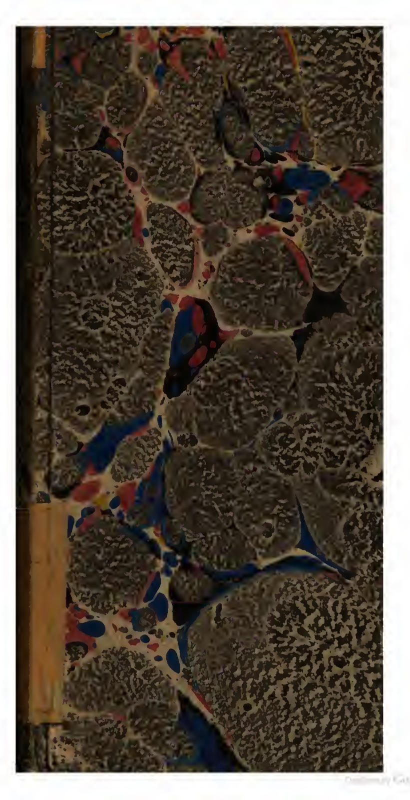




ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE,
Depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XV.

Par M. l'abbé MILLOT, des Académies
de Lyon & de Nancy.

NOUVELLE ÉDITION.

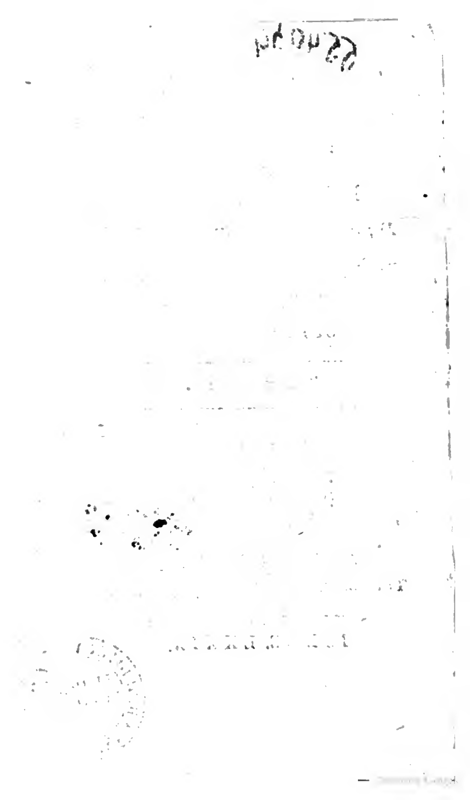
TOME II.



A NEUCHATEL,
De l'imprimerie de la Société Typographique.

M. DCC. LXXIX.







ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
DE FRANCE.

PHILIPPE III,

Surnommé LE HARDI.

TANDIS que l'armée pleuroit ſaint Louis, le roi de Sicile arrivoit en Afrique pour le ſeconder. Il partagea la douleur commune, & fit hommage au nouveau roi, ſon neveu, des fiefs qu'il poſſédoit dans le royaume. On continua quelque tems la guerre avec un ſuccès médiocre. Le roi de Tunis demanda enfin la paix, & obtint une treve de dix ans, à condition qu'il

1270. Fin des croiſades.

payeroit à la France les frais de la guerre, évalués à deux cents dix mille onces d'or, & au roi de Sicile, le double de l'ancien tribut, pendant quinze ans; que les chrétiens auroient à Tunis l'exercice libre de la religion; qu'on délivreroit les prisonniers de part & d'autre, &c. Ainsi finirent ces croisades qui enleverent à l'Europe environ deux millions d'hommes, sans que l'église y gagnât même Jérusalem (*). L'intérêt de la cour de Rome, & la force de l'habitude presque toujours supérieure à la raison, firent naître encore plusieurs projets de cette nature, mais qui ne furent heureusement que des projets.

L'église de S. Denis fermée au roi.

Philippe, de retour en France, s'empressa de rendre les derniers devoirs à son pere dans l'église de Saint-

(*) M. de Voltaire observe que, si chaque croisé avoit emporté seulement cent francs, il en coûta deux cents millions de livres, outre la rançon de S. Louis, évaluée à environ neuf millions de notre monnoie. Les Génois, les Pisans, & furtout les Vénitiens s'y enrichirent, ajoute cet historien; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne, furent épuisées.

Denis. On vit alors un effet singulier des exemptions & des privileges, accordés aux moines contre les anciens canons. Le roi, à la tête de tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans le clergé & dans la noblesse, trouva les portes de l'abbaye fermées. C'étoit par l'ordre exprès de l'abbé qui, exempt de la jurisdiction de l'ordinaire, ne vouloit point que l'archevêque de Sens & l'évêque de Paris entrassent chez lui en habits pontificaux. Il fallut que les deux prélats se dépouillassent de leurs ornemens, & que le roi attendît à la porte de l'église.

Le comte de Poitiers, frere de Louis IX, & la comtesse sa femme, étant morts sans héritiers, leurs domaines devoient revenir à la couronne. C'étoient d'une part le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge & le pays d'Aunis; de l'autre, le comté de Toulouse qui comprenoit le Rouergue, le Querci, l'Agenois & le marquisat de Provence ou Comtat-Venaissin: (cette derniere province cédée aux papes en 1274 par pure libéralité, leur est demeurée jusqu'à présent.) Une si riche succes-

Le Poitou, l'Auvergne, Toulouse, &c. réunis à la couronne.

ſion augmentoit conſidérablement le domaine & la puiſſance royale. Le comte de Foix oſa néanmoins ſe révolter. Philippe, pour le punir avec éclat, convoque tous ſes vaſſaux, marche à leur tête, ſe ſaiſit de la perſonne du rebelle, & lui fait grace après un an de priſon.

1274. Concile de Lyon.

Un concile général, tenu à Lyon par Grégoire X, s'efforça de rallumer la ferveur des croiſades. Il y fut ordonné qu'on leveroit pendant dix ans pour la guerre ſainte le dixieme du revenu de toutes les égliſes. Les François payerent encore, quoiqu'en murmurant; mais ils n'allerent plus s'enſevelir dans la Paleſtine. Ce concile ſupprima tous les ordres mendians, excepté les prêcheurs & les mineurs : on toléra néanmoins les carmes & les auguſtins juſqu'à nouvelle délibération : on ſe plaignit de l'exceſſive multiplication des ordres monaſtiques; plaintes d'autant plus légitimes, que les ſujets enlevés à l'état, ne devenoient pas, pour la plupart, fort utiles à l'égliſe. Les papes oublierent bientôt ce réglement, de même que celui du concile général de Latran en 1215.

Les ordres mendians ſupprimés.

Comme les affaires politiques se mêloient aux spirituelles, on confirma l'élection de l'empereur Rodolphe, comte de Habsbourg, qui, s'étant rendu maître de l'Autriche, en a laissé le nom à ses descendans. La maison d'Autriche tire de là l'époque de sa grandeur. Rodolphe refusa d'aller se faire couronner en Italie, parce que, disoit-il, aucun de ses prédécesseurs n'en étoit revenu sans perte, ou de ses droits, ou de son autorité (*).

Rodolphe de Habsbourg, empereur.

Deux guerres entreprises au sujet de la succession au trône de Castille, sur lequel Philippe avoit des droits, n'offrent aucun détail intéressant. Le roi désarma par ordre du pape. Son caractere étoit de commencer avec chaleur, & de finir avec foiblesse.

Guerre d'Espagne.

Un indigne favori, maître de sa

La Brosse, favori.

(*) Le concile de Lyon établit le *conclave* pour hâter l'élection des papes. Il ordonne que, si trois jours après leur clôture, les cardinaux ne s'accordent pas sur le choix, on ne leur servira qu'un seul plat les cinq jours suivans; & qu'au-delà de ce terme, ils n'auront que du pain & de l'eau jusqu'à l'élection.

confiance, lui fit éprouver qu'un mauvais choix, à la cour, expose aux plus cruelles inquiétudes. Cet homme, auparavant barbier ou chirurgien de Louis IX, se nommoit la Brosse. Né sans doute avec le talent de plaire & de tromper, il étoit devenu le confident & comme le seul ministre du roi, sous le titre de grand chambellan. Toute la France le courtisoit; rien ne lui faisoit ombrage que la passion de son maître pour la reine Marie de Brabant, qu'il avoit épousée en secondes noces: il résolut de perdre cette princesse, pour conserver son propre crédit. Le fils aîné de Philippe étant mort presque subitement, le bruit courut qu'il avoit été empoisonné. Les soupçons tomberent sur la reine. On disoit que voulant assurer le trône à ses enfans, elle méditoit la mort de tous ceux du premier lit. La Brosse étoit vraisemblablement l'auteur de la calomnie. Au moins se garda-t-il bien de la dissiper. Le roi, frappé de l'intérêt que sa femme pouvoit avoir à ce crime, partagé entre l'amour & la défiance, résolu d'éclaircir le mystere, eut recours à un moyen digne de la superstition la plus crédule.

La reine accusée d'empoisonnement.

La béguine de Nivelle; fourberie étrange.

Trois imposteurs jouissoient alors d'une réputation de sainteté & de prophétie. C'étoient un vidame de l'église de Laon, un moine vagabond, & une béguine ou religieuse de Nivelle en Flandre, tous trois amis, & couvrant leurs artifices de cet air d'austérité qui en impose toujours au peuple. La béguine prophétisoit apparemment avec plus d'éclat que les autres. Le roi voulut apprendre d'elle si la reine étoit coupable ou innocente. Il lui envoya l'abbé de Saint-Denis, auquel la Brosse fit joindre l'évêque de Bayeux, son beau-frere. Celui-ci prend les devans, & ne trouvant pas sans doute l'oracle assez conforme aux vues de la Brosse, il engage la dévote à lui dire en confession ce que le ciel lui révéloit. L'abbé arrive ; elle lui répond que l'évêque est instruit de tout, & qu'elle n'a plus rien à déclarer. Philippe attendoit leur retour avec impatience. Sa surprise fut extrême, lorsque l'évêque de Bayeux refusa de rendre compte de son message, sous prétexte que c'étoit un secret de confession. « Je ne vous ai point » envoyé à la béguine pour la con-

„ feſſer, dit le roi en colere, & je „ ſaurai punir ceux qui me trompent. Il dépêcha d'autres perſonnes, qui rapporterent une réponſe à la décharge de la reine. Quelque tems après, la Broſſe fut convaincu de trahiſon. On le fit pendre; & l'évêque s'enfuit à Rome.

Révolution en Sicile.

Ces affaires de cour n'étoient rien en comparaiſon de ce qui arriva bientôt en Sicile. Charles d'Anjou y régnoit toujours avec plus de dureté que de politique. Peu ſenſible aux murmures des peuples, que le libertinage effréné & les violences des François irritoient contre le nouveau gouvernement, il alluma par ſes rigueurs le feu de la rébellion, & finit par en être la victime. Jean de Procida, gentilhomme Italien, fut l'ame du complot. Dépouillé de ſes biens, il s'étoit retiré auprès du roi d'Aragon, Pierre III, prince ruſé & hardi, qui prétendoit avoir des droits ſur la Sicile, ayant épouſé la fille de Mainfroi, fils naturel de Fréderic II. Le pape Nicolas III, par vengeance, l'empereur de Conſtantinople, par politique, entrerent dans les vues de ce prince. Procida, déguiſé en corde-

lier, avoit disposé les Siciliens à tout entreprendre. Un nouveau pape, Martin IV, aussi dévoué au roi de Sicile que Nicolas avoit été son ennemi, n'oublia rien pour prévenir la tempête; mais le peuple, réduit au désespoir, ne se calme guere que par une révolte.

Le massacre général des François qui se trouvoient en Sicile (presque tous provençaux (*), parce que Charles d'Anjou étoit comte de Provence,) fut le fruit de leur excès. Cette affreuse boucherie, appellée *Vêpres Siciliennes*, commença dans la ville de Palerme, lorsqu'on alloit à vêpres le lundi de Pâques. Un François ayant pris ce moment pour insulter une femme en pleine rue, expire sur le champ, percé de coups. Tous les autres sont égorgés avec la même fureur. Il sembloit qu'on eût donné le 1282. Vêpres Siciliennes.

(*) On appelloit en général *Provençaux* les peuples des provinces méridionales, parce qu'ils parloient le provençal. Les autres étoient appellés *François*. On appelloit aussi les provinces méridionales la *langue-d'oc*, & les autres provinces la *langue-d'oyl*.

ſignal de l'exécution. La nouvelle s'en répand auſſitôt de ville en ville, & produit partout le même effet. On épargna ſeulement deux gentilshommes diſtingués par leur vertu. Le roi Charles étoit en Toſcane. Il jure d'exterminer les rebelles, paſſe le détroit, aſſiege & preſſe Meſſine. Le roi d'Aragon, attentif aux événemens, ſurvient avec une flotte conſidérable. La Sicile lui rend hommage; le pape le foudroie d'excommunications; Philippe le Hardi envoie une armée au ſecours de ſon oncle. L'Aragonnois devoit ſuccomber : il uſe d'artifice, & propoſe à Charles un combat particulier en pays neutre. Celui-ci, plein de bravoure, donne imprudemment dans le piege. On convient du tems & du lieu. Les deux princes devoient combattre près de Bordeaux, chacun avec cent chevaliers; celui qui manqueroit au rendez-vous, devoit être déclaré infame, parjure, indigne du nom de roi. Pierre y manqua, ou, s'il parut la veille, comme le diſent quelques hiſtoriens, ce ne fut qu'en ſecret & pour ſe ménager une excuſe. Il ne vouloit que gagner du tems, plus jaloux

Entrepriſe de Pierre III, roi d'Aragon.

Sa fineſſe.

de la puissance que de l'honneur : il réussit dans son dessein.

Croisade contre Pierre.

Alors Martin IV lança contre lui tous les anathèmes de l'église, & donna le royaume d'Aragon au comte de Valois, second fils du roi de France, sous les conditions ordinaires de vasselage & de tribut par rapport au saint siege. Les papes regardoient ce royaume comme un de leurs fiefs, parce qu'un roi d'Aragon avoit été sacré à Rome par Innocent III. Philippe accepta tout; la croisade fut publiée avec les indulgences qu'on donnoit pour celles de la terre-sainte.

Mort du roi de Naples.

Cependant le roi Charles, qui retournoit en Italie, apprit que son fils étoit entre les mains des rebelles. Il se rendit promptement à Naples, où le peuple s'étoit mutiné; il punit les plus coupables, & mourut de chagrin sans avoir pu tirer vengeance de Pierre III.

Les croisés en Espagne.

Ce prince, affermi dans son usurpation de la Sicile, fut bientôt contraint de défendre ses propres états. Philippe le Hardi alloit conquérir pour son fils le royaume donné par une bulle. Les histoires parlent de barbaries & de sacrileges affreux,

commis en Catalogne par les croisés. Cependant leur dévotion pour l'indulgence de la croisade étoit si vive, que ceux qui ne pouvoient se servir des armes jetoient des pierres, en disant : *Je jette cette pierre contre Pierre d'Aragon pour mériter l'indulgence.* Tant il est facile d'allier la superstition avec le crime. Cette entreprise aboutit à prendre Girone après un long siege. Les maladies ravagerent l'armée ; les ennemis détruisirent la flotte françoise. Philippe malade repassa les monts, & mourut à Perpignan.

1285. Mort du roi.

Procès singulier jugé en Sorbonne.

Selon Nangis, les jacobins ayant obtenu que son cœur fût déposé dans leur église, les moines de Saint-Denis y formerent opposition. L'affaire devint très-sérieuse ; la Sorbonne s'assembla pour l'examiner, & décida que le nouveau roi n'avoit pu donner ce cœur, ni les bénédictins le céder, ni les jacobins le retenir, sans une dispense du pape. La volonté de Philippe le Bel l'emporta sur le jugement de la Sorbonne.

Lettres d'anoblissement.

On trouve sous ce regne les premieres lettres d'anoblissement en fa-

veur de Raoul l'orfevre. Il paroît que de tout tems, dans la monarchie, les nobles avoient été distingués des hommes qui n'étoient que libres. La naissance fit d'abord la seule noblesse; ensuite la possession d'un fief anoblit à la troisieme génération; on attachoit aussi la noblesse à la profession des armes; les rois enfin donnerent le titre de noble à qui ils voulurent, prérogative réservée à eux seuls. Un arrêt du parlement en 1280, porte que *le comte de Flandre ne peut, ne doit faire un noble d'un vilain sans l'autorité du roi.*

La noblesse trop étendue.

Il étoit juste sans doute de tirer de la foule des citoyens ceux qui se distinguoient par leur mérite & leurs services. Mais falloit-il que les avantages passassent à des enfans qui aviliroient le nom de leurs peres, & qui ne seroient qu'un fardeau pour leur patrie? L'inégalité que la noblesse héréditaire met entre les hommes, auroit dû, ce semble, être plus conforme aux principes généraux du bien public.

Mœurs & usages honteux ou funestes.

Ceux qui vantent les mœurs du vieux tems, de ces siecles où l'ignorance superstitieuse aveugloit tout le

genre humain, trouveront dans l'hiſtoire de quoi ſe détromper d'un préjugé ſi contraire à la raiſon. Telle étoit la corruption des mœurs, qu'on fut obligé de tolérer les courtiſanes, de leur aſſigner des quartiers, de les mettre même ſous la protection du roi & de la cour; que les ordonnances pour réduire le clergé au célibat, étoient ſcandaleuſement mépriſées; qu'un uſage, également abſurde & infame, donnoit aux ſeigneurs le droit de coucher la premiere nuit avec les nouvelles épouſées, leurs vaſſales; que des préjugés atroces autoriſoient les violences; & que l'abſurdité perpétuoit mille abus, évidemment funeſtes aux familles & à l'état, à la religion & au bon ordre. Des peres de famille privés de la ſépulture, & diffamés pour n'avoir pas enrichi l'égliſe aux dépens de leurs enfans; une juriſdiction étrangere triomphant des loix nationales; une puiſſance toute ſpirituelle impoſant d'énormes tributs, défendant aux ſouverains de lever des ſubſides ſur leurs ſujets, ôtant ou donnant les couronnes au gré du caprice, &c. c'eſt ce que l'on voyoit depuis long-tems, & ce qui démon-

tre combien il importoit, à la religion même, que les lumieres dissipassent les erreurs, & que les loix réprimassent les abus.

Monnoie à l'empreinte de Mahomet.

Peut-on penser sans horreur qu'un évêque de Maguelone (ce siege est transféré à Montpellier) fit frapper de la monnoie portant l'empreinte de Mahomet, parce qu'il y avoit beaucoup à gagner sur de semblables especes? C'est le sujet d'une forte réprimande que lui fit le pape Clément IV (Voy. *Hist. du Langued.*) Les faits que nous allons parcourir prouveront encore mieux à quel point on abusoit de tout.

PHILIPPE IV,

Surnommé LE BEL.

1285.

Le regne de Philippe le Bel est un des plus célebres de notre histoire, fécond en grands événemens, en grandes fautes & en grandes actions. Ce prince, âgé de dix-sept ans lorsqu'il monta sur le trône, suivit les desseins de son pere par rapport à

Fin de l'affaire de Sicile.

l'Aragon & à la Sicile. Mais après beaucoup de négociations & de combats, le comte de Valois renonça au royaume que le pape lui avoit donné en Espagne ; Charles II, fils du dernier roi des deux Siciles, lui céda en dédommagement l'Anjou & le Maine ; un prince aragonois se maintint dans la Sicile, malgré Rome & la France ; & cette isle forma un royaume séparé de celui de Naples.

1292. Démêlés avec l'Angleterre.

Edouard I, roi d'Angleterre, étoit venu rendre son hommage à Philippe & avoit obtenu l'exécution du traité de saint Louis avec Henri III. Mais deux nations rivales, deux rois puissans divisés par des intérêts incompatibles, ne pouvoient être longtems unis par des traités. La dispute la moins intéressante alluma une guerre générale. Un matelot anglois se battit à Bayonne avec un matelot normand, & le tua. Les normands, pour venger leur compatriote, coururent les mers, attaquant, insultant les vaisseaux anglois. Une de leurs flottes, chargées de marchandises, fut attaquée à son tour & entiérement détruite. Les Anglois secondés par quelques Gascons, insulterent même la

Rochelle, ravagerent les campagnes d'alentour, & enleverent un grand butin. Philippe envoie demander satisfaction, menaçant le roi d'Angleterre, en cas de refus, de le citer comme son vassal à la cour de France. Edouard répond qu'il a sa cour chez lui absolument indépendante; que si quelqu'un vouloit y porter des plaintes contre ses sujets, il les écouteroit volontiers, & rendroit prompte justice.

1295. La Guienne enlevée aux Anglois.

Les deux rois étoient fiers, jaloux de leur autorité. Tout annonçoit une rupture; elle se fit avec éclat. Edouard fut cité devant les pairs, & ne comparut point. Cité une seconde fois, il envoya son frere Edmond à sa place. Le roi vouloit qu'il vînt en personne. Dès que les délais de la citation furent expirés, on confisqua la Guienne; on s'empara de Bordeaux, de Bayonne & des autres places qui appartenoient à l'Anglois. Il fit alors déclarer à Philippe qu'il ne le reconnoissoit plus pour son suzerain, & qu'il se tenoit quitte à jamais de tout hommage.

Différentes relations au sujet de cette conquête.

Selon les histoires d'Angleterre, une conquête si rapide fut le fruit de la perfidie. Ils assurent qu'un traité

ſecret avoit été conclu entre les deux cours, par lequel la Guienne devoit être remiſe entre les mains du roi de France, qui, ayant reçu cette eſpece de ſatisfaction, devoit auſſi-tôt reſtituer la province. Philippe, à les croire, profita du traité pour s'en rendre maître, & le viola pour la confiſquer & la retenir. Comme l'acte n'exiſte point, & que ce récit eſt fondé ſur un mémoire peu authentique, inſéré dans le recueil de Rymer, nous ſommes en droit de préférer le témoignage des hiſtoriens françois. Il faut convenir pourtant que la facilité avec laquelle on prit la Guienne, ſans y trouver de réſiſtance, donne lieu de croire que l'Anglois avoit compté ſur un accommodement. Philippe le Bel n'étoit rien moins que ſcrupuleux : il amuſa peut-être l'ennemi, & profita des conjonctures.

Alliés d'Edouard I.

Les principaux alliés d'Edouard étoient Adolphe de Naſſau roi des Romains, & Gui comte de Flandre. Le premier ayant envoyé une déclaration de guerre qui parut injurieuſe, reçut pour réponſe un papier cacheté en forme de lettre, où il n'y avoit que ces mots latins, *Nimis germane.*

(*cela eſt trop allemand.*) On ſavoit que ſes propres affaires l'occuperoient aſſez en allemagne, où il fut détrôné quelque tems après. Le ſecond, vaſſal du roi, ne s'étoit pas encore déclaré. Il avoit promis ſecrétement ſa fille au fils ainé d'Edouard, ce qui ne pouvoit ſe faire, ſelon les loix, ſans l'agrément du ſouverain. Attiré à Paris ſous quelque prétexte, il fut arrêté avec ſa femme, & n'obtint ſa liberté qu'en conſentant à tout ce que la cour exigea, & en laiſſant ſa fille pour otage. A peine libre, il traita de nouveau avec l'Angleterre; il oſa même envoyer un cartel au roi de France. La guerre ſe fit avec chaleur; les Anglois furent battus, & preſque toute la Flandre conquiſe.

Démêlés avec Boniface VIII.

Philippe le Bel avoit un ennemi plus dangereux dans Boniface VIII, capable de bouleverſer toute l'Europe, s'il n'avoit pas eu affaire à un prince incapable de plier. Ce pontife plein d'orgueil, d'ambition & d'audace, étoit parvenu au ſaint ſiege en profitant de la ſimplicité de ſon prédéceſſeur, ſaint Céleſtin, qu'il avoit exhorté à ſe démettre, & qu'il fit mourir enſuite dans une priſon. Que ne

devoit-on pas craindre de ſon caractere, joint au deſpotiſme qu'affectoit la cour de Rome? Boniface commença par vouloir trancher en maître ſur les différends du roi avec ſes vaſſaux. On lui fit entendre qu'il n'avoit point d'ordre à donner en cette matiere ; qu'on le reſpectoit comme chef de la religion, mais qu'on n'avoit pas beſoin de lui pour regner. L'orgueil ainſi bleſſé pardonne difficilement. Le pontife ſe vengea bientôt.

1296. Fameuſe bulle contre le droit des couronnes.

Une nouvelle impoſition faiſoit murmurer les peuples, déjà épuiſés de ſubſides. Le roi, dans le beſoin d'argent, la mit ſur le clergé. Quelques-uns de ſes membres en porterent leurs plaintes au pape. C'eſt ce qui donna lieu à la bulle *Clericis laïcos*, où il défend à tout clerc, prélat, religieux, de payer aux laïques quelqu'eſpece de taxe que ce ſoit, ſous les noms d'aides, de prêt, de don gratuit, de ſubvention, &c. ſans la permiſſion du ſaint ſiege ; déclarant que ceux qui fourniroient ainſi de l'argent, & ceux qui en recevroient, princes, rois ou empereurs, encourroient l'excommunication. Quoique la Fran-

ce ne fût point nommée dans cette bulle, Philippe comprit bien qu'elle tomboit principalement sur lui. Il usa de représailles; & sans faire mention de Rome, défendit de transporter hors du royaume, argent, joyaux, armes, vivres, &c. sans une permission signée de sa main. Philippe use de représailles.

Boniface sentit le coup. Au lieu de dissimuler, il envoya au roi une autre bulle toute propre à aigrir le mal. « Si l'intention de ceux qui ont » fait cette défense, dit-il, a été de » l'étendre à nous, aux prélats & aux » ecclésiastiques, elle est non-seulement imprudente, mais insensée, » puisque ni vous ni les autres princes » séculiers n'avez *aucune puissance* » *sur eux*. Cette seule prétention vous » soumettroit aux censures portées » contre ceux qui violent la liberté » de l'église. » Le roi répondit dans un manifeste plein de vigueur, que les ecclésiastiques étoient membres de l'état comme les autres, par conséquent obligés de contribuer de leur argent à sa conservation, d'autant plus qu'en cas de guerre leurs biens sont plus exposés (*); qu'il étoit con- Nouvelle bulle plus téméraire. Manifeste du roi.

(*) Un ancien capitulaire porte: *Qui-*

tre le droit naturel de leur interdire une contribution ſi néceſſaire, tandis qu'on leur permettoit de dépenſer leur revenu en habits, en équipages, en feſtins, en vanités, au préjudice des pauvres; qu'enfin, il craignoit Dieu & honoroit les miniſtres de l'égliſe; mais qu'ayant la juſtice de ſon côté, il ne craignoit point d'injuſtes menaces.

Boniface paroît s'adoucir.

Le pape avoit ordonné à ſes légats de prononcer l'excommunicatien. Ils eurent la prudence de n'en rien faire. Frappé lui-même des remontrances. de l'archevêque de Rheims ſur le ſcandale cauſé par ſa bulle, il en donna pluſieurs explications: il ſe rédui-

---

conque aura cédé, ſoit à une égliſe, ſoit à quelque perſonne que ce ſoit, une terre qui avoit coutume de payer tribut à notre fiſc, que celui qui l'aura reçue nous paye exactement le tribut qui nous en revenoit, à moins qu'il ne puiſſe produire une charte, par laquelle il faſſe voir que nous lui avons remis ce tribut. Les exemptions des égliſes en pareil cas ſuppoſoient donc une conceſſion particuliere du ſouverain; la raiſon le dit aſſez ſans avoir beſoin de preuves.

ſit à dire que dans les néceſſités urgentes, les rois de France peuvent recevoir des ſubſides du clergé ſans la permiſſion de Rome ; & qu'il n'avoit point prétendu donner atteinte aux libertés, franchiſes & coutumes du royaume. Cette condeſcendance politique fut ſuivie de la canoniſation de ſaint Louis. Boniface n'en avoit pas moins de fiel qu'auparavant ; mais il vouloit obtenir la main-levée d'une décime dont on empêchoit la perception. Il obtint tout.

1298. Le pape choiſi pour arbitre.

Philippe conſentit à le prendre pour médiateur de la paix entre lui, le roi d'Angleterre & le nouvel empereur Albert d'Autriche, allié de la France ; à condition qu'il décideroit comme arbitre volontairement choiſi, & non comme juge. La ſentence arbitrale du pape fut un monument de partialité & d'injuſtice. Elle ordonnoit la reſtitution, non-ſeulement de la Guienne, mais des places enlevées au comte de Flandre. Un évêque anglois en fit lecture à Philippe le Bel. Quand il vint à cet article, le comte d'Artois, tranſporté d'indignation, lui arracha la bulle, & la mit en pieces, jurant que jamais roi de France

ne se soumettroit à des conditions si honteuses. Le roi protesta de son côté qu'il n'exécuteroit point un ordre injuste, donné sans pouvoir. Quelques années après, le comte de Flandre fut contraint de se rendre à discrétion avec ses deux fils. On ne leur accorda que la vie, & l'on confisqua la Flandre au profit de la couronne.

1301. L'évêque de Pamiers, légat digne de Boniface.

Jusqu'alors les entreprises de Boniface VIII n'avoient été qu'un foible prélude de ses emportemens. Il envoya un nouveau légat, ennemi déclaré, quoique sujet de Philippe. C'étoit Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, en faveur duquel le pape avoit érigé cet évêché sans le consentement du monarque. Ce légat brouillé avec la cour y apporte les ordres du pontife, & propose de sa part une ligue avec les Persans contre les Turcs. Trouvant le roi peu docile à des ordres si étranges, il ose l'insulter en face, lui dire que sa conduite envers le pape méritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées, que dans peu son royaume seroit interdit, & lui-même frappé d'excommunication.

Le roi le chasse.

Philippe menace, chasse l'évêque de sa présence. Celui-ci se déchaînant en

injures

injures contre lui, on préſenta un mémoire qui le peignoit comme un ſéditieux & un rebelle. Vingt-quatre témoins entendus juridiquement, atteſterent preſque tous la vérité de ces accuſations (*). Philippe le Bel obtint avec beaucoup de difficulté qu'il fût mis ſous la garde de l'égliſe.

Emportement du pape.

Alors Boniface devient furieux. Il lance une foule de bulles; il déclare dans l'une, que les princes ſéculiers n'ont aucun pouvoir ſur les eccléſiaſtiques; il renouvelle dans l'autre la

(*) Des inſtructions dreſſées par ordre du roi pour la cour de Rome, portent que pluſieurs de ces témoins, *gens graves & dignes de foi*, accuſoient ce prélat d'avoir tenu des diſcours ſcandaleux & hérétiques; d'avoir dit, par exemple, que *le ſacrement de pénitence étoit une invention humaine; que la fornication, même dans les perſonnes élevées aux ordres, n'étoit pas un péché; que le pape Boniface étoit un diable incarné, qui contre Dieu, vérité & juſtice, avoit canoniſé S. Louis qui étoit dans les enfers.* Ces accuſations, il faut l'avouer, paroiſſent auſſi abſurdes que celles dont on chargea depuis les templiers & Boniface lui-même.

défense de payer décimes & subsides, sans la permission de Rome: il dit dans une troisieme, que Dieu l'a établi sur les rois & les royaumes pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier & planter; que le roi est soumis au pape, & que penser autrement, c'est être fou, insensé, infidele. Le roi ne doutoit pas plus que les autres qu'il ne fût soumis au pape quant au spirituel. Boniface prétendoit autre chose.

Il agit en maître de la France.

Il ajoute, après avoir reproché à Philippe sa tyrannie, qu'il mande à Rome le clergé de France pour délibérer sur la réforme de l'état, & que le roi peut s'y rendre lui-même, ou y envoyer quelqu'un pour entendre, dit-il, *le jugement de Dieu & le nôtre.* Afin de ne laisser aucun doute sur les intentions du pontife, l'archidiacre de Narbonne, porteur de ces bulles, somma le roi de reconnoitre qu'il tenoit du pape la *souveraineté temporelle de son royaume*, & cela sous peine d'excommunication. Une derniere bulle ordonnoit aux prélats & aux docteurs françois de se trouver à Rome le premier novembre pour un concile.

Le moindre de ces coups eût détrôné un Louis le Débonnaire. Philippe le Bel y opposa une fermeté inébranlable. Il dit à ses enfans, en présence de sa cour, qu'il les déshériteroit, s'ils étoient jamais assez lâches, ou pour avouer qu'ils tenoient la couronne de France d'aucun homme, ou pour reconnoître au-dessus d'eux, dans les choses temporelles, une autre puissance que celle de la divinité. Il refusa audience à un légat, comme le pape l'avoit refusée à un de ses ambassadeurs; il fit même brûler publiquement une des bulles, sans égard pour la dignité de Boniface. On voit encore une lettre injurieuse, où il s'exprime en ces termes: *Philippe, par la grace de Dieu, roi des François, à Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut. Que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel, &c.* Cependant l'exemple de tant de rois victimes des foudres du Vatican, la force des préjugés qui soumettoient la multitude aux injustices manifestes de la cour romaine, la crainte d'être abandonné par des hommes à qui les liens de

Fermeté de Philippe.

Il brave le pape.

l'église pouvoient faire oublier la qualité de sujets, tout l'engageoit à prendre de sages mesures contre les attentats du pontife.

Dans cette vue, il assembla les états généraux du royaume, où se trouverent les députés des villes, communautés, chapitres, universités, & les supérieurs des religieux. C'est la premiere fois que le tiers-état ou les communes, paroît avoir été convoqué. Les trois ordres donnerent séparément leur avis en faveur de l'indépendance de la couronne ; la noblesse & les communes, de la maniere la plus décisive & la plus forte ; le clergé, en biaisant d'abord, en tâchant d'excuser le pape, en ménageant avec précaution le chef de l'église. Il demanda même au roi la liberté de se rendre aux ordres de Boniface. Le roi & les barons protesterent qu'ils ne le souffriroient point. La défense de sortir du royaume, & d'en faire sortir de l'argent sans une permission expresse, fut renouvellée avec plus de rigueur qu'auparavant. Quatre archevêques, trente évêques & quelques abbés ne laisserent pas d'aller à Rome, craignant

1302. Etats généraux, où se trouve le tiers état.

Conduite du clergé.

plus de désobéir au pape qu'au souverain.

On avoit demandé par-tout des actes d'adhésion à la cause du roi. Plusieurs évèques y avoient mis cette clause, *sauf la fidélité qui est due à l'église romaine & au pape.* L'acte des jacobins de Paris porte : *Sauf l'obéissance particuliere de leur ordre pour l'église romaine, & la vérité de la foi catholique :* comme s'il avoit été question de foi. Les jacobins de Montpellier furent chassés, parce que le prieur leur défendit de donner aucune déclaration, ni publique, ni particuliere.

Actes d'adhésion équivoques.

Quoique Boniface attendît un plus grand nombre d'évèques françois, il tint son concile. On regarde comme l'ouvrage de cette assemblée, la bulle célebre *Unam sanctam*, par laquelle il définit & prononce, « qu'il y a » dans l'église deux glaives, le spiri- » tuel & le temporel, tous les deux » sous la puissance ecclésiastique ; que » le premier doit être employé par » l'église même, le second par les » rois & les guerriers pour le service » de l'église, suivant l'ordre ou la » permission du pontife ; que l'auto-

Bulle qui assujettit les rois.

„ rité temporelle est soumise à la puissance spirituelle, qui l'institue, qui „ la juge, & qui seule a le privilege „ de n'être jugée que de Dieu; que „ l'on ne peut avoir d'autre croyance „ sur ce point, sans tomber dans l'hérésie des manichéens.„ Cette étrange décision n'avoit pour fondement qu'une simple allégorie. Les deux épées des apôtres, dont il est parlé dans l'évangile, étoient les deux glaives qui assuroient la toute-puissance aux pontifes romains!

Nogaret accuse le pape.

L'animosité augmentoit de part & d'autre. Philippe convoqua de nouveau les seigneurs & les évêques. Dans ce parlement, où l'on ne voit qu'un très-petit nombre de prélats, Guillaume de Nogaret, chevalier & avocat général, accuse le pape d'imposture, de simonie, d'hérésie, & conclut à le faire déposer dans un concile. On négocie cependant. Un légat apporte des propositions révoltantes. Le roi y répond d'une maniere aussi ferme que respectueuse. Boniface le déclare excommunié, & par un excès inoui, enjoint à son confesseur de venir rendre compte de la conduite du monarque.

Le roi excommunié.

Il ne reſtoit plus qu'à diſpoſer de la couronne. Le pape l'offrit au roi des Romains, Albert d'Autriche, qu'il avoit traité juſqu'alors en rebelle & en uſurpateur, mais qu'il traita en grand roi, dès qu'il le jugea propre à ſervir ſa paſſion. La France retentit alors de nouvelles plaintes contre ce pontife; tous les ordres de l'état renouvellent leurs proteſtations de fidélité; Philippe appelle au futur concile & au pape futur, de tout ce que Boniface a fait ou fera encore contre lui. Appel peu néceſſaire ſans doute, mais qui prouve la déférence qu'on avoit pour le ſaint ſiege.

Boniface diſpoſe de la couronne.

Nogaret reçut ordre de ſignifier cet acte, & de le publier dans Rome. Il apprit que le pape s'étoit retiré à Anagnie, où il fulminoit de nouvelles bulles. Réſolu de l'enlever, ſelon l'intention de la cour, il gagna les habitans de la ville, força le château, y trouva des tréſors immenſes accumulés par le pontife, ſe rendit maître de ſa perſonne, & le ſomma de convoquer un concile général pour y entendre ſon arrêt. *Je me conſolerai aiſément*, dit le fier Boniface, *d'être condamné par des Patarins* (on don-

1303. Il eſt arrêté.

noit ce nom aux hérétiques Albigeois); *voilà ma tête; je mourrai sur le trône où Dieu m'a placé.* Les habitans d'Anagnie le délivrerent; il se refugia à Rome, la vengeance dans le cœur: il y mourut d'une fievre chaude, coupable de tous les maux que l'orgueil, l'ambition & l'avarice peuvent causer dans une place éminente.

Sa mort.

Institution du jubilé.

C'est à lui qu'on doit l'institution du jubilé. Il donna une indulgence pléniere à ceux qui visiteroient les églises de Rome pendant l'année 1300. Une infinité de pélerins y accoururent, & Rome s'enrichit. L'indulgence devoit avoir lieu tous les cent ans. Elle fut avancée de cinquante ans par Clément VI en 1350. En 1383, Urbain VI l'avança encore; enfin Paul II fixa le terme du jubilé à vingt-cinq ans. Tant cette dévotion paroissoit avantageuse au saint siege.

Excès de part & d'autre dans la querelle avec le pape.

Il est certain que Philippe le Bel, dans ses démêlés avec Rome, passa quelquefois les bornes de la modération & de la décence. Mais son caractere violent & fier, les mœurs du tems, & sur-tout les emportemens du pape, sembloient rendre im-

praticables les conseils de sagesse. Jamais on ne vit mieux combien la puissance ecclésiastique se nuisoit à elle-même, en insultant les puissances du monde. Boniface avoit déchargé son courroux sur les Colonne, les plus illustres seigneurs romains ; il avoit publié contr'eux une croisade, les avoit forcés de chercher un asyle en France. Sciarra Colonne marcha contre lui avec Nogaret, l'accabla d'injures à Anagnie, lui donna même un soufflet, & l'auroit tué si le chevalier ne l'eût retenu.

Durant ces funestes démêlés, la Flandre devint un théâtre de carnage. Le roi l'avoit réunie à la couronne, & s'y étoit montré moins en conquérant qu'en pere. Malheureusement il y laissa pour commander, l'homme le moins propre à contenir un peuple dont il falloit gagner l'affection. C'étoit Jacques de Chatillon, comte de Saint-Paul, seigneur sans expérience, qui, par des impôts & des rigueurs tyranniques, poussa les Flamands à la révolte. Un vieillard, nommé Pierre Leroi, simple tisserand de Bruges, se mit à la tête des factieux ; la révolution fut son ouvrage. On vit les Fran-

Révolte des Flamands.

çois massacrés dans presque toutes les villes de Flandre.

Bataille de Courtrai en 1302.

Philippe le Bel envoya une armée sous les ordres du comte d'Artois, vaillant capitaine, mais dont l'imprudence perdit les affaires. Plein de mépris pour les rebelles, qu'il regardoit comme une vile canaille, il voulut les attaquer dans un poste trop avantageux. Il insulta même de paroles le connétable de Nesle opposé à son avis. *Vous verrez que je ne suis pas un traître*, repliqua le connétable; *je vous menerai si avant, que vous n'en reviendrez jamais.* Le comte & lui, les plus grands seigneurs, vingt mille François perdirent la vie dans cette fameuse bataille de Courtrai. Quatre mille paires d'éperons dorés servirent de monument à la victoire des Flamands; terrible preuve du courage qu'inspire le désespoir à des peuples opprimés.

Nouvelles hostilités.

Le roi marcha en personne pour tirer vengeance de cette défaite. Des impôts extraordinaires, portés jusqu'au cinquieme des biens de chaque particulier, & l'augmentation énorme du prix des monnoies, l'avoient mis en état de lever une armée nom-

breuse, en excitant de violens murmures. Tant de préparatifs ne produisirent aucun effet. Il revint sans gloire, ou plutôt avec la honte de n'avoir pas même attaqué l'ennemi. La campagne suivante (1304) fut plus honorable. Enveloppé dans une action, il se battit avec une valeur extraordinaire. Mais les Flamands revenoient toujours à la charge. *Ne finirons-nous jamais*, dit il un jour? *Je crois qu'il pleut des Flamands.*

1304. Fin de la guerre.

On traita enfin. Le fils ainé du comte de Flandre fut rétabli dans ses états, à condition d'en faire hommage à la couronne; & Philippe, pour les frais de la guerre, retint Lille, Douai, Orchies & Béthune. La paix étoit déjà conclue avec le roi d'Angleterre, à qui l'on restitua la Guienne pour en jouir à titre de vassal comme auparavant. Ainsi, après bien des combats inutiles, les choses rentrerent dans leur état naturel.

Parlement fédentaire à Paris.

Au milieu de ces troubles, Philippe s'occupoit à réformer les abus. Le principal moyen qu'il employa, fut de rendre le parlement sédentaire à Paris. Ce tribunal illustre, jusqu'alors *ambulatoire* & suivant la cour, se

tint à Paris deux fois l'année, & les séances duroient deux mois. Le roi en nommoit chaque fois les membres, rarement les mêmes. Les seuls pairs y entroient à vie. On n'y admettoit aucun laïque qui ne fût chevalier ou gentilhomme; si l'on y appelloit les gens de loix, c'étoit seulement pour les consulter. Insensiblement ils y eurent voix délibérative, & siégerent avec la noblesse. Saint Louis avoit fort accrédité le code de Justinien, trouvé récemment en Italie. Les loix romaines ayant été introduites dans le royaume, & la jurisprudence étant devenue une étude, ils se rendirent enfin maîtres des affaires par leur application & leur doctrine. Des hommes tels que les chevaliers, qui ne respiroient que les combats & les plaisirs, se dégoûterent bientôt d'une profession également pénible & sérieuse. Ils se retirerent tout-à-fait quand le parlement devint perpétuel sous Philippe le Long. Les *légistes* y resterent seuls; la robe acquit une considération légitime; & l'on commença à distinguer deux sortes de noblesse, celle d'épée & celle de robe. Ceux qui méprisent la derniere, ne

Comment les gens de loix y entrerent.

connoissent pas sans doute ce qu'est la justice dans un état.

Affaire de l'université.

L'univetsité auroit eu besoin aussi de quelque réforme. Le prévôt de Paris, magistrat fort considérable, ayant fait arrèter & pendre un écolier digne de mort, elle cria qu'on violoit ses privileges, & ferma toutes ses écoles. Ce prévôt fut excommunié par l'official; tous les curés allerent processionnellement jeter des pierres à sa porte, & l'accabler de malédictions. Il fut contraint de faire ce qu'exigea l'université, d'aller même chercher son pardon à Rome; & le roi, loin de réprimer un abus si contraire à l'ordre public, contribua au triomphe des docteurs. Etoit-ce crainte ou politique? L'un & l'autre paroît également inexplicable. Mais dans un gouvernement vicieux, il y a toujours des especes de monstruosités.

Le roi absous des censures.

Les préjugés avoient encore tant de force, que Philippe ne pouvoit se croire hors de péril, tant que subsisteroient les anathêmes & les ordonnances de Boniface. Benoît VI, aussi pacifique que l'autre étoit fougueux, l'avoit déjà de son propre mouvement absous des censures; *au*

cas qu'il les eût encourues; expression remarquable dans la bouche du pontife. Benoît étant mort, le roi, qui vouloit une satisfaction plus éclatante, vint à bout de procurer la papauté à Bertrand de Got, archevèque de Bordeaux, gascon souple & ambitieux, après lui avoir fait promettre par serment, s'il faut en croire la plupart des historiens, de lui accorder ce qu'il souhaitoit. Le nouveau pape, connu sous le nom de Clément V, (qui transféra le saint siege à Avignon en 1309) fut très-fidele à son traité. Quoiqu'il eût été intime ami de Boniface & son partisan zélé contre la France, il déclara néanmoins que ses bulles ne devoient porter aucun préjudice au roi ni au royaume; il révoqua celle qui défendoit aux ecclésiastiques de contribuer sans la permission de Rome; il annulla celle qui établissoit la souveraineté absolue des papes; il accorda au roi pour cinq ans le dixieme des revenus du clergé, & consentit enfin, non sans peine, qu'on fit le procès à la mémoire de Boniface VIII.

1305. Clément V, dévoué au roi.

Procès intenté à la mémoire de Boniface VIII.

On publia les accusations les plus atroces en tout genre contre lui; un

concile général devoit le juger à Vienne en Dauphiné ; Philippe poursuivoit avec chaleur une vengeance indigne, odieuse ; mais on lui persuada de mettre fin au scandale & de se désister de ses poursuites. Comme l'accusation d'hérésie paroissoit la plus flétrissante pour la papauté, le concile de Vienne, en 1312, déchargea sur ce point la mémoire du pontife mort, & ne prononça rien sur le reste.

Altération des monnoies.

Tandis que Clément V se montroit si bien disposé en faveur du roi, toute la France éclatoit en murmures, au sujet d'un abus criant qu'on voyoit augmenter de jour en jour. Philippe, pour remédier à l'épuisement de ses finances, avoit eu souvent recours au moyen le plus dangereux, à l'altération des monnoies. Les especes en 1303 étoient déjà haussées d'un tiers au-dessus de leur valeur ; elles le furent de deux tiers en 1306 ; ensorte qu'un denier de saint Louis valoit trois deniers d'alors. Les nouvelles monnoies furent généralement décriées. Chacun vouloit être payé en monnoie forte ; personne ne vouloit payer qu'en monnoie foible. Les plaintes se changerent en séditions.

Le petit peuple se souleva avec fureur, jusqu'à perdre le respect pour la majesté royale. On fut plusieurs fois obligé de promettre une prompte réforme, qu'on n'exécuta jamais fidélement (*). Triste effet des croisades qui avoient englouti l'argent du royaume, & de la mauvaise administration qui faisoit empirer le mal, au lieu de le guérir. Les mécontens ne craignirent pas de donner au roi le nom de *faux monnoyeur*.

Expulsion des Juifs.

Il est à croire que ce besoin d'argent contribua plus que toute autre raison à l'expulsion des Juifs, toujours accusés de profaner des hosties & de crucifier des enfans, mais certainement coupables de grosses usures, & devenus l'objet de l'exécration publique. Ils furent de nouveau bannis du royaume, quoique tolérés à Rome même. On confisqua tous leurs biens.

(*) Cet abus étoit si énorme, que le clergé offrit en 1303 de payer le dixieme de ses revenus, pourvu que le roi s'obligeât pour lui & pour ses successeurs à ne plus affoiblir les especes. L'offre fut rejetée.

Le procès des templiers mit le comble à la célébrité de ce regne. Jamais événement ne fournit plus de matiere aux doutes & aux conjectures. La passion y eut trop de part, pour ne pas obscurcir la vérité. Cet ordre militaire, établi à Jérusalem en 1128 par des gentilshommes françois, s'étoit prodigieusement accru. De grands privileges, d'immenses richesses, la licence des armes, l'orgueil de la naissance, y avoient introduit des abus, augmentés sans doute par l'ignorance & la superstition qui régnoient alors. On ne peut douter que les templiers ne se fussent attiré la haine des grands, du clergé & du peuple, en perdant la modestie de leur état, & en se livrant aux vices du siecle.

Affaire des templiers.

Philippe le Bel, de concert avec Clément V, avoit projeté leur ruine totale, soit qu'une haine particuliere l'animât contr'eux, comme on a lieu de le penser, soit qu'il ajoutât foi aux accusations de leurs ennemis. On les accusoit de faire renier Jésus-Christ à leurs novices, d'adorer une idole hideuse, de s'abandonner entr'eux aux débauches les plus abo-

Le roi & le pape s'unissent contre cet ordre.

minables, de tuer & de rôtir les enfans de leurs confreres, s'ils en avoient eu par le concubinage, &c. crimes qu'on fuppofoit généralement établis dans l'ordre, & que la plupart des gens fenfés regardent comme des chimeres.

1307. Commencement du procès.

Tout-à-coup les templiers font arrêtés d'un bout de la France à l'autre. Le roi s'empare du Temple, & s'y loge. Il nomme un jacobin inquifiteur, pour les interroger en préfence de plufieurs témoins. Le plus grand nombre, & même les grands officiers de l'ordre, avouent en tout ou en partie les crimes dont ils font accufés. Mèmes interrogatoires, mèmes aveux dans les provinces. Mais on apprit bientôt que prefque tous s'étoient rétractés, foutenant qu'on leur avoit arraché par les tortures un aveu auffi contraire à la vérité qu'à la vraifemblance. Les juges embarraffés de cet incident, tinrent confeil, & déciderent qu'il falloit traiter de *relaps* ceux qui fe rétracteroient. Un relaps, felon les regles de l'inquifition, ne pouvoit échapper au fupplice. Cinquante-neuf furent livrés au bras féculier, & brûlés à petit feu.

Templiers brûlés à petit feu.

Il n'y en eut pas un ſeul qui n'invoquât Dieu dans les flammes ; pas un qui voulût profiter de l'amniſtie qu'on leur offroit, s'ils renonçoient à leurs rétractations. Tous proteſterent juſqu'au bout, qu'ils ne s'étoient rétractés que par devoir, & qu'ils n'avoient fauſſement avoué que par foibleſſe. Ce courage avoit quelque choſe d'héroïque ; le peuple le regarda comme une preuve d'innocence.

Nouvelles procédures auſſi étranges.

On vouloit abolir l'ordre, & le pape s'en étoit réſervé le ſoin. Il nomma, pour y procéder, huit commiſſaires, devant leſquels comparut le grand-maître, Jacques de Molai, chargé de chaînes comme un ſcélérat. Molai déclara qu'il étoit prêt à défendre l'innocence de ſon ordre ; mais que ne ſachant ni lire ni écrire, & n'ayant pas même quatre deniers pour les frais de la procédure, il demandoit qu'il lui fût du moins permis de prendre un conſeil. On lui répondit qu'en matiere d'héréſie on n'accordoit aux accuſés ni conſeil ni avocat, & qu'il devoit ſe ſouvenir de ſa propre dépoſition. La lecture en fut faite ſur-le-champ.

Frappé de surprise, il fit le signe de la croix, se récria contre les cardinaux qui avoient souscrit l'interrogatoire, les traita d'imposteurs, & protesta qu'on avoit mal pris le sens de ses réponses. Soixante & quatorze templiers, amenés à Paris, entreprirent tous l'apologie de l'ordre. A les en croire, on avoit employé & les promesses & les menaces, pour tirer l'aveu des crimes qu'on leur imputoit; on l'avoit extorqué par la plus violente question à ceux qui ne s'étoient pas laissé séduire; d'ailleurs, le témoignage de tant d'hommes morts dans les supplices pour soutenir la vérité, valoit bien celui des lâches qui l'avoient trahie.

1312. L'ordre des templiers est aboli.

Toutes ces raisons toucherent foiblement. Les informations continuerent; deux cents trente & un témoins furent entendus, dont il ne reste qu'une seule déposition. Enfin, après deux ans de procédures, le pape, contre l'avis de presque tous les évêques & les docteurs du concile de Vienne, qui demandoient qu'on entendit les défenses des grands officiers, prononça la sentence de suppression de l'ordre du Temple. « Quoi-

» que nous n'ayons pas pu, dit-il, » prononcer ſelon les formes du droit, » nous le ſupprimons par proviſion & » par l'autorité apoſtolique, nous ré- » ſervant & à la ſainte égliſe romaine » la diſpoſition des perſonnes & des » biens des templiers ». Ces biens furent donnés aux hoſpitaliers, qui venoient de conquérir l'isle de Rhodes, plus connus aujourd'hui ſous le nom de chevaliers de Malthe. Pluſieurs modernes ſoupçonnent Philippe le Bel d'avoir voulu s'enrichir des dépouilles du Temple. Il ne prit cependant, pour les frais immenſes du procès, que les deux tiers de l'argent comptant & des meubles.

Supplice de grand-maître.

Clément V, juge des quatre grands officiers de l'ordre, ſe propoſoit ſeulement de les condamner à une priſon perpétuelle, pourvu qu'ils avouaſſent publiquement leurs crimes; car il importoit de convaincre les peuples de la juſtice d'une procédure ſi étrange. On dreſſe un échafaud à Paris; on y fait monter les officiers; le bourreau prépare devant eux un bûcher, ſans doute pour les rendre plus flexibles; on lit leurs premiers aveux & leur ſentence. Le grand-maî-

tre sommé de renouveller sa confession, jure qu'elle est fausse, que son ordre est saint & innocent; que s'il l'a indignement accusé à la sollicitation du roi & du pape, il mérite la mort par ce seul crime, & qu'il voudroit l'expier par les plus affreux supplices. Le commandeur de Normandie, frere du dauphin d'Auvergne, tient à peu près le même langage. Les légats, consternés & couverts de honte, les livrent au prévôt de Paris. L'un & l'autre sont brûlés à petit feu, répétant au milieu des flammes ce qu'ils avoient dit sur l'échafaud. On raconte que le grand-maître sur le point d'expirer, ajourna Clément V à comparoître dans quatre jours au tribunal de Dieu, & Philippe le Bel dans un an; prédiction fabriquée sans doute après l'événement.

Réflexions sur ce procès. *L'abolition des templiers*, selon le président Hénault, *est un événement monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit qu'on les ait inventés.* Il y avoit assurément de fortes raisons de détruire un ordre devenu inutile à l'église, à charge au public, dangereux par sa puissance & ses scandales. Plus la chose paroît juste en soi,

plus la maniere eſt étonnante. Daniel & pluſieurs autres hiſtoriens ne forment aucun doute ſur les accuſations intentées contre ces chevaliers. Mais de nos jours, on ne peut les croire ſi certaines. On voudroit que des imputations, abſurdes au premier coup-d'œil, fuſſent conſtatées par des témoignages évidens; qu'on en eût trouvé la preuve dans les ſtatuts de l'ordre; que l'on pût apprécier les dépoſitions ſans nombre dont il ne reſte plus de veſtiges; & que la conſtance d'une multitude de templiers au milieu des flammes fût moins capable d'affoiblir l'impreſſion des premiers aveux. Cet ordre pouvoit, comme quelques auteurs l'aſſurent, avoir offenſé le gouvernement; & Philippe le Bel étoit implacable.

Impôts accablans.

Le roi, au concile de Vienne, montra beaucoup de zele pour la guerre ſainte. On ordonna la levée d'une décime pendant ſix ans; mais l'argent fut employé à toute autre choſe: peut-être ces projets de croiſade ne furent qu'un prétexte pour en amaſſer. Le poids des impôts faiſoit gémir & crier les peuples. De tant de ſubſides accablans, il n'en



entroit pas, assuroit-on, la dixieme partie dans le trésor. On ne pouvoit s'imaginer que le roi fût pauvre, tandis que ses ministres étaloient un luxe fastueux.

Chagrins de Philippe le Bel.

Philippe, menacé d'un soulevement général, trouva au sein de sa famille des chagrins encore plus cuisans. Les femmes de ses trois fils furent accusées, & deux convaincues d'adultere. Une telle infamie, jointe aux inquiétudes qu'il avoit d'ailleurs, le fit tomber malade. Pénétré d'un repentir tardif de ses fautes, il donna à Louis son successeur de fort bons avis, qui ne valoient pas de bons exemples.

Loi sur les apanages.

Il régla que les apanages des enfans de France reviendroient à la couronne au défaut d'héritiers mâles. C'étoit une précaution utile pour empêcher qu'ils ne passassent à des étrangers par mariage.

1314. Mort du roi.

Ce roi mourut âgé de quarante-six ans, avec la gloire d'avoir soutenu vigoureusement ses droits, & le regret d'avoir rendu malheureux ses peuples.

Accroissemens de l'autorité royale.

Sous le regne de Philippe le Bel, prince violent, injuste, mais politique, l'autorité royale fit de grands progrès

progrès; & ſi les moyens qui la relevèrent ne furent pas tous exempts de blâme, ils produiſirent un bien réel en avançant la ruine du gouvernement féodal. On trouve, dans les obſervations de M. l'abbé de Mably ſur l'hiſtoire de France, le ſyſtème de ce prince développé d'une maniere fort vraiſemblable. Bornons-nous à quelques remarques eſſentielles.

Conduite & principes les gens de robe.

Les gens de robe, admis dans le parlement avec le titre de *conſeillers rapporteurs*, pour inſtruire & rapporter les affaires, étant devenus les vrais juges, parce que leur opinion prévaloit, & ayant bientôt acquis l'aſcendant que donne la ſupériorité de lumieres, établirent de nouvelles idées plus avantageuſes à la couronne, ou plutôt rétablirent les anciens principes que l'anarchie avoit renverſés. En butte au mépris des ſeigneurs, & intéreſſés à gagner la confiance & les bonnes graces du prince, ils ſaiſirent toutes les occaſions d'exalter les droits de celui-ci, de rabattre les prétentions des autres; ſi cependant on pouvoit regarder alors comme de ſimples prétentions ce que le régime féodal avoit cimenté depuis quel-

ques siecles. Ils puiserent dans la Bible & dans le code de Justinien les expressions les plus fortes sur l'autorité royale ; ils perdirent de vue l'ancien gouvernement des François, des peuples sortis de la Germanie ; mais en exagérant le pouvoir de la couronne, ils accréditerent les vraies maximes qui en sont l'appui. Il falloit que les rois devinssent plus puissans, pour que la nation fût mieux gouvernée. Philippe défendit absolument le duel en matiere civile. Ainsi la nouvelle jurisprudence s'affermit, l'étude fut nécessaire à l'administration de la justice, autrefois sans regle. Les gens de robe se rendirent de plus en plus respectables. Nous aurons souvent lieu de remarquer les services que la monarchie en a reçus. Tous les corps ont leur intérêt, & par conséquent leur esprit particulier, d'où naissent, au gré des circonstances, les prétentions & les disputes, & même quelquefois les troubles. Mais quand l'esprit de corps a une tendance au bien général, il ne faut qu'en diriger les mouvemens pour le rendre utile.

On ne conçoit pas aisément qu'un

prince ambitieux, tel que Philippe le Bel, ait pu convoquer les états de la nation & y faire entrer les communes, à l'exemple d'Edouard I, roi d'Angleterre. Cette assemblée pouvoit devenir redoutable au souverain, si les trois ordres conspiroient à limiter sa puissance. Mais divisés entr'eux par la discorde & par des intérêts particuliers, un intérêt commun devoit les unir en sa faveur contre les entreprises de Boniface. Il importoit à Philippe que la nation reconnût son indépendance. La tyrannie, les exactions de la cour de Rome y préparoient depuis long-tems les esprits; & la confiance du roi ne pouvoit manquer de leur inspirer un zele unanime. D'ailleurs il vouloit sur-tout avoir de l'argent. Le fort des impositions tomboit sur la bourgeoisie : en joignant le tiers-état au clergé & à la noblesse, on se ménageoit le moyen d'obtenir facilement ce que l'on craignoit d'exiger avec une rigueur perpétuelle. Pasquier l'observe fort bien : *Le peuple, chatouillé de l'honneur qu'on lui a fait en le consultant, court avec joie à ces dietes générales, & se rend plus*

Observations sur les états généraux.

hardi prometteur à ce qu'on lui demande. C'eſt le même motif qui avoit ouvert l'entrée du parlement aux communes d'Angleterre.

Lyon réuni à la couronne.

La ville de Lyon détachée du royaume depuis long-tems, après avoir appartenu aux rois d'Arles, aux rois de Bourgogne, enſuite à l'empire, étoit devenu une principauté pour les archevêques. Elle fut réunie à la couronne, parce que Pierre de Savoie, en poſſeſſion de ce grand ſiege, refuſa de prêter au roi le ſerment de fidélité, & ſouleva contre lui les habitans. La guerre décida la diſpute. On laiſſa le titre de comte de Lyon à l'archevêque & au chapitre.

Droit d'amortiſſement.

S. Louis & ſon ſucceſſeur avoient établi le droit d'*amortiſſement*, pour empêcher l'égliſe ou les gens de main-morte de faire des acquiſitions, ſans dédommager les ſeigneurs des rachats, lods & ventes dont ils ſe trouveroient privés. Malgré les cris du clergé & des moines, ce droit prévalut. L'expérience n'apprenoit que trop combien il étoit eſſentiel de mettre une digue au torrent qui engloutiſſoit les patrimoines des familles. Selon l'auteur de l'*Eſprit des loix*,

„ en Castille, où il n'y a point de „ droit pareil, le clergé a tout en- „ vahi ; en Aragon, où il y a quel- „ que droit d'amortissement, il a „ acquis moins ; en France, où ce „ droit & celui de l'indemnité sont „ établis, il a moins acquis encore ; „ & l'on peut dire que la prospérité „ de cet état est due en partie à „ l'exercice de ces deux droits. „ (*L. XXV*, *c.* 5.) L'exemple du royaume de Naples est sur-tout frappant, puisque, suivant l'estimation commune, l'église y possede quatre cinquiemes des biens. (*V. Giannone*, *L. XL*, *c.* 6.)

Mysteres joués sur le théatre.

L'usage de jouer les mysteres sur le théatre commençoit à s'établir. Dans une fète qui fut donnée lorsque Philippe arma chevaliers ses enfans, « là vit-on Dieu, dit une an- „ cienne chronique, manger des „ pommes, rire avec sa mere, dire „ des patenôtres avec ses apôtres, „ susciter & jugier les morts : là „ furent entendus les bienheureux „ chanter en paradis dans la com- „ pagnie d'environ quatre-vingt-dix „ anges, & les damnés pleurer dans „ un enfer noir & puant, au milieu

» de plus de cent diables qui rioient » de leur infortune.... là fut vu un » maître renard, d'abord ſimple clerc, » qui chante une épître, enſuite évê- » que, puis archevêque, enfin pape, » toujours mangeant pouſſins & pou- » les, &c. » Ces ſpectacles indécens & ridicules firent long-tems les délices du François, aſſez ſimple pour s'en amuſer dévotement.

Loi ſomptuaire; frugalité.

Une loi ſomptuaire, publiée en 1294, fixe la quantité de mets qu'on peut ſervir ſur les tables; au ſouper, qui étoit alors le grand repas, deux mets & un potage au lard; au dîner, un mets & un entremets; jamais plus de quatre plats les jours de jeûne, ni plus de trois les autres jours. Les rois eux-mêmes n'étoient pas autrement ſervis. Charlemagne avoit vécu de la ſorte. Nous liſons qu'en Angleterre, des moines porterent leurs plaintes à Henri II contre leur abbé qui les réduiſoit à dix plats. *On ne m'en ſert que trois*, répondit-il; *malheur à votre abbé, s'il vous en accorde plus que la ſobriété n'en permet à votre roi.* La même loi fixoit le nombre des robes qu'on pouvoit ſe donner tous les ans, le prix qu'on

pouvoit y mettre, & défendoit aux bourgeois les chars, les torches, les fourrures. Défenses inutiles, comme tant d'autres, parce qu'on ne tint point la main à l'exécution.

Ceux qui aiment à comparer les anciennes dépenses avec celles d'aujourd'hui, & les différens prix des choses, doivent être curieux d'un compte de la maison du roi de 1202. On y voit que l'habillement complet d'un page coûtoit 107 sous; celui d'une dame du palais, 8 livres; celui des femmes de moindre rang, un tiers moins; & celui des chambrieres, 58 sous; la robe d'écarlate qu'eut Philippe Auguste à pâques, 16 livres & demie; une robe fourrée de vair qu'il eut à la toussaint, 8 livres; ses tuniques, 15 sous chacune; la toile pour les chemises des plus hautes dames, un sou huit deniers l'aune, &c. Dépense du roi en habits.

La ligue des Suisses commença au milieu des troubles de l'Europe. Trois cantons, Schweitz, Ury & Underwalden secouerent le joug de la maison d'Autriche; & l'amour de la liberté fit un peuple de héros. Ligue des Suisses.

LOUIS X,

Surnommé HUTIN.

1314. Royaumes de France & de Navarre réunis.

LOUIS, déjà roi de Navarre depuis la mort de sa mere héritiere de ce royaume, monta sur le trône de son pere avec de bonnes intentions, mais avec trop de foiblesse & de légéreté dans sa conduite. Le comte de Valois son oncle s'empara de cet esprit timide, & lui fit d'abord sacrifier un ministre respectable, qui avoit eu la plus grande autorité sous le dernier regne. C'étoit Enguerrand de Marigni, homme de qualité, surintendant des finances, à qui l'on imputoit faussement l'altération des monnoies & les malheurs de l'état. Le roi demanda un jour en plein conseil, où étoient les sommes que devoient avoir produites tant d'impôts & de décimes. Valois dit alors que Marigni en avoit eu l'administration, & qu'il devoit en rendre compte. Je suis prêt à le faire, répond le surintendant, lorsqu'on me l'ordonnera. Que ce soit donc maintenant, replique le comte.

Enguerrand de Marigni.

Marigni, ſans ſe troubler, dit alors : *Je vous en ai remis une grande partie, monſieur ; le reſte a été employé à payer les charges de l'état.* Ce prince lui donne un démenti. Le miniſtre, oubliant tous les égards, lui en donne un autre. Déjà le comte de Valois avoit mis l'épée à la main. On les ſépara. Après une ſcene pareille, l'ennemi du ſurintendant perſuada ſans peine qu'il falloit l'immoler au peuple.

Procès de Marigni.

Marigni ayant été arrêté, perſonne ne ſe préſenta pour dépoſer contre lui, quoique tout le monde fût invité à le faire. On pourſuivit le procès ſur des accuſations vagues, auxquelles il pouvoit oppoſer de bonnes réponſes. Mais il demanda en vain d'être entendu. Louis, par un ſentiment d'équité, vouloit qu'on l'écoutât ; Valois ſe roidit par un excès de vengeance.

Il eſt accuſé de magie.

Une nouvelle batterie fut employée contre le ſurintendant. Quelques témoins dépoſerent que ſa femme & ſa ſœur avoient eu recours à la magie pour le délivrer ; qu'elles avoient *envouté* le roi & le comte. Cette opération conſiſtoit à piquer ou à brûler, avec certaines cérémonies accompagnées de certaines paroles,

des figures de cire qui représentoient les personnes qu'on vouloit faire périr. On croyoit que le sortilege agissoit infailliblement sur ces personnes. Une extravagance si ridicule étoit alors & a été fort long-tems une affaire des plus sérieuses. Elle contribua beaucoup à la perte de l'accusé. Sans aucune forme judiciaire, il fut condamné au gibet, comme atteint & convaincu de tous les crimes qui lui étoient imputés sans preuves. Les images de cire avoient décidé le roi à permettre l'injustice.

Il est exécuté. Cette sentence fut exécutée. Marigni protesta jusqu'à la mort, de son innocence. On vit le peuple aussi ému de pitié qu'il avoit paru transporté de haine. Louis Hutin témoigna bientôt son repentir; le comte de Valois, frappé d'une grande maladie, la regarda comme un châtiment du ciel, & fit distribuer des aumônes, avec ordre de dire à chaque pauvre : *priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigni & pour monseigneur Charles de Valois.* Presque tous les historiens justifient cet illustre malheureux; exemple mémorable de l'injustice des cours, du danger des

Son innocence.

grandes places, & de l'inſtabilité des choſes humaines. Son crime fut d'avoir gouverné dans un tems d'orages, ſous un roi qui ne ménageoit point les peuples. C'eſt par le conſeil de deux Florentins que Philippe le Bel avoit altéré les monnoies. Ils en avoient profité ſans doute, & l'innocent fut puni.

1315. Affranchiſſement général.

Les Flamands s'étant révoltés, le beſoin d'argent pour la guerre, & la crainte de ſoulever les peuples par de nouvelles impoſitions, firent imaginer un expédient vraiment utile au royaume. Les bourgeois des villes jouiſſoient depuis long-tems de la franchiſe; mais les habitans des campagnes étoient toujours ſerfs. On leur offrit l'affranchiſſement, à condition de payer une certaine ſomme. La plupart préféroient l'argent à la liberté; car on s'accoutume à tout, même à l'eſclavage. On les força d'acheter un bien dont ils ne connoiſſoient pas le prix. Louis Hutin, *voulant que dans le royaume des Francs la réalité répondît au nom*, déclara que tout ce qui avoit rapport à la ſervitude lui répugnoit; qu'il entendoit que tout fût amené à la

franchise, & que ses sujets cessassent d'être inquiétés sur les droits de main-morte ou de *formariage* (*). Le pape Alexandre III avoit déjà décidé dans un concile en 1167, que les chrétiens devoient être exempts de servitude. Ainsi la nation recouvra le plus précieux des biens ; & si les vassaux avoient tous imité l'exemple du roi, on ne verroit pas encore dans quelques provinces, sur-tout en Bourgogne, des restes d'une servitude indigne de l'humanité.

Réflexions sur l'affranchissement.

Dans l'édit pour l'affranchissement, on lit ces paroles : *Comme selon le droit de nature chacun doit naître franc.* Pourquoi donc faire acheter à des hommes un droit que leur donne la nature ? C'est la réflexion de M. l'abbé de Mably. Il ajoute que, dans un gouvernement où l'on ne connoît aucune égalité, la servitude pourroit peut-être produire un bien, & corriger quelques inconvéniens des loix. « Je demande, dit-il, quel

(*) On appelloit ainsi le mariage fait hors de la terre du seigneur sans sa permission.

„ grand préſent c'eſt pour les hom-
„ mes que la liberté, dans un pays
„ où le gouvernement n'a pas pour-
„ vu à la ſubſiſtance de chaque ci-
„ toyen, & permet à un luxe ſcan-
„ daleux de ſacrifier des millions
„ d'hommes à ſes frivoles beſoins,
„ &c. „ (*Obſerv. tom. II, pag.* 405.)
Ce paradoxe, je l'avoue, ne peut guere ſe réfuter qu'en accuſant les mœurs & les coutumes, en reconnoiſſant l'imperfection des loix, & en prouvant (ce qui ne ſeroit pas difficile) que les maux dont le peuple ſe plaint ſouvent, n'égalent point ceux qu'entraîna toujours l'eſclavage. La ſageſſe des gouvernemens lui annonce un ſort plus doux. Ce doit être le bien commun de la ſociété.

Les Juifs rappellés.

Les ſommes que Louis retira de l'affranchiſſement général ne ſuffiſant point, il rappella les Juifs pour douze ans, & les chargea de taxes extrêmement fortes. Cette malheureuſe nation s'empreſſoit toujours à rentrer en France, où elle ſavoit ſe dédommager des outrages dont on l'accabloit.

Bonnes loix.

Quoique l'expédition de Flandre n'eût pas réuſſi, les rebelles ſe ſou-

mirent. Le roi, à ſon retour, s'occupa du ſoin de réprimer les vexations de ſes officiers. Il aimoit le bien public. Il avoit défendu, conformément à une conſtitution impériale, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs perſonnes, des inſtrumens, des bœufs, & de tout ce qui ſert à l'agriculture. Les monnoies furent remiſes ſur l'ancien pied; mais la réforme ne ſe fit guere qu'en apparence.

1316. Mort de Louis Hutin.

Une maladie violente emporta ce prince, la ſeconde année de ſon regne. Il n'avoit point d'enfans mâles; la reine, Clémence de Hongrie, étoit groſſe quand il mourut, & accoucha d'un fils qu'on nomma Jean, qui ne vécut que huit jours. Avant ſes couches, Philippe, comte de Poitiers, frere de Louis Hutin, fut déclaré par les douze pairs régent du royaume, ſi elle accouchoit d'un prince, & roi ſi elle accouchoit d'une princeſſe. Juſqu'alors il n'y avoit point eu de loi formelle à cet égard, le cas ne s'étant jamais préſenté. Cependant dès que le trône parut vacant, il s'éleva de grandes conteſta-

Diſputes ſur la ſucceſſion à la couronne.

tions. Eudes, duc de Bourgogne, ſoutint que le droit naturel & le droit civil aſſuroient la ſucceſſion à Jeanne, fille du roi Louis & de Marguerite de Bourgogne, ſa premiere femme. L'affaire fut agitée dans une aſſemblée nombreuſe des trois ordres de l'état. On décida que la loi ſalique ne permettoit pas aux femmes de ſuccéder à la couronne. Ce n'étoit point établir une loi nouvelle, mais confirmer ce que la coutume avoit établi dès le commencement de la monarchie.

Regne entier ſans pape.

Il n'y eut aucun pape ſous ce regne. Clément V, qui avoit transféré le ſaint ſiege à Avignon, tandis que les Guelphes & les Gibelins déchiroient toute l'Italie, & que Rome vouloit ſe gouverner par ſes magiſtrats, étoit mort en 1314. Les cardinaux ne purent s'accorder, les Gaſcons voulant un pape de leur pays, les François & les Italiens s'y oppoſant. On les attira tous à Lyon ſous divers prétextes; on les enferma dans un couvent; on leur déclara qu'ils n'en ſortiroient qu'après avoir élu un pape. Le conclave dura quarante jours. En-

Election de Jean XXII. fin les cardinaux convinrent, pour terminer leurs disputes, de s'en rapporter au choix du cardinal de Porto, Jacques d'Euse, né à Cahors, archevêque d'Avignon, qui se nomma pape lui-même, s'il faut en croire Villani & quelques autres, le 13 août 1316. Il fut célebre sous le nom de Jean XXII. On connut bientôt son caractere, par une bulle qu'il publia pour s'attribuer la collation de tous les bénéfices, sous prétexte d'empêcher la simonie. Cette usurpation enrichit la cour pontificale. Il y ajouta tant d'autres moyens d'avoir de l'argent, que son trésor, selon Villani, se trouva de dix-huit millions en especes, outre sept millions en lingots & en vases précieux.

PHILIPPE V,

Surnommé LE LONG.

1316. Le royaume tranquille. CE regne tranquille & court offre peu de matiere intéressante. Les mécontens furent calmés à force de graces. Le duc de Bourgogne eut la fille

ainée du roi avec le comté de Bourgogne, qui se trouva réuni au duché. Un interdit que le pape jeta sur la Flandre, rendit plus traitables les Flamands, toujours armés contre la couronne. On fit la paix, ou plutôt on crut la faire ; car ce peuple séditieux ne respecta pas long-tems la foi des traités. Le roi devoit se livrer tout entier aux soins du gouvernement : peu s'en fallut qu'une entreprise absurde ne l'entraînât hors de l'Europe.

Projet de croisade.

Le germe des croisades subsistoit encore, parce que l'expérience ne déracine que lentement les préjugés les moins raisonnables. Philippe résolut de porter la guerre en Palestine; &, ce qu'il y a de singulier, le pape s'efforça de l'en détourner. Les mahométans furent instruits de son dessein. La crainte d'une nouvelle invasion leur inspira, disent les historiens, la plus noire perfidie. Ils engagerent les Juifs à empoisonner les puits & les fontaines du royaume. Ceux-ci formerent d'autant plus volontiers ce complot affreux, qu'ils venoient d'éprouver la rage d'une foule de *pastoureaux*, vile canaille,

Complots des Juifs & des lépreux.

que le fanatiſme avoit raſſemblée ſous prétexte de délivrer la terre ſainte. On ajoute que, n'oſant exécuter eux-mêmes le projet, les Juifs corrompirent à force d'argent les lépreux répandus de toutes parts, leur perſuadant que ceux qui ne mourroient pas du poiſon, prendroient la lepre, & qu'ainſi ils rentreroient eux-mêmes dans le commerce de la ſociété. Cette conjuration ayant été découverte, les coupables furent condamnés au feu.

Exécution horrible. Il y eut, dit-on, cent ſoixante Juifs brûlés à Chinon, dans une grande foſſe où le feu étoit allumé : pluſieurs s'y précipiterent, *riant & chantant comme s'ils alloient à des noces* ; & quelques femmes, avec leurs enfans, de peur qu'on ne les fît baptiſer. Toutes les hiſtoires fourniſſent divers exemples de ces horreurs produites par la barbarie d'un côté, & par le déſeſpoir de l'autre.

Ladreries confiſquées. On confiſqua les biens des *ladreries*, de ces hôpitaux de lépreux fondés depuis les croiſades, & dont les richeſſes méritoient l'attention du gouvernement. Le crime qu'on imputa & aux Juifs & aux lépreux,

n'est point vraisemblable. Peut-être ne cherchoit-on qu'un prétexte pour les dépouiller.

1319. Evêques exclus du parlement.

Depuis que Philippe le Bel avoit rendu le parlement sédentaire à Paris, les prélats y avoient conservé la préséance, malgré un arrêt de 1287 contre leurs prétentions. Philippe le Long les exclut enfin du parlement, pour ne point les distraire, dit-il, *du gouvernement de leurs spiritualités*. Dès-lors la juridiction ecclésiastique, qui s'étendoit presqu'à tout, commence à rentrer dans ses limites. La fausse & dangereuse maxime, que les clercs ne sont point soumis aux tribunaux séculiers, n'arrête plus le cours naturel de la justice, ou du moins cesse d'en imposer aux magistrats. Cette réforme ne se fit pas tout-à-coup : c'étoit un grand point de la commencer. Philippe en méditoit une autre, dont les siecles ameneront peut-être l'exécution entiere. Il vouloit établir par-tout un même poids, une même mesure & une même monnoie. La mort le surprit avant qu'il pût y travailler. Il avoit fait des ordonnances très-sages, une entr'autres, de laquelle est tirée la

Projet utile non exécuté.

1322. Mort du roi. Sages ordonnances.

maxime, *qu'en fait de justice, on n'a point égard aux lettres missives*. Plus les rois sont sujets à être trompés, plus il est de leur prudence de s'en rapporter à l'examen & à l'équité des juges.

Bourgeois désarmés ; droit de guerre aboli.

Philippe désarma les bourgeois, sous prétexte que la misere les engageoit quelquefois à vendre leurs armes. Il ordonna que ces armes fussent déposées dans un arsenal public, & qu'on ne les leur rendît que quand la guerre seroit commandée pour le service du roi. Dans les principales villes il mit un capitaine à la tète de la bourgeoisie, & dans chaque bailliage, un capitaine général à la tète des milices. « Ainsi, selon la remar- » que de M. l'abbé de Mably, les » forces qu'il redoutoit dans les » mains d'une noblesse encore indo- » cile & remuante, devinrent ses » propres forces. Les seigneurs déjà » accoutumés à vivre en paix en- » tr'eux, quand le roi avoit des ar- » mées en campagne, regarderent » enfin comme un fléau ce droit de » guerre dont leurs peres avoient été » si jaloux, & peu d'années après

„ demanderent eux-mêmes à en être
„ dépouillés. „

La fameuſe diſpute qui s'éleva entre les cordeliers, ſur la propriété de leurs alimens, ſur la forme & la couleur de leurs habits, peut être citée parmi les folies humaines, dont l'hiſtoire conſerve le ſouvenir comme une leçon de ſageſſe. Il s'agiſſoit de ſavoir, ſi ce que mangeoit un cordelier lui appartenoit, ou au pape; s'il devoit porter le capuchon large ou étroit, rond ou pointu; ſi ſon habit devoit être blanc, noir ou gris, &c. Les Grecs même n'avoient pas mis plus de chaleur dans les diſputes de religion. Celle-ci ne fut terminée qu'avec peine par les bulles de Jean XXII (*); elle l'expoſa au reproche d'héréſie de la part de l'empereur Louis de Baviere, dont nous parlerons ailleurs; enfin elle fit brû-

Fameuſe diſpute dans l'ordre de S. François.

(*) Le pape Nicolas IV avoit décidé en 1288, que tous les biens, meubles ou immeubles, dont les cordeliers ont l'uſage, appartiennent en propriété à ſaint Pierre, conformément à une bulle de Nicolas III. C'étoit une ſource de terribles argumens contre Jean XXII.

ler comme hérétiques, quelques-uns de ces religieux enthousiastes, opiniâtrément attachés à leurs chimeres de perfection. En outrant l'évangile, ils étoient devenus fous, & ils attachoient la sainteté à leur démence.

Si le latin est nécessaire aux religieuses.

Le président Hénault observe que depuis le douzieme siecle, on obligeoit les religieuses d'apprendre la langue latine, qui avoit cessé d'ètre vulgaire : cet usage, dit-il, dura jusqu'au quatorzieme siecle, *& n'auroit jamais dû finir.* Seroit-il donc si important que les religieuses étudiassent une langue savante & difficile, uniquement pour entendre le bréviaire? Et si l'usage actuel a beaucoup d'inconvéniens, ne seroit-il pas à souhaiter qu'on y remédiat d'une autre façon?

CHARLES IV,

Surnommé LE BEL.

1322.

Justice févere.

PHILIPPE LE LONG n'ayant laissé aucun enfant mâle, Charles son frere lui succéda sans opposition. Il fit une recherche sévere des financiers, pres-

que tous Italiens, car les François ignoroient encore cet art lucratif. Leurs biens furent confisqués ; & la Guette, receveur général des finances, mourut à la question sans avouer où étoient les trésors qu'on lui supposoit. On punit avec la même rigueur les gentilshommes qui dépouilloient les particuliers. Il falloit des exemples de justice ; mais il falloit aussi une sagesse qu'on n'avoit point.

Guerre avec l'Angleterre.

La guerre se ralluma entre la France & l'Angleterre, au sujet d'un château en Guienne, qu'Edouard II prétendoit lui appartenir. Ce roi, dominé par ses favoris & ses mignons, se vit enlever plusieurs places. Isabelle sa femme, sœur de Charles le Bel, justement soupçonnée de galanterie, passa en France sous prétexte de faire la paix, & s'obstina, contre les ordres de son mari, à y demeurer avec ses enfans. Spenser, favori d'Edouard, savoit que l'argent pouvoit tout & à la cour de Paris & à celle d'Avignon. L'argent des Anglois ne fut pas prodigué sans fruit. Jean XXII écrivit fortement à Charles le Bel, qui consentit à congédier sa sœur. Plus mécontente que jamais d'Edouard, elle

1326. Edouard II détrôné par sa femme.

obtient du comte de Hainaut quelques ſecours, débarque en Angleterre, s'avance à la tête d'une armée, fait punir de mort les favoris, détrône ſon époux par l'autorité du parlement, voit couronner ſon fils, le fameux Edouard III, & finit par être confinée dans une eſpece de priſon. Le nouveau roi conclut un traité avec la France. On lui reſtitua les places conquiſes, à charge de payer cinquante mille livres ſterling.

Le pape veut donner l'empire à Charles le Bel.

Jean XXII renouvelloit contre Louis de Baviere ce que d'autres papes avoient entrepris contre les empereurs. Il l'excommunia en 1324; & prétendant que le pape devoit confirmer les élections à l'empire, diſpoſer même en certains cas de la couronne impériale, il tenta de la réunir à celle de France. Les démarches que fit Charles pour être élu roi des Romains, ne ſervirent qu'à lui cauſer du chagrin & de la honte. Les Allemands lui manquerent de parole.

1328. Mort du roi.

Ce prince mourut en 1328. C'étoit le dernier des trois freres, ſucceſſeur de Philippe le Bel. Ils diſparurent tous trois dans un court eſpace de tems. Quelques-uns de ces auteurs

teurs qui lisent dans les secrets de la Providence, ont dit que Dieu vengeoit sur eux Enguerrand de Marigni.

Au commencement de son regne, Charles répudia sa femme Blanche de Bourgogne, renfermée depuis longtems pour des désordres publics. Le pape lui permit d'en prendre une autre, parce que la mere de Blanche avoit tenu Charles sur les fonts, ce qu'on regardoit comme un empêchement de mariage; & parce que les deux époux étoient parens au quatrieme degré, empêchement que Clément V avoit levé par une dispense. On supposa la dispense nulle, en ce que les empêchemens n'y étoient pas suffisamment exprimés. Les papes d'Avignon se plioient aux desirs des rois de France, & y trouvoient leur profit. **Divorce du roi, autorisé par le pape.**

On remarque sous ce regne l'érection de la baronnie de Bourbon en duché-pairie. Les lettres du roi portent, *j'espere que les descendans du nouveau duc* (Louis, petit-fils de saint Louis) *contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la* **Maison de Bourbon.**

couronne. L'application de ces paroles à Henri IV est aussi juste qu'intéressante.

Quatre grands vassaux encore dangereux.

Une grande partie des provinces étoit soumise au gouvernement monarchique ; mais il restoit encore quatre grands vassaux redoutables au monarque. Les ducs de Guienne, de Bourgogne, de Bretagne, & le comte de Flandre, ne le reconnoissoient que pour suzerain ; & il falloit encore bien du tems pour les réduire à l'obéissance. C'est la source des malheurs de plusieurs regnes, jusqu'à la réunion de ces fiefs à la couronne.

PHILIPPE VI,

Dit DE VALOIS.

1328. Prétentions d'Edouard III à la régence.

DES prétentions sur un grand royaume, soutenues avec autant de force que de politique, ne peuvent manquer de faire répandre beaucoup de sang, & de produire des événemens terribles, qui rendent l'histoire plus intéressante par les malheurs de

l'humanité. C'est ce que produisit en effet l'ambition d'Édouard III, roi d'Angleterre, jeune prince capable des entreprises les plus hardies, dont le regne de cinquante ans fut pour la France une source de désastres. Charles le Bel étoit mort sans enfant mâle, & la reine, qui étoit grosse, pouvoit ne point donner d'héritier de la couronne. Ainsi la régence étoit un pas vers la royauté. Edouard prétendoit y avoir droit, comme fils d'Isabelle sœur du dernier monarque. Philippe de Valois l'emporta au jugement des pairs, quoiqu'il ne fût que cousin-germain du même roi. Il avoit l'avantage de l'être du côté paternel; au lieu qu'Edouard étoit neveu par sa mere. L'Anglois soutint que sa mere, ne pouvant succéder à la couronne, lui laissoit néanmoins un droit de proximité qui le rendoit, en qualité de plus proche parent mâle, habile à la succession. On répondit qu'il ne pouvoit tirer de sa mere un droit qu'elle n'avoit point & qu'elle ne pouvoit avoir; qu'enfin la couronne appartenoit, non au plus proche parent mâle, mais à celui qui l'étoit par les mâles.

Jugement de cette grande affaire.

Philippe de Valois succede à la couronne.

La reine accoucha d'une princesse ; Philippe, déjà régent, fut proclamé & sacré roi avec un appareil inoui. Il rendit généreusement à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, qui lui appartenoit selon les loix d'Espagne, où les filles succédoient au trône. Ainsi le comte d'Evreux, mari de cette princesse, fut roi de Navarre. Jeanne céda la Champagne & la Brie, qui lui appartenoient aussi.

Révolte en Flandre.

Les Flamands s'étant révoltés contre leur prince, & l'ayant chassé de ses états, il vint implorer la protection du roi. On craignoit avec raison les guerres de Flandre, toujours moins glorieuses que funestes ; mais Philippe de Valois desiroit impatiemment de se signaler par quelque victoire. La plupart furent d'avis dans le conseil, ou de laisser les Flamands se détruire par leurs dissentions, ou de différer la guerre au printems prochain. *Et vous, seigneur connétable*, dit le roi à Gaucher de Chatillon, âgé de quatre-vingts ans, *que pensez-vous de ceci? croyez-vous qu'il faille attendre un tems plus favorable?* Le vieux connétable, qui con-

Trait du connétable de Chatillon.

noiſſoit les ſentimens de ſon maître, répondit en deux mots : *Qui a bon cœur, a toujours le tems propre.* Sur-le-champ des ordres furent expédiés, pour la campagne.

Le roi domte les Flamands.

Le général des Flamands étoit un petit marchand de poiſſon, dont l'audace intrépide ſe communiquoit à ces rebelles. Retranchés près de Caſſel, ils avoient arboré un étendard repréſentant un coq, avec ces mots, *quand ce coq chanté aura, le roi Caſſel conquérera.* On les mépriſoit trop pour ſe tenir ſur ſes gardes. Un jour après midi ils pénétrerent dans le camp, où tout repoſoit ; peu s'en fallut qu'ils n'enlevaſſent Philippe ; mais l'armée s'étant enfin rangée en bataille, ils furent défaits, & pour quelque tems domtés.

Edouard III rend hommage.

Philippe de Valois crut alors pouvoir parler en ſouverain au roi d'Angleterre ſon vaſſal. Il l'envoya ſommer de rendre hommage pour la Guienne & les autres fiefs relevans de la couronne. Edouard III répondit, ſi l'on en croit quelques auteurs, que *le fils d'un roi n'iroit point s'humilier devant le fils d'un comte.* Le roi lui fit dire que s'il perſiſtoit dans

ſon refus, ſes terres ſeroient confiſquées. L'Anglois, n'étant pas encore en état de ſoutenir une guerre, fut contraint de fléchir. Il parut avec un appareil magnifique, & avec une fierté qui ſembloit braver le monarque.

On diſputa ſur la forme de l'hommage; il le fit en termes généraux, & retourna en Angleterre, bien réſolu d'humilier Philippe à ſon tour, s'il en trouvoit l'occaſion.

Le pape déposé.

Jean XXII ſoutenoit avec paſſion Frédéric duc d'Autriche, compétiteur de Louis de Baviere. Ce différend occaſionna des excès dont il n'y avoit point encore d'exemple. L'empereur que le pape vouloit dépoſer, vint à bout de le faire dépoſer lui-même. Jean fut déclaré atteint & convaincu d'héréſie par ſes écrits, de crime de leſe-majeſté contre l'empereur; dépouillé de tout ordre, office, bénéfice, privilege eccléſiaſtique, & ſoumis à la puiſſance ſéculiere pour être puni comme hérétique obſtiné.

On l'accuſe d'héréſie.

L'accuſation d'héréſie employée avec tant de ſuccès contre les princes, retomboit ſcandaleuſement ſur un pape; & ſi Jean fût tombé entre les mains de ſon ennemi, il auroit

peut-être subi la peine du feu, comme ces fanatiques de l'ordre de saint François, dont il avoit condamné les opinions (*). L'empereur alla plus loin, il fit élire pape un cordelier, Pierre de Corbiere, qui, sous le nom de Nicolas V, excommunia ses ennemis. Philippe de Valois s'éleva contre le schisme, & l'antipape se soumit bientôt. Ce fut pour Louis de Baviere une raison de se déclarer dans la suite contre la France.

Le zele du roi pour l'église ne l'empêcha point d'écouter les plaintes que certains abus de la jurisdiction ecclésiastique faisoient éclater de toutes parts. Il tint à Paris une assemblée où Pierre de Cugnieres, avocat du roi, développa ces abus avec force; reprochant au clergé de s'établir juge de matieres purement civiles; de soumettre à ses tribunaux les orphelins, les veuves, les pau-

1329. Dispute sur la jurisdiction ecclésiastique.

(*) On raconte que Philippe de Valois menaça quelque tems après Jean XXII de le faire *ardre* (brûler), parce qu'il avoit prêché que les saints ne jouiroient de la vision béatifique qu'après la résurrection générale.

vres & les malades, ſous prétexte de charité; de prononcer ſur les perſonnes qui mouroient ſans teſtament; de prodiguer les cenſures pour des cauſes frivoles ou pour des intérêts temporels; de multiplier les vexations, afin d'arracher de l'argent de ceux qu'il vexoit. Le mémoire de Cugnieres contenoit ſoixante-ſix articles de plaintes. Selon Fleury, « la „ cauſe de l'égliſe fut mal attaquée „ & mal défendue, parce que de „ part & d'autre on n'en ſavoit pas „ aſſez, & on raiſonnoit ſur de faux „ principes, faute de connoître les „ véritables. „ (*VII Diſc.*) Deux prélats répondirent par des raiſons qui ne ſeroient point reçues aujourd'hui, reconnoiſſant la diſtinction des deux puiſſances, mais étendant la ſpirituelle ſur la temporelle, & apportant pour preuves un nombre d'exemples & de miracles qui ne prouvent rien.

Ce qui en réſulta.

Philippe donna un an aux évêques pour corriger les abus. Il n'y eut point alors de changemens conſidébles; mais les *appels comme d'abus* ſont nés de cette fameuſe diſpute. Les eccléſiaſtiques ne pardonnerent

point à Cugnieres d'avoir rempli les fonctions de sa charge. Ce fut à qui le tourneroit plus malignement en ridicule.

Robert d'Artois, fourbe & rebelle.

Une autre affaire, déjà terminée, produisit une longue & sanglante guerre. Le comté d'Artois, après la mort du dernier comte, appartenoit à Mahaut sa fille, malgré les prétentions de Robert d'Artois neveu de Mahaut; parce que la coutume d'Artois appelloit à la succession, non les males seulement, mais les parens les plus proches. Philippe le Bel & Philippe le Long avoient l'un & l'autre prononcé en faveur de la comtesse. Elle avoit assisté au sacre du dernier, en qualité de pair de France. Robert, ayant plus de crédit sous Philippe de Valois, son beau-frere, à qui il avoit rendu de grands services, se flatta de faire valoir ses prétentions, malgré deux jugemens authentiques. Il manquoit de titres, & ne rougit point de s'en procurer par une voie honteuse. La Divion, demoiselle de Béthune, lui en fabriqua de faux qu'il produisit avec confiance. Malheureusement pour lui, cette fille fut soupçonnée, arrêtée, & confessa devant

Procès du comte & de la Divion.

le roi toutes ſes manœuvres. La fauſſeté des titres reconnue, Robert d'Artois, au lieu de profiter de l'indulgence de Philippe, le choqua par une roideur opiniâtre. On pourſuivit le procès ; on condamna au feu la Divion ; Robert fut ajourné au parlement, & refuſa de comparoître. Le roi, ſur les concluſions du procureur-général, prononça lui-même l'arrêt qui le condamnoit au banniſſement. Aujourd'hui que les principes d'humanité ſont mieux connus, le ſouverain ſe réſerve les graces, & renvoie les condamnations à ſes officiers.

1331. Jugement.

Robert d'Artois paſſe en Angleterre.

Robert errant & fugitif ſe livre au plus affreux déſeſpoir. Il emploie la magie pour faire périr le roi ; il dépêche des ſcélérats pour l'aſſaſſiner ; enfin il ſe refugie en Angleterre, & ſollicite Edouard à ſe jeter ſur la France. Ce prince n'y étoit que trop diſpoſé. Pendant qu'il méditoit ſon entrepriſe, Philippe penſoit à toute autre choſe. Jean XXII venoit de mourir à Avignon (*). Son ſucceſſeur,

Benoît XII.

(*) Ce pontife ajouta une troiſieme couronne à la tiare pontificale. Le pape

Benoît XII, fils d'un boulanger du comté de Foix, eut envie de se réconcilier avec l'empereur, pour transférer à Rome le siege pontifical. Le roi trouvoit son avantage à retenir les papes dans le royaume. Leur dépendance les rendoit utiles à ses desseins, quoique le clergé souffrît beaucoup de leur voisinage. Il rompit le projet de réconciliation. Louis de Baviere en devint plus zélé pour le parti d'Edouard.

Projet de croisade.

Les entrevues de Benoît XII avec le roi firent naître un nouveau projet de croisade, auquel Philippe se livra d'abord très-vivement, comme s'il avoit été sûr de tous les princes de l'Europe; mais ce grand zele se rallentit peu à peu: des affaires plus pressantes demandoient ses soins.

1336. Edouard III prend les armes.

Enfin le roi d'Angleterre se déclara, après avoir traité avec le fameux Artevelle, brasseur de biere, Gantois, homme riche, intrigant, audacieux, digne chef de conjuration, qui gouvernoit à son gré les Flamands tou-

---

Hormisdas avoit mis la premiere, & Boniface VIII en avoit joint une seconde. (*Hénault.*)

jours mutins & rebelles. Un des premiers prétextes de la guerre fut la restitution de quelques terres de la Guienne, sur lesquelles Edouard étoit convenu d'attendre la décision du parlement. Il reprochoit à Philippe de Valois d'avoir donné asyle au roi d'Ecosse détrôné, (David Bruce) tandis que lui-même avoit reçu Robert d'Artois, déclaré par les pairs ennemi du roi & de l'état. Il réclamoit enfin contre le jugement qui lui avoit enlevé la couronne de France, dont il se prétendoit le légitime héritier. Artevelle lui ayant mandé que sa présence étoit nécessaire en Flandre, il y alla ranimer l'ardeur de ses alliés. Il passa ensuite à Cologne, où Louis de Baviere le créa vicaire général de l'empire, déclarant que Philippe de Valois étoit un lâche, un perfide; qu'il avoit *forfait*, qu'il avoit perdu sa protection & sa faveur.

Il étoit meilleur politique que le roi de France.

Le roi de France pouvoit se passer de cette protection, & n'avoit besoin que d'argent & de politique. Les moindres impôts surchargeoient les peuples, ruinés par des financiers Italiens. Philippe opposoit seulement de la fermeté & de la franchise au

caractere dangereux de son rival, aussi adroit qu'entreprenant. Edouard avoit plusieurs pensionnaires parmi les grands du royaume, & ne négligeoit aucun moyen de réussir. On échoue rarement avec de tels avantages. Cependant ses premieres expéditions ne furent point heureuses.

Quand il commença les hostilités dans le royaume, le comte de Hainaut son allié lui déclara qu'en qualité de vassal de l'empire, il l'avoit servi sur les terres de l'empire, mais qu'en qualité de vassal & neveu du roi de France, il se croyoit obligé de servir ce prince dès qu'on l'attaquoit sur ses terres. Devoir inconcevable, de combattre tantôt pour, tantôt contre le souverain, selon les différens théatres de la guerre! C'étoit une suite de l'anarchie féodale. Les Flamands se faisoient aussi scrupule d'attaquer la France, parce qu'ils avoient juré de ne pas prendre les armes contre le roi. Artevelle, pour lever leur scrupule, & pour les dégager de leur serment, conseilla, dit-on, à Edouard de prendre le titre de roi de France. Un peuple grossier & superstitieux pouvoit y être trom-

Traits singuliers.

Scrupule des Flamands.

pé ; mais Edouard s'étoit déjà quelquefois arrogé ce titre. D'ailleurs, l'intérêt du commerce étoit un puissant motif pour les Flamands, & ils avoient déclaré que la haine d'Angleterre leur tenoit plus au cœur que l'amitié de la France. Anathématisés par Benoît XII, la cessation des offices divins les épouvanta beaucoup. Edouard eut soin de les rassurer, en leur promettant des prêtres de son pays, qui leur chanteroient la messe malgré le pape.

Révolte du comte de Hainaut.

Les Anglois ravagerent la Picardie. Le comte de Hainaut parût suspect d'infidélité. Philippe ayant fait insulter ses terres, il s'attacha aux ennemis, & lui envoya un cartel. *Mon neveu le comte de Hainaut est un fou* : c'est la réponse qu'il reçut du roi. Ce *fou* devint furieux contre la France.

1340. Combat naval de l'Ecluse.

La seconde campagne fut mémorable par le combat naval de l'Ecluse. Une manœuvre qui fit gagner le vent aux Anglois, & qui fut regardée d'abord comme une fuite ; leur assura la victoire & prouva leur supériorité dans la marine. La flotte françoise étoit de six vingt gros vais-

ſcaux, outre quantité d'autres navires, montés par quarante mille hommes. Edouard détruiſit la moitié de cette armée. Il fut bleſſé dans le combat ; mais ſon habileté & ſa valeur triompherent des plus grands périls.

Il aſſiégea auſſi-tôt Tournai. Inquiet de la réſiſtance de la place, il envoya propoſer un défi au roi de France. Le cartel étoit adreſſé à *Philippe de Valois*, ſans autre titre. Philippe répondit avec dignité, que la lettre ne s'adreſſoit pas ſans doute à lui ; qu'il vouloit bien cependant apprendre au roi d'Angleterre qu'un vaſſal ne devoit pas défier ſon ſeigneur ; qu'au reſte, malgré l'indécence de cette démarche, il pourroit accepter la propoſition, ſi l'on convenoit que le royaume d'Angleterre, comme celui de France, dût être le prix du vainqueur. Quelque braves que fuſſent les deux rois, on ne peut guere ſuppoſer que leur deſſein fût de courir les haſards d'un duel. Ils cherchoient plutôt à augmenter leur réputation de valeur. Quoi qu'il en ſoit, une treve ſuſpendit tout-à-coup les hoſtilités. Edouard défie le roi.

Edouard III, en déſarmant mal- Treves violées par l'Angois.

gré lui, ne vouloit que gagner du tems pour se préparer à de nouvelles expéditions. Il ne manqua pas de soutenir le comte de Montfort, qui disputoit la Bretagne au comte de Blois, neveu de Philippe, époux de l'héritiere du dernier duc; guerre où la comtesse de Montfort, après la mort de son mari, fit des prodiges de valeur. Anglois & François saccagerent cette province. Une seconde treve fut également violée. Le moindre prétexte suffisoit à Edouard, aussi ardent à saisir les occasions, que peu scrupuleux sur les principes de la bonne foi.

Prétexte que lui fournit Philippe.

Le roi ayant fait trancher la tête à Olivier de Cliſſon & à plusieurs autres seigneurs, sans observer à leur égard aucune forme de justice, cette faute eut des suites funestes. Ils étoient sans doute d'intelligence avec l'ennemi, puisqu'Edouard se plaint amérement de leur mort dans une lettre écrite au pape, & les qualifie de nobles attachés à sa personne. Mais une punition illégale est un spécieux prétexte de révolte.

Geoffroi d'Harcourt refugié auprès d'Edouard.

Geoffroi d'Harcourt auroit éprouvé la même rigueur, s'il n'avoit pris la

fuite. Il se refugia auprès du roi d'Angleterre, & le servit contre sa patrie avec beaucoup plus de succès que Robert d'Artois, mort depuis peu d'une blessure. Le supplice des seigneurs fut une raison pour Edouard de rompre la treve, comme si Philippe de Valois l'eût rompue le premier par cette sévérité. Les Anglois tomberent d'abord sur la Guienne. Edouard s'étoit embarqué, voulant y aller en personne. Geoffroi d'Harcourt le décida malheureusement à tenter une descente en Normandie. Ce seigneur Normand sacrifioit à sa haine les sentimens de citoyen, ainsi que les devoirs de sujet. Son plan ne fut que trop bien exécuté.

Un des grands défauts de Philippe étoit de manquer de précaution, contre un ennemi toujours prêt à le surprendre. Edouard trouve peu de résistance en Normandie, & s'avance jusqu'à Paris, dévastant tout ce qui se trouve sur son passage. Mais il se voit bientôt au moment d'être accablé ; il veut se retirer en Flandre ; il passe la Somme, suivi de l'armée françoise. Philippe étoit impatient de combattre. Après avoir

1326. Bataille de Creci.

fait trois lieues de chemin, il envoie reconnoître les ennemis. On lui rapporte qu'ils attendent de pied ferme. Son intention étoit de faire reposer les troupes; mais le comte d'Alençon marche toujours en avant, malgré ses ordres Cette imprudence entraîne l'armée ; l'action s'engage près du village de Creci; les arbalètriers Génois qui composoient l'avant-garde, lâchent le pied, & mettent le désordre par-tout. Cependant les François pénetrent jusqu'au centre de la premiere ligne d'Edouard, que commandoit le prince de Galles son fils, âgé de quatorze ou quinze ans. Edouard, averti du danger de ce jeune prince, demanda s'il étoit mort ou blessé. On lui répondit que non. *Oh bien*, dit-il, *je veux qu'il ait tout l'honneur de cette journée, & qu'il gagne ses éperons.* (Il venoit de l'armer chevalier.) Philippe voyant ses troupes en déroute, perdant lui-même son sang par une blessure, s'obstinoit à ne point quitter le champ de bataille. Ses efforts furent inutiles, & les Anglois remporterent une victoire complete.

Le prince de Galles.

Perte des François.

Cette sanglante journée de Creci

fit perdre à la France environ trente mille hommes, & douze cents princes, seigneurs ou chevaliers. Les comtes d'Alençon, de Blois & de Flandre, les ducs de Lorraine & de Bourbon, le vieux roi de Boheme, Jean de Luxembourg, allié de la France, qui voulut se battre quoiqu'aveugle, y furent tués. Quelques-uns croient que les Anglois firent usage de l'artillerie, & que six pieces de canon servirent beaucoup à leur victoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on connoissoit depuis peu d'années cette invention terrible.

Remords de Geoffroi d'Harcourt.

Geoffroi d'Harcourt avoit combattu à côté du prince de Galles. Il reconnut le cadavre du comte d'Harcourt son frere, qui étoit mort glorieusement pour la patrie. Sentant alors l'énormité de son crime, il vint se jeter aux pieds du roi la corde au cou, & obtint sa grace.

Retraite du roi.

Philippe de Valois, vaincu, cherchant un asyle, arriva vers le milieu de la nuit à la porte d'un château; il demanda qu'on ouvrît; le châtelain voulut savoir qui il étoit. *Ouvrez*, dit-il, *c'est la fortune de la France*. Belle parole dans un revers si accablant!

Siege de Calais par Edouard.

Edouard étoit trop habile pour négliger les avantages que lui offroit la fortune. Il avoit beſoin d'un port dans le royaume, il tourna toutes ſes forces contre Calais. Jean de Vienne, chevalier Bourguignon, qui commandoit dans cette importante place, la défendit onze mois avec un courage invincible. Ni la rigueur de l'hiver, ni une irruption du roi d'Ecoſſe, rien ne put faire abandonner le ſiege à l'Anglois. Philippe ſe préſenta avec ſoixante mille hommes, ſans pouvoir attaquer ſes retranchemens.

1347. Trait de patriotiſme.

Les aſſiégés mouroient de faim; les chats & les ſouris leur avoient ſervi de nourriture. Sans eſpérance de ſecours, hors d'état de ſe défendre davantage, ils demandent enfin à capituler. Le roi d'Angleterre veut qu'ils ſe rendent à diſcrétion. Mauni, le modele de ſes chevaliers, s'efforce de lui inſpirer plus de douceur. *Monſeigneur*, lui dit-il avec une noble liberté, *vous pourriez bien avoir tort; car vous nous donnez un très-mauvais exemple.* Pluſieurs autres chevaliers appuient ſes repréſentations. Le roi promet de faire grace aux Caléſiens,

pourvu que ſix des plus notables viennent, la corde au cou, lui apporter les clefs de la ville & ſe dévouer pour les autres. A cette nouvelle, Calais retentit de gémiſſemens; une cruelle incertitude glace les cœurs. Enfin Euſtache de Saint-Pierre prend la parole, & déclare qu'il ſe livre le premier pour ſauver le peuple. On ſe proſterne à ſes genoux, on l'arroſe de larmes. Jean Daire ſon couſin, & les deux freres Wiſant, leurs parens, imitent cette généroſité. L'hiſtoire n'a pas conſervé les noms des deux autres. Les ſix patriotes, conduits par le commandant épuiſé de forces, ſe rendent au camp des Anglois. Tandis que tous les ſeigneurs les comblent d'éloges, & que le prince de Galles intercede vivement pour eux, Edouard commande leur ſupplice. Mais la reine ſe jette à ſes pieds & déſarme ſa colere. Tous les habitans de Calais furent renvoyés. La ville ſe repeupla d'Anglois. Ils l'ont gardée juſqu'en 1558. On ſupprime toute réflexion ſur cet exemple célebre de patriotiſme, parce que le ſentiment ſuffit pour faire adorer la

vertu quand elle se montre à découvert. (*)

Récompense des Caléſiens.

La maniere dont Philippe récompensa les Caléſiens étoit auſſi propre que leur exemple à exciter le courage de la nation. Il leur donne *toutes les forfaitures, biens, meubles & héritages qui écherront au roi pour quelque cause que ce soit; comme auſſi tous les offices, quels qu'ils soient, vacans, dont il appartient au roi ou à ses enfans d'en pourvoir, jusqu'à ce qu'ils soient tous & un chacun récompensés des pertes qu'il ont faites à la prise de leur ville.* La prudence auroit dû mettre quelques bornes à cette générosité; car il fallut déclarer

(*) Nous tenons ce détail de Froiſſart, hiſtorien du siecle. J'avoue que le silence des hiſtoriens Anglois en affoiblit la certitude. D'ailleurs, M. de Bréquigni, un de nos plus savans académiciens, a trouvé en Angleterre des preuves qu'Euſtache de Saint-Pierre fut pensionné par Edouard III. C'eſt une tache à la gloire du Caléſien; mais on peut abſolument concilier les deux choses, & l'on ne peut guere rejeter comme fabuleux le récit de Froiſſart.

ensuite par un arrêt, que l'ordonnance du roi ne s'étendoit point aux offices du parlement, parce qu'ils doivent être donnés *pour mérites & suffisances, & non pour récompense de pertes.*

Charni, commandant de Saint-Omer, pensa reprendre Calais par trahison. Il avoit corrompu le gouverneur, qui étoit Italien; celui-ci devoit livrer la place pour vingt mille écus. Edouard, instruit du complot, en profita. Les François avancerent avec sécurité; on reçut leur argent, le roi d'Angleterre fondit tout-à-coup sur eux, en tua ou prit le plus grand nombre. Un chevalier, nommé Ribaumont, après l'avoir renversé deux fois de cheval, fut obligé de lui rendre les armes; & ce prince le plus vaillant des chevaliers, le combla d'éloges & de témoignages de bienveillance. **Tentative malheureuse sur Calais.**

Ces tristes événemens réduisirent la France au désespoir. Les guerriers ne vouloient plus combattre; les peuples ne vouloient plus payer. Des impositions excessives & de violentes altérations de monnoie exciterent un cri général. Ce qu'il y a de plus af- **Maux de la France.**

feux, c'est que tant de richesses extorquées ne servoient qu'aux plaisirs des grands, des gens de guerre, des financiers, peu inquiets des maux publics dont ils profitoient. Les financiers, presque tous Italiens, dévoroient la substance de l'état. On ouvrit les yeux sur leurs injustices; on les chassa, peut-être plutôt pour les dépouiller que pour s'en défaire. Le trésorier des Essarts fut condamné à une restitution de cent mille florins, qu'il eut l'adresse de faire diminuer de moitié. Pour comble de maux, la peste, après avoir désolé l'Asie & l'Afrique, se répandit en Europe. Il sortoit environ cinq cents morts par jour de l'hôtel-dieu de Paris.

Financiers chassés.

Flagellans.

Ce fléau excita le fanatisme d'une secte de flagellans, qui couroient les villes & les campagnes, se déchirant les épaules à coups de fouet, pour effacer, disoient-ils, les péchés du monde. Le roi, de l'avis des docteurs, défendit sévérement leurs assemblées & leurs pratiques, si propres à troubler les têtes. Bientôt la folie des flagellans dégénéra en brigandages; mais le mépris & l'autorité les firent rentrer dans le devoir.

Philippe

Philippe de Valois mourut à cinquante-sept ans, consumé par les chagrins, les soupçons & les inquiétudes; haï de ses sujets, dont il avoit été l'idole, & dont il auroit pu faire le bonheur en d'autres tems; malheureux enfin par la supériorité de son ennemi & par son défaut de politique. 1350 Mort du roi.

On attribue à Philippe de Valois l'établissement de la gabelle ou de l'impôt sur le sel, quoiqu'il n'en ait pas été l'inventeur, & qu'il n'ait fait que l'augmenter. Edouard III l'appelloit pour cette raison l'auteur de la *loi salique*. Les pays du nord, » dit le président Hénault, sont » privés de la chaleur nécessaire pour » faire le sel, & ceux situés au-delà » du quarante-deuxieme degré de latitude, comme est l'Espagne, sont » un sel trop corrosif, qui mange » & détruit les chairs, au lieu » de les nourrir & de les conserver. » La France seule se trouve dans un » climat tempéré, propre à faire le » sel: aussi est-ce une des grandes » richesses de ce royaume; & le » cardinal de Richelieu, dans son Gabelle ou impôt sur le sel.

„ Teſtament politique, dit que ce qu'il „ avoit connu de ſurintendans les „ plus intelligens, égaloit le produit „ de l'impôt tiré ſur les ſalines, à „ celui que les Indes rapportent au „ roi d'Eſpagne. „ Cet impôt, perçu avec une extrême rigueur, & porté trop loin ſur une denrée ſi commune & ſi néceſſaire, excita depuis de fréquens murmures dans la nation.

Le Dauphiné donné à la France.

Humbert II, dauphin de Vienne, inconſolable de la mort de ſon fils, & réſolu de ſe retirer dans un cloître, avoit cédé, en 1349, le Dauphiné à la France, ſous condition que celui des enfans de France qui en jouiroit, prendroit le nom de dauphin, & que ce pays ne pourroit être incorporé au royaume, qu'en cas que l'empire fût réuni à la couronne. De là vient que les ordonnances des rois, quoique générales, ſont reçues dans cette province comme dans un état ſéparé, ſous le titre & avec les armes de dauphin de Viennois.

Avignon vendu aux papes.

Les papes acquirent Avignon à peu près dans le même tems. Jeanne d'Anjou, reine de Naples, ſoupçonnée du meurtre de ſon mari, fu-

gitive en Provence avant l'âge de majorité, le vendit à Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or. La croisade des Albigeois avoit déjà valu au saint siege le comté Venaissin: l'extrême nécessité où Jeanne se trouvoit réduite, lui procura cette nouvelle acquisition, d'autant plus précieuse que la ville étoit encore le séjour des souverains pontifes.

Habillement des François.

On remarque ici un changement de mode dans les habits des François. De longs qu'ils étoient auparavant, ils devinrent fort courts. Les princes du sang conserverent l'ancien habillement, beaucoup plus grave & plus commode. Le luxe croissoit avec la misere publique, & la bizarrerie des goûts répondoit à la grossiéreté des mœurs.

Préjugé nuisible aux armes françoises.

C'est à l'imprudence de la nation qu'il faut attribuer ses pertes. Esclaves de vains préjugés, les François dédaignerent les moyens de vaincre. Tandis que l'exercice de l'arc & de l'arbalete étoit soigneusement cultivé en Angleterre, on le méprisoit en France comme indigne de la valeur nationale. Richard I avoit établi l'usage de l'arbalete à la fin du dou-

zieme ſiecle. *Avec cette arme perfide*, diſoient alors les François, *un poltron peut tuer ſans riſque le plus vaillant homme : nous ne voulons vaincre qu'avec nos lances & nos épées.* Les archers Anglois devinrent terribles; une grèle de traits, décochés avec autant d'adreſſe que de force, mettoit le déſordre par-tout: il fallut donc employer les mêmes armes; mais on aima mieux ſoudoyer des étrangers qui s'en ſervoient, que de s'en ſervir ſoi-même. Ces étrangers furent preſque toujours de mauvais ſoldats. L'artillerie fut ſans doute pareillement négligée, juſqu'à ce qu'on eût éprouvé les riſques de la négligence. Quel tort ne peuvent pas faire les préjugés? Ils ont tenu captif pluſieurs ſiecles le génie induſtrieux du François.

JEAN.

1350. Caractere de Jean.

JEAN, fils du dernier roi, monta ſur le trône, âgé de quarante ans, exercé aux affaires, aſſez inſtruit, mais trop foible pour réſiſter aux ora-

ges, & trop fougueux pour gouverner avec sageſſe au milieu du trouble & du déſordre. Dès le commencement de ſon regne, il fit trancher la tête, ſans aucune forme de juſtice, au comte d'Eu, que la qualité de connétable rendoit, après lui, la premiere perſonne de l'état. Le connétable, autrefois ſimple inſpecteur de l'écurie, étoit devenu le principal officier de la couronne, & commandoit en chef les armées. Les princes aſpiroient à cette place. On ignore le crime du comte d'Eu. Quelques-uns penſent qu'il avoit traité avec l'Angleterre : d'autres, qu'il fut immolé à l'ambition de Charles d'Eſpagne, qui vouloit le remplacer. Quoi qu'il en ſoit, cet acte de deſpotiſme révolta toute la nobleſſe, déjà aigrie par la perte de ſes anciens privileges, & diſpoſa le peuple à regarder d'un œil d'indifférence les infortunes de ſon roi.

Le connétable d'Eu exécuté.

Pour regagner les nobles, toujours avides d'honneurs, Jean imagina de créer un ordre de chevalerie, comme Edouard III avoit inſtitué celui de la Jarretiere. Mais il ignoroit qu'on avilit les diſtinctions, en les prodi-

Ordre de l'Etoile, créé & avili.

guant. Le prudent Edouard avoit fixé le nombre de ſes chevaliers à vingt-quatre ; il en reçut au contraire cinq cents dans ſon ordre de l'Etoile. Le nombre en fut bientôt augmenté, & ce nouvel ordre parut dès ſa naiſſance ſi peu digne d'ambition, que le ſucceſſeur de Jean l'abandonna aux chevaliers du guet.

Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Charles d'Evreux, roi de Navarre, ſurnommé le Mauvais, doué de tous les talens, ou plutôt ſouillé de tous les vices qui font les grands criminels, étoit né pour le malheur de la France ſa patrie. Son alliance avec le monarque, dont il venoit d'épouſer la fille, ne le rendit que plus capable d'exécuter ſes pernicieux deſſeins. Jaloux du connétable, Charles d'Eſpagne, favori du roi, il le fit aſſaſſiner, il oſa ſe vanter de ce meurtre. Jean tranſporté de colere, jura d'abord de tirer vengeance du crime ; mais la crainte que lui inſpiroit l'aſſaſſin, l'obligea de ſe contenter d'une légere ſatisfaction, & de lui accorder même des avantages qu'on pouvoit regarder comme une eſpece de récompenſe. Charles s'apperçut bientôt que cette réconciliation étoit feinte, qu'on le ſoupçonnoit, qu'on penſoit

Il ſe brouille avec le roi.

à s'assurer de sa personne. Il disparut de la cour, & se rendit secrétement à Avignon, où il traversa autant qu'il put les négociations de paix entre la France & l'Angleterre.

Le roi éclata enfin, & ordonna la saisie des terres qu'il possédoit en Normandie. Charles, de son côté, leva l'étendard de la révolte. On pouvoit le vaincre aisément : mais Jean ne savoit rien prévoir, ni prendre aucune mesure. Il se crut heureux d'acheter la paix, en favorisant encore un rebelle si dangereux. Le perfide vassal ne tarda guere à se signaler par de nouvelles noirceurs; car l'impunité irrite les passions des méchans. Le dauphin, (depuis Charles V) séduit par ses artifices, fut sur le point d'abandonner le royaume. La bonté de son naturel l'arrèta au moment de l'exécution. Il se révolte.

Cependant Edouard III se préparoit à de nouvelles entreprises. Une treve, plusieurs fois prolongée depuis la prise de Calais, lui avoit donné le tems d'augmenter ses forces. Toutes les négociations étant inutiles avec ce fier & ambitieux monarque, il fallut chercher les moyens de lui 1355. Fameux états généraux.

tenir tête. Les états généraux furent convoqués pour obtenir des subsides. On régla dans cette fameuse assemblée, que nulle proposition ne seroit admise sans le concours unanime des trois ordres. Ainsi le tiers-état, autrefois esclave du clergé & de la noblesse, partageoit leur autorité, & devenoit en France à peu près ce qu'étoient les communes en Angleterre.

En quoi défectueux.

Rien n'est plus propre à inspirer l'amour de la patrie, que de faire concourir les citoyens aux affaires publiques. Cependant les états généraux ne produisirent presque jamais de grands avantages. C'est que leurs droits étoient incertains, qu'il n'y avoit pas de bonnes loix pour y maintenir l'harmonie, & que les différens ordres, divisés entr'eux, s'occupoient moins de l'intérêt général que de leurs prétentions respectives. L'histoire rend cette justice au tiers-état, qu'il fit paroître souvent plus de zele que les autres. Les hommes en devenant libres, étoient devenus citoyens.

Secours que donnent les états.

On convint de lever trente mille lances ou hommes d'armes. Chaque lance avoit au moins trois ou quatre combattans à ses ordres ; ce qui,

joint aux communes du royaume, composées d'une nombreuse infanterie, devoit faire une grande armée. Enfin on établit un subside pour l'entretien des troupes. Ce fut un impôt sur le sel, & huit deniers pour livre sur toutes les choses vendues, excepté les héritages. Personne, pas même les princes, ne devoit être exempt de cette imposition. Les états se réserverent le droit de pourvoir à la levée & à la régie.

Obligations que le roi s'impose.

Le roi, par une ordonnance, approuva tout. En conséquence, il s'obligea de fixer invariablement l'état des monnoies, & renonça pour lui & ses successeurs au droit de prendre sur le peuple, vivres, charrettes, chevaux, &c. Il s'engagea de plus à ne conclure ni paix ni treve que par l'avis de députés choisis des trois ordres. Le subside ayant paru insuffisant, une autre assemblée, tenue quelques mois après, le changea en une capitation générale sur tous les sujets, sans excepter même les princes, les prélats; imposition qui devoit être proportionnée aux biens, & qui ne le fut guere.

Sa cruauté source de révolte.

Le roi avoit fait violence à l'im-

pétuoſité de ſon caractere, en diſſimulant les crimes de Charles le Mauvais. Il n'attendoit qu'une occaſion de ſe venger. L'ayant ſurpris un jour à Rouen, il l'arrêta priſonnier avec les ſeigneurs de ſa ſuite; par un excés d'imprudence & de barbarie, il fit exécuter quatre de ces ſeigneurs, entr'autres le comte d'Harcourt; il voulut être témoin de leur ſupplice, & goûta le plaiſir inhumain d'un ſpectacle qui aviliſſoit ſa majeſté. Cette action tyrannique ne pouvoit manquer de produire des révoltes. Le frere du roi de Navarre, & ce même Geoffroi d'Harcourt qui avoit déjà introduit les Anglois dans le royaume, paſſerent en Angleterre, reconnurent Edouard pour roi de France, & preſſerent l'exécution de ſes funeſtes deſſeins.

1356. Les Anglois ravagent le royaume.

Le prince de Galles, ſurnommé le prince Noir, à cauſe de la couleur de ſon armure, fameux depuis la bataille de Creci, ravagea le Limouſin, l'Auvergne, le Berri & le Poitou. Jean raſſembla ſes troupes, après avoir juré de le combattre en quelque lieu qu'il le trouvât. Les deux armées ſe rencontrerent à Mauper-

tuis près de Poitiers. Celle de France étoit de soixante mille hommes; celle d'Angleterre de huit mille seulement. Le prince Noir, retranché dans un poste avantageux, mais sans pouvoir avancer ni reculer, manquoit déjà de vivres. En le tenant serré deux ou trois jours, on l'auroit infailliblement réduit à la nécessité de se rendre. Il offrit de remettre ses prisonniers & ses conquêtes, & de signer une treve de sept ans. Le roi demanda qu'il se rendît lui-même prisonnier, avec cent des principaux seigneurs de l'armée. Ce jeune héros répondit qu'il ne perdroit jamais la liberté, que les armes à la main. Quelque sûr que dût être le roi de le forcer par une sage lenteur, son imprudence lui fit préférer les risques d'une bataille. Danger du prince de Galles.

Il n'y en eut jamais de plus malheureuse pour la France. Les Anglois profiterent si habilement de l'avantage du terrein, & une partie des François se livra tellement à la frayeur, que les deux tiers de l'armée furent bientôt en déroute. Le dauphin se retira promptement avec deux de ses freres. Jean, à la tête du corps Bataille de Poitiers. Le roi Jean prisonnier.

qu'il commandoit, se défendit en héros. Sans casque, blessé au visage, environné de morts, il renversoit à coups de hache ceux qui osoient l'approcher. Un chevalier se présente, lorsqu'il est épuisé de forces, & le presse de se rendre. « Et à qui „ me rendrai-je, dit le roi? où est „ mon cousin le prince de Galles? „ Si je le voyois; je parlerois. „ Le chevalier ayant répondu que le prince étoit éloigné: qui êtes-vous, reprit le monarque? C'étoit Denis de Morbec, banni de sa patrie pour un meurtre. Jean eut la douleur de se rendre à son sujet.

Suite de la bataille. Humanité des Anglois.

La bataille de Poitiers ne coûta guere à la France que la perte de six mille hommes; mais ce qu'il y avoit de plus brave & de plus zélé dans la nation, périt en combattant autour du monarque. Les Anglois se montrerent dignes de la victoire, par une humanité qui étoit alors un prodige. On ne traiteroit pas mieux aujourd'hui les blessés & les prisonniers. Le prince de Galles, vainqueur généreux & modeste, donnoit l'exemple de la modération. Il reçut le roi avec les plus grands honneurs,

le ſervant à table, le conſolant de ſa défaite, lui prodiguant des éloges pleins de franchiſe & de ſentiment. Jean lui témoigna que ce qui adouciſſoit le chagrin de ſa diſgrace, c'étoit de n'avoir rien fait d'indigne de lui, & d'être tombé entre les mains du plus vaillant & du plus vertueux prince du monde.

On ne ſauroit peindre la conſternation de la France. Le dauphin Charles, en qualité de lieutenant-général du royaume, titre que ſon pere lui avoit donné depuis quelque tems, aſſembla les états généraux. Sa conduite paſſée n'avoit pas prévenu en ſa faveur. On ſe ſouvenoit de ſes liaiſons avec le roi de Navarre; on l'avoit vu ſe retirer précipitamment à la bataille de Poitiers. La défiance paroiſſoit trop bien fondée. Elle lui attira dans les commencemens beaucoup de traverſes, qui ſervirent ſans doute à développer ſon génie, à former ſon ame, & à lui faire acquérir cette prudence dont il fit uſage pour le ſalut de la nation. Il eſt peu de leçons auſſi utiles pour les princes que celles de l'adverſité. Le dauphin s'apperçut bientôt de

Conduite du dauphin.

Demandes des états.

la mauvaiſe volonté des états. Au lieu de s'empreſſer à fournir les ſecours néceſſaires, ils voulurent les faire acheter à des conditions incompatibles avec l'autorité ſouveraine. Ils demandoient la deſtitution du chancelier & des chefs de la magiſtrature; que le conſeil fût compoſé de vingt-huit membres tirés de leur propre corps; que l'aſſemblée fût prorogée juſqu'à un certain terme, ce qui tendoit à la rendre permanente. Une telle aſſemblée devenoit fort dangereuſe. Le prince la congédia, ſous prétexte qu'il ne pouvoit prendre de réſolutions ſans avoir conſulté ſon pere.

Le Coq & Marcel chefs des factieux.

A la tête des factieux étoient Robert le Coq, évêque de Laon, ennemi déclaré de ſes maîtres, qui l'avoient élevé de la médiocrité aux premieres places, & Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, homme ſans frein, ſans remords, n'aimant que le trouble, & couvrant d'un maſque de zele populaire ſes entrepriſes criminelles. Ces deux hommes penſerent perdre la monarchie.

Révolte à Paris.

Privé du ſecours des états, le dau-

phin crut pouvoir uſer de l'expédient trop commun de l'altération des eſpeces. Alors Marcel ne garda plus de meſures : il ſouleva le peuple. Les Pariſiens, juſqu'alors fideles, ſe livrerent à tout l'emportement de la révolte. On fut contraint de convoquer de nouveau les états. C'étoit ſe donner des maitres. L'autorité paſſa toute entre leurs mains ; le dauphin plia ſous le joug, accorda tout ce qu'on exigeoit, deſtitua vingt-deux officiers, abandonna le gouvernement & les finances aux factieux, conſentit même que chaque membre des états ſe feroit eſcorter par ſix hommes armés. C'eſt ainſi que le parlement d'Angleterre triompha ſouvent de la puiſſance royale.

Heureuſement, le roi priſonnier conclut à Bordeaux une treve de deux ans. Transféré à Londres, il y reçut des honneurs capables de faire rougir les François de leur perfidie. Par ſon ordre, le dauphin défendit la perception d'un ſubſide qu'on avoit eu infiniment de peine à obtenir. Les chefs des factieux ne vouloient pas perdre le maniement des finances. Ils perſuaderent au peuple que cette

Treve. Nouveaux excès.

ſuppreſſion d'impôt étoit un attentat contre la patrie. L'eſprit de cabale eſt ſi aveugle dans la multitude, que le peuple les crut, & les laiſſa s'enrichir à ſes dépens.

Le roi de Navarre anime la ſédition.

Il ne manquoit plus au malheur de la nation que la délivrance du roi de Navarre. Jean de Pecquigni, gouverneur d'Artois, le tire de ſa priſon; le Coq & Marcel obligent le dauphin de le recevoir; il entre à Paris comme en triomphe, harangue la populace enchantée de ſon éloquence, fait élargir tous les priſonniers, apparemment pour groſſir ſon parti d'une foule de ſcélérats. Enfin, après avoir attenté ſur la vie de l'héritier de la couronne, il leve une armée, & Marcel avec ſes complices ſe déclare hautement en ſa faveur. Les rebelles prirent un chaperon mi-parti de rouge & de bleu, qui leur ſervoit de diſtinctif. (On ne portoit point encore de chapeaux.) Tout Paris fut plein de ces chaperons; mais l'univerſité défendit aux docteurs & aux étudians d'en porter. Elle avoit aſſez de crédit, pour que cet exemple dût faire impreſſion.

Fureur des ſéditieux.

Le dauphin, jouet des ſéditieux,

esclave en quelque maniere de l'évêque de Laon, qui s'étoit mis à la tête du conseil, tentoit de vains efforts contre le torrent. Il s'abaissa jusqu'à faire une harangue au peuple, pour lui rendre compte de sa conduite & pour gagner son affection. Les cœurs étoient émus. Un des mutins parle à son tour; Marcel se montre: tout change aussi-tôt. Le succès enhardit ce furieux prévôt des marchands. Il fait assassiner dans le palais, sous les yeux du dauphin, les maréchaux de Champagne & de Normandie; il force ensuite le prince à paroître approuver cet attentat: c'étoient chaque jour de nouvelles scenes, plus honteuses les unes que les autres. Un ecclésiastique ayant tué le trésorier du dauphin, fut puni de mort. Au lieu d'applaudir à un exemple si nécessaire, l'évêque de Paris réclama les privileges de la cléricature. Le cadavre fut détaché du gibet; Marcel assista aux funérailles solemnelles du meurtrier. Un jacobin parlant au nom de l'université & du peuple, dit insolemment au dauphin que, s'il ne satisfaisoit pas le roi de Navarre, on prendroit d'autres mesures, on se

déclareroit contre lui. *Vous n'avez pas tout dit*, reprend un bénédictin, & ce moine menace le prince avec plus d'insolence. Enfin le désordre régnoit par tout le royaume. Les compagnies de troupes étrangeres, auxquelles se joignirent des gentilshommes françois, pillerent cruellement les provinces. Marcel voulut faire entrer les autres villes en confédération avec Paris. Elles demeurerent fidelles pour la plupart; unique ressource qui restât au dauphin dans l'anéantissement de son pouvoir.

1358. Le dauphin rétablit son autorité.

Parvenu à sa vingt-unieme année, âge où finissoit ordinairement la minorité de nos rois, il prit la qualité de régent sans aucune opposition, & résolut enfin de se roidir contre les mutins. La capitale étoit pour lui comme une prison: il l'abandonna: s'étant assuré des bonnes dispositions de la Champagne, du Vermandois & de quelques autres provinces, il tint les états généraux à Compiegne. Les Parisiens y furent généralement condamnés; on remercia le régent de n'avoir point désespéré de la patrie; on lui accorda des subsides. Il promit de ne rentrer jamais à Paris,

que les auteurs de la révolte n'eussent porté la peine de leurs crimes. Une grande partie de la noblesse se rangea sous ses étendards, sur-tout après la fameuse révolte des paysans, nommée *Jacquerie*.

Jacquerie ou révolte des paysans.

Ces malheureux, qui ne trouvoient ni repos ni sûreté dans les campagnes, se souleverent tout-à-coup en plusieurs endroits, & jurerent d'exterminer la noblesse. C'étoient autant de bêtes féroces, dont les fureurs passent toute expression. Les nobles prirent les armes, d'abord pour se défendre, ensuite pour se venger. Ce ne fut que carnage, qu'incendies dans les provinces. Mais les *Jacques* subirent le sort qu'ils devoient prévoir. La noblesse, exercée aux armes, les massacra de tous côtés.

Paris rentre dans le devoir.

Le parti du dauphin se fortifioit de jour en jour, & celui des rebelles déclinoit sensiblement. Ce prince agit alors avec autant de vigueur que de prudence. Il bloqua Paris. Le roi de Navarre, s'étant brouillé avec les séditieux, sortit de la ville. Marcel, au bord du précipice, sans espérance de pardon, entreprend de mettre le comble à ses attentats. Il va trouver

ſecrétement le Navarrois, s'engage à l'introduire dans Paris, à maſſacrer avec le ſecours de ſes ſoldats les partiſans du régent, & à le faire couronner roi de France par l'évêque de Laon, toujours ennemi de la famille royale. Le jour marqué pour cette exécution, Marcel ſe rend de nuit à la porte Saint-Antoine, qu'il devoit livrer. Jean Maillard, généreux citoyen, averti du complot, ou ſoupçonnant quelque choſe, l'aborde tout-à-coup & lui reproche ſa perfidie. Un démenti du prévôt des-marchands eſt ſuivi d'un coup mortel, dont Maillard lui fend la tête. L'alarme ſe répand de rue en rue; on publie la trahiſon & la mort du coupable; on égorge ſes complices; les Pariſiens, déjà touchés de repentir, envoient une députation au régent, & le conjurent d'entrer dans la ville.

Marcel tué.

Retour du dauphin.

Il eſt reçu aux acclamations de tout le peuple. Un bourgeois lui dit néanmoins avec impudence : *Pardieu ſire, ſi l'on m'avoit cru, vous n'y ſeriez pas entré; mais on y fera peu pour vous.* Cet inſolent alloit être puni comme il méritoit. Le dauphin arrêta le coup, & répondit froide-

ment: *On ne vous en croira pas, beau sire.* Une amnistie générale, dont les plus séditieux furent seulement exceptés, acheva de dissiper l'esprit de révolte : le peuple sentit que l'obéissance à un bon prince étoit infiniment préférable à un fantôme de liberté.

Les provinces continuoient à souffrir tout ce que la licence, le brigandage, la misere, la guerre civile ont de plus affreux. Charles le Mauvais s'étant ligué avec Edouard, fit ensuite un traité de paix avec le dauphin, mais pour continuer les hostilités, sous le nom de son frere Philippe de Navarre. Jean, qui s'ennuyoit de sa prison, traita aussi avec le roi d'Angleterre, à des conditions capables d'achever la ruine du royaume. Il cédoit la Normandie, la Guienne, la Saintonge, le Périgord, le Querci, le Limousin, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Tourraine, &c. avec quatre millions d'écus d'or pour sa rançon. Les états convoqués par le régent frémirent à la lecture de ce traité : on le rejeta unanimement. La treve étoit expirée. Edouard, à la tête de cent mille hommes, rentra en France pour étendre ses conquêtes.

1359. Traité du roi rejeté par les états.

Prudence du dauphin. Une bataille pouvoit renverser le trône. Si le dauphin eût imité l'imprudence de son pere, il en auroit couru les risques; mais s'accommodant aux conjonctures, il mit les places fortes en sûreté, & abandonna le reste à des ravages inévitables. Le roi de Navarre, sous le voile de l'amitié la plus intime, lui préparoit une nouvelle trahison. Le jeune prince étoit sur ses gardes; ce complot fut découvert; le traître quitta brusquement Paris, & se déclara encore l'ennemi de la France.

Edouard se décide pour la paix. Edouard III, après avoir levé le siege de Rheims, désola les environs de la capitale, sans pouvoir la prendre, quoique dépeuplée par une famine affreuse. La disette, la fatigue épuisant ses propres troupes, il commençoit à n'être plus si éloigné de la paix. Le duc de Lancaster lui en représentoit fortement les avantages. On assure qu'un orage violent, mêlé de grêle, qui lui tua beaucoup d'hommes & de chevaux, lui fit prendre sa derniere résolution. M. de Voltaire, en niant ce fait attesté par les contemporains, semble oublier que de petites causes peuvent produire de grands

événemens. Les négociations s'ouvrirent à Brétigni auprès de Chartres, & le traité fut conclu après une semaine de conférences.

1360. Traité de Brétigni.

Les principaux articles de la paix furent, que la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, demeureroient en toute propriété au roi d'Angleterre ; que le roi de France renonceroit expressément à la souveraineté sur ces provinces ; qu'Edouard renonceroit de même à ses prétentions sur la couronne de France, sur la Normandie, le Maine, la Tourraine & l'Anjou, possédés par ses ancêtres ; que Jean paieroit trois millions d'écus d'or pour sa rançon, dont six cents mille quatre mois après son arrivée, & quatre cents mille d'année en année jusqu'à la fin du paiement. Les deux rois confirmerent le traité à Calais. On retrancha seulement l'article concernant les renonciations respectives.

Edouard l'observe mal.

Elles devoient se faire à Bruges ; mais Edouard, malgré les sommations du roi Jean, n'y envoya point de députés. Il ne montra guere plus de fidélité par rapport à l'évacuation des places, se contentant de donner des ordres, quoiqu'il eût promis d'em-

ployer la force en cas de beſoin.

Attachement des peuples à la couronne.

Dans les pays qui devoient paſſer ſous la domination angloiſe, les ſeigneurs & les villes témoignerent la plus vive répugnance pour un changement de maître. Ils n'obéirent qu'avec une peine extrême. Les habitans de la Rochelle, après un an de délai ou de refus, preſſés par les inſtances de la cour, répondirent avec douleur : *Nous nous ſoumettons aux Anglois, mais nos cœurs ne changeront point.* C'eſt une des plus grandes preuves de l'attachement des François pour leur ſouverain, lors même que des circonſtances fatales ſemblent avoir refroidi leur zele.

Brigandages des compagnies.

Une paix achetée ſi chérement ne délivra pas le royaume des fléaux qui le ravageoient. Les troupes licenciées, ſur-tout celles que l'Angleterre avoit eues à ſa ſolde, ſe donnerent des chefs, & commirent, ſous le nom de *compagnies* ou de *malandrins*, des excès abominables. Un de ces chefs ſe faiſoit appeller *l'ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde.* Les femmes & les filles violées ; les égliſes, les campagnes, les villes, abandonnées aux flammes, au pillage & au maſſacre ;

rien

rien ne pouvoit assouvir la férocité des Malandrins. Le roi envoya contr'eux Jacques de Bourbon, qui fut défait dans le Lyonnois, & qui mourut de ses blessures.

Départ d'une partie de ces brigands.

Heureusement le marquis de Montferrat, les ayant engagés à son service, en fit passer un grand nombre en Italie. Le pape les redoutoit, & leur donna une ample absolution de leurs péchés. C'étoit une des conditions du départ. Ces bandits superstitieux se croyoient dès lors en sûreté de conscience. Un de leurs chefs resta. Le roi de Navarre eut d'abord envie de se l'attacher; mais ne le trouvant pas d'assez bonne composition, il l'empoisonna dans un festin.

Seconde maison de Bourgogne.

Jean venoit de perdre une grande partie de ses états. Il acquit la Bourgogne par la mort du jeune Philippe de Rouvre, auquel il succéda en qualité de plus proche parent. Il donna le duché & le comté de Bourgogne pour apanage à Philippe, son quatrieme fils, dont la valeur s'étoit signalée à la bataille de Poitiers. Ainsi commença la seconde maison de Bourgogne, qui devint en si peu de tems si redoutable. Toutes les démarches

du roi tournoient, par une ſorte de fatalité, au malheur de ſes ſujets.

Imprudence du roi.

On conçoit à peine comment, après tant de fautes, au milieu du bouleverſement de l'état & des calamités publiques, il put former le deſſein d'une croiſade contre les mahométans. Urbain V lui inſpira cette réſolution inſenſée. On avoit pris la croix & réglé le tems du départ, mais une autre imprudence de Jean ſuſpendit l'exécution. Le duc d'Anjou, un de ſes fils, étoit en otage à Londres. Il en partit ſans le congé d'Edouard, & proteſta qu'il n'y retourneroit point. Le roi, dont la principale vertu étoit une ſcrupuleuſe fidélité à ſa parole, extrêmement ſenſible à cette faute de ſon fils, réſolut d'aller lui-même le remplacer. Sourd à toutes les raiſons, il repaſſa en Angleterre. Edouard le reçut magnifiquement. On remarque comme une preuve de l'opulence des Anglois, qu'un marchand de vin eut l'honneur de traiter chez lui les rois & toute leur ſuite.

Il retourne à Londres.

1364. Mort de Jean.

Jean mourut à Londres de maladie, âgé de 44 ans, prince généreux, ſincere, vaillant, ami de la piété, de la juſtice & des lettres. Avec ces

bonnes qualités, que de maux n'a-t-il pas causés à son peuple, pour n'avoir eu ni modération, ni regle, ni prévoyance dans sa conduite! Il a laissé du moins une maxime précieuse : *Si la justice & la bonne-foi étoient bannies du reste du monde, il faudroit qu'on retrouvât ces vertus dans la bouche & dans le cœur des rois.*

Mariage de sa fille avec Visconti.

Pour avoir de quoi payer sa rançon, il vendit en quelque sorte, comme le dit Villani, sa propre chair à l'encan ; Galéas Visconti, maître de Milan, acheta sa fille Isabelle 600,000 florins, pour la marier à son fils Jean Galéas.

Etat des armées.

Jetons un coup-d'œil sur les gens de guerre de ces tems-là, afin de mieux connoître la nation & le principe de ses disgraces. La cavalerie faisoit encore presque toute la force des armées. Les Anglois y joignoient d'excellens archers de leur pays ; les François, dédaignant cette espece de milice, n'en avoient que d'étrangers fort inférieurs à ceux d'Angleterre. Rien ne contribua plus aux défaites de Creci & de Poitiers. Les archers mirent en déroute notre premiere

ligne, celle-ci tomba sur la seconde, & le désordre devint général. Il semble que le génie anglois, plus capable de réflexion, avoit une grande supériorité sur la vivacité françoise.

Licence, superstition des gens de guerre.

La valeur des chevaliers dégénéroit en licence. Ils cherchoient moins à servir l'état, qu'à se distinguer par quelque fait d'armes particulier, qu'à enlever la dépouille d'un adversaire terrassé. Une ignorance profonde augmentoit leur indocilité fougueuse, & changeoit leur religion en vaines pratiques, auxquelles ils sacrifioient les devoirs.

Trait de la Hire.

On peut juger de cette ignorance & de la superstition qu'elle produisoit, par un trait du fameux la Hire. Ce chevalier, sur le point d'entrer dans une ville assiégée, rencontre un prêtre & lui demande l'absolution. Confessez-vous, dit le prêtre. La Hire répond qu'il n'en a pas le loisir; qu'en général il a fait tout ce que les gendarmes ont accoutumé de faire. Sur quoi le prêtre lui donne l'absolution *telle quelle*. Alors le pénitent adresse à Dieu cette priere : *Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois*

que la Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu & que tu fusses la Hire. Avec une dévotion bizarre, ces guerriers se croyoient tout permis, & leurs brigandages sembloient tellement autorisés par la coutume, que Talbot, célebre général Anglois, disoit bonnement, *si Dieu étoit homme d'armes, il seroit pillard.*

Mot de Talbot.

Ces troupes d'aventuriers qui vendoient leurs services & que souvent on ne pouvoit payer, étoient sur-tout un fléau terrible. Eustache d'Auberticourt, à la tête de sept cents lances, dévastoit la campagne. Le dauphin promit trente mille écus à Brocard de Fenestrange, chef d'aventuriers Lorrains, pour se délivrer de l'autre brigand. Auberticourt fut battu & fait prisonnier. Fenestrange demandoit qu'on le payât. Comme on différoit, il eut l'audace de déclarer la guerre au dauphin & au royaume. Il mit la Champagne à feu & à sang; & ce ne fut qu'en lui payant ce qu'il exigeoit, que le prince put l'engager à se retirer dans son pays.

Aventuriers redoutables.

Les milices des communes, infanterie sans discipline, furent presque toujours taillées en pieces. S'il

Milices des communes.

eſt vrai, comme on l'aſſure ſans vraiſemblance ; que la population étoit alors plus conſidérable en France qu'aujourd'hui, c'étoit la plus grande reſſource pour un gouvernement qui auroit ſu en profiter. Mais en faiſant continuellement la guerre, on n'avoit pas encore appris à former des troupes, & à s'en ſervir d'une maniere convenable.

Altération funeſte des monnoies.

Les principes de l'adminiſtration politique n'étoient pas mieux connus dans le royaume. Pluſieurs ordonnances du roi Jean & de ſon prédéceſſeur, prouvent qu'ils regardoient le pouvoir de hauſſer & de baiſſer arbitrairement le prix des monnoies, comme un moyen excellent de lever des impôts, dont le peuple n'eût pas lieu de ſe plaindre. C'étoit pourtant le moyen, & de ruiner le commerce, & d'appauvrir l'état en procurant quelques reſſources paſſageres. *A grand-peine un homme avoit-il le tems de connoître l'état de ſon bien d'un jour à l'autre*, diſent des lettres-patentes de 1361 ; tant les variations de monnoie étoient ſubites & fréquentes. Les murmures éclatant de toutes parts, on avilit par la fraude

l'autorité même dont on abusoit. Dans quelques ordonnances, le roi avertit les officiers de la monnoie de ne rien mettre aux nouvelles especes qui en marquât l'affoiblissement, *afin de tenir la chose plus secrete.* Faut-il s'étonner que des abus si monstrueux fournissent des prétextes de sédition?

Répartition des impôts faite par les états.

Les états généraux, qui seroient devenus vraisemblablement aussi redoutables que le parlement anglois, si le génie des deux nations eût été le même, n'avoient pas plus d'équité & de sagesse que la cour, à en juger par la maniere dont ils régloient les subsides. En 1355, ils fixerent la capitation à quatre livres pour ceux qui en avoient cent de revenus; à quarante sous pour ceux qui avoient moins de cent livres; à vingt sous pour ceux qui avoient moins de quarante livres; les laboureurs, les artisans, les domestiques, dont le salaire pouvoit monter à cent sous par an, devoient en payer dix. Ainsi l'impôt étoit accablant pour ceux qui manquoient de pain.

Absolution d'un mort.

Un fait singulier de ce regne prouvera encore le besoin qu'on avoit de

lumieres en tout genre. Pierre de Bourbon, excommunié à la pourſuite de ſes créanciers, ayant été tué à la bataille de Poitiers, ſon fils Louis travailla vivement à le faire abſoudre, afin que l'on pût prier pour le repos de ſon ame. Il obtint d'Innocent VI l'abſolution du mort, en s'engageant à payer ſes dettes.

CHARLES V,

Surnommé LE SAGE.

1364. Sageſſe du roi.

LE nouveau roi, que nous avons vu gouverner l'état pendant la priſon de Jean ſon pere, devint le modele des rois & le reſtaurateur du royaume. Sa ſageſſe fit tout. Il ne parut point à la tête des armées : une ſanté foible lui interdiſoit les fatigues. Mais il connoiſſoit les hommes & les choſes. Du fond de ſon cabinet, il vint à bout, par les mains qu'il employa, de recouvrer ce que ſes prédéceſſeurs avoient perdu par leur imprudence. Un de ſes premiers ſoins fut de confirmer les officiers de judi-

Magiſtrats confirmés.

cature dans l'exercice de leurs charges ; car l'autorité des cours souveraines cessoit à la mort du roi, & les magistrats ne pouvoient continuer leurs fonctions sans l'agrément de son successeur.

Du Guesclin.

Charles le Mauvais, le plus perfide & le plus turbulent des hommes, avoit repris les armes pour soutenir de vaines prétentions sur la Bourgogne. Le roi donna le commandement des troupes à Bertrand du Guesclin, déjà célebre sous le dernier regne. C'étoit un chevalier Breton, d'un courage à toute épreuve. Sa mauvaise mine & la fougue de sa premiere jeunesse l'avoient rendu insupportable à ses parens même. *Il n'y a point de plus mauvais garçon au monde*, disoit alors sa mere ; *il est toujours battant ou battu ; son pere & moi nous le voudrions voir sous terre.* On juge souvent mal des jeunes gens, dont les défauts même peuvent se diriger au bien. Ce caractere violent renfermoit un germe d'héroïsme qui se développa bientôt pour le salut de la France.

Il bat les troupes du roi de Navarre.

Les troupes du roi de Navarre étoient commandées en Normandie

par le captal ou ſeigneur de Buch. Du Gueſclin l'envoya défier à la bataille. Comme le captal attendoit un renfort, & demeuroit ferme à ſon poſte inacceſſible, le Breton eut recours au ſtratagême, & feignit de décamper. Les ennemis veulent auſſitôt le pourſuivre. En vain de Buch leur repréſente que du Gueſclin n'eſt pas homme à fuir devant eux, qu'il ne cherche qu'à les tromper par une ruſe : on l'entraîne malgré lui au combat. Les François font volte-face, animés par ce diſcours de leur chef: *Pour Dieu, amis, ſouvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France. Que ſa couronne ſoit aujourd'hui étrennée par vous.* Ils remportent la victoire. La confiance & le courage renaiſſent dans la nation. Charles V, en reconnoiſſance de cet important ſervice, donne le comté de Longueville à du Gueſclin. Le mérite ainſi récompenſé a toujours des imitateurs.

Guerre de Bretagne.

La guerre duroit en Bretagne depuis 1341. Charles de Blois & le jeune comte de Montfort ſe diſputoient ce duché, & le déchiroient par les armes. Enfin ils convinrent d'un par-

tage. Jeanne de Penthievre, comtesse de Blois, niece & héritiere de l'ancien duc, indignée de l'accommodement, écrivit à son époux qu'elle l'avoit prié de défendre son héritage, & qu'étant armé, il ne devoit pas en sacrifier une partie. *Je ne suis qu'une femme*, ajoutoit-elle, *mais je perdrois plutôt la vie, & deux si je les avois, que de consentir à une chose si honteuse.* Effectivement, elle avoit combattu en héroïne. Ce prince aima mieux violer sa parole que de lui déplaire. On résolut de terminer le différend par une bataille. Le roi, qui favorisoit Charles de Blois son cousin, comme Edouard III soutenoit le comte de Montfort son gendre, lui envoya du Guesclin, dont les conseils ne furent point écoutés. Charles de Blois voulut charger témérairement, & fut tué dans le combat: prince accompli, s'il n'avoit eu trop de déférence pour l'humeur altiere de sa femme. Montfort versa des larmes sur son cadavre. *Monseigneur*, lui dit le fameux général Anglois, Chandos, *vous ne pouviez avoir votre cousin en vie & le duché tout ensemble; remerciez Dieu & vos amis.* Chandos

Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai.

eut la gloire de faire prisonnier du Guesclin, qui se rendit à lui, couvert de blessures, après avoir renversé une foule de combattans. Cette bataille d'Aurai valut à Montfort toute la Bretagne.

Le roi rétablit la paix.

Quelque desir qu'eût le roi de soutenir & de venger la comtesse, préférant à l'intérêt particulier le bien général, il se rendit médiateur de la paix, & reçut l'hommage du nouveau duc, dont il craignoit avec raison de se faire un dangereux ennemi. Il accorda aussi la paix au roi de Navarre : celui-ci renonça par le traité à ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne & la Brie.

1365. Du Guesclin mene les compagnies en Espagne.

Les peuples sembloient devoir enfin respirer. Mais licencier les gens de guerre, c'étoit déchaîner des tigres. A peine jouissoit-on de la paix, que les compagnies recommencerent leurs brigandages. Des chevaliers & des seigneurs se mirent à leur tête. Le royaume alloit devenir la proie de ces furieux, si Henri de Transtamare n'avoit offert de les prendre à sa solde contre Pierre le Cruel son frere, roi de Castille, devenu par son avarice & sa tyrannie

l'exécration de ses sujets. On résolut de confier l'entreprise à du Guesclin. Chandos demandoit cent mille livres pour sa rançon. Le roi en paya quarante mille ; le pape & Transtamare fournirent le reste. Il falloit déterminer les compagnies au départ. Du Guesclin va trouver leurs chefs. *Nous avons assez fait pour damner nos ames*, leur dit-il, *vous pouvez même vous vanter d'avoir plus fait que moi : faisons honneur à Dieu, & le diable laissons.* Après ce début, il leur fait valoir des avantages plus propres à les toucher ; deux cents mille livres du roi de France, les trésors du roi de Castille, des contributions à lever sur les terres du pape ; car le voyage d'Avignon avoit pour eux de puissans attraits : ils s'y étoient déjà enrichis, & le chevalier ne se faisoit point scrupule de les prendre par ce motif. Le traité fut conclu sans peine ; les chefs vinrent saluer Charles V, qui les régala magnifiquement. Jean de Bourbon, comte de la Marche, reçut la qualité de général, avec ordre de suivre en tout les avis de du Guesclin,

Expédition contre Pierre le Cruel.

Les compagnies prirent la route

d'Avignon, & ne manquerent pas de rançonner Urbain V. Ce pape se repentit peut-être alors d'avoir contribué à la délivrance du héros François, le plus irréprochable des chevaliers, mais qui n'étoit pas exempt des défauts de sa profession. Du Guesclin exigea cent mille francs & une absolution en bonne forme. A peine fut-il arrivé en Castille avec Henri de Transtamare, que tout se soumit. Pierre le Cruel détrôné prit la fuite, & alla en Guienne implorer le secours du prince de Galles.

Le prince de Galles prend du Guesclin.

Ce prince généreux & passionné pour la gloire vole en Espagne, gagne la bataille de Navarette, où du Guesclin est encore fait prisonnier, rétablit le tyran, & éprouve lui-même son ingratitude. Don Pedre jouit peu de ce changement de fortune. Le prince Noir, de retour à Bordeaux, renvoie du Guesclin, dont le roi paie la rançon. Henri de Transtamare, secondé par le chevalier, retourne attaquer son frere, le tue de sa propre main, devient paisible possesseur de la Castille. Des freres ennemis sont ordinairement les ennemis les plus acharnés; mais il est

peu d'exemples d'une haine auſſi furieuſe.

L'éloignement des compagnies procura au royaume un calme d'autant plus utile, que Charles V le conſacra tout entier au bien de l'état. Les monnoies furent réformées, les ſubſides diminués, l'agriculture ranimée, le commerce favoriſé, la capitale embellie. La France reprenoit des forces, & ſe préparoit inſenſiblement à réparer ſes malheurs. On penſoit à rompre avec l'Angleterre ; on y étoit autoriſé par des raiſons ſpécieuſes. Le prince de Galles, à qui ſon pere avoit donné la principauté d'Aquitaine, comprenant ſous ce nom la Guienne & les provinces voiſines, épuiſa bientôt ſes finances par le faſte de ſa cour. Les plus grandes ames ſe laiſſent quelquefois corrompre par la fortune. Il réſolut, contre l'avis du brave & prudent Chandos, de mettre une impoſition générale ſur les terres de ſa ſouveraineté. Preſque toute la nobleſſe fut indignée d'une vexation qu'elle n'avoit point éprouvée ſous les rois de France. La plupart des ſeigneurs en porterent leurs plaintes au roi. Indépendamment de

Le roi travaille au bien public.

Fautes d'Edouard III & de ſon fils.

cette atteinte à leurs privileges, Edouard III, enivré de ses victoires, leur avoit rendu la domination angloise odieuse, en retirant les graces qu'il leur prodiguoit auparavant. Les circonstances étoient favorables pour une rupture ouverte : le prince de Galles consumé d'une fievre lente depuis l'expédition d'Espagne; son pere endormi au sein de la prospérité ; le traité de Brétigni, non exécuté par rapport à l'article essentiel des renonciations, ensorte que les seigneurs de Guienne pouvoient être encore regardés comme vassaux de la couronne.

1368. Rupture avec l'Angleterre.

Aussi reçut-on leur appel. Le prince de Galles fut cité à la cour des pairs, pour répondre sur les griefs allégués contre lui. Il répondit fiérement à cette citation, que volontiers il se rendroit à Paris, mais avec soixante mille hommes. Plusieurs infractions faites au traité de paix, engageoient Charles V à prendre les armes contre Edouard. La guerre lui fut déclarée lorsqu'il s'y attendoit le moins. Ce grand politique avoit perdu sa prévoyance, pour se livrer aux charmes du repos

& des plaiſirs. Les armes françoiſes eurent l'avantage preſque par-tout. Le roi, ſentant ſa ſupériorité, ne balança plus à uſer des droits de ſouverain. Il prononça dans la cour des pairs l'arrêt de condamnation contre Edouard & le prince de Galles; il les déclara rebelles, & toutes les terres qu'ils avoient en France, confiſquées, en punition de leur félonie.

Du Gueſclin connétable.

Cependant une armée ennemie débarque à Calais, ravage l'Artois, la Picardie, la Champagne, & ſe préſente aux portes de Paris. Du Gueſclin arrive ſur ces entrefaites, mandé par le ſage monarque, qui lui offre l'épée de connétable. Chacun applaudit à ce choix. Le chevalier, plus grand par ſa modeſtie que par ſes autres qualités, conjure le roi de confier la premiere charge de l'état à un homme capable de la mieux remplir. Charles V rejette ſes excuſes, le prie d'accepter, lui dit qu'il n'y a ni prince ni baron dans le royaume, qui ne ſoit prêt à lui obéir, & que, s'il s'en trouvoit dans des diſpoſitions contraires, il leur feroit ſentir ſa juſte indignation. On voit ici combien le mérite perſonnel a de

grandeur, & combien un roi s'honore lui-même en l'honorant dans ses sujets. Une telle priere étoit l'ordre le plus pressant. Du Guesclin obéit. L'envie, toujours dangereuse au sein de la cour, pouvoit seule lui inspirer de la crainte. Il supplia son maître de ne pas croire les rapports qu'on pourroit faire contre lui, sans avoir daigné l'entendre.

1371, &c. Les Anglois vaincus par-tout.

Charles V avoit recommandé au connétable de ne point risquer de bataille décisive ; mais un chef habile sait interpréter les intentions du prince & se régler sur les conjonctures. Du Guesclin, avec une très-petite armée, marcha aux ennemis, les attaqua dans leurs différens quartiers, les battit par-tout & les dissipa. D'un autre côté, les Anglois furent vaincus par la flotte de Castille. La campagne suivante produisit des avantages plus considérables. Le Poitou, l'Aunis & la Saintogne rentrerent sous la domination du roi. Edouard fit un armement terrible, pour venir en personne réparer ses pertes. Mais il lutta neuf semaines contre les vents, & fut contraint de relâcher. Rongé de chagrin, il dit,

en parlant de Charles, *que jamais roi ne s'étoit moins armé & ne lui avoit donné tant à faire.*

Dans ces circonstances critiques, il essaya de détacher le roi de Castille, Henri de Transtamare, des intérêts de la France que ses flottes servoient utilement. Le roi de Navarre, toujours prêt à nuire & à tromper, se chargea de la négociation. Mais le Castillan répondit que les offres les plus avantageuses ne pouvoient le rendre infidele à ses alliés. Il auroit fait rougir le Navarrois par ses remontrances, si une âme endurcie au crime étoit sensible au langage de la vertu. Edouard réussit mieux auprès du duc de Bretagne. Montfort se déclara ouvertement en sa faveur. Le roi, qui dans toutes ses démarches respectoit les regles de la justice, envoya sommer le duc de remplir les devoirs du vassal. Sur son refus, du Guesclin eut ordre de l'attaquer. Les Bretons n'avoient que de la haine pour les Anglois. Le duc acheva de les aliéner par un impôt exigé tyranniquement Il se vit bientôt dépouillé de ses états, & réduit à chercher un asyle en Angleterre.

Intrigues d'Edouard III.

Succès de la France.

De toutes les conquêtes d'Edouard, il ne lui restoit plus que Calais. La prudence de Charles V, l'activité du connétable, le courage & le zele de la nation, avoient opéré ce changement, plus glorieux au roi que ne l'avoient été à son ennemi les suites des batailles de Creci & de Poitiers; car il est facile de profiter d'un bonheur extraordinaire, & très-difficile de réparer les grands malheurs à force de sagesse. Les papes s'étoient souvent efforcés de réconcilier les deux rivaux, se montrant ainsi les peres du monde chrétien. Tout ce que Grégoire XI put obtenir fut une treve fort courte, pendant laquelle Charles rendit cette fameuse ordonnance, qui fixe la majorité des rois à l'âge de quatorze ans. Il savoit par sa propre expérience combien une longue minorité nuisoit au bien de l'état. Depuis que l'usage s'étoit établi sous la seconde race de ne combattre qu'à cheval avec une armure excessivement lourde, la majorité commençoit trop tard, parce qu'un prince qui ne pouvoit encore porter les armes, n'étoit pas censé capable d'affaires.

Majorité à quatorze ans.

Démêlé de Charles V avec un prélat.

Pendant que le roi se faisoit ado-

ser des peuples, l'archevêque de Rouen, Philippe d'Alençon, prince du sang, lui suscita une querelle dangereuse. Charles demandoit un canonicat de cette église pour un ecclésiastique protégé. N'ayant pu l'obtenir, il saisit le temporel du prélat. C'étoit un trait de colere peu convenable. L'archevêque encore moins modéré jeta un interdit sur le royaume, se refugia auprès du pape, & trama une ligue avec le roi de Navarre; assurant qu'il prendroit les armes en personne, & qu'il se battroit comme le plus brave chevalier. En d'autres tems cette révolte auroit pu avoir de grandes suites; mais la sagesse du gouvernement étouffoit les semences de discorde, & le séditieux prélat n'eut que la honte d'une entreprise criminelle.

La mort du prince de Galles fut un nouveau malheur pour l'Angleterre. Les François même regretterent ce héros, aussi aimable par ses vertus, que redoutable par ses qualités guerrieres. On ne vit jamais de fils plus respectueux, ni de vainqueur plus modeste. Il semble que sa mort auroit dû faire desirer la paix à Edouard,

1377. Mort du prince de Galles & d'Edouard III.

Le roi de France, dont l'économie avoit amassé des trésors sans exciter de murmures, qui venoit de construire trente-cinq gros vaisseaux de ligne & une infinité d'autres bâtimens, qui se trouvoit en état de tout entreprendre, proposa des conditions très-avantageuses pour les vaincus. On devoit céder, dit M. Villaret, *quatorze cents villes fermées & trois mille forteresses pour les seules provinces de l'Aquitaine.* (Tout étoit donc forteresse dans ces tems de brigandages.) Cependant les ministres d'Angleterre ne voulurent point conclure sans avoir pris les ordres d'Edouard III. Ils le trouverent mort. Ce grand prince avoit régné 50 ans. Trop d'ambition l'exposa aux revers. Il expira, abandonné de ses sujets, entre les mains d'une maîtresse qui ne pensoit qu'à enlever sa dépouille. Richard II, fils du prince Noir, lui succéda.

La langue françoise abolie en Angleterre.

Depuis la conquête de Guillaume, les actes publics d'Angleterre se faisoient toujours en françois. Edouard III abolit cet usage, qui ne pouvoit être qu'odieux à un peuple ennemi de la France.

La treve étant expirée, cinq armées françoises porterent la terreur en divers endroits. Charles V au commencement de son regne, avoit eu peine à rassembler douze cents hommes. Quel prodigieux changement! Mais la perfidie le poursuivoit, malgré sa puissance & les succès de ses entreprises. S'il y eut jamais une ame faite pour le crime, ce fut celle du roi de Navarre. Son chambellan & son secretaire, arrêtés sur des soupçons trop légitimes, découvrirent le tissu de ses attentats; on trouva la preuve du dessein qu'il avoit formé d'empoisonner le roi. Presque toutes ses places furent saisies. Il passa en Angleterre, & livra aux Anglois la ville de Cherbourg, la plus forte qui lui restât. Brest leur avoit été pareillement livré par le duc de Bretagne; ainsi ils se trouvoient maitres des meilleurs ports de France, Calais, Cherbourg, Brest & Bordeaux.

Puissance du roi.

Nouvelle perfidie du roi de Navarre.

C'est ici l'époque du fameux schisme d'Occident, qui, par l'étroite liaison de l'église avec l'état, remplit l'une & l'autre de troubles funestes. Les papes, depuis 1309, résidoient à Avignon. Ils y étoient plus tran-

1378. Grand schisme d'Occident.

quilles ; & leur ſéjour dans le royaume, quoique ruineux pour le clergé de France, paroiſſoit utile aux rois, que la cour pontificale avoit intérêt de ménager. Grégoire XI, le dernier pape François, transféra en 1376 le ſiege à Rome, cédant aux avis & aux prieres de ſainte Catherine de Sienne, religieuſe, que les Florentins lui avoient députée ; car ſa réputation de prophétie & de miracles lui donnoit un très-grand crédit. Il mourut bientôt en Italie, où il ſe repentoit déjà d'être venu. Les cardinaux s'aſſemblerent au conclave. Le peuple demandoit à grands cris un pape romain. L'archevêque de Bari, Napolitain, fut élu & proclamé. Tout ſembloit tranquille ; ſix cardinaux qui étoient reſtés en France avoient confirmé l'élection ; mais ce nouveau pape, Urbain VI, reconnu par le ſacré college, ſe rendit odieux par une ſévérité & des emportemens indiſcrets. Les cardinaux ſe retirent, déclarent nulle leur élection comme forcée, & éliſent à Fondi près de Naples, Robert, fils du comte de Geneve, qui prend le nom de Clément VII. Urbain fit mourir dans les plus cruelles

cruelles tortures plusieurs cardinaux tombés malheureusement entre ses mains. Clément, de son côté, avoit pris les armes, & lançoit des anathêmes. Les deux partis s'égorgeoient avec une fureur implacable. Jamais l'ambition n'avoit produit dans l'égise de si grands maux.

La France se déclare pour Clément.

Le roi consulta, délibéra longtems, avant de se décider entre les deux compétiteurs. Enfin il se déclara pour Clément. L'université, qui étoit d'abord pour Urbain, se conforma aux sentimens de la cour. Plusieurs de ses membres demandoient la neutralité, jusqu'à la décision d'un concile. C'étoit l'avis le plus prudent. Il prévalut dans la suite ; mais on n'embrasse souvent le bon parti qu'après avoir éprouvé l'inconvénient des autres. Catherine de Sienne, dont les révélations faisoient du bruit dans toute l'Europe, jouoit un assez grand rôle pour écrire par-tout en faveur d'Urbain. Le roi reçut d'elle une lettre, où les cardinaux Clémentins étoient traités de *démons incarnés*, On ne crut point la sainte infaillible, & l'on négligea ses remontrances. Les Anglois furent zélés Urbanistes,

Sainte Catherine de Sienne pour Urbain.

parce que les François avoient embrassé le parti contraire. Clément succomba en Italie. Il vint s'établir à Avignon. Le schisme dura quarante ans avec des scandales infinis.

Entreprise contre le duc de Bretagne.

Les plus grands hommes sont sujets à faire des fautes, & Charles le Sage en fit une qui troubla la fin de son regne. Le duc de Bretagne dépouillé de ses états, fugitif en Angleterre, lui parut une victime facile à immoler. Les courtisans le flattoient de l'espérance de réunir ce duché à la couronne ; il voyoit dans Montfort un ennemi irréconciliable. Résolu de le pousser à bout, il le fit citer à la cour des pairs, sans observer les formes légales. L'ajournement ne fut point signifié au duc ; on ne lui envoya point de sauf-conduit. Charles parla lui-même au parlement contre son vassal, & conclut à confisquer ses terres. Les seigneurs Bretons se liguerent pour prévenir l'exécution d'un arrêt, qu'ils jugeoient contraire aux droits & au bien de leur patrie. Le peuple, auparavant soulevé contre Montfort, passa de la haine au plus vif attachement, aimant mieux obéir à un

Les Bretons le soutiennent.

duc de Bretagne, qu'à un roi de France. Ce prince renouvella ses traités avec l'Angleterre, revint dans ses états, y fut reçu comme un libérateur. Quelqu'embarrassé que fût le roi par cette révolution imprévue, il s'étoit trop avancé pour ne pas soutenir sa démarche. Mais il le fit foiblement, & le peu de troupes qu'il envoya n'eut aucun succès.

C'est alors que Bureau de la Riviere, habile & heureux courtisan, abusa de la faveur en jetant des soupçons sur du Guesclin, comme s'il eût favorisé le duc de Bretagne. Charles V lui écrivit une lettre de reproches. C'étoit blesser l'honneur d'un héros. On dit que du Guesclin renvoya l'épée de connétable. Ce grand homme étoit devenu si supérieur aux traits de l'envie, que les princes & les seigneurs s'empresserent à le défendre. Le roi reconnut son erreur, & se fit un devoir de la réparer. Les ducs d'Anjou & de Bourbon allerent de sa part trouver le connétable, qui, après quelque résistance, revint à la cour. On le chargea d'une expédition dans les provinces méridionales, où les Anglois se montroient encore. Il con-

Du Guesclin disgracié.

On lui rend justice.

jura le roi en partant, de faire la paix avec les Bretons ses compatriotes, dont la France pouvoit encore tirer de puissans secours. Charles l'assura qu'il y pensoit & qu'il en prendroit les moyens. Du Guesclin ne revit plus son maître. Attaqué d'une maladie mortelle devant Château-neuf-de-Rendan, forteresse d'Auvergne, qu'il assiégeoit, il y termina sa glorieuse carriere, recommandant à ses officiers de ne jamais traiter en ennemis les laboureurs, les femmes, les enfans & les vieillards, & témoignant son repentir de n'avoir pas toujours suivi cette regle dans sa jeunesse.

1380. Sa mort.

Honneurs rendus à sa mémoire.

Les Anglois assiégés payerent une espece de tribut à son ombre. Ils avoient promis de se rendre, s'ils n'étoient pas secourus à un certain terme. Quand ce terme fut expiré, le commandant, suivi de la garnison, vint se prosterner aux pieds du cadavre, & déposa sur son cercueil les clefs de la forteresse. Son tombeau dans l'église de Saint-Denis, sépulture des rois, est un monument de la reconnoissance de Charles V. Les plus célebres capitaines qui avoient combattu sous ses ordres, Clisson, San-

cerre & Couci, refuſerent l'épée de connétable, qu'ils n'oſoient porter après ce héros. Cliſſon ne l'accepta qu'au commencement du regne ſuivant.

Fraternité d'armes.

Il étoit *frere d'armes* de du Gueſclin. Cette fraternité d'armes conſiſtoit dans une aſſociation de deux ou de pluſieurs chevaliers, par laquelle ils s'obligeoient à l'union la plus étroite, à ſe défendre mutuellement envers & contre tous, excepté contre les princes dont ils étoient ſujets ou vaſſaux. Le traité étoit quelquefois accompagné de cérémonies religieuſes, & quelquefois même cimenté du ſang des chevaliers, qu'ils buvoient avec leur vin. Les mœurs des anciens Scythes ſembloient avoir paſſé dans le royaume.

Continuation de la guerre.

Quoique les Bretons euſſent demandé la paix, & que Charles V fût diſpoſé à la conclure, le duc ayant fait une nouvelle ligue avec les ennemis, on renonça aux négociations, & les hoſtilités continuerent. Une armée angloiſe pénétra juſqu'en Champagne, où elle fit d'affreux ravages. Charles, ſuivant ſes premieres maximes, ne vouloit point de bataille

décisive. *Laissez les Anglois faire leur chemin*, disoit-il toujours, *ils se détruiront d'eux-mêmes.* Les François, sous les ordres du duc de Bourgogne, brûloient d'impatience de combattre; mais la maladie du roi suspendit les expéditions. Il avoit été empoisonné dans sa jeunesse par Charles le Mauvais. Un médecin Allemand arrêta l'effet du poison, en lui ouvrant le bras, & dit alors qu'il mourroit quand la plaie viendroit à se fermer : ce qui arriva effectivement. Charles V, sentant approcher sa fin, prévit les orages auxquels son fils encore jeune seroit exposé. Il prit toutes les précautions pour les prévenir; & il y auroit réussi, sans doute, si la prudence pouvoit enchaîner les événemens. Il mourut âgé de 44 ans.

1380. Mort de Charles le Sage.

Son éloge. Peu de princes ont mérité autant que lui de gouverner une grande monarchie. *Je ne trouve les rois heureux*, disoit-il, *qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien.* On lui doit, comme l'observe le président Hénault, un éloge qui peut servir d'instruction à tous les rois : « C'est que jamais prin„ce ne se plut tant à demander con„seil, & ne se laissa moins gouverner

» que lui. » Les vertus politiques, morales & chrétiennes étoient réunies dans sa personne. Un homme de qualité ayant tenu devant le dauphin quelques propos indécens, il le chassa de la cour, disant qu'*on doit s'attacher sur-tout à nourrir les enfans dans la vertu, afin qu'ils surpassent en mœurs ceux qu'ils doivent surpasser en honneur.* Doué du talent de la parole, il étoit lui-même fort réservé dans ses discours. *C'est une belle qualité que de savoir bien parler*, lui disoit-on un jour. *Il est vrai*, répondit-il; *mais ce n'en est pas une moindre que de savoir se taire.* Son goût pour les lettres a encore relevé sa gloire. Il répétoit souvent ces paroles: *Les clercs où a sapience l'on ne peut trop honorer, & tant que sapience sera dans ce royaume, il continuera à prospérité; mais quand déboutée y sera, il décherra.*

Attention aux bonnes mœurs.

Amour des lettres.

On regarde Charles V comme le véritable fondateur de la bibliotheque royale. Le roi Jean lui avoit à peine laissé vingt volumes: il en rassembla neuf cents, parmi lesquels très-peu d'auteurs de la bonne antiquité, pas

Bibliotheque royale.

un exemplaire de Ciceron, mais beaucoup de livres d'aſtrologie judiciaire. Cette ſcience abſurde, née d'une groſſiere ſuperſtition, étoit alors la plus reſpectée à la cour. Les médecins ſurtout la cultivoient, & les malades devoient s'en reſſentir.

Aſtrologie.

Fous du roi honorés.

Je ſouhaiterois pour l'honneur de Charles le Sage, qu'on ne trouvât pas ſous ſon regne des mauſolées érigés à deux *fous du roi*; mais on ſera moins ſurpris que ces bouffons de cour fuſſent alors des perſonnages, ſi l'on penſe qu'ils jouoient un rôle plus de trois ſiecles après.

Poéſie.

En ce tems-là commence la chaîne non interrompue de nos poëtes. L'hiſtorien Froiſſard, juſtement eſtimé, faiſoit des vers, poéſie plate & mauſſade, qui n'approchoit point de celle des Provençaux, déjà ſurpaſſés par le Dante & Pétrarque en Italie. Les poëtes étoient alors des ſorciers aux yeux du peuple, & l'inquiſition leur faiſoit la guerre.

Romans.

Les romans ſe multiplioient. Ils ne pouvoient être qu'informes & ſans goût. Mais le roman de *la Roſe*, & les autres ouvrages de cette nature, que les ſeuls ſavans liſent aujourd'hui,

devoient servir à nous faire connoître les mœurs & les usages des siecles de chevalerie, mieux qu'on ne les eût connus par la lecture de tant de mauvaises chroniques. On voyoit déjà des traductions de Salluste, de Tite-Live, de César. C'étoit le meilleur moyen d'amener le vrai goût de l'histoire. Traductions.

Plusieurs universités établies dans le royaume cultivoient les sciences, toujours pleines d'erreurs. Celle de Paris étoit si considérable, que, dans une assemblée tenue à l'occasion du schisme, il se trouva dix mille suppôts qui avoient droit de suffrage. Le pape Honorius lui avoit défendu, au commencement du treizieme siecle, d'enseigner le droit civil, de peur que cette étude (si nécessaire) ne détournât de la théologie; ou plutôt, selon toute apparence, parce que cette étude étoit contraire aux intérêts de la cour de Rome. De là vint qu'on se livra au droit canonique, une des voies les plus sûres pour parvenir à la fortune, & qui l'emporta sur la théologie même. Clément VII, le pape des François, appella un jour les théologiens *des visionnaires*; appa- Sciences, universités.

remment à cause des subtilités dont ils remplissoient la scholastique.

Désordres dans les jurisdictions. Le désordre étoit encore si grand dans les jurisdictions, que les enfans-de-chœur du Puy en Velai exerçoient l'office de juges des Juifs, & les condamnoient à des amendes.

Loi sur cet objet. Une ordonnance de 1371 défend à tous les juges ecclésiastiques de connoître, même par rapport aux clercs, des actions réelles ou possessoires, ainsi que des rentes & cens assignés sur les héritages. Cette loi contribua beaucoup au rétablissement de l'autorité royale.

Sages réglemens. Pour réprimer la licence militaire, Charles V défendit à tout homme d'armes de se retirer sans la permission d'un officier supérieur, de jamais rien exiger des bourgeois & des paysans, de lever des compagnies sans une permission expresse. Les jeux de hasard, & même la paume, le billard, les dames, le palet, &c. furent défendus, pour exciter aux jeux de l'arc, de l'arbalete, &c. plus utiles aux gens de guerre, & auparavant dédaignés.

Artillerie. L'usage de l'artillerie devint fréquent dans les sieges. Les uns attri-

buent cette invention destructive à Roger Bacon, cordelier Anglois; les autres, à Berthold Schwarts, cordelier Allemand; mais on ne peut en fixer l'époque certaine. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Chinois connoissoient depuis long-tems le fatal secret de la poudre, qui a changé en Europe tout l'ordre de la guerre, & qui a fait tomber la chevalerie.

Les arts florissans en Italie, inconnus en France.

Charles fit venir d'Allemagne Henri de Wic, artiste célebre, qui plaça sur la tour du palais une grosse horloge sonnante. On n'avoit encore rien vu de pareil. Cette invention si nécessaire se répandit bientôt dans les provinces. Dès le treizieme siecle, les horloges à roues, les besicles, le papier, la faïance, les miroirs de crystal, étoient connus en Italie; Venise, Gênes, Bologne, Pise, Florence, Sienne, florissoient par les arts & le commerce : en France, on n'inventoit rien, on ne pensoit qu'à la guerre & aux futilités de l'école. Il s'y établit des manufactures de papier, mais dont l'usage devoit être encore long-tems moins utile que pernicieux.

Obstacles aux sciences.

Quel progrès pouvoit-on faire dans

les ſciences, lorſque les univerſités même y mettoient le plus grand obſtacle, par un eſprit de petiteſſe & de ſuperſtition; lorſque celle de Paris, dans des remontrances au pape, citées par ſon hiſtoriographe du Boulai, diſoit qu'on ne devoit pas compter la Grece au nombre des parties de l'Europe, *parce qu'elle étoit ſchiſmatique !*

Voyage remarquable de l'empereur dans le royaume.

En 1377, l'empereur Charles IV fit un voyage dans le royaume, pour viſiter le roi ſon neveu, qu'il aimoit beaucoup, & pour acquitter un vœu de pélerinage à l'abbaye de Saint-Maur, près de Paris. Les empereurs s'étoient imaginé avoir par leur titre la ſouveraineté de tout l'Occident. Des juriſconſultes Italiens, ſous le regne de Frédéric Barberouſſe, avoient même décidé que le monde entier leur appartenoit, & le célebre Barthole avoit érigé en article de foi une déciſion ſi extravagante. La cour fut très-attentive au cérémonial, dans la crainte d'autoriſer cette chimere. Les complimens ſe firent tous avec précaution, en déclarant qu'on les faiſoit par ordre du roi : *Car ainſi le veut le roi notre ſire, & le nous a commandé.*

Ce ſont les termes du prévôt des marchands de Paris. Qui auroit pu prévoir que, dans la ſuite des ſiecles, un empereur incomparablement plus puiſſant, voyageroit en ſage, pour s'inſtruire, refuſeroit toute eſpece de cérémonie, & ne ſe feroit connoître qu'à la nobleſſe de ſes ſentimens, & à ſa paſſion pour le bien public ?

Charles IV nomma le dauphin ſon vicaire perpétuel & irrévocable dans le royaume d'Arles & dans la province de Dauphiné, qu'on regardoit encore comme mouvans de l'empire. La fameuſe *bulle d'or* eſt ſon ouvrage. Par cette loi fondamentale de la conſtitution germanique, le nombre des électeurs eſt fixé à ſept, *en l'honneur des ſept chandeliers de l'Apocalypſe.*

Le dauphin, vicaire de l'empereur.

Bulle d'or.

CHARLES VI.

1380.

Idée de ce regne.

Le nom de Charles VI annonce tous les genres de malheurs dont la France pouvoit être accablée. L'ambition, l'avarice, la diſcorde, l'eſprit

de cabale & de révolte, toutes les passions semblerent conjurées avec la fortune pour la ruine de l'état. Ceux qui devoient en être les soutiens, en furent les plus dangereux ennemis. L'histoire devient ici un enchaînement de scenes lugubres, où l'on apprend à détester le vice, en gémissant sur les maux de la patrie.

Dispute sur la régence.

Charles n'étoit que dans sa douzieme année. Les ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, freres du dernier roi, & le duc de Bourbon, son beau-frere, le premier déjà odieux par ses vexations & ses violences, le second plus modéré, mais inconstant & bizarre; le troisieme d'un mérite brillant, qui couvroit une ambition adroite; le quatrieme plein de solides vertus; ces quatre princes eurent d'abord des contestations au sujet de la régence. Elle appartenoit au duc d'Anjou. Charles V, craignant son caractere, avoit pris des mesures pour limiter son pouvoir. Mais il vouloit gouverner & comme régent & comme tuteur. Après une vive dispute, on choisit des arbitres. On régla que le roi seroit sacré dans quelques mois; que jusqu'alors le duc d'Anjou gou-

verneroit en qualité de régent ; & qu'après le ſacre, Charles VI, déclaré majeur avant l'âge, gouverneroit en ſon propre nom par le conſeil de ſes quatre oncles.

Rapacité du duc d'Anjou.

Cette courte régence laiſſa au duc d'Anjou le moyen de ſatisfaire ſon avarice inſatiable. Il s'empara du tréſor amaſſé par l'économie de Charles le Sage ; loin de diminuer les ſubſides, comme ce bon roi l'avoit ordonné en mourant, il les augmenta, & inſpira ainſi un eſprit de ſédition, dont les effets furent terribles.

Mouvemens ſéditieux.

Après le couronnement, la populace de Paris vint demander avec inſolence la ſuppreſſion des impôts. On parut céder moins à la raiſon qu'à la crainte. Les premieres démarches décident quelquefois de l'autorité du gouvernement. Enhardis par ce ſuccès, les mutins en eurent plus d'audace. Ils demanderent qu'on chaſſât les Juifs, pillerent les maiſons des traitans, commirent des excès ſans nombre : foibles commencemens des déſordres qui devoient ſuivre.

Etats généraux.

Il y eut à Paris une aſſemblée d'états généraux, qui abuſant des conjonctures, comme ſous le regne du mal-

heureux Jean, porta les plus vives atteintes à l'autorité royale. On fit renoncer le roi, par une déclaration, à tout ce qui avoit été innové depuis le regne de Philippe le Bel; on lui fit rétablir la nation dans toutes ses *franchises*, *libertés*, *privileges & immunités*. Des séditieux pouvoient attacher à ces mots le sens qu'ils voudroient.

1381. Fin de la guerre de Bretagne.

Les Anglois, à la faveur des troubles, échapperent au péril dont ils étoient menacés dans l'intérieur du royaume. Rien ne les empècha de se retirer en Bretagne. Mais les Bretons, aussi animés contr'eux, que résolus de ne point subir la domination françoise, mirent leur duc dans la nécessité de s'accommoder avec la France. Montfort fit donc la paix, à condition d'être reconnu pour duc de Bretagne, & d'être remis en possession des terres saisies; s'engageant à payer au roi deux cents mille francs pour les frais de la guerre, & à l'aider envers & contre tous, spécialement contre les rois d'Angleterre & de Navarre. Avant ce traité, il avoit fait une protestation secrete contre les engagemens qu'il alloit prendre; moyen singulier de s'affranchir des scrupules,

en se réservant le droit de manquer à sa parole.

Hommage du duc de Bretagne.

Il vint à Paris demander pardon & rendre hommage. Ce devoit être un hommage *lige*, qui engageoit la personne ainsi que le duché, & qui mettoit dans le cas d'encourir la peine du crime de félonie. Il prétendoit, lui, que ce ne devoit être qu'un hommage *simple*. On se contenta de termes généraux, & l'hommage fut reçu *tel qu'il devoit être, selon le droit & l'ancien usage*. Ainsi finit une guerre fameuse, sur-tout par plusieurs combats singuliers, où les François eurent constamment l'avantage sur les Anglois. Les chevaliers avoient la fureur de cette espece de combats, qui ne décidoient absolument rien, & ne servoient qu'à illustrer quelques champions.

Révolte au sujet des impôts.

Le duc d'Anjou, adopté par Jeanne reine de Naples, pensoit uniquement à s'assurer la possession de ce royaume, & sacrifioit la France, où sa qualité de premier prince du sang lui donnoit la principale autorité. Etroitement uni à l'antipape Clément, il en tiroit une partie des biens ecclésiastiques, en proie à l'avidité

de la cour d'Avignon. Ce n'étoit pas assez pour ce prince. Quoiqu'il fût maître du trésor de Charles V, il voulut rétablir les impôts que l'on venoit d'abolir, & augmenter par là ses ressources, plutôt que subvenir aux besoins de la patrie. Ces nouvelles exactions causerent de nouvelles révoltes. Paris & Rouen donnerent l'exemple. La populace se déchaîna avec fureur, tandis que la plupart des bourgeois souffroient en silence.

Hugues Aubriot. Les séditieux, pour avoir un chef, tirerent de prison Hugues Aubriot, prévôt des marchands, condamné depuis peu comme juif & hérétique, parce qu'il réprimoit les étudians de l'université, souvent coupables des plus grands crimes. Le P. Daniel en fait un scélérat digne du feu; Villaret le peint comme un débauché, ami du bien public (*). La maniere

(*) Aubriot avoit fait travailler aux tours de la Bastille, avoit construit le pont Saint-Michel, le petit Châtelet, &c. Il avoit procuré des égouts, si utiles pour la salubrité de l'air; &, ce qui mérite peut-être autant d'éloges, il avoit employé à ces ouvrages les mendians, &

dont Aubriot profita de sa liberté, semble faire son apologie. Au lieu de se mettre à la tête des rebelles, il alla en Bourgogne, sa patrie, vivre caché & tranquille. Les excès de cette populace furieuse augmentoient de jour en jour. L'abolition des impôts fut pour elle un second triomphe, & un nouveau coup pour l'autorité avilie.

Abolition des impôts.

Enfin le duc d'Anjou partit, laissant les rênes de l'état au duc de Bourgogne; car le duc de Berri étoit trop foible, & le duc de Bourbon trop modéré, pour contrebalancer le pouvoir du Bourguignon.

Départ du duc d'Anjou.

1382. Expédition de Flandre.

Un soulevement général des Flamands réduisit le comte de Flandre à implorer le secours du roi. Le duc de Bourgogne, son gendre & son héritier, avoit un intérêt personnel à le défendre. La guerre fut résolue: Charles VI voulut se mettre à la tête de son armée. Les Flamands, sous la conduite d'un fils du célebre Artevelle, bravoient les dangers & la

toute cette canaille dont l'oisiveté perverse est un des grands fléaux de la société.

mort. Ils étoient indomtables par leur caractere, mais sans discipline; & de bonnes troupes conduites avec prudence ne pouvoient manquer de les vaincre. *Je veux qu'on tue tout*, leur crioit Artevelle, *excepté le roi de France. Ce n'est qu'un enfant ; on lui doit pardonner : il ne sait ce qu'il fait ; il va ainsi qu'on le mene ; nous le menerons à Gand apprendre à parler flamand.* Pleins d'une rage & d'une confiance aveugles, ils avoient juré de ne faire effectivement quartier qu'au jeune roi.

Bataille de Rosbec.

La bataille de Rosbec ne fut qu'un massacre de ces malheureux. On assure qu'il en périt quarante mille, & que les François ne perdirent pas cinquante hommes. Toute la Flandre, excepté Gand, fut bientôt soumise. Courtrai se rendit volontairement. Le roi y séjourna. A peine étoit-il sorti, que la ville fut livrée aux flammes & au carnage; les uns disent par ses ordres, les autres par la fureur qu'inspira aux troupes la vue des éperons dorés que l'on conservoit comme un monument de l'ancienne bataille de Courtrai, si funeste à la nation.

Courtrai saccagé.

La victoire de Rosbec ne fut célébrée à Paris par aucune démonstration de joie. Il étoit tems de punir un peuple obstiné dans sa révolte. Le roi entre dans la ville avec ses troupes. Trois cents personnes sont chargées de chaînes ; on ordonne aux habitans de déposer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva de quoi armer cent mille hommes. En vain la duchesse d'Orléans & l'université demandent grace pour la capitale ; les exécutions commencent, mais avec plus de cruauté que de justice.

1383.

Le roi punit les Parisiens.

Desmarets, avocat général, magistrat septuagénaire, dont l'éloquence avoit plusieurs fois contenu les Parisiens, dont les services méritoient toutes sortes de récompenses, fut enveloppé dans la foule des criminels, parce que les ducs de Berri & de Bourgogne le haïssoient. Le prétexte de son supplice fut, selon quelques auteurs, qu'il n'avoit pas quitté Paris comme les autres magistrats. Il n'y étoit demeuré que pour employer son crédit à calmer la sédition. On lui ordonna sur l'échafaud de demander pardon au roi. Ce respectable vieillard répondit avec fer-

Supplice d'un grand magistrat.

meté: *J'ai bien servi Philippe son bisaïeul, Jean son aïeul, & Charles son pere. Aucun de ces rois ne m'a rien reproché. Celui-ci feroit de même, s'il avoit âge & connoissance d'homme. C'est à Dieu seul que je demande pardon.*

Abus de l'autorité.

Quelques jours après, le roi déclara qu'il accordoit la grace des Parisiens, & qu'il commuoit la peine criminelle en civile, c'est-à-dire en argent : commutation odieuse, imaginée par les dépositaires de l'autorité, qui osoient prêter au souverain les vues de leur basse avarice. Les amendes furent portées à l'excès, & il n'en revint pas le tiers au trésor. On rétablit les aides, le douzieme denier, la gabelle, & autres impositions; on délibéra même si on ne les rendroit pas perpétuelles. Il ne restoit plus que ce parti pour réduire le peuple au désespoir. Rouen & plusieurs villes du royaume furent traitées comme Paris.

Punition des séditieux.

Croisade en Flandre.

Le jeune roi d'Angleterre, Richard II, étoit aussi gouverné par des oncles ambitieux, & ne jouissoit pas d'un sort plus tranquille. Les Flamands demandoient du secours contre leur

prince. Urbain VI faisoit publier une croisade contre les partisans de Clément. Le fanatisme échauffa les esprits, déjà remués par la discorde. Un évêque Anglois, nommé généralissime de la croisade, se vit bientôt à la tète d'une armée nombreuse. Il se jeta sur les terres du comte de Flandre, quoiqu'attaché au parti d'Urbain. Ce prince fut vaincu. Charles VI le vengea encore, & chassa les Anglois. Enfin Louis III, comte de Flandre, finit ses jours, laissant ses vastes états à sa fille unique, épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui devint alors un prince des plus puissans de l'Europe.

1384. Le duc d'Anjou meurt en Italie.

D'un autre côté, Louis d'Anjou, avec l'argent des François, tentoit inutilement de s'établir en Italie. La reine de Naples avoit été étranglée par l'ordre de Charles de Durazzo, son cousin, surnommé *de la Paix*, à qui Urbain VI avoit donné ce royaume. Loin de la venger & de recueillir son héritage, le duc d'Anjou vit son armée périr de faim & de maladie. Il perdit une bataille, il fut blessé, & mourut le désespoir dans

l'ame. A peine la dixieme partie de ſes troupes revint-elle en France. La plupart des chevaliers & des ſeigneurs ne ſubſiſterent à leur retour qu'en mendiant. On trouve peu d'exemples d'une ambition plus malheureuſe : elle avoit ruiné l'état, & lui attira dans la ſuite de nouveaux déſaſtres.

Expédition en Flandre.

La paix ſeule 'auroit pu remédier aux maux publics ; mais le caractere bouillant de Charles VI, autant que les prétentions inſoutenables des Anglois, la rendoit preſqu'impoſſible. Après de vaines négociations, on réſolut de faire une deſcente en Angleterre. Les Gantois entreprirent de brûler la flotte. Leur complot ayant été découvert, le duc de Bourgogne profita de l'occaſion pour tourner les armes françoiſes contre les rebelles de Flandre. Telle étoit la férocité de ce peuple, que pluſieurs priſonniers refuſerent le pardon qu'on vouloit leur accorder. *Le roi eſt aſſez puiſſant*, dirent-ils, *pour aſſujettir les corps, mais non pas pour aſſervir les eſprits des Flamands. Lorſqu'on nous aura tous tués, nos os ſe raſſembleront pour combattre.* Un deux s'offrit

Férocité des Flamands.

frit néanmoins à décapiter les autres, si on vouloit lui sauver la vie. C'étoient ses compatriotes & même ses parens. Il les exécuta tous, & fut immolé à son tour comme un monstre, à qui l'on ne devoit point tenir parole. Le duc de Bourgogne recueillit seul les fruits de cette campagne, la Flandre entiere se soumit, sans vouloir cependant reconnoître le pape d'Avignon, qui absorboit par des extorsions odieuses les richesses du clergé.

Exactions de Clément VII dans le royaume.

C'étoient tous les jours de nouveaux impôts, levés tyranniquement par ordre de ce pontife, outre le dixieme de tous les biens ecclésiastiques. Enfin le cri général réveilla le gouvernement, & l'on mit un frein à la rapacité. Un seul exemple fera juger du mal & du remede. L'abbaye de Saint-Denis avoit été taxée pour le dixieme à neuf cents soixante-une livres : la taxe fut réduite à quatre cents. Quelles sommes une cour étrangere tiroit du royaume, tandis que l'état manquoit de ressources !

1386. Grand armement perdu.

Le projet d'attaquer l'Anglerere subsistant toujours, on fit au port de l'Ecluse un armement formidable,

où toutes les forces du royaume sembloient réunies. Quinze cents vaisseaux devoient transporter cent mille hommes. Le roi n'attendoit, pour s'embarquer, que le duc de Berri. Il lui envoya courier sur courier. Le duc arriva lorsque la saison ne permettoit plus de mettre à la voile. On ne peut douter qu'il n'eût dessein de faire avorter l'entreprise, soit par jalousie contre ceux qui l'avoient formée, soit par attachement pour les Anglois, dont il fut soupçonné d'avoir reçu de grosses sommes. Tant de préparatifs ruineux étoient perdus, & la mauvaise volonté des princes augmentoit continuellement les plaies de l'état.

Fin tragique de Charles le Mauvais.

On vit du moins un grand exemple, mais trop rare, du crime puni dès cette vie. Le plus scélérat des hommes, Charles d'Evreux, roi de Navarre, périt enfin d'une maniere digne de lui. Epuisé par la débauche, à l'âge de cinquante-six ans, pour ranimer la chaleur naturelle, il se faisoit envelopper dans un drap imbibé d'esprit-de-vin. Le feu prit à ce drap par la faute d'un valet-de-chambre. Le prince souffrit des douleurs

affreuses dont il mourut quelques jours après. Il avoit chargé un Anglois en 1384 d'empoisonner le roi, le frere du roi, ses oncles, & les principaux seigneurs de la cour. L'empoisonneur ayant accès dans les cuisines, auroit pu exécuter ce crime. Il fut arrêté en arrivant, peut-être sur les avis du prince de Navarre, aussi fidele que son pere étoit perfide: il avoua tout.

Sa scélératesse.

Une chose remarquable parmi tant d'événemens extraordinaires, c'est qu'on commença le procès du roi de Navarre deux mois après sa mort. Les pairs étant assemblés, le premier huissier l'appella à la porte du parlement. Comme il ne se présenta personne, la procédure se fit en regle. Cette affaire fut appointée, & n'eut point de suites. On ne cherchoit vraisemblablement qu'un titre, pour confisquer les possessions du Navarrois en Normandie. Il est consolant d'observer que les crimes ne réussirent jamais bien à cette ame noire; & que si elle mettoit son bonheur à nuire aux autres, ce bonheur fut toujours empoisonné de cruels chagrins.

Procès du roi de Navarre, après sa mort.

Le connétable de Cliſſon arrêté en Bretagne.

Un troiſieme armement contre l'Angleterre devint auſſi inutile que les précédens. Le connétable Olivier de Cliſſon, ce frere d'armes de du Gueſclin, grand homme de guerre, mais violent & avare, étoit chargé de l'entrepriſe. La haine du duc de Bretagne pour Cliſſon la fit échouer. Celui-ci vouloit marier une de ſes filles à Jean de Blois, encore priſonnier des Anglois, & dont il devoit payer la rançon. Montfort, depuis long-tems ennemi de Cliſſon, comme de la maiſon de Blois, ne garda plus de meſure. Il attira le connétable à ſa cour, l'envoya en priſon, ordonna même à Bavalan, un de ſes officiers, de le noyer pendant la nuit. Le lendemain, revenu de ſes tranſports de fureur, il ſentit toute l'énormité de cet attentat, & ſe livra au déſeſpoir. Le ſage Bavalan lui apprit alors qu'il n'avoit point exécuté un ordre injuſte, & que Cliſſon étoit vivant. Il en coûta cent mille francs d'or au connétable pour ſa liberté.

Ordre injuſte non exécuté.

Le duc répare ſa violence.

Peu s'en fallut que le roi ne portât la guerre en Bretagne, pour venger un affront qui rejailliſſoit ſur la couronne. Le duc vint le réparer à

Paris; mais l'expédition d'Angleterre ne put avoir lieu: malheur irréparable, sur-tout dans des conjonctures où les Anglois révoltés contre Richard II étoient sur le point de le détrôner.

Nouvelles fautes.

L'impétuosité du roi se tourna contre le duc de Gueldres, jeune prince dont il avoit reçu un défi. Il marcha en personne pour le châtier avec éclat; il se laissa fléchir par une prompte satisfaction, & ramena aussi-tôt l'armée. Voilà où aboutissoient les dépenses & les impôts qui épuisoient le royaume. Tous les moyens d'avoir de l'argent étoient employés. On vendoit aux Juifs le droit de ruiner les citoyens. On leur permit pour dix ans d'exiger de leurs débiteurs l'intérêt des intérêts, avec défense à quelque juge que ce fût de s'opposer aux abus qu'ils pourroient commettre. Leurs usures montoient à près des deux tiers du principal pour une seule année. Ces avides usuriers furent chassés sans retour en 1394.

Usures des Juifs.

1388.

Le roi veut gouverner par lui-même.

Charles VI, las d'être gouverné par les ducs de Berri & de Bourgogne, à qui l'on attribuoit les maux

de la France, prit en main les rênes de l'état, & mit le connétable de Cliffon à la tête du confeil. Ce changement eût été avantageux, fi le roi avoit joint aux qualités d'un bon cœur, celles d'un efprit fage & folide. Il étoit humain, généreux, plein de bravoure ; mais d'une vivacité fougueufe, léger, imprudent, entêté, incapable de reflexions, & dominé par fes caprices. Les ducs de Bourgogne & de Berri fe retirerent, après avoir eu l'audace de demander qu'on les dédommageât de leurs dépenfes : le premier vouloit pour quelques années les revenus de la Normandie. C'étoit le comble de l'infolence. Le duc de Bourbon, retenu à la cour, avoit trop peu de part au gouvernement ; fes avis défintéreffés ne pouvoient prévaloir fur les paffions des miniftres, qui obfédoient le jeune monarque. Il faifit le premier prétexte de s'abfenter avec honneur. La république de Gênes demandoit du fecours contre les corfaires d'Afrique : on lui confia cette expédition. Les chevaliers chrétiens allerent fe battre dans la contrée où faint Louis étoit mort, & en revinrent bientôt avec une gloire

Le duc de Bourbon en Afrique.

ſtérile, ſe conſolant du peu de ſuccès de l'entrepriſe par le plaiſir de raconter leurs aventures.

L'humeur guerriere du roi s'échauffa au récit de leurs proueſſes. Sur-le-champ il réſolut de porter la guerre chez les muſulmans, pour accomplir, diſoit-il, les vœux de ſes ancêtres. On ne put le diſſuader de ce deſſein, qu'en lui repréſentant qu'il valoit mieux commencer par l'extinction du ſchiſme. Il ſe détermina donc à paſſer en Italie, ſans autre motif que de la ſoumettre par les armes à l'obédience de Clément. Son compétiteur Urbain venoit de mourir, après une expédition militaire. Mais les cardinaux romains lui avoient donné un ſucceſſeur, Boniface IX, & l'égliſe étoit toujours diviſée entre deux partis qui ſe déchiroient ſous les étendards de la religion.

Projet inſenſé de croiſade.

Des intrigues de cour & de nouveaux incidens firent bientôt perdre de vue cette guerre d'Italie. Pierre de Craon, ſeigneur puiſſant & vicieux, ayant été diſgracié, ſe retira chez le duc de Bretagne, qui lui

1392. Craon aſſaſſine le connétable.

persuada que Cliſſon étoit l'auteur de ſa diſgrace. C'en fut aſſez pour inſpirer le deſſein d'une cruelle & baſſe vengeance. Dans le tems où la cour n'étoit occupée que de fêtes après une dangereuſe maladie du roi, Craon ſe rend ſecrétement à Paris, & avec une troupe d'aſſaſſins attaque de nuit le connétable qui ſortoit du bal. Cliſſon ſe défend ſeul, tombe enfin ſans connoiſſance. Les meurtriers le croyant mort prennent la fuite. Ses bleſſures n'étoient pas dangereuſes. Le roi, que cet accident avoit pénétré de chagrin, eut la conſolation de le voir guéri, & jura de le venger.

Le roi fait la guerre pour venger Cliſſon.

Il envoya redemander Craon au duc de Bretagne. Ce prince répondit qu'il ignoroit ſa retraite. Charles n'en fut que plus irrité, & réſolut de prendre les armes, malgré les ducs de Berri & de Bourgogne, ennemis du connétable qu'ils accuſoient de détourner à ſon profit (comme ils avoient fait eux-mêmes) les revenus de l'état. Ses immenſes richeſſes rendoient l'accuſation trop vraiſemblable. Une guerre entrepriſe pour la querelle particuliere de Cliſſon, excitoit les murmures de toute la

France. Le roi n'écouta rien, & se mit en marche.

Traversant la forêt du Mans, il apperçoit tout-à-coup un inconnu, couvert d'une robe blanche, nu-pieds & nu-tête, qui s'élance d'un air terrible, saisit la bride de son cheval, & lui crie: *N'avance pas davantage, retourne, car on te trahit.* Il continue cependant sa route. Quelques momens après, un page qui portoit sa lance la laisse tomber sur le casque d'un autre page. Au bruit du coup, le roi entre en fureur; il s'imagine qu'on le trahit; il met l'épée à la main, renverse les pages, frappe sur tout ce qu'il rencontre; son épée se brise; les forces commencent à lui manquer; on s'approche, on le saisit, on le transporte au Mans demi-mort. Les uns le croyoient empoisonné, d'autres ensorcelé. Cette frénésie venoit uniquement & des ardeurs du soleil, (on étoit au mois d'aout) & de la frayeur dont il fut saisi dans la forêt. Il avoit déjà éprouvé auparavant quelques accès de délire, présages de la maladie dont il ne guérit jamais.

Démence de Charles VI.

Boniface IX assura que Dieu pu-

Les deux partis la regardent comme une punition de Dieu.

nissoit le roi d'avoir soutenu l'antipape d'Avignon. Celui-ci & ses adhérens dirent que Dieu le punissoit de n'avoir pas fait la guerre à l'antipape de Rome. C'est ainsi qu'on interprete comme on veut les décrets de la Providence. Adorons ses desseins, & n'osons pas les sonder.

Nouvel accident du roi. Pendant que le malheuerux Charles recouvroit insensiblement la raison, les ducs de Berri & de Bourgogne s'emparerent du gouvernement. Clisson prit la fuite ; les autres ministres, ou s'évaderent, ou furent arrêtés, & leur ruine entraîna celle de leurs créatures. Le roi laissoit faire. On cherchoit tous les moyens de l'amuser, peut-être par politique autant que pour le guérir. Ces amusemens produisirent un nouveau malheur. Toute la cour étoit assemblée pour un bal. Le roi entra déguisé en sauvage, conduisant cinq seigneurs habillés de même & enchaînés les uns aux autres. Le duc d'Orléans son frere approcha indiscrétement un flambeau. Leurs habits étoient de toile enduite de poix & chargé d'étoupes. Le feu y prit & se communiqua dans le moment. Quatre de ces

1393.

ſeigneurs en moururent. Charles s'étoit écarté : la ducheſſe de Berri le cacha ſous la queue de ſon manteau. Bientôt ſes accès de démence le reprirent. Par une folie plus grande que la ſienne, on fit venir de Guienne un magicien qui promettoit de le guérir avec une parole, & qui trompa fort long-tems la cour, également ſuperſtitieuſe & corrompue. Le monarque languit ſept mois dans cet état pitoyable. Il ne ſe rétablit que pour avoir quelques intervalles de raiſon, ſuivis de funeſtes rechûtes. Son regne devoit encore durer trente ans. C'étoient trente ans de calamités pour le royaume.

Magicien appellé pour le guérir.

1395.

Treve avec l'Angleterre.

Les négociations de paix ſe renouvelloient toujours inutilement entre la France & l'Angleterre, les Anglois demandant l'exécution entiere du traité de Brétigny qu'ils avoient ſi mal obſervé, & les François inſiſtant ſur la démolition de Calais, la plus importante place des ennemis. Richard II, mépriſé & haï de ſon peuple, penchoit à s'unir avec Charles. Il lui fit demander en mariage ſa fille Iſabelle. On conclut une treve de vingt-huit ans. Les deux rois ſe

virent en Picardie, & se donnerent mille témoignages d'affection. Ils promirent de travailler de concert à l'extinction du schisme; mais l'autorité royale étoit trop foible contre l'ambition des pontifes.

Continuation du schisme.

Depuis long-tems l'université, appauvrie par la cour d'Avignon, & touchée des horreurs d'un schisme qui rendoit tout incertain, qui troubloit toutes les consciences, qui attiroit des anathêmes sur toutes les têtes, avoit fort à cœur de travailler à la pacification de l'église. Son crédit lui inspiroit une extrême confiance. Elle exhorta le roi à faire cesser le scandale; elle présenta un mémoire sur cet objet; elle écrivit à Clément une lettre hardie & forte, dont il fut si indigné qu'il mourut de chagrin trois jours après (1394). Les cardinaux d'Avignon signerent un acte par lequel ils s'obligeoient avec serment, chacun en particulier, à renoncer au pontificat quand l'élection auroit été faite, si le plus grand nombre d'entre eux jugeoit cette voie utile pour finir les troubles. Le cardinal Pierre Luna, Aragonnois, fut élu, & prit le nom de Benoît XIII. Il ratifia aussi-tôt l'acte

Benoît XIII nouvel antipape.

dont je viens de parler. Ses premieres démarches n'annonçoient que l'esprit de modération & de concorde ; apparence trompeuse, qui voiloit une ambition ardente & une inflexible opiniâtreté. En vain le roi lui envoya son frere & deux de ses oncles pour le déterminer à la cession ; en vain les cardinaux déclarerent qu'elle étoit aussi nécessaire que convenable. La tiare lui avoit inspiré d'autres sentimens. Il tergiversa d'abord, & finit par des refus formels, sans égard pour un serment qui exigeoit le sacrifice de sa dignité. Boniface IX n'étoit pas moins résolu de mourir pape.

1398. La France ne reconnoît plus de pape.

On prit enfin le parti qu'on auroit peut-être dû prendre dès le commencement du schisme. Un concile national, assemblé à Paris, décida la neutralité entre les deux compétiteurs. Conformément à cette décision, le roi déclara qu'il renonçoit à l'obédience de Benoît, & défendit de faire passer à Avignon l'argent du royaume. Le fier pontife ne céda point. Il appella des troupes Aragonnoises, & soutint un long siege contre le maréchal de Boucicault. Nous

reprendrons le fil de cette affaire, malheureuſement propre à diminner le reſpect pour la puiſſance ſpirituelle, ſi l'on avoit l'injuſtice de confondre les uſurpations de l'homme avec les droits de l'égliſe.

1399. Richard détrôné.

II Le mariage du roi d'Angleterre & d'Iſabelle de France ; Breſt & Cherbourg vendus à Charles VI, & évacués ; les dépenſes ruineuſes de Richard II, qui fouloit les peuples & diſſipoit leurs richeſſes, ſouleverent contre lui un peuple toujours terrible dans ſes révoltes. Le jeune Henri, duc de Lancaſter, ſon couſin-germain, profita des circonſtances pour le détrôner. Richard vaincu ſe montra le plus lâche des hommes. On lui fit ſon procès, il ſe reconnut lui-même indigne du ſceptre. L'uſurpateur le tint en priſon, où il mourut aſſaſſiné, & cette violence ne parut aux Anglois qu'un acte de juſtice.

Henri IV, roi d'Angleterre.

Henri IV (c'eſt le nom du nouveau roi) s'aſſura d'abord par ſa politique, enſuite par ſa cruauté, la jouiſſance d'un royaume acquis par le crime. La cour de France ſe hâta de négocier avec lui. Elle fit quelques tentatives ſecretes pour recouvrer la

Guienne. Henri le ſut, & ne s'en inquiéta point. *Jamais*, dit-il, *les Bordelois ni les Bayonnois ne ſe tourneront contre nous: ils ſont avec nous francs & quittes; & ſi les François les dominoient, ils ſeroient taillés & retaillés deux ou trois fois l'an.* Il confirma la treve, moins par crainte que par prudence, pour affermir ſa nouvelle domination.

La France voyoit ſe multiplier chaque jour les ſujets d'alarmes & de douleur. Deux auguſtins s'étoient vantés de guérir le roi après des remedes inutiles, & des opérations magiques encore plus vaines : ayant fait à la tête du malade quelques inciſions qui redoublerent ſes accès, leur conduite excita des ſoupçons. On les obſerva; on reconnut leur fourberie mêlée de débauche. Interrogés d'où provenoit la maladie du roi, ils l'attribuerent à des maléfices, & accuſerent même le duc d'Orléans. L'impoſture fut découverte par leur propre aveu. Ils l'expierent à la Greve. Le ſupplice de ces moines qui avoient abuſé la cour pendant ſix mois, prouve que la démence de Charles VI n'étoit pas la ſeule à craindre dans le royaume. Si

Impoſture de deux religieux.

la magie & la ſuperſtition troubloient les eſprits, des paſſions frénétiques dominoient les cœurs, & produiſirent des maux ſans remede.

Soupçons ſur la ducheſſe d'Orléans.

Quelques années auparavant, le bruit s'étoit déjà répandu que la ducheſſe d'Orléans avoit non-ſeulement cauſé la maladie du monarque, mais tenté d'empoiſonner le dauphin. Charles parut le croire, & la fit éloigner de la cour. Galéas Viſconti, pere de cette princeſſe, envoya des chevaliers Milanois défier *à outrance* les accuſateurs. Ses chevaliers ayant été renvoyés ſans réponſe, il défia le roi lui-même. Les crimes les plus noirs ne devenoient que trop communs.

1401. Diviſion à la cour.

Le duc d'Orléans, accuſé ridiculement d'avoir enſorcelé le roi, avoit réellement enlevé au duc de Bourgogne une grande partie de ſon crédit. La jalouſie diviſa ces princes : ils devinrent ennemis mortels. Le premier obtint de ſon frere l'adminiſtration des finances, & bientôt après le gouvernement de l'état. Une nouvelle impoſition qu'il établit, dans le tems où l'on auroit dû ſoulager le peuple, le rendit auſſi odieux que ſes débauches le rendoient mépriſa-

ble. Il fallut supprimer l'impôt, tant les murmures éclaterent de toutes parts. Les ducs d'Orléans & de Bourgogne prirent les armes à cette occasion; mais on prévint la guerre civile, & l'on décida dans le conseil que, tant que le roi seroit malade, le duc de Bourgogne gouverneroit. Son âge, son expérience, l'étendue de ses domaines déciderent en sa faveur.

Conduite odieuse de la reine.

Quoique le duc d'Orléans eût souscrit à cette délibération, confirmée par le souverain, son ressentiment n'en fut que plus vif. Les liaisons suspectes de ce prince avec la reine, Isabelle de Baviere, contribuoient à entretenir la défiance de son rival. Isabelle maîtrisoit un époux qu'elle trahit bientôt ouvertement. Elle obtint de sa stupide complaisance le pouvoir d'annuller & de révoquer les donations qu'il avoit faites ou pourroit faire dans la suite. Le tenant ainsi enchaîné, elle oublia tous les devoirs. Ses propres enfans manquoient du nécessaire. Leur gouvernante avoua au roi que souvent ils n'avoient ni habits ni nourriture. *Hélas*, dit-il, *je ne suis pas mieux traité.* On frémit d'horreur en lisant qu'il resta plus de

Indignités à l'égard du roi.

cinq mois sans se coucher ni changer de linge. A peine daignoit-on penser qu'il existât. Que pouvoit attendre le peuple de l'humanité des grands, si le roi malade étoit privé de secours?

1404. Jean Sans-peur opposé au duc d'Orléans.

La mort de Philippe, duc de Bourgogne, laissa le champ libre à l'ambition du duc d'Orléans. Maître du cœur de la reine, il le fut bientôt de tout l'état, sous le titre de lieutenant général du royaume. Le peuple, impitoyablement vexé, vomissoit contre l'un & l'autre les injures & les malédictions. Mais ce qu'il y avoit de plus à craindre pour le frere du roi, c'étoit la haine profonde & cruelle du nouveau duc de Bourgogne, Jean *Sans-peur*, prince qui se faisoit un jeu de la religion & de la morale, méchant par goût & par système. Il demanda d'être admis au conseil, où il eut bientôt occasion de se signaler. Le duc d'Orléans, qui sembloit regarder tous les biens de la nation comme la proie de sa cupidité, proposa une nouvelle taille générale. Personne n'osoit le contredire. Le duc de Bourgogne prit la parole, & voulant gagner l'estime & l'amour du peuple, il représenta vivement la

misere publique, les vices de l'administration, le mauvais emploi des finances; il s'offrit à défendre le royaume, si les ennemis venoient l'attaquer; il déclara de plus qu'il sauroit bien empêcher dans ses états la levée de cet impôt. N'ayant rien gagné par ses conseils, il se retira, & fut dès-lors l'idole des Parisiens.

Sa présence devient nécessaire; on le rappelle; il arrive avec des troupes. La reine & le duc d'Orléans quittent Paris, & veulent enlever le dauphin. Jean Sans-peur court apres lui, le ramene, reçoit les remerciemens de la ville & de l'université. 1405. Il arme.

Ce dernier corps avoit plus de pouvoir que jamais; & ayant été admis aux conseils à l'occasion du schisme, il s'arrogeoit une sorte d'inspection sur les affaires d'état. Le duc d'Orléans avoit dit un jour à ses députés: *Retournez à vos écoles, & ne vous mêlez que de votre métier.* Aussi l'université se déclara-t-elle contre lui. Il est surprenant que des hommes voués à la culture des lettres, & respectables par des lumieres alors peu communes, ne pussent eux-mêmes se défendre de ce vertige Crédit de l'université, abus de ce crédit.

qui, tirant les hommes de leur ſphere, offuſque un mérite réel par de chimériques prétentions. Quelques années après ; dans une aſſemblée des états, le député de l'univerſité attaqua nommément pluſieurs perſonnes conſidérables, ſans épargner même le chancelier. *Il eſt bien impertinent*, dit un homme de la cour, *que des gens qui ſont trafic de doctrine étendent l'autorité des claſſes juſqu'au gouvernement du royaume.*

1407. Le duc d'Orléans aſſaſſiné.

Les deux princes, ſur le point d'en venir aux armes, parurent ſe réconcilier de bonne foi. Mais le duc de Bourgogne méditoit la perte de ſon rival. Celui-ci joignoit aux pratiques de dévotion le libertinage le plus effréné ; mêlange monſtrueux par lequel on ſe raſſure dans le vice, en y mêlant une apparence de vertu. Il ſe vantoit des faveurs qu'il avoit reçues des dames de la cour, & nommoit parmi ſes maîtreſſes la ducheſſe de Bourgogne, femme d'une haute réputation. Ce fut peut-être ce qui avança ſes jours. Jamais ſcélérat ne ſut mieux voiler que le duc de Bourgogne le plus infame deſſein. Il avoit couché dans le même lit avec le duc

d'Orléans ; il venoit de communier à la même messe , & de signer un acte de confraternité inviolable. Il se préparoit cependant de longue main à l'assassiner. Le crime fut exécuté le lendemain de cette cérémonie. Des satellites attendirent le frere du roi dans une rue où il devoit passer la nuit. On l'enveloppa , on l'assomma. *Je suis le duc d'Orléans* , s'écria le prince. *Tant mieux*, répondirent les meurtriers ; *c'est ce que nous demandons.*

Conduite du duc de Bourgogne.

Le duc de Bourgogne , en scélérat hypocrite, affecte d'abord l'indignation & la douleur. Mais le prévôt de Paris ayant rapporté au conseil, qu'un des meurtiers s'étoit refugié dans l'hôtel de ce prince, celui-ci déconcerté & tremblant tira le duc de Berri à l'écart , lui avoua son crime , en disant que le *diable l'avoit tenté & surpris.* Le lendemain il vint encore au conseil. On l'empêcha d'entrer ; il prit la fuite , tandis que la crainte suspendoit les esprits , & que le duc de Bourbon opinoit seul à la punition du coupable. Le frere unique du roi, assassiné presque sous ses yeux, l'assassin reconnu , l'assassinat impuni :

Il triomphe après son crime.

c'étoit un événement digne de ce siecle d'horreurs. Les suites n'en furent ni moins étranges ni moins funestes. Loin de consentir aux satisfactions que l'on demandoit, le duc de Bourgogne osa faire trophée de son crime. Il revint à Paris avec un appareil de guerre ; il y entra aux acclamations du peuple, qui cria *noël*, comme on faisoit à l'entrée du souverain ; enfin il arracha la permission de faire publiquement son apologie.

1408. Apologie absurde de ce prince.

Dans une grande assemblée, en présence du dauphin & des autres princes, le cordelier Jean Petit, docteur de l'université, vendu au Bourguignon, prononça avec effronterie un long discours, où, après avoir prouvé par douze argumens, *en l'honneur des douze apôtres*, qu'il étoit permis à chaque particulier de tuer un tyran, il lui fit l'application de cette maxime au prince assassiné, lui imputant tous les forfaits imaginables. Il conclut qu'on devoit récompenser l'auteur de l'assassinat, *à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monseigneur saint Michel l'archange pour avoir tué le diable, & au vaillant*

homme Phinées qui tua Zambri. Chaque mot de ce diſcours devoit révolter : il ne falloit qu'une lueur d'humanité & de raiſon pour en découvrir l'abſurde & exécrable fanatiſme. Cependant perſonne n'ouvrit la bouche, ne contredit le docteur.

Le duc triomphant, muni de lettres d'abolition que le roi fut contraint de lui donner, marcha contre les Liégeois, qui faiſoient la guerre à leur évèque, parce qu'il ne vouloit point ſe faire prêtre. Il les battit, & ramena ſon armée victorieuſe. On avoit révoqué les lettres d'abolition ; la reine & le dauphin avoient été chargés du gouvernement pour le tems où le roi ſeroit malade. Mais Jean Sans-peur n'eut qu'à ſe montrer. Les Pariſiens l'adoroient ; la cour trembla. Alors, comme la politique demandoit quelque réparation pour un crime dont le ſouvenir ne s'effaçoit pas, il conſentit à faire des excuſes de pure cérémonie, & affermit par cette légere ſoumiſſion un pouvoir capable de bouleverſer le royaume.

Le duc aſſaſſin, maître de tout.

Son pouvoir étoit ſi abſolu, qu'il fit arrêter, juger illégalement, &

1409. Il fait exécuter Montagu.

décapiter Jean de Montagu, grand maître de la maiſon du roi, ſurintendant des finances, premier miniſtre, homme tout-puiſſant, mais enrichi par d'infames déprédations. Charles VI, manquant de tout, forcé de mettre en gage ſa vaiſſelle, ſes bijoux & ſes meubles, l'avoit chargé d'emprunter ſur ces effets : on les trouva tous à Marcouſſi recelés dans la maiſon de Montagu. Le ſupplice d'un tel criminel n'annonçoit que les violences du Bourguignon. Maître de la perſonne du roi, maître de Paris qu'il ceſſa bientôt de ménager, plus il croiſſoit en puiſſance, plus la haine des princes du ſang s'irritoit contre ſon ambition indomtable.

1411. Guerre civile.

Le jeune duc d'Orléans, ſecondé par ſon beau-pere le comte d'Armagnac, entreprend de venger la mort de ſon pere. Il envoie un cartel au duc de Bourgogne en ces termes : *Charles duc d'Orléans, à toi Jean qui te dis duc de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi proditoirement, de guet à pens, & par tes aſſaſſins ordinaires, commis en la perſonne de notre très-redouté ſeigneur & pere, &c.* La France eſt partagée

partagée entre les Bourguignons & les Armagnacs. On se bat en plusieurs endroits. Les bouchers de Paris, armés pour Jean Sans-peur, signalent leur audace sanguinaire contre ses ennemis. Plusieurs des principaux bourgeois prennent la fuite. Mêmes désordres dans les provinces. Les deux partis avoient mendié honteusement les secours de l'Angleterre : l'intérêt public n'étoit rien pour eux. Un accommodement parut éteindre l'incendie ; les Anglois furent renvoyés ; mais la fureur des factions, l'insolence des bouchers, (que l'on appelloit *Cabochiens*, du nom de Caboche leur chef) les maneges d'une foule d'ambitieux ennemis de la paix, sur-tout le caractere du duc de Bourgogne ; qui sacrifioit tout à l'envie de dominer, firent bientôt évanouir les espérances de calme.

Ce prince entreprit d'enlever le roi. Son projet ayant été découvert, la cour & une partie du peuple changerent subitement à son égard. Ceux dont il étoit l'idole ne le regarderent que comme un traître & un homicide. On le déclare ennemi de l'état. Charles VI marche contre lui en

1413. Le roi contre le duc de Bourgogne.

personne. Le duc, trop foible pour résister à l'armée royale, revient aux négociations. Sa fierté plia dans cette conjoncture. Le comte de Brabant son frere & la comtesse de Hainaut vinrent trouver le roi, lui protesterent que le duc seroit un sujet fidele. « Si cela est, répondit Charles, „ qu'il se presente comme il con„ vient à un sujet. S'il demande jus„ tice, on la lui fera; s'il demande „ pardon, il l'obtiendra. „ La paix se fit telle que la cour pouvoit la souhaiter, ou plutôt l'espérer entre des princes qui, en paroissant se réunir, conservoient toujours les mêmes sentimens de jalousie & de haine. On la conclut trois fois, à Chartres, à Bourges, à Auxerre; & ces traités ne furent en quelque sorte que des préparatifs de guerre & de trahisons.

Il plie cette fois.

La guerre recommence avec les Anglois.

Les François & les Anglois avoient souvent violé la treve de vingt-huit ans. Mais Henri IV ne profita point des calamités de la France. Environné d'ennemis domestiques, il se borna prudemment à réprimer leurs complots. Ce prince étant mort en 1413, son fils Henri V lui succéda. C'est à lui qu'il étoit réservé d'ébranler les

fondemens de la monarchie françoise. Les conditions de paix qu'il offrit d'abord, étoient si dures & si honteuses qu'on les rejeta avec indignation. Il vouloit toutes les provinces enlevées à l'Angleterre. On promit de lui céder la Guienne, la Saintonge, &c. Il les dédaigna. Une lettre menaçante écrite au roi, dans laquelle il l'appelloit *le prince Charles notre cousin & adversaire de France*, servit de déclaration de guerre.

Henri s'embarqua, vint assiéger Harfleur, & prit cette ville. Ne pouvant plus rien entreprendre, parce que les maladies avoient ruiné son armée, & que sa flotte avoit été dissipée par la tempête, il se mit en route pour Calais. Rien n'étoit plus facile que de lui fermer le passage. Une armée quatre fois plus forte que la sienne devoit le forcer à se rendre ou à périr de famine. Mais trop de confiance est souvent pire que la foiblesse. On lui laisse passer la Somme ; on le poursuit dans la plaine d'Azincourt ; on préfere les risques d'une bataille à l'avantage de vaincre sans combat. Les mêmes fautes qu'on avoit commises à Creci & à Poitiers produi-

1415. Henri V en France.

Bataille d'Azincourt.

ſent le même déſaſtre. L'avantage du terrein, l'adreſſe des archers Anglois, l'habileté & le courage du jeune roi d'Angleterre, la néceſſité de vaincre ou de périr, lui valurent une victoire éclatante. Sept princes & plus de huit mille gentilshommes François reſterent ſur le champ de bataille. Les ducs d'Orléans & de Bourbon furent priſonniers. C'eſt à la témérité des chefs, & à l'ignorance du connétable d'Albret, qu'on doit attribuer le malheur public. Ils ſembloient conduire l'armée à la boucherie. Henri V repaſſa la mer, manquant de troupes & d'argent. Mais la France avoit dans ſon ſein des ennemis plus redoutables, les princes ambitieux & les mauvais citoyens.

Etat affreux du royaume.

Le comte d'Armagnac, devenu connétable & ſurintendant des finances, voulut gouverner en deſpote. Nouvelles exactions, nouveaux ſupplices. Chaque changement dans le miniſtere étoit une plaie mortelle pour le royaume. Toutes les démarches des grands ne tendoient qu'à le déchirer. Tandis qu'on proſcrivoit les partiſans du duc de Bourgogne, il ſe lia par un traité ſecret avec

Henri V, le reconnoiſſant déjà pour roi de France. Le duc de Berri mourut : prince cruellement avare, qui avoit ruiné l'état, & qui n'avoit fait d'autre bien que de bâtir des égliſes. Deux dauphins étoient morts preſque en même tems. Le comte d'Armagnac, uni au nouveau dauphin, (depuis Charles VII) enleva un tréſor que la reine Iſabelle de Baviere avoit amaſſé aux dépens du peuple.

Cette princeſſe vivoit à Vincennes dans un déſordre public. Le roi ſurprit un de ſes amans & le fit noyer. On la transféra enſuite à Tours; on l'y tint comme priſonniere. Iſabelle, juſqu'alors ennemie déclarée de Jean Sans-peur, n'héſita point à ſe liguer avec lui contre l'état. Le duc l'ayant tirée de ſa priſon, elle établit un parlement à Troies, & envoya par-tout ſes ordres en qualité de régente, prétendant que ce titre dont elle avoit joui quelque tems, étoit irrévocable. Alors tout fut double dans la monarchie; c'étoit l'image du chaos.

1417. La reine liguée avec le duc de Bourgogne.

Un traître introduit le duc de Bourgogne dans Paris; ſa faction reprend le deſſus, & fait un maſſacre horrible. Le connétable, le chancelier, plu-

1418. Maſſacre à Paris.

ſieurs magiſtrats, ſont égorgés avec une foule de citoyens. On en précipita quelques-uns du haut des tours, ſur les piques des ſoldats. Les anciens Saxons n'auroient pas fait plus de mal dans une ville priſe d'aſſaut. C'eſt ainſi que Jean Sans-peur aimoit à ſe venger. Le bourreau s'étoit mis à la tête de la populace. On vit le duc conférer avec lui, le traiter amicalement, & le bourreau lui donner la main en ſigne d'amitié. Il falloit s'avilir, avec tant d'orgueil, pour ſatisfaire la vengeance & l'ambition.

Henri V s'empare de la Normandie.

Le dauphin s'étoit évadé, ſuivi d'une grande partie du parlement, & ne vouloit point revenir dans une ville dont le Bourguignon étoit maître. La guerre civile ravageoit les provinces. Henri V profitoit ſeul de ces diviſions. Il s'empara de la Normandie. Un légat fit en vain tous ſes efforts pour lui inſpirer des ſentimens de paix. *Ne voyez-vous pas*, répondit-il, *que Dieu m'a conduit ici comme par la main ? Il n'y a plus de roi en France ; j'ai des droits légitimes ſur ce royaume ; tout y eſt en déſordre ; on ne ſonge pas à ſe défendre. N'eſt-ce pas une preuve que le ciel m'a*

destiné cette couronne? Tout usurpateur heureux pourroit tenir à peu près le même langage, & les plus grands crimes seroient regardés souvent comme des ordres du ciel, s'il falloit juger par le succès, de la justice des actions. Le roi d'Angleterre, en proposant un traité, le rendoit toujours impossible. On lui accordoit trop, & il exigeoit davantage.

Cependant le duc de Bourgogne se réconcilia avec le dauphin. Leur entrevue sur le pont de Montereau, qui sembloit annoncer une paix solide, occasionna un nouveau crime plus funeste que les précédens. A peine le deux princes s'étoient approchés, chacun avec dix chevaliers, que Jean Sans-peur, l'assassin du duc d'Orléans, tomba percé de coups. Il n'est pas possible d'éclaircir cet affreux mystere. Soit que le meurtre eût été commandé par le dauphin, encore jeune, d'un caractere doux, mais facile & trop souple aux impressions qu'on lui donnoit; soit que les meurtriers n'eussent écouté que leur propre haine, ce qui est peu vraisemblable; soit qu'une querelle imprévue les eût transportés de fureur; un

1419. Le duc de Bourgogne assassiné.

tel attentat devoit produire d'étranges effets. On l'imputa généralement au dauphin. La reine se livra contre lui au ressentiment le plus barbare. Elle se joignit au jeune duc de Bourgogne Philippe le Bon ; & le roi d'Angleterre vint les trouver à Troies.

1420. La France livrée à l'Anglois.

Là se fit le fameux traité par lequel on régla que Henri V épouseroit Catherine, fille de Charles VI ; qu'après la mort du roi, il succéderoit à la couronne ; qu'en attendant, il gouverneroit la France en qualité de régent, vu l'incapacité de Charles ; que celui-ci en lui écrivant emploieroit cette formule : *A notre très-cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France ;* & que l'on poursuivroit vivement Charles *soi-disant dauphin*, regardé comme l'ennemi de l'état. C'étoit violer & les droits de la nature & ceux de la nation ; c'étoit renverser les loix fondamentales du royaume. Mais un roi imbécille suivoit aveuglément les volontés d'une femme furieuse. Le faux parlement qui résidoit à Paris, (on ne peut guere lui donner d'autre nom, puisque les anciens magistrats, ou avoient été massacrés, ou s'étoient

enfuis la plupart avec le dauphin, & que le duc de Bourgogne, sous le nom du roi, avoit mis à leur place d'autres officiers dévoués à son parti) cet indigne parlement déclara criminels de lese majesté, & par conséquent indignes de succession, le dauphin & ses complices, meurtriers du duc de Bourgogne.

Cour du roi d'Angleterre à Paris.

Les deux rois, la reine & le fils de Jean Sans-peur avoient été reçus dans la capitale avec une magnificence extraordinaire. La cour de Henri V éclipsoit tout; Charles VI étoit abandonné. Le fier Anglois demandant un jour au maréchal de l'Isle-Adam qui lui parloit avec franchise, comment il osoit le regarder au visage: *Très-redouté seigneur*, répondit le maréchal, *c'est la guise de France; & si aucun n'ose regarder celui à qui il parle, on le tient pour mauvais homme & traître.* Quelque tems après, ce seigneur fût conduit à la Bastille. On voit ce que pouvoient gagner les François à prendre un maître étranger.

Parti du dauphin.

Au milieu de ce bouleversement, il restoit des citoyens fideles à la patrie. Les pays au-delà de la Loire

ſoutenoient le parti du dauphin. Beaucoup de ſeigneurs, les uns par zele, les autres par politique, ſe rangerent ſous ſes drapeaux. En qualité de régent, il avoit transféré à Poitiers le parlement & l'univerſité de Paris. Pluſieurs magiſtrats & pluſieurs docteurs s'y étoient rendus, au riſque de perdre leur fortune. Quelques avantages remportés ſur les Anglois ranimerent le zele patriotique.

Mort de Henri V.

Mais Henri V, avec une habileté & des forces trop ſupérieures, auroit peut-être réuni les deux couronnes ſur ſa tête, ſi une fiſtule, maladie que l'on ne ſavoit point encore guérir, ne l'eût enlevé à Vincennes, âgé de trente-trois ans. Sa veuve, Catherine de France, épouſa Owen Tudor, gentilhomme Gallois, dont le petit-fils monta ſur le trône d'Angleterre.

1422. Mort de Charles VI.

Charles VI mourut âgé de cinquante-quatre ans, deux mois après Henri. Pas un prince du ſang n'aſſiſta à ſes funérailles. Le peuple y verſa des torrens de larmes, aſſez ſenſible pour le plaindre, & aſſez juſte pour ne pas lui attribuer les maux publics. Son ſurnom de *Bien-aimé* prouve l'idée que l'on avoit de ſon ame.

On rapporte un trait qui fait honneur à ses sentimens. Un délateur ayant accusé quelqu'un d'avoir mal parlé du roi : *Cela ne se peut*, répondit Charles, *je lui ai fait du bien.* Il faut avoir un excellent caractere, mais bien peu connoître le cœur humain, pour croire les hommes incapables d'ingratitude. Le fils de Henri V, encore au berceau, fut proclamé roi de France & d'Angleterre.

Fin du grand schisme d'occident.

Le cours des affaires politiques nous a fait perdre de vue le grand schisme d'occident, dont la fin est un événement mémorable de ce regne. Par une bizarrerie digne du plus mauvais gouvernement, le royaume étoit rentré dans l'obéissance de Pierre Luna, Benoît XIII, qui promettoit toujours d'abdiquer, & persistoit toujours à retenir la tiare. Son ambitieuse opiniâtreté aliéna de nouveau les esprits, & l'on revint au système de la neutralité absolue. Les papes de Rome, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, ne furent pas moins intraitables. De part & d'autre on affectoit autant de zele pour la paix, qu'on avoit d'éloignement pour la cession, l'unique moyen de la pro-

Concile de Pise. curer. Le concile de Pise, convoqué par les cardinaux des deux partis, déposa en 1409 Grégoire & Benoît, & proclama Alexandre V. Mais l'empereur n'ayant pas voulu reconnoître ce concile, il se trouva un troisieme pape pour disputer aux deux autres les dépouilles de l'église. Alexandre mourut en 1410; on mit à sa place Jean XXIII, anciennement corsaire, qui prit aussi-tôt les armes & exigea

Concile de Constance. des décimes. Enfin l'empereur Sigismond fit assembler, en 1414, le concile de Constance. L'empereur & plusieurs princes de l'empire, vingt-sept ambassadeurs de souverains, un nombre prodigieux de prélats & de docteurs, formoient la plus nombreuse assemblée qu'on ait vue en ce genre. Jean XXIII s'y trouva. Il étoit regar-

Déposition du pape. dé comme le seul pape légitime. On l'obligea pourtant d'abdiquer. Il se repentit bientôt de cette démarche, & s'enfuit de Constance, déguisé en postillon. Sigismond l'ayant fait arrêter, le concile instruisit son procès. Ce malheureux pontife, convaincu de crimes énormes, fut déposé solemnellement, & la supériorité du concile général sur le pape, établie

par un décret immuable. Il ne restoit qu'à donner à Jean un successeur. On élut le cardinal Otton Colonne, Martin V. Grégoire avoit envoyé sa renonciation. Benoît se roidit jusqu'à la fin, & alla ensevellir sa dignité dans une petite forteresse d'Espagne, située sur un roc inaccessible.

Jean Huss & Jérôme de Prague.

Le supplice de Jean Huss & de Jérôme de Prague, que l'on fit mourir dans les flammes, malgré un saufconduit de l'empereur, parce qu'ils soutenoient quelques opinions de Wiclef, a excité de violentes déclamations contre les peres de Constance.

Héréste de Wiclef.

Wiclef, docteur d'Oxford, dont les sectateurs furent nommés Lollards en Angleterre, avoit attaqué comme les Albigeois, mais avec plus de science, & les dogmes de l'église & la puissance de ses ministres. L'Ecriture, selon lui, étoit la seule regle de foi; la confession, la présence réelle dans l'eucharistie, la primauté du pape, les vœux monastiques, &c. étoient des inventions humaines; l'église ne pouvoit posséder les biens temporels, & ses richesses devoient toutes s'ap-

pliquer aux besoins du peuple & de l'état. Cette hérésie contagieuse tiroit principalement sa force des abus qu'on reprochoit au clergé, & qui disposoient les esprits à la révolte.

Hussites animés par la rigueur.

Si l'on avoit eu égard aux explications que donnoit Jean Huss de ses sentimens, moins hardis que ceux de Wiclef; si l'on avoit usé de ménagemens avec ce docteur opiniâtre, & qu'on n'eût pas employé le feu pour punir sa fausse doctrine, on auroit évité la guerre sanglante des Hussites, qui annonça de loin les guerres plus fatales du protestantisme.

Doctrine du tyrannicide condamnée.

Le concile ne montra, au contraire, que de l'indulgence pour la mémoire du cordelier Jean Petit. Ce ne fut pas sans peine que le célebre Gerson fit condamner son apologie du duc de Bourgogne, ou plutôt la doctrine homicide qu'elle renfermoit; car on ne parla ni de l'ouvrage ni de l'auteur. Les ambassadeurs du duc de Bourgogne étoient chargés de distribuer deux cents écus d'or aux théologiens, de la vaisselle & des bijoux aux cardinaux. Ces présens firent leur effet.

Demandes inutiles de réforme.

Plusieurs voix s'élevoient avec force

pour demander une réforme dans l'église. Les exemptions, les annates, les réserves, les expectatives, tous les moyens par lesquels les papes étendoient leur jurisdiction & attiroient à eux les revenus ecclésiastiques, fournissoient une matiere inépuisable aux plaintes de l'université, dont le zele, un peu intéressé sans doute, s'appuyoit sur de très-fortes raisons. Mais la réforme ne s'accordoit point avec l'intérêt des principaux membres du concile. Il finit en 1418 par l'extinction d'un schisme funeste, laissant d'ailleurs subsister de grands abus qui devoient encore produire de grands maux. Les hommes consacrés à Dieu étoient alors moins que jamais exempts des foiblesses de l'humanité ; & l'esprit du siecle s'opposoit aux changemens que desiroit un petit nombre de sages.

Tableau de la cour.

Comme nous touchons à l'époque d'une révolution dans les mœurs & dans le gouvernement, il importe de se tracer une peinture générale du triste état de la monarchie. Pendant toute la durée de ce regne, la cour changea perpétuellement de

face, & le bien public fut sacrifié aux passions de ceux qui s'emparoient du pouvoir. Déprédation dans les finances, mépris des loix, trahisons, violences & injustices ; c'est par là que les princes & seigneurs signaloient leur autorité. En même tems que le peuple mouroit de faim, & qu'on lui arrachoit le nécessaire, ils étaloient un faste qui sembloit inviter à la révolte.

Gens de guerre, vrais brigands.

Les gens de guerre, sans frein, sans discipline, étoient des voleurs de grands chemins, encore plus à craindre que les ennemis. Presque tous ressembloient à ce fameux brigand, nommé Aimerigot Tète-noire, qui possédoit plusieurs châteaux dans le Limousin & l'Auvergne. Son testament fera connoître son caractere. *Je laisse*, dit-il, *à la chapelle de saint George, pour les réparations, mille & cinq cents francs ;* item *à ma mie qui loyaument m'a servi, deux mille & cinq cents francs ; & le surplus*, ajouta-t-il en s'adressant à ses officiers, *vous êtes compagnons & devez être freres, partagez entre vous tout bellement ; & si vous ne pouvez être d'accord, & que le diable se*

mette entre vous, vous voyez là une hache, bonne, forte & bien tranchante; rompez l'arche (le coffre-fort), *& puis en ait qui en avoir pourra.*

Misere du peuple.

Le peuple livré à la rapacité de ces barbares, qui renonçoient souvent à leur paie pour exercer impunément leurs brigandages (*); écrasé d'ailleurs par des impôts dont les grands & les financiers profitoient seuls, tandis que le roi manquoit même du nécessaire; désespéré de plus par la famine & les maladies contagieuses, le peuple, dis-je, avoit perdu tout sentiment de patriotisme & de vertu, tantôt stupide sous le poids de la douleur, tantôt furieux dans l'ardeur des factions.

Parlement devenu perpétuel.

S'il y avoit eu quelque remede aux maux publics, dans le bouleversement total des choses, on auroit pu l'espérer du parlement, devenu perpétuel sous ce regne; car, selon la remarque de Pasquier, *la foiblesse de*

(*) Ils y étoient souvent autorisés; car les princes, faute d'argent ou de sagesse, donnoient des lettres par lesquelles il étoit permis aux gens d'armes, archers & arbalêtriers de *vivre sur le peuple.*

cerveau du roi & les particularités des princes furent cause qu'ayant leurs esprits bandés ailleurs, on ne se souvint plus d'envoyer nouveaux rôles de conseillers, & par ce moyen le parlement fut continué. Les magistrats demeurant les mêmes, les séances n'étant plus interrompues, il eut des principes, des regles fixes, un plan que les états généraux n'eurent jamais. Son autorité croissoit rapidement, soit par le droit précieux de juger, soit par les mœurs & les lumieres des juges. On voyoit dans le parlement un modele de désintéressement & de frugalité. Les honoraires des conseillers-clercs étoient de cinq sous par jour; les laïques n'avoient pas dix sous. Pour écarter jusqu'au plus léger soupçon, les juges ne recevoient ni visites, ni lettres, ni messages, relatifs aux procès dont ils étoient rapporteurs; & les parties ne pouvoient leur parler qu'à l'audience. Ce corps jouissoit de la considération attachée au mérite; mais il céda pour un tems à la violence; & c'eût été un prodige singulier, que plusieurs de ses menbres n'éprouvassent point le vertige général.

L'université oublia de même ses devoirs. Au zele du bien public, dont elle parut souvent animée, se mêloit alors un esprit de sédition & d'indépendance. Philippe Auguste l'avoit exemptée de la jurisdiction séculiere; privilege qui s'étendoit, non-seulement aux maîtres & aux disciples, mais à leurs serviteurs. Ardente à défendre ces droits abusifs, dès qu'on y donnoit la moindre atteinte, elle menaçoit de fermer les classes, de suspendre les prédications; & son crédit, joint au nombre infini des étudians, devenoit une source de désordres. Les seigneurs, les magistrats, en furent quelquefois les victimes. L'université abusoit de son pouvoir.

Tignouville, prévôt de Paris, ayant fait faire le procès à deux écoliers, voleurs de grand chemin, l'université demanda juridiquement au roi, qu'il fût condamné à retirer lui même du gibet les deux criminels, à les baiser à la bouche, à remettre ensuite leurs cadavres entre les mains des juges ecclésiastiques en leur demandant pardon, enfin à être dépouillé de son office, sans pouvoir en posséder aucun Elle poursuit le prévôt de Paris.

autre. Elle obtint presque tout cela en 1408.

Egaremens de quelques docteurs.

Des docteurs firent retentir la chaire de maximes meurtrieres & de sanglantes invectives, quoique la plupart se montrassent fideles aux loix de l'état & aux principes de la religion. Les sciences étoient encore noyées dans un océan d'erreurs, l'amour de la dispute tenoit lieu de philosophie. Faut-il s'étonner que la France, corrompue, agitée, malheureuse, ait été alors sur le penchant de sa ruine? Comparons notre état à celui de nos ancêtres, & sentons ce que le ciel a fait pour nous.

Le surintendant Montagu décapité par commission.

Juvenal des Ursins, illustre magistrat, parlant du supplice de Montagu, surintendant des finances, que le duc de Bourgogne fit décapiter aux halles, observe qu'on l'exécuta, quoiqu'il fût *clerc marié*. Chacun aspiroit aux privileges de la cléricature. Ils furent inutiles à Montagu, qui joignoit à la confiance du roi la qualité de frere de l'évêque de Paris. Le duc de Bourgogne ne lui accorda pas même d'être jugé par le parlement. Dans la suite, François I voyant son tombeau à Marcoussi, dit que c'étoit

dommage qu'un tel homme fût mort *par justice*. Un moine lui répondit : *Sire, il ne fut pas condamné par justice, mais par commissaires.* Frappé de ces paroles, le roi jura de ne jamais faire mourir personne *par commission*. C'est le trait qu'on a cité le plus souvent, dans le cas de commissions semblables pour juger des affaires criminelles.

Autres particularités intéressantes. La femme de Carrouge ayant accusé le Gris, auprès de son époux, d'avoir attenté à son honneur, & le Gris ayant nié le fait, un arrêt du parlement, rendu sur la plainte du premier, déclara qu'il *échéoit gage*, & ordonna le duel. Le Gris fut tué. On reconnut dans la suite son innocence. Le duel judiciaire avoit été aboli : comment un tribunal si respectable pouvoit-il renouveller cet énorme abus ? **Duel ordonné par le parlement.**

L'empereur Sigismond, qui avoit fait les fonctions de diacre à l'ouverture du concile de Constance, qui couroit l'Europe pour mettre fin au grand schisme, arriva en 1415 à Paris, & voulut assister à une séance du parlement. Il y siégea au-dessus **L'empereur Sigismond au parlement de Paris.**

du premier président, comme s'il eût été roi de France. Il fit chevalier un homme à qui l'on disputoit un office, parce qu'il n'étoit pas chevalier. Cet acte d'autorité, en plein parlement, parut fort étrange, dit Juvenal des Ursins; mais on n'étoit occupé que des factions de la cour, & l'on ne pensoit point à soutenir les droits de la couronne. Cependant à Lyon, où l'empereur voulut ériger le comté de Savoie en duché, les gens du roi lui firent entendre que c'étoit agir en souverain, & que *le roi ne veut & ne doit reconnoître autre supérieur que Dieu.* Sigismond partit alors extrêmement indigné. Il exécuta son dessein à Montluel en 1416.

La Savoie érigée en duché.

Bataille de Nicopolis contre Bajazet I.

Ce prince n'étant que roi de Hongrie & électeur de Brandebourg, perdit, en 1396, la bataille de Nicopolis contre Bajazet I. Il avoit dans son armée la fleur de la noblesse françoise, commandée par Jean Sans-peur, alors comte de Nevers, qui fut fait prisonnier avec le comte de la Marche-Bourbon, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicault, &c. La manie d'aller se battre contre les Turcs ne quittoit point les François,

même dans ces tems orageux. Peu s'en fallut qu'on ne recommençât les croisades

Les cartes, jeu très-peu connu auparavant, commencerent sous ce regne à être en vogue. Il falloit amuser le roi malade ; elles y furent employées. Cette invention, favorable à la paresse, est devenue pernicieuse à la société, en dégoûtant des exercices du corps, en procurant aux gens oisifs une ressource contre l'ennui, souvent pire que l'ennui même, & en facilitant les moyens de ruiner tout à la fois sa santé & sa fortune. **Jeu de cartes.**

On vit aussi se former les premieres troupes d'acteurs de théatres. Les plus graves, nommés *confreres de la passion*, représentoient burlesquement les mysteres ; les *enfans sans souci*, dont le chef étoit *le prince des sots*, mirent sur la scene des aventnres bizarres & ridicules ; les clercs de procureurs, ou clercs *de la basoche*, commencerent par des moralités allégoriques, & s'attacherent aux farces ; les *cornards* en Normandie, sous un chef qu'on appelloit *l'abbé des cornards*, & qui portoit la crosse & la mitre, jouoient des pieces également **Acteurs de théatres.**

ſatyriques & impertinentes. Tous ces théatres étoient une école de ſuperſtition, d'indécence & de groſſiéreté. Ils étoient dignes du goût & des mœurs de la nation. Les François ne manquoient pas de génie ; mais le génie ſans culture enfante des monſtres.

Docteurs célebres. Connecte prédicateur brûlé.

Pierre d'Ailli, Nicolas Clémengis, Jean Gerſon, Jean de Courtecuiſſe, célebres docteurs de Paris, jouerent un grand rôle dans les affaires de l'égliſe. Un carme Breton, nommé Thomas Connecte, ne ſe rendit pas moins célebre dans un autre genre. Prédicateur enthouſiaſte, il entraînoit des milliers d'auditeurs. Les modes des femmes, ſur-tout leurs coëffures, irritoient tellement ſon zele, qu'après ſes ſermons il ameutoit les enfans & la populace contre celles qui ne ſe conformoient pas à ſes deſirs de réforme. Il voulut réformer ſon ordre en Italie; mais le pape le fit livrer à l'inquiſition, & il fut brûlé comme hérétique. On l'accuſoit, ſelon d'Argentré, d'avoir ſoutenu qu'en ſervant Dieu, il ne falloit pas craindre les excommunications du pape, & qu'il ſeroit à propos d'accorder le ſecours

du

du mariage aux eccléſiaſtiques incontinens.

Quoique les religieux mendians perdiſſent beaucoup de leur crédit, les idées monaſtiques devoient conſerver encore long-tems une force prodigieuſe. Les *Antiquités de Paris* nous apprennent qu'au commencement du quinzieme ſiecle, François-Gilles, dauphin d'Auvergne, devenu général des franciſcains, accorda aux membres du parlement la permiſſion de porter l'habit de cordelier à l'article de la mort.

CHARLES VII.

1422. Foibleſſe du roi & de l'état.

Le royaume étoit, après la mort de Charles VI, plus malheureux qu'il ne l'avoit été après celle du roi Jean. L'étranger régnoit dans la capitale. Tous les corps avoient prêté ſerment au duc de Bedford, frere de Henri V, déclaré régent de France pendant la minorité de Henri VI. Le roi légitime, qu'on appelloit *ſoi-diſant dauphin*, prince de vingt ans, auſſi foible que doux, auſſi voluptueux que

brave, gouverné par ses ministres, préféroit le plaisir aux affaires dont il devoit s'occuper avec ardeur. Le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnois, le Berri, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanois, & une partie de l'Anjou & du Maine composoient tout son état : le reste étoit entre les mains de l'Anglois, dont l'alliance avec le duc de Bourgogne sembloit présager encore des conquêtes également promptes & solides. Le duc de Bretagne avoit embrassé son parti, entraîné par le torrent contre sa propre inclination.

1424. Bataille de Verneuil.

Charles VII prit quelques places ; mais la bataille de Verneuil, que gagna Bedford, l'affoiblit extrêmement. La témérité françoise éclata encore dans cette journée. On s'exposa follement à une défaite, pour n'avoir pas la honte de reculer devant l'ennemi. Tant de malheurs n'avoient pu instruire les généraux. Ils savoient se battre, & négligeoient les moyens de vaincre.

Le comte de Richemont connétable.

Une brouillerie survenue entre le duc de Bourgogne & le régent d'Angleterre laissa respirer les royalistes.

On en profita pour négocier un accommodement avec le duc de Bretagne. Le comte de Richemont, son frere, accepta l'épée de connétable, mais en exigeant que le roi disgraciât ses favoris. Le monarque, abattu par l'adversité, oubliant ses devoirs au sein des plaisirs, ne pouvoit se passer de ministres adulateurs qui abusoient de sa confiance. Ceux qu'il renvoya malgré lui, furent remplacés par d'autres moins dignes de le gouverner. Le connétable en fit mourir deux (le président Louvet & Giac) sans égard pour la faveur du souverain. Celui-ci gémissoit de s'être donné un maître, & les orages de sa cour augmentoient le danger de sa situation.

Georges de la Trémoille, nouveau favori, le brouilla bientôt avec Richemont, trop absolu, trop fier, mais zélé pour l'état. Amis & ennemis, tout conspiroit à la ruine d'un roi qui sembloit ne vouloir pas régner. Un jour qu'il s'occupoit de préparatifs de fete, le brave la Hire vint prendre ses ordres. Charles lui ayant demandé ce qu'il pensoit de cette fête : *Je pense*, répondit-il, *qu'on ne peut perdre son royaume plus gaiment.*

La Trémoille favori. Indolence du roi.

1427. Le comte du Dunois.

Un héros né pour le ſalut de la France, le bâtard d'Orléans, ſi célebre ſous le nom de comte de Dunois, fit lever le ſiege de Montargis après avoir battu les Anglois. Mais Bedford, qui avoit repaſſé en Angleterre, arriva bientôt ſuivi de nouvelles troupes, força le duc de Bretagne à ſe ſoumettre, & réſolut de s'ouvrir, par la conquête d'Orléans, l'entrée des provinces méridionales.

1428. Siege d'Orléans.

Le ſiege d'Orléans alloit décider du ſort de la monarchie. Les Anglois preſſoient vivement cette place. La vigoureuſe défenſe des aſſiégés ne raſſuroit point le roi. Son tréſor, ſelon un ancien manuſcrit, ſe réduiſoit à quatre écus. Il penſoit à ſe retirer en Dauphiné. Les remontrances & les prieres de la reine, Marie d'Anjou, princeſſe d'une rare vertu, le détournerent de cette lâche réſolution. Agnès Sorel, ſa maîtreſſe, ranima encore plus ſon courage languiſſant. Ces vers de François I ſont pour elle un témoignage bien glorieux :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Cloſe nonain, ou bien dévot ermite.

Mais Jeanne d'Arc, connue sous le nom de la Pucelle d'Orléans, étoit le principal inſtrument deſtiné au ſalut de la patrie. Cette fille, née de parens pauvres dans un village du dioceſe de Toul, n'avoit que dix-ſept ans, lorſqu'elle parut ſur la ſcene. Sa dévotion, ſa ſimplicité, une imagination vive échauffée par le récit des horreurs de la guerre, la rendoient fort ſuſceptible de ces mouvemens qui mettent une ame hors d'elle-même. Elle ſe crut inſpirée. Saint Michel, ſainte Marguerite, ſainte Catherine lui avoient apparu dans ſes extaſes, diſoit-elle, pour lui annoncer les deſſeins de Dieu. Elle devoit délivrer Orléans & faire ſacrer le roi à Rheims : ſa miſſion ne s'étendoit pas plus loin. La Pucelle d'Orléans.

Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, à qui elle confia ce ſecret, la traita d'abord de viſionnaire. Enfin on la préſenta au roi, qui la fit examiner. Prélats, docteurs, magiſtrats, après beaucoup d'interrogations, reconnurent du merveilleux dans cette fille. Elle étoit fortement perſuadée, & perſuada les autres. On réſolut de profiter d'une reſſource ſi imprévue. 1429. Elle paroît à la tête des troupes.

La Pucelle, armée de pied en cap, une banniere à la main, conduisant les François de la part de Dieu, les remplit de la même ardeur & de la même confiance dont elle étoit pénétrée. Elle combattoit en héroïne, mais en se faisant scrupule de donner la mort. Dirigée par les conseils de Dunois, elle entre dans Orléans, y introduit des renforts, y rend la garnison invincible. Elle avoit écrit aux généraux Anglois une lettre menaçante, avec cette suscription : *Entendez les nouvelles de Dieu & de la Pucelle. Au duc de Bedford, qui se dit régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre.*

Sa lettre aux Anglois.

Ils levent le siege.

Une terreur panique frappe les Anglois. Toujours battus ils levent le siege. On ne peut guere douter que les généraux, comme les soldats, n'attribuassent cette révolution à quelque cause surnaturelle. Le duc de Bedford dit dans une de ses lettres, que la Pucelle, *vraie disciple de Satan*, s'est servie d'enchantemens & de sortileges. Aux yeux des François, c'étoit un ange tutélaire; c'étoit une sorciere aux yeux des Anglois. Les uns & les autres pouvoient se trom-

per, ſans que l'opinion fût moins propre à produire un grand effet ſur des hommes extrèmement crédules.

La Pucelle fait ſacrer le roi à Rheims.

Cette héroïne, après la délivrance d'Orléans, preſſa le roi de venir ſe faire ſacrer à Rheims. Il falloit traverſer environ quatre-vingt lieues de pays dont les Anglois étoient maîtres; on n'avoit ni argent ni vivres; peu de troupes, des obſtacles prodigieux; tout étoit perdu, ſi l'on échouoit: l'autorité de la Pucelle entraîna les eſprits irréſolus. Les Anglois furent battus à Patai, malgré les efforts héroïques du fameux Talbot leur général. Auxerre refuſa d'ouvrir ſes portes, & fournit néanmoins des proviſions; Troies & Châlons ſe ſoumirent; Rheims reçut Charles VII. Il y fut ſacré, & la Pucelle aſſiſta en habits de guerre à une cérémonie ſi glorieuſe pour elle.

Elle eſt priſe par les ennemis.

Alors, croyant ſa miſſion accomplie, elle voulut ſe retirer. Les ordres du roi & les inſtances des ſeigneurs la retinrent. Quoique ſa gloire fît des jaloux, on ſentoit combien ſa préſence étoit utile. Mais le ciel parut l'abandonner tout-à-coup. Bleſſée & priſe dans une ſortie, en dé-

fendant Compiegne qu'affiégeoit le duc de Bourgogne, elle fut livrée aux Anglois, qui chanterent le *Te Deum*, & qui se déshonorerent pour la punir de leurs défaites.

1431. On lui fait son procès.

On devoit la traiter comme prisonniere de guerre : on la condamna au feu comme sorciere & hérétique. Le jacobin qui faisoit l'office d'inquisiteur à Paris, & l'université en corps, par un honteux fanatisme, ou par une bassesse plus honteuse, solliciterent vivement les Anglois à l'abandonner au jugement d'un tribunal ecclésiastique. Les ennemis n'y étoient que trop disposés. Cauchon, évêque de Beauvais, leur partisan, homme exécrable, d'autres évêques François auxquels on joignit l'évêque de Winchester, un grand nombre d'ecclésiastiques & de docteurs, furent les ministres de la barbarie. La Pucelle leur fit une réponse célebre. Interrogée pourquoi elle avoit assisté au sacre de Charles VII avec sa banniere : *Il est juste*, dit-elle, *que qui a eu part au travail*, *en ait à l'honneur*.

On la brûle comme sorciere.

Sa sentence, rendue & exécutée à Rouen, est un des plus honteux monumens de la folie & de la méchan-

cté humaine. Après plusieurs interterrogatoires captieux, conformes au génie de l'inquisition, ces cruels théologiens n'avoient pu convaincre l'héroïne que d'avoir ajouté foi à ses visions & de s'être cru inspirée. On lui avoit arraché une rétractation juridique, à force de la menacer du feu (1); on l'avoit condamnée seulement à une prison perpétuelle. Mais ayant été surprise en habits d'homme, contre la défense des juges & vraisemblablement par un artifice de ses oppresseurs, ils la jugerent *relapse* & l'abandonnerent au bras séculier, c'est-à-dire, aux flammes. Le roi, dans la suite, rétablit la mémoire de

(*) *Tu abjureras présentement, ou tu seras brûlée*, lui crioit le docteur Erard. Ce même docteur lui avoit dit dans une *prédication charitable* (selon les termes du procès) : *c'est à toi, Jeanne, que je parle, & te dis que ton roi est hérétique & schismatique.* Elle eut le courage de lui répondre : *par ma foi, sire, révérence gardée, je vous ose bien dire & jurer sur peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, & n'est point tel que vous le dites.*

Jeanne d'Arc, assez honorée, comme l'observe M. de Voltaire, par son supplice même.

Observations sur cette héroïne.

Le bâtard d'Orléans, ce brave comte de Dunois, qui l'avoit presque toujours accompagnée, affirmoit avec serment dans un âge mûr, que toutes ses actions portoient un caractere surnaturel, & n'avoient jamais donné lieu au moindre reproche. Il falloit sans doute à la Pucelle, pour exécuter de grandes choses, un siecle tel que le sien. La France auroit subi le joug, si l'on eût été alors assez raisonneur pour ne pas croire ses révélations. Mais avec une raison plus éclairée, on eût peut-être évité les fautes & les malheurs qui rendirent cette ressource nécessaire.

Richemont zélé dans la disgrace.

Bientôt le roi d'Angleterre, Henri VI, fut couronné à Paris. Charles VII, obsédé par la Trémoille & par ses maîtresses, languissoit toujours dans l'indolence. Le courage de la noblesse faisoit tout pour lui. Le connétable de Richemont n'étoit pas le moins zélé, quoique dans la disgrace. Malgré les défenses de la cour, il avoit secouru Orléans. On dit qu'alors la Pucelle fut d'avis de le

repousser, & que les seigneurs, plus prudens, la déterminerent à le recevoir en ami. Selon l'histoire de Bretagne, Richemont lui adressa ces paroles : *Jeanne, on m'a dit que vous voulez me combattre. Je ne sais de par qui vous êtes envoyée, si c'est de par Dieu ou de par le diable. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains point; car Dieu connoît mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins.* Quoi qu'il en soit de cette anecdote curieuse, le connétable, en 1432, osa faire saisir la Trémoille dans un château où le roi étoit logé. C'étoit le troisieme ministre qui éprouvoit ses violences. Charles, dégoûté de ce favori, avoua l'entreprise, & rendit ses bonnes graces à Richemont. En manquant par foiblesse à sa dignité, il se donna du moins un illustre défenseur.

Il fait arrêter la Trémoille.

Après quelques années de guerre, où la fortune balança entre les royalistes & les Anglois sans aucune action décisive qui pût la fixer, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, rendit enfin à la maison de France cette supériorité, que son alliance avec les ennemis de l'état lui avoit

1435. Traité d'Arras avec le duc de Bourgogne.

fait perdre. Les hauteurs du duc de Bedford le blessoient vivement, l'assassinat de son pere n'étoit que trop vengé par les malheurs de la monarchie; sa générosité naturelle s'intéressoit au désastre des citoyens; le concile de Bâle sollicitoit sa religion à sacrifier un cruel ressentiment. La paix ne pouvoit que lui être avantageuse; & que pouvoit-il gagner à dépouiller sa propre maison de la couronne en faveur de l'étranger? Il embrassa le parti qu'il auroit dû prendre d'abord. Les Anglois ayant rejeté les offres du roi, qui vouloit bien céder la Normandie avec la Guienne, le duc fit son traité particulier à Arras, où les ambassadeurs de tous les princes chrétiens s'étoient assemblés. Le plus fort impose les conditions au plus foible. On peut dire que Charles VII reçut la loi de son vassal. Il le déchargea de tout hommage; il désavoua le meurtre de Jean Sans-peur, & promit de poursuivre les assassins; il accorda plusieurs places, en un mot, tout ce qu'on voulut; heureux d'acheter à ce prix une paix si desirable.

Mort de la reine Isabelle, & du duc de Bedford.

La reine mere, Isabelle de Baviere,

qui avoit conſpiré avec le duc de Bourgogne la ruine du roi & de l'état, mourut cette année à Paris, maltraitée par les Anglois, réduite au pur néceſſaire, couverte de honte & dévorée de chagrins. Epouſe infidelle, mere dénaturée, ennemie de la France, elle eſt un des plus grands exemples du malheur auquel on s'expoſe en foulant aux pieds les devoirs. Le duc de Bedford mourut vers le même tems. Il avoit ſouillé ſa gloire par le ſupplice de la Pucelle; & en ſe flattant de diſſiper l'illuſion, il n'avoit fait qu'augmenter la haine des François pour les ennemis du royaume.

1436. Paris reconnoit enfin Charles VII.

Les Pariſiens, très-mécontens de la domination angloiſe, dont ils ſentoient l'ignominie & la rigueur, déſiroient de rentrer ſous celle du légitime ſouverain. Le connétable entretenoit des correſpondances parmi eux. Il leur promit une amniſtie générale & la conſervation de leurs privileges. On lui livra une porte. Les Anglois, qui n'avoient preſque plus de partiſans, furent aiſément chaſſés. Le roi venoit de ſignaler ſa valeur par la priſe de Montereau. On l'avoit vu

monter à l'assaut comme un soldat, & sauter un des premiers sur le rempart. C'étoit trop s'exposer ; mais il falloit peut-être une action de cette nature, pour effacer le souvenir de sa mollesse. Depuis près de vingt ans, il n'étoit point entré dans Paris. Le peuple l'y reçut en triomphe, & comprit enfin que son bonheur dépendoit de sa fidélité (*).

1438. Pragmatique sanction.

Les désordres en tout genre demandoient de prompts remedes. Charles donna sa premiere attention aux affaires ecclésiastiques. Il assembla le clergé à Bourges. C'est là que fut faite la célebre pragmatique-sanction, conforme aux décrets du concile de Bâle, commencé en 1431, qui s'efforçoit alors de limiter la puissance des papes, & de rétablir la liberté des églises. Par cette pragmatique,

(*) Sur le passage, depuis la porte de Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, les rues étoient pleines de théatres où l'on jouoit les mysteres. Il trouva d'abord une mascarade qu'on n'imagineroit pas aujourd'hui. C'étoient les sept péchés capitaux combattus par les trois vertus théologales & les quatre vertus cardinales.

on abolit les réserves, les expectatives, les annates; c'est-à-dire, le droit que les papes s'étoient attribué de se réserver la collation d'un grand nombre de bénéfices, d'y nommer avant qu'ils fussent vacans, d'en percevoir les revenus d'une année; on remit en vigueur l'usage des anciennes élections que faisoit le clergé avec l'agrément du roi; on supprima l'abus d'appeller au pape sans passer par les tribunaux ordinaires; & en cas que l'appel eût lieu, le pape devoit nommer des commissaires dans le royaume; enfin la supériorité des conciles généraux sur les pontifes fut authentiquement reconnue. Le parlement enregistra la pragmatique. Autant elle étoit chere aux François, autant parut-elle odieuse à la cour de Rome. Il n'étoit guere possible de concilier des intérêts si différens.

Concile de Bâle.

Les démêlés du concile de Bâle avec Eugene IV, la déposition de ce pape, la nomination d'Amédée duc de Savoie, sous le nom de Félix V, le schisme scandaleux qu'elle produisit & qui dura jusqu'à la mort d'Eugene, tous ces faits appartiennent à

l'histoire ecclésiastique. Contentons-nous d'observer que le concile, après avoir fait de bons réglemens, dégénéra en conciliabule ; qu'il poursuivit avec passion un pontife légitime, digne de gouverner l'église ; & qu'il abusa de son autorité, lorsqu'il eut donné des bornes à l'autorité pontificale. L'extrême désordre ramene l'ordre, mais rarement sans de violentes secousses & des effervescences dangereuses.

1440. Révolte du dauphin.

Il n'étoit pas moins important de contenir les gens de guerre, qui ruinoient les peuples par leurs brigandages. Charles VII voulut diminuer leur train, régler leur paie, & rétablir la discipline militaire. Une pareille réforme gênoit l'avidité des chefs, ainsi que la licence des soldats. Plusieurs seigneurs formerent un parti, dont la Trémoille étoit l'ame. Le duc d'Alençon inspira au dauphin (depuis Louis XI) des sentimens de révolte, auxquels il n'étoit que trop porté par son caractere. Ce jeune prince parut à la tête des factieux. Le comte de Dunois, jaloux du connétable, trahit lui-même son devoir. Mais le repentir le ramena

bientôt auprès de son maître, & il montra qu'un grand homme doit faire oublier ses fautes, en les réparant.

Les rebelles sont réprimés.

La vigueur avec laquelle le roi poursuivit les rebelles, arrêta promptement le cours de leurs entreprises. Cette guerre appellée la *Praguerie* ne fut qu'un petit orage. Louis demanda pardon, & l'obtint. Il menaçoit de s'en retourner, si l'on ne pardonnoit de même à la Trémoille & à quelques autres de ses partisans. *Les portes sont ouvertes*, lui dit le roi, *& si elles ne sont pas assez grandes, je ferai abattre vingt toises de mur pour vous laisser passer. Partez. Nous trouverons des princes de notre sang qui nous serviront mieux que vous n'avez fait.* Le dauphin méritoit cette réprimande. Il se tut, & ne partit point alors. Le bâtard de Bourbon, un des chefs de la révolte, fut condamné à être enfermé dans un sac, & jeté dans la riviere.

Philippe le Bon paie la rançon du duc d'Orléans.

Parmi une infinité d'objets lugubres, l'histoire présente ici un trait de générosité digne des plus beaux siecles. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, étouffant la haine qui

divisoit sa maison & celle d'Orléans, délivra le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Non content d'avoir payé sa rançon & d'être son bienfaiteur, il devint son ami. Ce prince opulent, magnifique, voluptuex, instituteur de l'ordre de la Toison d'or, se distingua parmi tous les princes de ce tems-là, moins par sa puissance & ses richesses, que par le grand mérite de faire du bien. La rançon du duc d'Orléans fut de trente-six mille livres sterling de la monnoie d'aujourd'hui; somme presqu'égale aux deux tiers des subsides extraordinaires que le parlement d'Angleterre avoit accordés dans l'espace de sept ans.

Le roi continue de vaincre.

Cependant Charles VII marchoit à la tête de ses troupes, & soutenoit sa supériorité sur les Anglois. Il prit d'assaut Pontoise, que Talbot s'efforça en vain de secourir. Le détail uniforme des autres expéditions seroit ennuyeux & inutile. On avoit souvent entamé des négociations de paix. Elles ne produisirent qu'une treve, pendant laquelle le roi exécuta son projet de réforme militaire.

Il forma quinze compagnies d'ordonnance, chacune de cent hommes d'armes. L'homme d'armes devoit servir avec six chevaux ; sa paie fut de trente francs par mois. On établit un corps de quatre mille archers ou fantassins, car la mousqueterie n'étoit pas encore d'un fréquent usage, & l'infanterie continuoit à se servir d'arcs. Ces troupes furent toujours tenues sous le drapeau. En congédiant le reste de la milice, on prit de bonnes mesures pour en faire des ouvriers & des laboureurs ; on ordonna sous peine de mort à ceux qui étoient renvoyés, de se retirer sans délai dans leur pays, avec défense de s'attrouper & de commettre aucun désordre dans les campagnes. Outre les compagnies d'ordonnance, chaque village, en tems de guerre, devoit fournir un franc-archer exempt de taille.

1445. Réforme militaire : troupes réglées.

Les principales villes, les campagnes d'alentour, s'étoient d'abord chargées de fournir à la subsistance des gendarmes qu'on y mettoit en quartiers. Mais, s'il en faut croire Mézerai, un peu suspect en matiere de finance, le peuple toujours affecté

Taille perpétuelle établie.

du mal présent, & nullement inquiet du mal à venir, préféra une taille en argent pour le paiement des troupes, *sans considérer que, lorsqu'elle seroit une fois établie, elle ne dépendroit plus de lui, ni pour la durée, ni pour l'augmentation.* Je n'examine point la justesse de cette pensée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la taille perpétuelle (*) fut alors établie pour l'entretien des gens de guerre. Les peuples gagnoient beaucoup à n'être plus exposés aux vexations intolérables de ces brigands (ils ne méritoient guere d'autre nom). Les rois gagnerent davantage, par la supériorité qu'une milice réglée & subsistante leur donna sur leurs vassaux. L'autorité royale s'affermit, les campagnes se repeuplerent, le commerce se ranima, & l'on ne craignit plus d'être dépouillé ou massacré par les défenseurs de la patrie. Du reste, les

(*) Les anciennes impositions étoient ainsi appellées, parce que les collecteurs marquoient sur une petite taille de bois ce qu'ils avoient reçu des contribuables: tant l'usage d'écrire étoit alors peu commun.

impositions, devenues perpétuelles sous ce regne, ne monterent qu'à dix-huit cents mille francs par an (*).

1449. Conquête de la Normandie.

Les Anglois, affoiblis par tant de pertes, privés du duc de Bedford, l'un des plus grands hommes de son siecle, divisés à Londres par des factions, n'en étoient pas moins intraitables. Ils rompirent la treve, en s'emparant d'une ville du duc de Bretagne, attaché sincérement au roi. Cette imprudence, soutenue avec hauteur, leur coûta cher. On leur enleva bientôt la Normandie toute entiere. Jacques Cœur, qui s'étoit enrichi par le commerce, contribua peut-être autant que le courage des guerriers, à une conquête si importante. L'argent qu'il fournit à Charles VII, le mit en état d'entreprendre & d'exécuter. Peu d'années après, ce fameux négociant, devenu le ministre

Services & disgrace de Jacques Cœur.

(*) Il y avoit des *francs* d'or, monnoie difficile à bien évaluer. Sous ce regne, en 1456, le marc d'argent étoit à huit livres dix sous. Si on le compare au nôtre sur le pied de cinquante livres, la livre d'alors étoit à celle d'aujourd'hui comme dix-sept est à cent.

des finances (argentier du roi), fut condamné à l'exil & dépouillé de ses biens. Telle est quelquefois la récompense des services. La plupart croient qu'il fut opprimé par les jaloux. Villaret laisse des doutes sur son innocence, & donne lieu de penser que les deniers de l'état avoient grossi ses trésors. En le supposant coupable de quelques malversations, on peut encore le compter parmi les illustres victimes de l'ingratitude & de l'envie. Nous verrons ailleurs quelques particularités de son procès.

1451. Les Anglois chassés de France.

La Guienne fut reprise en moins de tems que la Normandie. Les Anglois y rentrerent, mais furent chassés une seconde fois. Le général Talbot, qu'ils appelloient leur Achille, perdit la vie dans une bataille. Bordeaux & les autres places se soumirent sans retour. Il ne resta aux ennemis, dans tout le royaume, que Calais & Guines. Les rois d'Angleterre n'en ont pas moins retenu le titre de rois de France. Les rois de France n'avoient-ils pas autant de droit à celui de rois d'Angleterre, depuis le regne de Philippe Auguste ?

Zele de la nation.

Cette révolution inespérée, sous

un prince qui négligeoit trop les affaires pour les plaisirs, fut l'effet non-seulement de l'habileté des généraux, du courage de la noblesse, de la discipline établie parmi les troupes, du bon ordre remis dans les finances, des troubles d'Angleterre, où la maison d'York disputoit le trône à celle de Lancaster; mais encore du zele de la nation françoise, instruite par ses égaremens & ses malheurs, impatiente de secouer le joug funeste qu'elle s'étoit donné, & plus constante à soutenir la cause de l'état, qu'elle n'avoit été légere pour la trahir.

Les Anglois pouvoient-ils régner en France ?

D'ailleurs, les Anglois en général, quelque vive que fût leur animosité contre la France, n'ambitionnoient point cette dangereuse conquête. Ils craignoient avec raison que l'Angleterre ne devînt une province. Edouard III & Henri V n'avoient obtenu du parlement que des subsides fort médiocres. Le défaut d'argent & de commerce étoit un obstacle à de longues expéditions. Et quand même les factions de la *Rose blanche* & de la *Rose rouge* n'auroient pas allumé la guerre civile;

quand même la France auroit succombé, peut-on croire que la nation françoise, avec tant de ressources, avec tant d'attachement pour ses maîtres, avec des princes capables de la gouverner ou de la défendre, auroit pu souffrir long-tems un joug odieux? Il est des bornes que la nature semble fixer aux états, & que la vraie politique ne permet pas de franchir.

Retraite du dauphin.

L'unique chose qui pût troubler le bonheur de Charles VII, c'étoit la conduite du dauphin. Ce jeune prince, plein d'esprit & de valeur, déjà célebre par ses exploits, ternissoit toutes ses belles qualités par l'inquiétude & la dureté de son caractere. Dès l'an 1446, il s'étoit retiré de la cour, mécontent du roi & des ministres, & ne pouvant souffrir Agnès Sorel, qui jouissoit de la plus grande faveur, mais qui du moins la faisoit servir au bien de l'état. Nulle considération ne put l'engager à revenir. Il s'étoit marié, sans le consentement de son pere, avec la fille du duc de Savoie. Il gouvernoit le Dauphiné en souverain: il établit le parlement de Grenoble.

Le duc de Bourgogne lui donne un asyle.

Sachant que le roi vouloit s'assurer de

de sa personne, il demanda un asyle à Philippe le Bon, & se retira dans le Brabant, où il vécut assez tranquille. Philippe pourvut généreusement à son entretien, mais il n'entra point dans ses projets séditieux. « Monseigneur, lui dit-il, tous mes „ soldats & toutes mes finances sont „ à votre service, excepté contre mon„ seigneur le roi votre pere ; & pour „ ce qui est d'entreprendre de réfor„ mer ses conseils, cela ne convient „ ni à vous ni à moi : je le connois „ si sage & si prudent, que nous ne „ saurions faire mieux que de nous „ en rapporter à lui. „ Charles disoit, en parlant de la retraite de son fils : *le duc de Bourgogne nourrit un renard qui mangera ses poules.*

Le duc d'Alençon, prince du sang, coupable de la premiere révolte du dauphin, traita encore avec l'Angleterre. Le roi résolut d'éteindre, par une juste sévérité ces premieres étincelles de faction, fit faire le procès au duc, & commua la peine de mort en une prison perpétuelle. Charles VII avoit proposé cette question au parlement : si le roi peut assister au jugement d'un procès intenté à un

1457. Procès du duc d'Alençon.

pair de France ? On répondit que non-seulement il le pouvoit, mais que sa présence y étoit nécessaire. La décision portoit sur l'ancienne coutume : « coutume, dit M. de Voltaire, qui parut depuis indigne de la majesté royale, puisque la présence du souverain sembloit gêner les suffrages, & que dans une affaire criminelle, cette même présence, qui ne doit annoncer que des graces, pouvoit commander des rigueurs. »

Richemont devient duc de Bretagne.

Cependant le duc de Bretagne, Pierre II., languissoit d'une maladie inconnue aux médecins. Leur ignorance fit croire qu'on l'avoit ensorcelé ; car la crédulité multiplioit prodigieusement les sorciers & les sortileges. Quelques-uns vouloient qu'on fît venir des magiciens pour détruire le charme. Il s'y opposa, disant qu'*il aimoit mieux mourir de par Dieu que de par le diable*. Sa mort fit passer la Bretagne à son frere le connétable de Richemont. Ce grand capitaine conserva la dignité de connétable, *parce qu'il vouloit*, dit-il, *honorer dans sa vieillesse une place qui l'avoit honoré dans sa jeunesse*. Il fit hommage au

roi, *tel que l'avoient fait ses prédécesseurs*, déclarant que ce n'étoit point un hommage lige. Charles VII, plein de reconnoissance, crut devoir s'en rapporter à lui. La France & la Bretagne perdirent bientôt après Richemont.

1461. Mort de Charles VII.

Quoique le duc de Bourgogne, en recevant par générosité le dauphin dans ses états, eût observé avec sagesse les égards dus au souverain, des plaintes réciproques annonçoient une prochaine rupture. Elle auroit peut-être éclaté, si le roi avoit vécu davantage. La crainte & le chagrin causerent sa mort. On lui persuada que le dauphin vouloit le faire empoisonner. Cette idée lui troubla tellement l'esprit, qu'il s'obstina plusieurs jours à refuser toute nourriture. Il mourut âgé de cinquante-huit ans. Tangui Duchastel, qu'on croit avoir tué le duc de Bourgogne Jean Sans-peur, fit tous les frais des funérailles du roi, pour qui il avoit constamment signalé son zele.

Jugemens sur ce prince.

Le P. Daniel prétend que c'est faire injure à Charles VII, que de ne pas le regarder comme un de nos plus grands rois. M. Hénault observe

cependant qu'il ne fut en quelque ſorte que le témoin des merveilles de ſon regne. « On eût dit, ajoute-t-il, „ que la fortune, en dépit de l'indif- „ férence du monarque, & pour faire „ quelque choſe de ſingulier, s'étoit „ plu à lui donner à la fois des enne- „ mis puiſſans & de vaillans défen- „ ſeurs. Ce n'eſt pas qu'il n'eût beau- „ coup de courage; mais s'il paroiſ- „ ſoit à la tête des armées, c'étoit „ comme guerrier, & non comme „ chef. Sa vie étoit employée en ga- „ lanteries & en fêtes. „ Ces reproches ne ſont-ils pas exagérés? Charles devint un autre homme, quand il commença à jouir de ſa puiſſance. Peu de rois ont gouverné avec plus de ſageſſe, & travaillé avec plus de ſuccès au bonheur de la nation. Il en étoit adoré; ce qui n'arrive qu'aux bons princes. Un auteur contemporain rend témoignage de ſon aſſiduité au conſeil & de ſon application aux affaires. S'il n'eut que des talens médiocres, on doit reconnoître ſon mérite dans la confiance qu'il donna aux grands hommes qui ſeconderent ſes vues. Il ſut récompenſer les ſervices, moyen infaillible d'exciter l'émulation.

Mais si Agnès Sorel n'avoit pas aimé l'état, comme elle aimoit le monarque, les Richemont & les Dunois auroient peut-être échoué dans leurs entreprises. Une maîtresse de Charles partagea la gloire de son regne, tandis que Marie d'Anjou sa femme, princesse accomplie, étoit réduite au mérite obscur de souffrir patiemment les infidélités de son époux. Agnès Sorel mourut en 1450. Les ennemis de Jacques Cœur l'accuserent de l'avoir fait empoisonner pour plaire au dauphin. Ce fut l'occasion de son procès. L'empoisonnement étoit une fable si mal inventée, qu'on abandonna ce chef d'accusation.

Crédit d'Agnès Sorel.

Sa mort.

Sous Jean & sous Charles VI, nous avons vu la France prète à retomber dans l'anarchie ; nous l'avons vu se relever promptement sous Charles V & sous Charles VII. Elle avoit un principe interne de vigueur, depuis que le gouvernement féodal ne faisoit plus au sein de l'état une infinité de petits états isolés, depuis qu'on connoissoit des loix à la place des coutumes barbares, depuis que le

Le gouvernement devenu plus vigoureux.

ſceptre entre des mains habiles pouvoit réprimer les déſordres & réparer les malheurs. On ſe formoit des principes, on voyoit mieux les choſes: tout devoit inſenſiblement ſortir du chaos.

La puiſſance pontificale moins deſpotique.

Le concile de Conſtance, celui de Bâle, & la pragmatique-ſanction, prouvent que le clergé même, plus difficile à revenir de ſes préjugés, parce qu'ils tiennent à des objets plus reſpectables, avoit changé d'opinion ſur des matieres fort importantes. L'appel au pape, inconnu dans la primitive égliſe, fut maintenu, mais avec des reſtrictions; & le deſpotiſme de la cour de Rome fut réprimé, du moins à quelques égards, par ceux qu'elle regardoit comme ſes ſujets.

Procès de Giac.

On étoit néanmoins encore éloigné des vraies connoiſſances, ſeules capables, avec la réflexion, de conduire au bonheur de la ſociété politique. Pluſieurs procès de ce regne en ſont la preuve. Sans parler de la Pucelle d'Orléans, Pierre de Giac, un des miniſtres que Richemont fit exécuter, avoua qu'*il avoit donné au diable une de ſes mains, afin de le faire venir à ſes intentions.*

Procès de Jacques Cœur.

Jacques Cœur, accusé sur-tout d'avoir envoyé de l'argent aux Sarasins, avec lesquels il trafiquoit, répondit qu'il avoit obtenu de deux papes une permission en bonne forme de trafiquer avec les infideles. Il réclama les privileges de la cléricature, quoique marié; & l'évêque de Poitiers demanda en vain qu'il fût jugé par l'église. Son plus grand ennemi présidoit à la commission établie pour le juger; les commissaires ne parurent avoir d'autre soin que de le trouver coupable. Ils partagerent sa dépouille. On le condamna à restituer cent mille écus, & à en payer trois cents mille d'amende; ce qui feroit aujourd'hui plus de quatre millions. Les services qu'il avoit rendus à l'état furent oubliés; mais des particuliers qui lui devoient leur fortune eurent de la reconnoissance. Ils le tirerent de prison, & lui fournirent les moyens de se mettre en sûreté hors du royaume. On rendit à ses enfans une partie de ses biens; foible réparation de l'injustice à son égard.

Invention de l'imprimerie.

L'imprimerie fut inventée en Allemagne vers le milieu de ce siecle. Ceux qui vinrent vendre à Paris les pre-

miers livres imprimés, passerent, selon quelques auteurs, pour magiciens; car on mettoit la magie partout. Quelques personnes du plus haut rang connoissoient pourtant déjà le prix des lettres. Le duc d'Orléans étoit le premier poëte qu'eût la France. Marguerite d'Ecosse, premiere femme du dauphin (Louis XI) ayant trouvé un jour le savant Alain Chartier endormi, lui donna un baiser. L'extrême laideur de Chartier augmenta la surprise des spectateurs. Elle s'en apperçut. *Je ne baise pas la personne*, dit-elle, *mais la bouche d'où sont sortis tant de beaux discours.* Ces beaux discours, admirés alors, sont pleins de mauvais goût & de choses triviales. Chartier étoit secretaire du roi.

Littérature.

Réforme de l'université.

L'université comptoit alors vingt-cinq mille étudians (*). La plupart

(*) Celle de Prague avoit été infiniment plus nombreuse; puisqu'en 1409, les étudians étrangers, croyant qu'on blessoit leurs privileges, se retirerent au nombre de quarante mille. Les privileges attiroient cette multitude de jeunes gens, dont la plupart ne cherchoient que la licence, & devenoient inutiles ou dangereux à la société.

n'y apprenoient que de mauvais latin & de vaines ſubtilités. Charles VII réforma une partie des abus, qui rendoient ce corps quelquefois auſſi dangereux que nous le voyons utile. En reſtreignant ſes privileges, il ſe ſoumit davantage aux loix. Croiroit-on qu'en 1453, après un arrêt du parlement qui maintenoit la juriſdiction de l'évêque de Paris ſur l'univerſité, elle décida, dans une aſſemblée générale, qu'on n'obéiroit plus déſormais aux injonctions du parlement, ni à celles d'aucune autre cour ſéculiere? Mais en même tems elle retrancha de ſon corps les mendians, parce qu'ils avoient obtenu une bulle qui les autoriſoit à confeſſer, au préjudice des curés. Combien d'exemples de l'abus des exemptions & des privileges!

Statut ridicule ſur la médecine.

On abrogea le ſtatut ridicule par lequel les hommes mariés étoient exclus des chaires de médecine : comme ſi les clercs avoient pu ſeuls enſeigner un art qu'il ne leur convenoit guere de pratiquer.

Tonneaux en guiſe de carroſſes.

Malgré le luxe & l'extravagance des modes de ce tems-là, on ignoroit tellement les commodités de la vie,

que durant l'hiver rigoureux de 1457, les seigneurs & les dames de qualité, qui n'osoient monter à cheval, se faisoient traîner dans des tonneaux.

LOUIS XI.

1461. Commencemens de mauvais augure.

LOUIS XI s'étoit assez fait connoître, pour qu'on dût s'attendre à un gouvernement dur, bizarre & despotique. Il commença par affecter une conduite tout opposée à celle de Charles VII. La cour fut presqu'entiérement renouvellée. On vit reparoitre le duc d'Alencon & le comte d'Armagnac, justement condamnés sous le dernier regne pour des révoltes. Le peuple & les grands sentirent bientôt que le système du nouveau roi étoit de gouverner avec un empire absolu, & qu'il ne seroit point scrupuleux sur les moyens d'accroître son autorité.

Pie II demande l'abolition de la pragmatique.

Pie II (Ænéas Sylvius) qui, étant secretaire du concile de Bâle, s'étoit montré le plus ardent défenseur des libertés de l'église, & qui, devenu cardinal & pape, avoit changé pu-

bliquement d'opinion comme d'intérêts, homme assez fin pour tromper la finesse même de Louis XI, vouloit, à quelque prix que ce fût, faire abolir la pragmatique-sanction. Il sut prendre ce prince par son foible, en flattant sa passion dominante, l'amour de l'autorité arbitraire. Il lui écrivit : *vous vous montrez un grand roi, qui ne laisse point gouverner, mais qui gouverne par lui-même. Vous ne voulez point mettre en délibération si l'on doit faire ce que vous savez devoir être fait. C'est là véritablement être roi & bon roi.* En conséquence il falloit bien abolir la pragmatique, sans prendre conseil & au mépris des vœux de toute la nation. Sa finesse.

Le roi étoit intéressé à maintenir cet ouvrage de son prédécesseur. Mais dans l'espérance de remettre la maison d'Anjou sur le trône de Naples, usurpé par Ferdinand d'Aragon, il sacrifia au pape une loi aussi précieuse à la France, qu'odieuse à la cour de Rome. Il eut beau insister ensuite sur les droits de la maison d'Anjou. Pie II soutenoit Ferdinand, & ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, il ne marqua sa reconnoissance que par des éloges. Le roi dupe du pape.

La pragmatique abolie s'exécute encore.

Le parlement s'opposa avec vigueur à l'abolition de la pragmatique, qu'on regardoit comme le rempart de l'église gallicane. Louis XI lui permit de la faire exécuter encore, excepté en quelques points. On ne pouvoit se mieux venger des artifices du pape. Le parlement excommunié à ce sujet méprisa les censures & les rendit inutiles.

Intrigue du cardinal de Jouffroi.

Jean de Jouffroi, évêque d'Arras, Francomtois, aussi habile qu'ambitieux, avoit négocié l'affaire en qualité de légat, & avoit obtenu du pontife pour récompense le chapeau de cardinal & le riche évêché d'Albi. C'étoit de quoi le consoler de la perte des bonnes graces du roi. Il vouloit encore l'archevêché de Besançon. Pie le lui ayant refusé, il quitta Rome, revint en France, s'insinua de nouveau à la cour, & y travailla par vengeance à réparer le mal qu'il avoit fait au royaume par intérêt.

Révolte sous le nom de ligue du bien public.

La pragmatique fut un des prétextes que saisirent les principaux seigneurs pour se liguer contre le roi. Plus il vouloit abaisser les grands, dont la puissance lui faisoit ombrage, plus il s'étoit attiré leur haine. Le

duc de Bourgogne lui avoit envoyé Chimai pour se plaindre de plusieurs infractions du traité d'Arras. Louis XI, dans un mouvement d'humeur, demanda à Chimai, si le duc étoit d'un autre *métal* que les autres princes ? *Il le faut bien*, répondit l'envoyé, *puisqu'il vous a reçu & protégé quand personne n'osoit le faire.* Philippe le Bon étoit trop pacifique pour troubler l'état. Mais Charles, comte de Charolois, son fils, violent, impétueux, haïssant le monarque, à qui le duc avoit restitué pour quatre cents mille écus d'or les villes de Picardie cédées par le traité d'Arras; Charles, dis-je, cherchoit avec ardeur l'occasion d'éclater. Le duc de Bretagne, aussi mécontent, parce qu'on s'opposoit à ses injustes prétentions, excitoit ce jeune prince à la révolte. Ils entraînerent dans leur parti le duc de Bourbon, & enfin le duc de Berri, frere du roi, dangereux par la foiblesse de son caractere, qui le rendoit souple aux impressions de la cabale. Tout-à coup les rebelles se déclarent ouvertement, sous le prétexte ordinaire de réformer l'état & de soulager les peuples, couvrant leurs des-

ſeins ambitieux du beau nom de *ligue du bien public*. Le fameux Dunois entra lui-même dans cette ligue. L'eût-il fait ſous un gouvernement équitable ? Et quel eſt le malheur des mauvais princes, s'ils fourniſſent des prétextes de révolte à ceux qui ſont l'appui de leur trône ?

1465. Bataille de Montlhéri.

On armoit de tous côtés. Le roi prit de ſi bonnes meſures, que le comte de Charolois tenta en vain de ſurprendre la capitale. L'armée de France & celle des Bourguignons ſe rencontrent près de Montlhéri, & livrent une bataille ſanglante. Louis & le comte y ſignalent également leur bravoure ſans pouvoir décider la victoire. Les rebelles vinrent aſſiéger Paris, & déſeſpérerent bientôt d'y entrer. Cependant le roi ſuivit le conſeil de François Sforce, duc de Milan, qui lui manda que, pour diſſiper la ligue, il falloit tout promettre, & voir enſuite ce que les circonſtances obligeroient de tenir : maxime très-conforme à ſa politique artificieuſe. Il ſigna donc un traité honteux, par lequel il cédoit la Normandie à ſon frere, & pluſieurs terres du domaine aux principaux

Politique artificieuſe du roi.

chefs. On parla enſuite du bien public, ſans autre fruit que de fouler davantage les peuples; de ſorte que cette ligue, après l'événement, fut appellée avec raiſon la *ligue du mal public.*

Il reprend la Normandie à ſon frere.

Des brouilleries ſurvenues entre les ducs de Berri & de Bretagne, fournirent au roi l'occaſion de revenir contre le traité. En même tems qu'il négocioit avec le Breton, il enleva la Normandie à ſon frere. Toujours agité d'inquiétudes & de défiance, dépouillant les uns de leurs charges, faiſant des informations contre les autres, il aigriſſoit chaque jour le mécontentement des ſeigneurs; mais il ſut prévenir leurs entrepriſes, en les diviſant.

1468. Déciſion des états ſur les apanages.

Pour juſtifier ſa conduite à l'égard du duc de Berri, il réſolut même de convoquer les états, & de leur remettre la déciſion d'une affaire ſi importante, perſuadé qu'ils ſoutiendroient les droits de la royauté. Les états répondirent à ſa confiance: ils déclarerent que la Normandie étoit inſéparablement unie à la couronne; que le roi pouvoit s'en tenir à la déclaration de Charles V, qui fixoit

l'apanage des enfans de France à douze mille livres de rente (*), en fonds de terres qu'on érigeroit en duché ou comté; mais qu'ayant offert à Charles son frere jusqu'à soixante mille livres de rente, il seroit supplié de mettre la clause, que ce seroit sans tirer à conséquence. Ils lui promirent toute sorte de secours en cas de guerre, & l'on vit dans cette assemblée le plus grand zele pour le souverain.

Louis XI entre les mains du duc de Bourgogne.

Philippe le Bon étoit mort l'année précédente. Le comte de Charolois, Charles le Téméraire, son fils & son successeur, ennemi irréconciliable de Louis XI, se préparoit à de nouvelles hostilités. Le roi, comptant plus sur sa politique que sur ses armes, préféroit toujours les négociations aux batailles. Sa confiance pour le cardinal Balue, évêque d'Evreux, dont il éprouva bientôt la perfidie, lui fit faire une démarche imprudente qui pensa le perdre. Tandis que ses envoyés travailloient à soulever les Liégeois contre le nouveau

(*) Ce seroit aujourd'hui environ 124000 livres.

duc de Bourgogne, Balue lui persuade de s'aboucher avec ce prince. Il va le trouver à Péronne, accompagné seulement de quelques seigneurs. A peine est-il arrivé, qu'on apprend la révolte des Liégeois. Louis n'imaginoit pas qu'elle pût être si prompte: ses agens avoient trop bien réussi avant que d'être informés de l'entrevue. A cette nouvelle, le duc est transporté de fureur. Maître de la personne du roi, il se livre d'abord aux plus violentes résolutions. De sages conseils le calment enfin. Il propose un traité à Louis, exigeant qu'il le suive contre les Liégeois. Louis avoit tout à craindre, & ne pouvoit rien refuser. Il accompagne son vassal; il devient le ministre de sa vengeance. Liege succombe, le duc y fait mettre le feu, & justifie en quelque sorte les rebelles par des cruautés barbares.

1469. Trahison du cardinal Balue.

Le roi desiroit de s'accommoder avec son frere, comme il avoit fait avec le Bourguignon. Il lui offroit la Guienne pour apanage, & vouloit lui faire épouser Isabelle, sœur & héritiere du roi de Castille. L'homme dont il se défioit le moins, travailloit

à rompre ſes meſures. C'étoit ce cardinal Balue, né dans la fange, élevé par la ſoupleſſe, ſans vertu, ſans mœurs, & à qui, ſelon l'obſervation ingénieuſe de M. Duclos, il ne manquoit que l'hypocriſie pour avoir tous les vices. Il avoit acheté la pourpre romaine, (Paul II venoit de donner la pourpre aux cardinaux) en obtenant des lettres-patentes pour abolir entiérement la pragmatique ; lettres que le parlement refuſa d'enregiſtrer. (*) Il oublioit les bienſéances de ſon état juſqu'à faire la revue des troupes en habit d'évêque ; ce qui donna lieu à un ſeigneur de dire au roi: *Sire, je vous ſupplie de m'envoyer à Evreux ordonner des prêtres, puiſ-*

(*) C'eſt alors (1466) que le parlement fit ſes fameuſes remontrances ſur cet objet. Il y eſt dit: qu'on ne voyoit plus qu'huiſſiers & appariteurs, armés de citations en cour de Rome, traînant à ce tribunal eccléſiaſtiques & ſéculiers indiſtinctement ; que depuis l'abrogation de la pragmatique, on comptoit, outre les rétributions ordinaires, deux millions huit cents quarante mille écus ſortis de France & tranſportés à Rome, &c. (Voyez *Villaret.*)

que l'évêque vient ici passer en revue des soldats. Uni à l'évêque de Verdun par la conformité de caracteres & d'intérêts, Balue trahissoit le maître dont il possédoit toute la faveur. Une de leurs lettres découvrit la perfidie. Louis XI les fit arrêter & enfermer dans des cages de fer inventées par l'évêque de Verdun. On devoit poursuivre leur procès en France selon les loix de l'état. Les oppositions du pape, quoique fortement combattues par les ambassadeurs du roi, arrêterent le cours de cette affaire, & les coupables en furent quittes pour la prison. Le duc de Berri s'accommoda de l'apanage qu'on lui offroit; mais Isabelle de Castille épousa Ferdinand d'Aragon, qui devint maître de l'Espagne par ce mariage.

1472. Empoisonnement du frere du roi; le roi soupçonné.

Les deux freres contestoient encore sur plusieurs articles. La mort du nouveau duc de Guienne termina le différend. Il fut, dit-on, empoisonné par un bénédictin, son aumônier. « On ne douta guere dans „ l'Europe que Louis n'eût commis „ ce crime, lui qui, étant dauphin, „ avoit fait craindre un parricide à „ son pere. L'histoire ne doit point

„ l'en accuſer ſans preuves; mais „ elle doit le plaindre d'avoir mérité „ qu'on le ſoupçonnât; elle doit ſur-„ tout obſerver que tout prince cou-„ pable d'un attentat avéré, eſt cou-„ pable auſſi des jugemens témérai-„ res qu'on porte ſur toutes ſes ac-„ tions. „ M. de Voltaire, de qui j'emprunte cette remarque, donne ici une leçon vraiment utile, & aux accuſateurs téméraires des grands, & aux grands dont la conduite ſemble provoquer la médiſance.

Manifeſte du duc de Bourgogne.

Perſonne ne contribua plus que le duc de Bourgogne à répandre ces injurieux ſoupçons; car la fougue de ſon caractere, ſa haine pour le roi, & leurs défiances mutuelles, avoient bientôt rompu la paix de Péronne. Il publia dans un manifeſte que Louis venoit de faire mourir ſon frere *par poiſon, maléfices & ſortileges*; qu'il étoit parricide, hérétique, idolâtre; & que tous les princes devoient s'unir contre lui. Ce roi, qu'on dénonçoit à l'Europe comme idolâtre & hérétique, (accuſations contradictoires) étoit dévot, zélé pour la religion. Une telle abſurdité prouve également l'injuſtice de la haine & l'ignorance qui régnoit encore.

Siege de Beauvais, où les femmes se signalent.

Charles le Téméraire reprit les armes, fit la guerre en furieux, & vint échouer au siege de Beauvais. Les femmes combattirent sur les remparts avec une valeur héroïque, & contribuerent beaucoup à repousser les ennemis. Louis XI ordonna qu'en mémoire de cet événement, on feroit tous les ans une procession où elles auroient le pas sur les hommes; qu'elles porteroient ce jour-là leurs habits de noces, & que les autres jours elles se pareroient à leur fantaisie, sans que personne pût y trouver à redire.

1475. Louis achete une treve avec les Anglois.

Les troubles d'Angleterre avoient long-tems garanti la France des invasions de ses plus redoutables ennemis. Henri VI détrôné, rétabli après une longue prison, vaincu de nouveau & massacré avec son fils, par les ordres d'Edouard IV, chef de la maison d'York, n'eut pas plus tôt laissé à ce prince une couronne toute sanglante, qu'on vit l'Anglois renouveller ses anciennes prétentions. Edouard menaça Louis de passer en France, s'il ne restituoit la Normandie & la Guienne. *Dites à votre maître que je ne le lui conseille pas*, répondit le roi

à son héraut. Cette réponse sembloit annoncer une forte résolution de combattre. Mais Louis, fidele à ses maximes, se débarrassa de l'ennemi sans rien hasarder. Voyant les Anglois dans le royaume, il négocia avec Edouard ; il s'engagea par le traité de Pecquigni à lui payer cinquante mille écus d'or par an ; il acheta ainsi une treve de sept années, & gagna les ministres Anglois à force de pensions & de caresses. Heureusement le duc de Bourgogne, en guerre avec le duc de Lorraine, n'avoit pas secondé les ennemis, quoiqu'il eût vivement sollicité leur entreprise. Leur armée formidable auroit pu rouvrir les plaies du royaume, si Louis n'avoit sacrifié la gloire à la sûreté.

Suites du traité.

Tout ce qu'il y eut d'honorable pour lui, ce fut la délivrance de Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI, héroïne qui avoit livré plusieurs batailles pour la défense de son mari, & qui étoit prisonniere d'Edouard. Celui-ci témoigna au roi quelque envie de voir Paris ; mais Louis en éluda la proposition ; il craignoit une pareille visite. « Edouard est un beau » prince fort galant, dit-il à Comi-

» nes ; quelque maîtreſſe qu'il auroit » à Paris pourroit l'engager à y re- » venir : je l'aime mieux en Angle- » terre qu'en France. » Le duc de Bourgogne, privé de l'alliance des Anglois, fit à ſon tour un traité avec le roi. Les conventions, les ſermens ne coûtoient rien, parce qu'on ſe jouoit des engagemens les plus inviolables.

Exécutions de princes & de grands.

Une illuſtre victime fut ſacrifiée à la juſtice ſévere du monarque. Le connétable de Saint-Paul, ſon beau-frere, l'avoit trahi, outragé, & s'étoit jeté dans le parti du duc de Bourgogne. Celui-ci l'abandonna. On pouſſa ſon procès avec vigueur, & il périt ſur un échafaud. Louis XI, pour contenir les grands, aimoit à faire tomber les premieres têtes de l'état. Le comte d'Armagnac & le duc d'Alençon, condamnés ſous Charles VII, & rétablis dès le commencement de ce regne, avoient déjà ſubi la peine de leurs nouvelles cabales. On vit encore, en 1477, le duc de Nemours, de la maiſon d'Armagnac, enfermé dans une cage de fer, exécuté aux halles de Paris, après avoir été mis à la queſtion ; on vit ſes enfans traî-

nés sous l'échafaud par ordre du roi, pour être arrosés du sang de leur pere. Horrible cruauté, plus propre à faire haïr un tyran que respecter un monarque.

Procès du roi René.

Peu s'en fallut que le roi titulaire de Sicile, René d'Anjou, comte de Provence, oncle de Louis, ne fût une des victimes de sa haine. René ayant des sujets de mécontentement, négocia avec le duc de Bourgogne, & lui promit de l'adopter, de lui abandonner même ses provinces. Le roi consulta le parlement. La matiere mise en délibération & long-tems discutée, l'avis de la cour fut, qu'*on pouvoit en bonne justice procéder contre le roi de Sicile par prise de corps; mais qu'ayant égard à sa parenté avec le roi, à son grand âge, & autres considérations, & le roi ne voulant point qu'on procédât par prise de corps, René devoit être ajourné à comparoître en personne, sur peine de bannissement du royaume, de confiscation de corps & de biens*, &c. Le vieux prince sentit la nécessité de fléchir devant son neveu. Ses démarches furent bien reçues. On régla sa succession; on convint que Charles du Maine, dernier

nier mâle de cette branche, auroit la Provence, & que l'Anjou seroit réuni à la couronne.

Guerre du duc de Bourgogne avec les Suisses.

Charles le Téméraire ne pouvoit ni vivre en repos, ni parvenir au but de son ambition. L'imprudence & la fureur le précipitoient. Depuis longtems, animés contre les Suisses, soit parce qu'ils étoient alliés de Louis XI, (c'est la premiere alliance avec eux) soit parce qu'il se proposoit de les asservir, le prétexte le plus frivole lui suffit pour les attaquer. Cette nation belliqueuse, ayant secoué, en 1307, le joug de la maison d'Autriche, & affermi sa liberté par des prodiges de constance & de valeur, toujours prête à se défendre, n'ambitionnoit que la paix avec ses voisins. Elle s'efforça de fléchir le duc; elle lui représenta que les mors de ses chevaux valoient mieux que toute la Suisse. Sourd aux prieres & aux raisons, il se met en campagne. Les Suisses le battent dans un défilé. Tout son bagage tombe entre leurs mains. Telle étoit la simplicité de ce peuple, que la vaisselle d'argent du duc fut vendue comme vaisselle d'étain, & que son plus beau diamant, estimé aujour-

1476. Il est battu à Granson & à Morat.

d'hui dix-huit cents mille livres, fut donné pour un florin, & passa de main en main pour le même prix. Cette bataille de Granson irrita la fureur de Charles, sans éclairer son imprudence. Il en perdit bientôt une seconde à Morat, où le duc de Lorraine combattit avec les Suisses. L'année suivante, il fut encore défait sous les murailles de Nanci. C'est là que périt ce malheureux prince. Peu de souverains l'égaloient en richesses & en puissance; mais ce qui fait le bonheur, lui manqua toujours, la modération & la sagesse. Il ne cessa de se tourmenter pour être un des fléaux du monde.

Mort de ce prince.

Mauvaise foi de Louis XI.

Le roi ne dissimula guere la joie que lui causoient ces événemens. Son dernier traité avec le duc ne l'avoit pas empêché de proposer un cas de conscience, qui dévoile son peu de droiture; savoir, *s'il pouvoit, selon Dieu & sa conscience, permettre, souffrir ou tolérer, qu'aucuns princes, seigneurs ou communautés qui avoient ou pouvoient avoir querelle contre le duc de Bourgogne, lui fissent la guerre & portassent dommage.* Les deux princes s'étoient engagés par serment

à se servir envers & contre tous, à s'avertir même mutuellement de tout ce qui se trameroit contre eux. Il fut décidé néanmoins que, *vu la conduite que le duc avoit toujours tenue à l'égard du roi & du royaume, le roi pouvoit laisser agir les autres princes, & même leur faire entendre que s'ils vouloient faire la guerre au duc de Bourgogne, il en seroit content, & ne s'y opposeroit pas ; mais qu'il ne devoit ni les solliciter, ni leur donner aucun secours.* Qu'admirer ici davantage, ou les scrupules d'un roi qui cherche à pouvoir violer ses promesses en sûreté de conscience, ou la bassesse de ces casuistes, qui lui en ménagent subtilement les moyens ? Consulter en pareille matiere, c'est être déjà prévaricateur. De tous tems on a connu le secret d'accommoder la morale aux passions des grands.

1477. L'héritiere de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche.

Marie de Bourgogne étant l'unique héritiere de Charles, une partie de ses états devoit retourner à la couronne faute d'héritiers mâles, selon la loi des apanages. Le roi ne perdit pas un instant. Il envoya de toutes parts des négociateurs & des troupes. La Bourgogne se soumit sans résis-

tance ; mais la Flandre & l'Artois étoient déclarés pour la princesse. On reproche communément à Louis XI de ne l'avoir pas fait épouser au dauphin. Rien ne pouvoit être plus avantageux. Il souhaitoit ce mariage; Marie n'en étoit pas éloignée d'abord, quoique le dauphin n'eût que sept ans, & qu'elle en eût près de vingt; mais une fausse démarche du roi lui inspira de la défiance, & redoubla l'aversion des Flamands : tant il est vrai que la finesse est souvent opposée à la politique. Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, fut préféré ; événement funeste qui a produit plus de deux siecles de guerre & de destruction. L'époux de l'héritiere de Bourgogne devenoit nécessairement l'ennemi de la France. A peine marié, il prit les armes. Il étoit encore foible, & Louis n'aimoit point la guerre. Une treve suspendit les hostilités.

1478. Le roi soutient les Médicis contre le pape.

Ce monarque rusé, qui rapportoit tout à ses intérêts, se montra généreux en soutenant des opprimés contre un pape violent & vindicatif. Les Médicis gouvernoient Florence, enrichie par leur commerce, heureuse

par leurs bienfaits. La jalousie des Pazzi forma contr'eux une horrible conspiration, à laquelle Sixte IV n'eut que trop de part, & dont le chef étoit un Salviati, archevêque de Pise. Laurent & Julien, petit-fils du grand Côme de Médicis, furent attaqués dans l'église pendant la messe. Le second mourut sur la place, l'autre échappa aux meurtriers. Le peuple vengea aussi-tôt ses bienfaiteurs; & l'archevêque de Pise lui-même fut pendu à une fenêtre. C'étoit pour le pape un prétexte spécieux de se livrer au plus cruel ressentiment. Il le poussa aux derniers excès. Les Florentins implorent le secours de Louis XI. Son ambassadeur parle fortement à Sixte, qui affecte de traiter les Médicis de marchands, lui qu'on disoit être de la plus vile extraction. Malgré les détours de la politique romaine, le roi défend tout commerce avec la cour de Rome, & convoque un concile national pour renouveller la pramatique. Le pape n'auroit pas été le plus fort. Il fit la paix avec la république de Florence, leva les excommunications, & prévint toutes les suites de cette affaire.

Excès de Sixte IV.

1479. Guerre avec Maximilien d'Autriche.

Louis, de ſon côté, venoit de ſigner avec le roi d'Angleterre une treve qui devoit durer cent ans après leur mort, lorſque Maximilien d'Autriche, quoique privé du ſecours qu'il auroit pu attendre des Anglois, rompit la treve conclue l'année précédente. On lui enleva la Franche-Comté en une ſeule campagne; on ſe battit à Guinegate en Artois avec une perte à peu près égale de part & d'autre. Le roi intrigua pour faire excommunier ſon ennemi par le pape. Les treves, les hoſtilités ſe multiplierent à l'infini juſqu'à la mort de Marie de Bourgogne en 1482. Cet événement imprévu changea la face des affaires. Les indociles Gantois, moins ſoumis encore à un étranger qu'à leurs princes naturels, s'étoient ſaiſis de deux enfans qu'elle avoit eus de Maximilien. Ils le forcerent à conclure avec Louis XI le traité d'Arras, par lequel il donnoit en mariage au dauphin Marguerite ſa fille, qui auroit l'Artois & la Franche-Comté pour dot. Cette princeſſe fut amenée dans le royaume; mais le mariage n'eut pas lieu, comme nous le verrons ſous le regne de Charles VIII. On avoit pro-

1482. Traité d'Arras.

mis à Edouard IV que sa fille épouseroit le dauphin. Le chagrin de se voir trompé avança ses jours.

Dernieres années de Louis XI.

Les dernieres années du roi se passerent dans l'agitation & les intrigues qui avoient rempli tout son regne. Miné par les maladies, il n'en étoit que plus jaloux de l'autorité, & plus attentif aux affaires. La crainte de la mort ébranloit cependant son ame. Un légat fut lui inspirer des scrupules sur la détention du cardinal Balue & de l'évêque de Verdun. L'évêque obtint sa liberté ; le cardinal fut remis entre les mains du légat, sous promesse de le faire punir à Rome. Balue ne reçut à Rome que des honneurs. Combien de princes, moins coupables que lui, avoient péri sur l'échafaud !

La Provence réunie à la couronne.

Tandis que le roi perdoit ses forces de jour en jour, la fortune augmenta ses domaines. Charles, comte du Maine, dernier prince de la maison d'Anjou, lui laissa par testament la Provence, avec ses droits sur les royaumes de Naples & de Sicile. La Provence fut aussi-tôt réunie à la couronne. Louis étoit trop circonspect pour étendre plus loin son ambition.

La conquête d'un royaume étranger lui parut une entreprise aussi vaine que dangereuse. Ses successeurs penserent autrement, & eurent tout lieu de s'en repentir.

Affaires d'Espagne.

Nous n'avons point parlé de diverses négociations avec l'Espagne, parce qu'il n'en résulta presque rien de mémorable. En 1462, Jean, roi d'Aragon, attaqué par les Navarrois que soutenoit le roi de Castille, emprunta de Louis trois cents cinquante mille écus, & lui engagea les comtés de Cerdagne & de Roussillon. Le mariage du prince Ferdinand d'Aragon avec Isabelle, sœur & héritiere du malheureux Henri IV, roi de Castille (1469), devint, par les suites qu'il devoit avoir, un des plus grands événemens de l'Europe. Louis parut d'abord très-opposé à Ferdinand & Isabelle, les reconnut ensuite pour les empêcher de soutenir Maximilien, & ménagea adroitement un nouveau traité avec eux au sujet du Roussillon & de la Cerdagne.

Terreurs & soupçons du roi.

Ce prince si redoutable, dévoré de soupçons aux approches de la mort, enfermé dans le châteeu du Plessis-les-Tours qu'il avoit rendu inacces-

ſible, agité de plus de terreur qu'il n'en inſpiroit, craignant ſon propre fils, changeant de domeſtiques tous les jours, commandant ſans ceſſe de nouvelles exécutions, étoit l'eſclave de Jean Coittier, médecin avide & inſolent, qui menaçoit de l'abandonner, qui oſoit lui dire : *je ſais qu'un beau matin vous m'envoyerez comme vous faites d'autres, mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après.* En cinq mois il donna près de cent mille écus à ce médecin.

Il eſt eſclave de ſon médecin.

Il redoubloit ſes dévotions, ſe chargeoit le corps de reliques, achetoit une petite image d'argent ſoixante livres, faiſoit des profuſions aux égliſes & aux moines, dans l'eſpérance de prolonger ſa vie malheureuſe.

Ses dévotions.

S. François de Paule, hermite de Calabre, fondateur de l'ordre des minimes, eſt appellé du fond de l'Italie à ſon ſecours. On le demande au roi de Naples, qui ne peut le déterminer à partir. On le demande au pape, dont les ordres le décident enfin. On envoie couriers ſur couriers pour hâter ſa marche. Le ſaint arrive. Le roi ſe jette à ſes pieds, le conjure humblement de le guérir. François

S. François de Paule appellé pour le guérir.

tâche de le disposer à la mort, en lui suggérant des sentimens dignes de la religion; mais Louis craignoit plus de perdre la vie, qu'il ne desiroit de mourir chrétiennement. Toujours livré aux affaires par esprit de domination, toujours inspirant la terreur par ses cruautés, il mourut âgé de 60 ans. Nous allons recueillir quelques particularités également utiles & curieuses.

1483. Sa mort.

Particularités.

Louis XI affectoit dans ses habits une simplicité mesquine & indécente. Dans une entrevue avec le roi de Castille en 1463, il parut en habit de gros drap, la tête couverte d'un vieux chapeau, sur lequel étoit une Notre-Dame de plomb; tandis que le Castillan étaloit une magnificence fastueuse. Ce contraste le rendit méprisable aux yeux des Espagnols; mais il avoit gagné les ministres à force d'argent, il réussit dans ses desseins. Dans sa maladie, il affecta au contraire de s'habiller magnifiquement, pour empêcher qu'on ne s'apperçût de son état, qui n'en devenoit que plus visible. La grande dépense de sa maison étoit pour la table. De 12000 liv.

Table de Louis XI.

elle fut portée jusqu'à 37000. Il faisoit manger avec lui, non-seulement les seigneurs pour les attacher à la cour, mais les étrangers qui pouvoient l'instruire, quelquefois même des marchands; car il donnoit au commerce une attention particuliere.

Un marchand, nommé Maître-Jean, flatté de cette distinction, s'avisa de lui demander des lettres de noblesse. Le roi les lui accorda, & dès-lors ne daigna plus le regarder. Maître-Jean témoigna sa surprise. *Allez, monsieur le gentilhomme*, lui dit Louis, *quand je vous faisois asseoir à ma table, je vous regardois comme le premier de votre condition; aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferois injure aux autres, si je vous faisois la même faveur.* Excellente leçon pour ceux qui préferent de vains titres au mérite personnel. Leçon qu'il donne à un marchand.

On le voyoit se mêler avec les bourgeois, s'informer de leurs affaires, se faire inscrire dans les confréries d'artisans, & il répondoit au reproche de ne pas soutenir sa dignité: *quand orgueil chemine devant, honte & dommage suivent de bien près.* Il auroit dû savoir qu'un prince peut Sa familiarité avec les bourgeois.

être affable avec dignité, grand sans orgueil, & que c'est en faisant du bien au peuple, qu'il se concilie son affection.

Sa politique artificieuse.

Le desir d'abaisser les grands, un des principaux objets de la politique de Louis XI, fut sans doute le motif qui lui fit employer, préférablement à eux, des hommes de basse naissance qu'il pouvoit anéantir d'un mot. (*) Il vint à bout, selon l'expression de François I, de *mettre les rois hors de page*, mais autant par cruauté que par adresse; & il éprouva plus d'une fois combien il est dangereux de donner sa confiance à des ames viles, qui n'ont que de l'intrigue sans honneur, & qui ne flattent que pour tromper. Du reste, sa propre habileté étoit souvent une finesse mal entendue. Il disoit sans cesse : *qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner; si mon chapeau savoit mon secret, je le brûlerois*. A force de répéter cette

(*) Le fameux Olivier le Daim, son barbier, devenu grand seigneur & ministre, joua un des premiers rôles. Au commencement du regne de Charles VIII, il fut pendu pour un crime infame.

maxime, il pouvoit, comme le remarque M. Duclos, en perdre le fruit.

On ne pense qu'avec horreur aux exécutions cruelles que le prévôt Tristan l'Hermite, honoré de son amitié, faisoit par ses ordres; aux cages de fer, aux chaînes énormes, aux supplices recherchés, qui devinrent si communs les dernieres années de son regne. La tyrannie ne peut s'allier avec la véritable grandeur. Sa cruauté.

Il vouloit du moins (& c'est un mérite rare) que chacun remplit son devoir. Ayant fait un jour la revue des officiers de sa maison, dont il trouva les équipages en mauvais état, il leur fit distribuer des écritoires, en disant que puisqu'ils ne pouvoient pas le servir de leurs armes, ils le serviroient de leurs plumes. Correction utile pour des hommes sensibles à l'honneur. S'il ne s'étoit pas fait un systême de tromper en négociant, on le loueroit davantage d'avoir préféré la voie de la négociation à celle des armes. Mais il montroit une prudence réelle, par le soin qu'il eut toujours d'éviter les guerres éloignées. Gênes s'étoit soumise à la France sous Charles VI; cette république volage, après Traits de prudence. Gênes refusée.

de fréquentes révoltes, offrit encore à Louis XI de le reconnoître pour ſouverain. Il répondit: *vous vous donnez à moi, & moi je vous donne au diable.* Les infidélités des Génois juſtifioient cette réponſe.

Superſtitions.

Quand on voit ce prince parjure & méchant, le premier de nos rois qui porta toujours le titre de *Très-Chrétien*, ſe livrer à toutes les pratiques d'une dévotion ſuperſtitieuſe, aller de tous côtés en pélerinage, porter à ſon chapeau des images de plomb ou d'étain, donner le comté de Boulogne à la ſainte Vierge, demander au pape le corporal *ſur quoi chantoit monſeigneur ſaint Pierre*, la permiſſion de ſe faire frotter de l'huile de la ſainte ampoule, le droit d'aſſiſter à l'office avec le ſurplis & l'aumuſſe, établir la coutume de réciter à midi l'*angelus*, &c. on ne ſait comment concilier tant de marques de piété avec tant de vices que l'humanité ſeule réprouve & proſcrit. Mais des contraſtes étranges ſe trouvent dans la nature. Il avoit le cœur mauvais & l'eſprit bizarre. « Cette bizar-
» rerie, dit le P. Daniel, lui faiſoit
» négliger l'eſſentiel de la dévotion,

„ pour se contenter de ces pratiques „ extérieures, & le rendoit scrupu„ leux sur des bagatelles, tandis qu'il „ n'hésitoit pas dans les choses les „ plus importantes. » Une de ses superstitions étoit de ne vouloir point jurer sur une certaine croix de saint Lo, qu'on disoit avoir la vertu de faire mourir dans l'année ceux qui se parjuroient sur elle. Il ne manquoit pas d'obliger les autres à jurer sur cette croix.

Croix de S. Lo.

La superstition & la crédulité vont toujours ensemble. Il entretenoit des astrologues à la cour. Irrité contre un de ces imposteurs, qui avoit prédit la mort de sa maîtresse, il le fit venir, bien résolu sans doute de ne le point épargner. *Toi, qui prévois tout*, lui dit-il, *quand mourras-tu*? L'habile astrologue se sauva par cette réponse: *je mourrai trois jours avant votre majesté.* On prit grand soin de sa personne.

Astrologues à la cour.

Les esprits étoient encore si loin de la saine philosophie, que l'extravagante dispute des *réalistes* & des *nonimaux* devint une affaire de religion & même d'état. Il s'agissoit de savoir si les choses ou les mots étoient

Réalistes & nominaux.

l'objet de la logique. Cette grande queſtion diviſoit toutes les écoles, s'étendoit juſqu'aux myſteres de la foi. On ſe traitoit mutuellement d'hérétique; on ſollicitoit les puiſſances. Le roi ſe déclara pour les réaliſtes, & fit enchainer les livres des nominaux; il rendit enſuite la liberté à ces rapſodies, que perſonne ne lit

Comines.

plus depuis long-tems. Les mémoires de Philippe de Comines ſont, au contraire, entre les mains de tout le monde. Cet hiſtorien, homme d'état, ſeroit encore plus eſtimé, s'il n'avoit pas trahi le duc de Bourgogne ſon maître, pour s'attacher à Louis XI, qui lui donna la principauté de Talmond. Pluſieurs, en louant ſon eſprit, lui reprochent un mauvais cœur.

Etabliſſemens de Louis XI. Poſtes.

Quoique Louis XI ait foulé le peuple & opprimé la nobleſſe; quoique ſa fourberie, ſes injuſtices, ſes cruautés, rendent ſa mémoire odieuſe, il avoit d'excellentes vues de politique, & on lui doit des établiſſemens très-louables. Il établit les poſtes; mais comme tout eſt imparfait dans l'origine, les couriers ne devoient ſervir que pour les affaires du roi & celles du pape. C'étoit une charge

pour l'état. Les postes sont devenues une des principales branches du revenu de la couronne, quand elles ont porté les lettres des particuliers.

Encouragemens au commerce.

Le commerce, jusqu'alors extrêmement négligé en France, fixa l'attention du roi. Il voyoit avec chagrin que l'industrie des étrangers enlevoit l'argent du royaume. Pour remédier à ce mal, il fit venir de Grece & d'Italie plusieurs ouvriers qui pussent fabriquer des étoffes précieuses; il exempta de tous droits, taxes & impôts, les étrangers & François employés dans ces manufactures, même leurs femmes, leurs veuves & leurs enfans; il permit par une ordonnance à tous ecclésiastiques, aux nobles & à toute autre personne, de faire, sans déroger, le commerce par terre & par mer. Ces encouragemens excessifs pouvoient tirer la nation de sa langueur; mais une bonne théorie du commerce ne pouvoit être que le fruit de beaucoup d'expérience & de sagacité.

Soin de la justice, malgré bien des actions injustes.

Une déclaration de Louis XI porte qu'on ne donnera aucun office, *s'il n'est vacant par mort, resignation ou forfaiture*. C'étoit le moyen d'exciter

davantage l'émulation à mériter les offices, pourvu qu'on ne les accordât point à l'intrigue & à la faveur. Il se proposoit de faire rassembler toutes les loix & coutumes, afin d'en composer un code fixe & d'abréger les procès. Enfin, il veilla exactement à l'administration de la justice, quoiqu'il n'eût pas scrupule de la violer pour satisfaire sa haine contre les grands. Une foule de seigneurs furent condamnés par des commissaires, qui n'étoient que les exécuteurs des volontés du prince. Trois conseillers ayant opiné à civiliser l'affaire du duc de Nemours, il les priva de leurs offices sans aucune forme de procès; & il fit une réponse cruelle au parlement, qui hasarda des remontrances en leur faveur. Sur la fin de sa vie, il déposa de même le procureur-général Saint-Romain, parce qu'il le trouvoit trop peu docile, sur-tout au sujet des fréquentes aliénations du domaine.

La Vacquerie, premier président.

Cependant il mit à la tete du parlement, en 1482, Jacques de la Vacquerie, digne d'une telle place. On raconte que ce magistrat ayant bientôt reçu des édits qu'il trouva contraires

au bien public, se présenta au roi avec les députés de son corps. Louis leur demanda ce qu'ils vouloient. *La perte de nos charges ou même la mort plutôt que de trahir nos consciences*, répondit la Vacquerie. Cette réponse, ajoute-t-on, frappa tellement le roi qu'il retira les édits.

Poids & mesures.

Il vouloit qu'il n'y eût qu'un poids & qu'une mesure uniformes dans le royaume, projet utile, dont on desire encore l'exécution. Il institua l'ordre de chevalerie de S. Michel, d'abord aussi brillant que celui de la Toison d'or, institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ces ordres contribuerent beaucoup à faire tomber l'ancienne chevalerie, déjà fort déchue depuis l'établissement des compagnies d'ordonnances, & sur-tout depuis qu'on avoit trop multiplié les chevaliers, sans égard à la naissance ni au mérite. C'étoit une sage politique, de faire valoir des titres d'honneur qui attachoient les sujets au souverain.

Ordre de S. Michel.

Impôts.

Il avoit augmenté la taille de trois millions, & levé pendant vingt ans quatre millions sept cents mille livres par an; au lieu que Charles VII,

comme nous l'avons vu, n'avoit levé que dix-huit cents francs chaque année. *Avare par goût & prodigue par politique*, selon le président Hénault, il faisoit de l'argent le ressort de toutes les affaires. Quoiqu'il n'en tirât, disoit-il, de ses sujets que pour épargner leur sang, il exhorta son fils à diminuer les impôts. Conseil souvent donné par les rois mourans, & rarement exécuté après leur mort.

Mot singulier d'un évêque au roi. Il plaisantoit volontiers avec l'évêque de Chartres. Le voyant un jour sur une mule magnifiquement enharnachée: « Ce n'est point dans cet „ équipage, lui dit-il, que marchoient „ les anciens évêques; ils se conten-„ toient d'un âne qu'ils menoient par „ le licou. » Le prélat répondit: *Cela est vrai, sire; mais c'étoit dans le tems que les rois étoient bergers & n'avoient qu'une houlette.* La réponse, quoique fausse, pouvoit être une leçon sur les devoirs de la royauté. Louis XI ne se regarda comme pasteur que pour tondre ses brebis.

Education du dauphin. Il fit élever son fils à Amboise, dans la retraite. Il ne voulut pas qu'on lui apprît d'autre latin que cette maxime: *Qui nescit dissimulare, nescit*

regnare. (*Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner.*) Les uns prétendent qu'il ménageoit la mauvaise santé de ce jeune prince; les autres, qu'il craignoit qu'élevé avec plus de soin, il ne lui causât de l'inquiétude. Le caractere ombrageux du roi, le souvenir des chagrins qu'il avoit causés lui-même à son pere, le rendoient susceptible de ce sentiment.

CHARLES VIII.

LE dernier roi avoit contenu les grands & le peuple par sa politique & ses rigueurs. Cette tranquillité ne pouvoit guere se maintenir sous un roi de treize ans, foible de corps, dont l'esprit très-mal cultivé étoit incapable de soutenir le poids des affaires. Aussi les commencemens de Charles VIII furent-ils troublés par une guerre civile. Anne de France sa sœur ainée, épouse de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, princesse d'un rare mérite, devoit gouverner le royaume pendant la jeunesse de son frere: c'étoit la derniere volonté de Louis XI. Elle trouva un

1483. Troubles dans le royaume.

compétiteur dans le duc d'Orléans (depuis Louis XII), héritier présomptif de la couronne, qui fut par ambition le perturbateur du royaume, avant que d'en être le pere par sa bonté. Jean, duc de Bourbon, prétendoit aussi au gouvernement. Les états généraux furent convoqués à Tours pour décider la dispute; ils confirmerent le choix de Louis XI.

1484. Etats généraux. Discours d'un député.

Ces états méritent une attention particuliere, soit par les discours qu'on y prononça, soit par l'importance des objets qui y furent agités. Le député de la noblesse de Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de la Roche, dit entr'autres choses hardies: « S'il s'éleve quelque contestation par rapport à la succession au trône ou à la régence, à qui appartient-il de la décider, sinon à ce même peuple qui a d'abord élu ses rois, qui leur a conféré toute l'autorité dont ils se trouvent revêtus, & en qui réside fonciérement la souveraine puissance? Car un état ou un gouvernement quelconque est la chose publique, & la chose publique est la chose du peuple. Quand je dis le peuple, j'en-

» tends parler de la collection ou
» de la totalité des citoyens, & dans
» cette totalité sont compris les prin-
» ces du sang eux-mêmes, comme
» chefs de l'ordre de la noblesse.
» Vous donc qui êtes les représen-
» tans du peuple, & obligés par ser-
» ment de défendre ses droits, pour-
» riez-vous encore douter que ce ne
» soit à vous de régler l'administra-
» tion & la forme du conseil? &c. »
Son discours fut applaudi ou blâmé, selon les différens intérêts ou les différentes idées de chacun; mais les états proposerent un réglement pour le conseil, & le roi y mit le sceau par son approbation.

Le clergé & la noblesse.

Le clergé demandoit le rétablissement de la pragmatique. Les archevêques de Lyon & de Tours, qui étoient cardinaux, s'y opposerent; quelques prélats se joignirent à eux; & l'affaire tomba, parce qu'on vouloit ménager la cour de Rome. On remit la noblesse en possession du droit de chasse; on lui promit de ne plus convoquer le ban & l'arriere-ban, sans nécessité, & d'avoir beaucoup d'égard à ses remontrances sur quelques autres articles.

Plaintes sur les exactions de Rome.

Dans le cahier du tiers-état, qu'on appelloit le *commun*, étoit fortement dépeinte la pauvreté du royaume, attribuée sur-tout à la cour de Rome qui s'enrichissoit à ses dépens. Deux papes, selon le tiers-état, en avoient tiré dans l'espace de quatre ans plus de deux millions d'or; il n'y avoit aucun évêché donc la vacance, depuis la mort de Charles VII, n'eût valu au moins six mille ducats à la chambre apostolique; la vacance de chaque abbaye ou prieuré, (& l'on en compte plus de trois mille) lui valoit l'un portant l'autre cinq cents ducats; sans parler de ce qu'il en coûtoit pour indulgences, décimes, dispenses, pour les légats en particulier qui étoient venus trois ou quatre fois le dernier regne; *& voyoit-on mener après eux des mulets chargés d'or & d'argent.* Cet article & quelques autres très-importans tomberent sans réponse positive.

Demandes sur les offices & sur les impôts.

On se plaignoit, dans ce même cahier, d'une multiplication d'offices, *qui est augmentation de gages*; on donnoit à entendre qu'il s'en vendoit plusieurs à prix d'argent; on demandoit que les tribunaux élussent librement

ment, comme autrefois, pour remplir chaque place vacante, trois hommes de mérite, parmi lesquels le roi en nommeroit un ; & qu'aucun officier ne pût être privé de sa charge, sans avoir été convaincu de prévarication ; en conséquence, que ceux qui avoient été destitués sans cause du tems de Louis XI, fussent rétablis. Enfin le tiers-état hasardoit cette demande, *que toutes tailles & autres impositions arbitraires soient abolies ; & que désormais, en suivant la naturelle franchise de France, aucunes tailles ni autres impositions équivalentes ne puissent être levées dans le royaume, sans la participation & le consentement libre des états généraux.* C'étoit vouloir établir en France le systême d'Angleterre.

Débats sur l'impôt.

Les débats sur l'impôt furent longs & vifs. Un personnage de grande autorité, qu'on ne nomme point & qui vraisemblablement étoit un prince, parla ainsi en colere : « Je connois » les *vilains*. S'ils ne sont opprimés, » il faut qu'ils oppriment. Otez-leur » le fardeau des tailles, vous les ren- » drez insolens, mutins & insocia- » bles : ce n'est qu'en les traitant du-

„ rement qu'on peut les contenir dans „ le devoir. „ Maxime trop ſouvent pratiquée à l'égard du peuple, & auſſi contraire au bien général qu'aux droits de l'humanité.

Diſcours de l'orateur.

Maſſelin, official de Rouen, orateur des états, ſe plaignit dans un diſcours éloquent, de l'injure que des hommes lâches leur faiſoient, en les accuſant de *vouloir rogner les ongles au roi, & lui compter les morceaux.* « Cette atroce imputation, dit-il, ne „ peut déshonorer que ſon auteur. „ Convaincus que le bien & l'avan- „ tage du royaume ſont le bien & „ l'avantage du roi, en cherchant à „ ſoulager le peuple, nous avons cru „ ſervir le roi, & remplir le devoir „ de fideles ſujets, &c. „

Les impôts diminués, & le roi content.

On lut alors les articles fixés pour l'impôt, le même que ſous Charles VII, auquel étoient ajoutées trois cent mille livres pour l'heureux avénement du roi à la couronne. Le chancelier Guillaume de Rochefort répondit : « Le roi eſt content de „ votre conduite. Comme nous avons „ rendu juſtice à vos intentions, vous „ ne devez pas vous offenſer s'il nous „ eſt échappé des expreſſions trop

» fortes, & si nous avons fait usage
» de quelques principes peut-être ou-
» trés. Vous connoissez la méthode
» des orateurs; ils se servent de tous
» les moyens qui peuvent favoriser
» leur cause, sans s'assujettir à une
» exactitude scrupuleuse. » Les impôts furent considérablement diminués. La Normandie, qui payoit 996,700 liv. ne fut taxée qu'à 363,910. Encore, ses députés se plaignant, réduisit la somme à 350,000 livres. M. l'abbé Garnier rapporte dans un grand détail toutes les opérations de l'assemblée. Elle étendit ses regards & ses remontrances sur les principales parties du gouvernement, en conservant toujours le respect pour l'autorité royale.

Le parlement soumis à la cour.

Quelque tems après, le duc d'Orléans, toujours occupé de ses projets d'ambition, s'adresse au parlement, exagere les désordres de l'état, se plaint de madame de Beaujeu, comme si elle tenoit le roi captif & qu'elle voulût régner seule. Le premier président la Vaquerie répond, que le parlement a été institué par le roi pour administrer la justice; que le gouvernement, la guerre, les finan-

ces ne font point de fon reffort ; que fi le roi lui ordonne de s'en mêler, on obéira ; mais que de pareilles remontrances ne doivent pas fe faire à une cour de juftice, fans le bon plaifir & exprès commandement de fa majefté. L'univerfité, dont ce prince rechercha les fuffrages, ne fe montra pas plus favorable à fes intérêts.

Révolte du duc d'Orléans.

Bientôt il fe livre au reffentiment ; il paffe en Bretagne, pour lever l'étendard de la révolte. La nobleffe du pays s'étoit foulevée contre le duc François II, ou plutôt contre Landois fon miniftre, homme de néant, devenu le maître de tout, & qui exerçoit le plus odieux defpotifme ; elle avoit arraché Landois d'entre les mains du prince, & l'avoit fait pendre par arrêt. Le duc de Bretagne, plus tranquille après fa mort, fe ligue avec le duc d'Orléans ; Maximilien d'Autriche, élu roi des Romains, fe joint à eux ; la guerre s'allume & tourne à l'avantage du roi.

1488. Bataille de Saint-Aubin

Enfin la bataille de Saint-Aubin acheve de réduire les rebelles. Le duc d'Orléans fut fait prifonnier. Mézerai remarque qu'un combat de geais & de pies fembla préfager la bataille

Saint-Aubin. Comment un historien estimable, qui pensoit même librement, n'a-t-il pu se garantir dans le dernier siecle, de cet amour du merveilleux, si contraire à la vérité historique?

Conduite de Henri VII, roi d'Angleterre.

Henri VII régnoit alors en Angleterre. Issu par sa mere de la maison de Lancaster, quoique petit-fils d'Owen Tudor simple gentilhomme Gallois, il avoit détrôné Richard III qui avoit détrôné Edouard V; & la maison de Plantagenet, si long-tems redoutable à la France, étoit comme noyée dans le sang répandu par les guerres civiles. Henri fut d'abord neutre dans la guerre de Bretagne, que la cour de France lui avoit représentée comme entreprise uniquement pour châtier des rebelles. Persuadé ensuite qu'on vouloit se rendre maître du duché, il envoya quelques troupes qui ne firent que du dégât.

1491. Le roi épouse l'héritiere de Bretagne.

Le duc de Bretagne étant mort sans enfans mâles, on pensa d'abord à faire valoir les prétentions du roi sur ce grand fief, qu'il étoit essentiel de réunir à la couronne. Maximilien d'Autriche se flattoit de l'acquérir en épousant Anne de Bretagne. Le ma-

riage étoit déjà fait par procureur. Il falloit le rompre, & l'on résolut de faire épouser la princesse à Charles VIII. Elle avoit autant d'aversion pour lui que de penchant pour Maximilien. Sa conscience d'ailleurs se révoltoit, à l'idée d'un engagement incompatible avec le premier qu'elle avoit pris. Mais la Bretagne étant exposée aux armes françoises, le conseil d'Anne entra dans les vues de la cour. Il représenta si bien les avantages de la paix, les raisons d'état supérieures à des vues particulieres, la nécessité de se plier aux conjonctures, qu'elle sacrifia enfin ses répugnances. Par le traité de paix & de mariage, Charles & Anne se céderent mutuellement leurs droits sur la Bretagne, de maniere cependant que la princesse, en cas de second mariage, ne pût épouser que l'héritier de la couronne.

Le duc d'Orléans libre & fidele.

Le duc d'Orléans, que le roi avoit généreusement tiré de sa prison, le servit avec zele dans cette affaire, quoiqu'amoureux lui-même de la duchesse. Il devint dès-lors aussi bon sujet, qu'il avoit été ambitieux chef de parti. Les belles ames peuvent

quelquefois s'égarer ; mais elles ne peuvent être ingrates, & la reconnoiſſance les ramene bientôt au devoir.

1492.

Guerre avec Maximilien d'Autriche.

Ce mariage étoit un double affront pour Maximilien. Il ſe voyoit enlever ſon épouſe ; ſa fille Marguerite qui devoit épouſer le roi, ſelon le traité d'Arras, alloit être renvoyée de France. Il éclata en invectives, il eut recours aux armes, aux négociations ; & tandis que ſes ambaſſadeurs agiſſoient en Angleterre & en Eſpagne, il ſe rendit maître d'Arras. Charles ayant acheté la paix avec l'Angleterre, pouvoit écraſer un ennemi foible, à qui l'empereur ſon pere ne donnoit preſque aucun ſecours, que les Gantois même avoient tenu en priſon. Jamais on n'avoit eu d'occaſion plus favorable pour ſaiſir les dépouilles de la maiſon de Bourgogne. La manie des conquêtes étrangeres aveugla le jeune roi. Héritier des droits de la maiſon d'Anjou ſur le royaume de Naples, qu'elle avoit perdu depuis long-tems, il ne penſoit qu'à les faire valoir : après quoi il prétendoit s'emparer de Conſtantinople. Il ſacrifia un avantage cer-

Le roi veut conquérir Naples.

tain à une eſpérance trompeuſe. D'une part, il rendit à Ferdinand le Catholique (*) le Rouſſillon & la Cerdagne engagés à Louis XI, ſans exiger autre choſe que la neutralité dans la guerre d'Italie. (On prétend que deux cordeliers vendus à l'artificieux Ferdinand contribuerent beaucoup à ce traité, & qu'ils en firent au roi & à la ducheſſe de Bourbon ſa ſœur une obligation de conſcience.) D'autre part, il reſtitua la Franche-Comté & l'Artois à Maximilien, en lui renvoyant ſa fille. Tous ſes deſirs ſe portoient vers Naples. De jeunes flatteurs excitoient ſon impétuoſité. Ce qu'il vouloit bien perdre en France, il comptoit le regagner au centuple en Italie.

1494. Il paſſe en Italie.

Malgré les repréſentations de ſa ſœur & des meilleures têtes du conſeil, il part preſque ſans argent, avec peu de troupes, pour cette dangereuſe expédition. Le pape Alexandre VI qui l'y avoit exhorté d'abord,

(*) Ce fameux Ferdinand, roi d'Aragon, étoit devenu puiſſant par ſon mariage avec Iſabelle, reine de Caſtille.

s'étoit enſuite ligué, ainſi que Pierre de Médicis, avec Alphonſe d'Aragon roi de Naples. Mais l'intrigue étoit mieux connue en Italie que l'art de la guerre. Les François n'eurent qu'à ſe montrer pour répandre la terreur. Florence ouvrit ſes portes, Rome ne put ſe défendre, le pape enfermé dans le château Saint-Ange ſe hâta de capituler.

Il remit entre les mains du roi, Zizim, fils du fameux Mahomet II, qui s'étoit emparé de Conſtantinople en 1453. Zizim ayant diſputé l'empire à ſon frere Bajazet, & ayant été vaincu, avoit cherché un aſyle à Rhodes dans ſa diſgrace. Les chevaliers l'avoient donné au roi, & le roi au pape. Alexandre VI, l'homme du monde le plus indigne de la tiare, s'étoit adreſſé au ſultan des Turcs, pour lui demander du ſecours contre les François. Zizim devoit être ſans doute le prix du marché. Charles VIII voulut le ravoir, ſe flattant de devenir par-là redoutable à Bajazet, qu'il ſe propoſoit d'attaquer après la conquête de Naples. Le prince Turc lui fut remis empoiſonné, s'il en faut croire quelques auteurs, & l'on ſoup-

Alexandre VI. Zizim.

çonna le pape d'avoir donné le poiſſon.

Charles VIII aux pieds d'Alexandre VI. Qu'on ſe repréſente le roi de France, maître de Rome, baiſant les pieds d'Alexandre VI, ce monſtre ſouillé de tous les crimes des Tibere, lui donnant à laver à la meſſe, & ſe plaçant après le doyen des cardinaux : il eſt peu d'exemples plus ſinguliers, ſoit de la force des uſages, ſoit du reſpect que la religion peut inſpirer pour ſes miniſtres.

1495. Vaine conquête de Naples. Cependant le roi de Naples voyoit l'orage prêt à l'écraſer. Sa cruauté l'avoit rendu odieux, & il ne craignoit pas moins ſes ſujets que ſes ennemis. Les tyrans ſont ordinairement lâches. Il céda le royaume à Ferdinand ſon fils, & diſparut auſſi-tôt. Charles s'avance vers Naples comme s'il n'eût fait que voyager ; rien ne l'arrête ; il entre dans cette capitale cinq mois après ſon départ de France. La rapidité de ſes progrès ne fait qu'augmenter ſon imprudence. Tandis qu'il ſe livre aux plaiſirs, qu'il donne des tournois & des fêtes, le pape, l'empereur, le roi d'Eſpagne, les Vénitiens, le duc de Milan Ludovic Sforce, forment une ligue pour lui enlever ſa conquête mal affermie.

Au lieu de prendre des mesures contre leurs desseins, il quitte brusquement Naples, ne laissant que trois à quatre mille hommes sous les ordres du comte de Montpensier, prince courageux, mais dont les talens ne répondoient point à l'importance de sa commission.

Le retour du roi n'étoit pas facile. Il fallut traverser l'Apennin, & transporter l'artillerie par des lieux où jamais voiture n'avoit passé. Les Suisses la traînerent eux-mêmes, réparant ainsi une faute qu'ils venoient de faire, & qui avoit irrité contre eux le monarque. Les confédérés l'attendoient à Fornoue, près de Parme. Là il sembloit devoir périr. Avec sept à huit mille hommes, il défit en moins d'une heure l'armée italienne, de trente mille combattans. Comines assure que cette victoire étonnante avoit été prédite par Jérôme Savonarole, dominicain enthousiaste, qui faisoit l'inspiré à Florence, qui déclamoit contre Alexandre VI, & qui fut condamné en 1499 à être pendu, comme un fourbe & un séducteur. Ses prédictions ressembloient à tant d'autres, hasardées avec confiance

Retour du roi.

Bataille de Fournoue.

Savonarole.

par des imposteurs ou des fanatiques, & quelquefois vérifiées par l'événement, parce qu'il est impossible que quelques-unes ne le soient pas.

Bravade d'Alexandre VI.

Alexandre VI, voyant le roi éloigné de Rome, osa lui envoyer un ordre de sortir incessamment d'Italie, de retirer ses troupes du royaume de Naples, &, en cas de désobéissance, de venir en personne rendre compte de sa conduite, sous peine d'excommunication. Cette bravade fut reçue à Trino avec mépris. Charles n'opposa que la raillerie à l'insulte; mais la raillerie ne convenoit plus à l'état de ses affaires.

1496.

Il perdit son nouveau royaume en aussi peu de tems qu'il l'avoit conquis. Les Napolitains, soit par antipathie nationale, soit par de justes sujets de plaintes, se montrerent bientôt ennemis des François, qui de leur côté ne s'empressoient point à mériter leur affection.

Mauvaise foi de Ferdinand le Catholique.

Le roi d'Espagne, ce fameux Ferdinand le Catholique, le plus rusé politique de son siecle, à qui l'on avoit rendu le Roussillon & la Cerdagne, pour qu'il ne se mêlât point de cette guerre, s'en étoit mêlé dès le commencement de l'entreprise;

moins jaloux de sa parole que des intérêts de sa maison établie sur le trône de Naples. Gonsalve de Cordoue, son général, eut bientôt chassé les François. Ils ne rapporterent de leur expédition que cette maladie honteuse, appellée improprement *morbus gallicus*, qui étoit venue d'Amérique en Espagne sur la flotte de Christophe Colomb, & qui avoit pénétré en Italie avec les Espagnols.

Le cardinal Briçonnet.

L'imprudence de Charles VIII, son inapplication, ses amusemens, sa légéreté, furent la principale cause d'un revers si accablant; mais le cardinal Briçonnet, son ministre, est soupçonné de l'avoir trahi en faveur du pape. Personne n'avoit été plus ardent que lui pour l'expédition d'Italie, lorsqu'Alexandre VI la desiroit. Le pape changeant de parti, le cardinal changea peut-être de sentimens. Quoi qu'il en soit, les malheurs devinrent une leçon pour le roi. Il connut ses fautes, & pensoit à les réparer. La mort ne lui en laissa pas le tems. Un accident d'apoplexie l'enleva dans sa vingt-huitieme année. Il avoit eu quatre enfans d'Anne de Bretagne, tous morts en bas-âge. Le

1498. Mort de Charles VIII

duc d'Orléans fut ſon ſucceſſeur.

Projet de diminuer la taille.

Quoique Charles VIII, par ſon imprudence, ait fait beaucoup de mal au royaume, *il étoit ſi bon*, dit Comines, *qu'il n'eſt point poſſible de voir meilleure créature.* Il avoit cependant porté la taille à deux millions cinq cents mille livres; c'étoit plus du double de ce que les états avoient accordé. Il ſe propoſoit de la réduire à douze cents mille livres; &, au rapport de Comines, *il vouloit vivre de ſon domaine; ce qu'il pouvoit faire, car le domaine eſt grand, & en y comprenant les aides & les gabelles, il paſſe un million de francs.* Cet hiſtorien étoit homme d'état, bon juge en pareille matiere. Quelle prodigieuſe différence, ſoit dans la quantité d'eſpeces, ſoit dans la maniere de vivre!

Frais de perception.

Dans la relation des états généraux de Tours, on voit une preuve certaine que les frais de perception devenoient ruineux pour l'état, comme pour le peuple. En Bourgogne, du tems de Philippe le Bon, un ſeul tréſorier percevoit tous les revenus du duché & du comté, & n'avoit

que six cents livres de gages. On donnoit à son clerc pour les écritures & les voyages deux cents livres. C'est à quoi montoit toute la dépense. « Aujourd'hui il y a dans la même » province, dit l'orateur des états, » un trésorier à deux mille neuf cents » livres de gages; un receveur général, aux mêmes appointemens; » un receveur particulier, à douze » cents livres, & un contrôleur à » six cents. Ainsi une partie considérable des revenus de la province » est une pure perte pour l'état. »

Question du roi sur les conciles.

Charles sentoit le besoin d'une réforme ecclésiastique, & en cherchoit les moyens. Il proposa cette question, avec deux autres de même espece, à la faculté de théologie : « En cas » de *nécessité urgente*, & après dix » ans révolus depuis la tenue du dernier concile, si le pape, ayant été » prié & sommé d'en convoquer un » nouveau, differe de le convoquer, » les princes tant ecclésiastiques que » séculiers, & autres membres de » l'église, ont-ils le droit de s'assembler eux-mêmes, & formeront-ils » sans l'aveu du pape un concile représentant l'église universelle? »

Les docteurs répondirent affirmativement. Le peu de fruit des derniers conciles n'ôtoit pas l'espérance de succès.

Défaut des loix ecclésiastiques.

Au reste, les mœurs des ecclésiastiques ne pouvoient se réformer, tant que les loix seroient en quelque sorte favorables à leur licence. La défense du concubinage regardoit également les laïques & les prêtres; mais un prêtre concubinaire ne perdoit qu'une partie de ses revenus, au lieu que les canons condamnoient un laïque à des peines corporelles : c'étoit un renversement de l'ordre. (*Voy. le concile de Paris de* 1432.)

Rédactions des coutumes.

Jusqu'alors on n'avoit eu que des compilations informes & sans autorité des coutumes établies dans les provinces. Les deux derniers rois avoient formé le projet de les rédiger; mais Charles VIII en commença le premier l'exécution, qui ne fut achevée que sous Charles IX. Elle étoit absolument nécessaire pour abréger les procès, puisque les coutumes servoient de regle dans les jugemens, & qu'il falloit sans cesse les vérifier sur les lieux.

Découverte d'un nouveau monde.

Sous ce regne, la découverte d'un

nouveau monde que l'on regardoit comme une chimere, confondit l'ignorance présomptueuse de ceux qui nioient les antipodes. Christophe Colomb, Génois, avec trois petits vaisseaux espagnols, eut le courage de chercher, & la gloire de trouver l'Amérique. Il en découvrit les premieres isles l'an 1492; il fonda la colonie de Saint-Domingue; il découvrit ensuite le continent. Cette partie du monde porte cependant le nom d'Améric Vespuce, Florentin, beaucoup moins digne de célébrité. D'un autre côté, les Portugais s'ouvrirent une route inconnue jusques aux Indes Orientales, en faisant le tour de l'Afrique. Ces prodiges de navigation furent le fruit de la boussole, inventée par un Napolitain, vers la fin du quatorzieme siecle. Qui auroit pu croire qu'une aiguille aimantée conduiroit les flottes au-delà des bornes qu'on supposoit à l'univers? Et qui osera dire que la nature ne renferme pas encore quelque phénomene capable de produire d'aussi grands effets? Le commerce des Européens embrassa bientôt le tour du monde. On peut douter si

Boussole.

l'Europe y a plus gagné que perdu. Les besoins ont augmenté en proportion des richesses, & les vrais biens ont été souvent sacrifiés à des fantaisies ruineuses.

LOUIS XII.

1498. Commencemens heureux.

LOUIS XII, auparavant duc d'Orléans, sembloit né pour le bonheur de la France. Humain, généreux, équitable, il avoit de plus l'expérience que donnent les années & les revers. Il étoit âgé de trente-six ans. Sa longue prison après la bataille de Saint-Aubin, avoit beaucoup tempéré la fougue de sa jeunesse. S'il aimoit la guerre & les plaisirs, il aimoit encore plus son peuple. Dès la premiere année il diminua les impôts d'un dixieme, ensuite d'un tiers; il sacrifia ses ressentimens contre les seigneurs qui lui avoient été le plus contraires. *Le roi de France*, disoit-il, *ne venge pas les injures du duc d'Orléans*. Il rétablit la discipline militaire, qui tend toujours à se relâcher. Il prit un soin particulier de

perfectionner l'administration de la justice, d'abréger les procédures, de maintenir le bon ordre, de réprimer les excès des étudians de l'université.

Le roi réprime l'université.

Ce corps, malgré la réforme faite par Charles VII, conservant la passion de ses privileges abusifs, se roidit contre de sages réglemens, & ferma la bouche, selon l'ancienne coutume, aux professeurs & aux prédicateurs. Ceux-ci, en faisant leurs adieux à leur auditoire, ne manquerent pas d'invectiver contre le roi. *Ils m'ont blâmé par leurs prédications*, dit-il; *je les enverrai prêcher ailleurs.* De pareilles révoltes étoient déjà moins dangereuses que ridicules. L'université fut bientôt réduite à demander humblement pardon.

Divorce de Louis XII, favorisé par Alexandre VI.

La reine Anne, depuis la mort de Charles VIII, étoit rentrée en possession de la Bretagne. Il importoit extrêmement à Louis XII de ne pas perdre cette province. Son ancienne inclination pour la princesse fortifioit la raison d'état, qui lui inspiroit le desir de l'épouser. Mais il étoit marié depuis long-tems avec Jeanne de France, fille de Louis XI, également difforme & vertueuse. Sous prétexte

que ce mariage avoit été forcé, qu'il n'avoit point été consommé & ne pouvoit l'être, trois commissaires du pape, après un examen juridique, prononcerent la sentence de divorce, & le roi épousa Anne de Bretagne. Alexandre VI, en le favorisant dans une affaire si délicate, consultoit moins l'équité que la passion : il procuroit à César Borgia, son bâtard, le duché de Valentinois & un établissement avantageux. Toutes les démarches de ce pontife eurent pour but son propre intérêt ou l'agrandissement de sa famille. Il trahit le roi, dès qu'il crut pouvoir profiter de la trahison.

1500. Le roi entreprend la conquête de Naples & de Milan.

Si le goût des conquêtes n'eût pas séduit Louis XII, le royaume seroit devenu plus florissant & plus heureux que jamais. Malheureusement il avoit des droits sur Milan, par Valentine Visconti sa grand-mere, & il ne vouloit pas renoncer à la couronne de Naples. Des espérances chimériques l'engagerent, comme son prédécesseur, dans une guerre funeste, où la rapidité des succès fut suivie de promptes disgraces. S'étant uni aux Vénitiens, pour dépouiller Ludovic

Sforce qui s'étoit emparé de Milan, il envoya une petite armée au-delà des Alpes. En vingt jours, le Milanès & l'état de Gènes furent conquis. Il alla faire son entrée à Milan. Après son départ, une faction s'éleva contre les François : Ludovic les chassa en très-peu de tems ; mais Louis répara bientôt cette perte ; on rentra dans le Milanès, on prit Ludovic, on l'amena en France, où il mourut.

1501. Conquête inutile du royaume de Naples.

Ce premier pas devoit conduire à la conquête de Naples. Pour en assurer l'exécution, Louis XII offre à Ferdinand le Catholique de partager avec lui. Ils font un traité secret, de concert avec le pape qui devoit en profiter. Gonsalve de Cordoue, aussi rusé que Ferdinand son maître, arrive à Naples sous prétexte de s'opposer aux François. Tout-à-coup on publie le traité. Le roi d'Espagne, selon sa coutume, colore d'un motif de religion l'injustice la plus manifeste : s'il veut dépouiller un parent, c'est pour faire ensuite la guerre au Turc. Le malheureux Frédéric, roi de Naples, accablé par les François & les Espagnols, demande un asyle en France, & s'y retire, tandis que

les vainqueurs partagent entr'eux ses états. Ce partage fut une occasion de dispute, qui produisit une guerre ouverte. Gonsalve vraiment digne, malgré sa mauvaise foi, du surnom de grand capitaine, battit les François à Cérignole, où le duc de Nemours fut tué, les poussa de poste en poste, leur enleva enfin toutes leurs conquêtes.

Gonsalve de Cordoue.

1503. Faute du cardinal d'Amboise.

Le roi pouvoit rétablir ses affaires en Italie. Une armée nombreuse qu'il y envoya donnoit de grandes espérances. Elles s'évanouirent par la faute du cardinal d'Amboise, son premier ministre. Cet homme, d'ailleurs recommandable, zélé pour le roi, ami de l'état, *ministre sans orgueil & sans avarice, cardinal avec un seul bénéfice*, comme le remarque Mézerai, ne put résister à l'ambition d'être pape; ou peut-être aspira-t-il à la papauté dans la vue de servir la France. Alexandre VI venoit de mourir, empoisonné dans un festin, s'il faut en croire l'opinion commune, du même poison qu'il destinoit à plusieurs cardinaux. Le conclave alloit s'assembler, l'armée françoise étoit aux portes de Rome. D'Amboise l'y retint trop long-

Il est dupe des Italiens.

tems. Le cardinal de la Rovere (depuis Jules II) ingrat & infidele envers la France, lui persuada frauduleusement d'éloigner ces troupes, afin de rendre son élection plus libre. Alors la terreur se dissipa, & l'on élut pour pape un Italien (Piccolomini, Pie III, qui ne régna pas un mois, & dont le successeur fut la Rovere). Ainsi le cardinal eut le chagrin d'être dupe & d'avoir négligé les intérêts de son maître. La saison pluvieuse empêcha les expéditions militaires. Gonsalve vainquit encore les François au passage du Garillan. On vit alors le célebre chevalier Bayard arrêter lui seul deux cents Espagnols à la barriere d'un pont ; mais les exploits d'un particulier ne décident pas du succès de la guerre.

Perfidie de Ferdinand.

Il y eut quelques négociations infructueuses. Le roi congédia les ambassadeurs Espagnols, après leur avoir fait des plaintes de la perfidie de leur maître. L'un d'eux ayant dit à Ferdinand que Louis l'accusoit de l'avoir trahi deux fois : *deux fois*, répondit-il ? *Pardieu il a menti, l'ivrogne ; je l'ai trompé plus de dix.* Ce trait, rapporté par Daniel, s'accorde très-bien

avec la conduite du roi d'Espagne. Jamais on ne se joua des traités d'une maniere plus adroite. Il s'étoit agrandi par les armes, sur les ruines des Maures mahométans, à qui il avoit enlevé le royaume de Grenade; il employa la fraude contre les princes chrétiens, affectant toujours ce zele de religion qui rend les fourbes si dangereux.

Traité de Blois, grande faute de Louis XII.

Louis XII, plus sincere, étoit beaucoup moins prudent. On ne peut excuser ni concevoir le traité de Blois, par lequel il promit (en 1504) sa fille ainée à Charles d'Autriche, petit-fils de l'empereur Maximilien. La Bretagne, la Bourgogne, Milan & Gènes devoient faire la dot de cette princesse, en cas que le roi mourût sans enfans mâles. Un tel démembrement auroit été pour la France une plaie mortelle. Les états géné-

1506. Etats généraux.

raux, assemblés à Tours, prévinrent ce malheur. Ils représenterent au roi les inconvéniens du traité, l'atteinte qu'il portoit aux loix du royaume par l'aliénation du domaine. Ils dirent que le roi n'ayant pu faire un traité pareil, ne pouvoit & ne devoit pas l'exécuter. Louis se repentoit déjà de

sa

sa démarche : plusieurs même croient qu'en engageant sa parole il vouloit ne la point tenir ; car la mauvaise foi des autres princes sembloit autoriser l'artifice. Il se rendit aux représentations des états, & donna sa fille à François comte d'Angoulême, l'héritier présomptif de la couronne.

Gènes, tant de fois rebelle, se révolta de nouveau. Le pape Jules II y avoit soufflé le feu. Ce pontife ambitieux & guerrier ne pensoit qu'à étendre l'état du saint siege. Après avoir dépouillé César Borgia, le héros de Machiavel, des terres qu'Alexandre VI son pere lui avoit procurées à force de crimes, ou dont il s'étoit lui-même emparé par la même voie, il vouloit chasser d'Italie tous les princes étrangers ; & la puissance de Louis XII excitoit sa haine ainsi que sa jalousie. Le roi marcha en personne pour châtier les mutins. Gènes se rendit à discrétion ; il y entra l'épée à la main, avec tout l'appareil d'un vainqueur qui respire la vengeance ; mais la clémence le désarma, & il se fit adorer en pardonnant.

Jules II opposé au roi.

1508

Ligue de Cambrai contre Venise.

Cette expédition rapide fut suivie de la fameuse ligue de Cambrai, qui

arma presque toute l'Europe contre une seule république d'Italie. Venise, autrefois peuplée de pêcheurs, étoit devenue par l'industrie & le commerce un état puissant. Comme l'ambition croît avec les forces, elle s'étoit agrandie aux dépens de ses voisins. Le traité de Blois avoit eu pour objet de lui enlever ses conquêtes sur le domaine de Milan. Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Espagne, malgré leurs divisions particulieres, se réunirent pour écraser cette république commerçante, qui avoit l'avantage de se gouverner par des principes invariables. Chacun se plaignoit de quelques usurpations, & vouloit reprendre son bien. Le pape lança d'abord contre les Vénitiens des anathêmes terribles : il les déclara ennemis du nom chrétien; permettant à quiconque de leur courir sus, de les dépouiller, de les réduire en esclavage. Une bulle ne les effrayoit point. Louis parut à la tête d'une armée plus formidable.

1509. Le roi défait les Vénitiens

Il étoit impatient de combattre. On lui représenta qu'il avoit affaire à des ennemis sages, contre lesquels il ne pouvoit trop se munir de précautions.

Je leur donnerai, dit-il, *tant de fous à gouverner, qu'avec toute leur ſageſſe ils n'en viendront pas à bout.* L'impétuoſité françoiſe triompha effectivement à la journée d'Agnadel. C'eſt là qu'il répondit aux repréſentations qu'on lui faiſoit ſur le péril : *que ceux qui ont peur ſe mettent derriere moi.* Un mot de la Tremoille, *enfans, le roi vous voit*, contribua beaucoup auſſi à ranimer la valeur des troupes. Les Vénitiens furent défaits. On ſe ſaiſit auſſi-tôt de la plupart de leurs places. Ils ſembloient perdus ſans reſſource ; mais la politique du pape les ſauva.

Le pape trahit le roi.

Dès qu'il ſe vit maître de la Romagne, ayant ce qu'il vouloit, ſa premiere réſolution fut de dérober aux autres les fruits de leur ligue commune. Il pardonna aux Vénitiens, pour nuire à ſes alliés. L'empereur, dont la négligence perdoit toujours les occaſions favorables, commença d'agir lorſqu'il n'étoit plus tems de vaincre. Le roi avoit repris le chemin de France. Jules travailla par-tout à lui ſuſciter des ennemis, & détacha les Suiſſes de ſon alliance avec d'autant moins de peine, que ce peuple

Les Suiſſes abandonnent la France.

avide d'argent & devenu néceſſaire, n'avoit pu obtenir qu'on augmentât ſes penſions. Dans un mouvement de colere, Louis s'étoit exprimé à leur égard en termes trop peu méſurés : *Il eſt étonnant que de miſérables montagnards, à qui l'or & l'argent étoient inconnus avant que mes prédéceſſeurs leur en donnaſſent, oſent faire la loi à un roi de France.* Les Suiſſes n'oublierent pas ces paroles indiſcretes, & ſurent bien s'en venger. Jules II gagna auſſi Ferdinand le Catholique, en lui donnant l'inveſtiture pleine & entiere du royaume de Naples. Peu importoit à ce prince de violer ſa foi, pourvu qu'il y trouvât ſon profit. Le ſeul Maximilien demeura fidele au traité, parce que ſon intérêt l'exigeoit.

Ferdinand uni au pape.

1510. Guerre contre le pape.

Louis XII devoit regarder le pape comme un prince armé contre lui. Jules étoit réellement plus jaloux de cette qualité que du gouvernement de l'égliſe : il faiſoit la guerre au duc de Ferrare, allié de la France ; il agiſſoit en ennemi, non-ſeulement par les négociations, mais par toutes ſortes d'hoſtilités. Cependant, plein de reſpect pour le ſaint ſiege, le roi ne voulut pas prendre les armes ſans

consulter le clergé de son royaume. L'ayant assemblé à Tours, il lui proposa, en forme de cas de conscience, différentes questions relatives à la conduite qu'il pouvoit tenir envers le pape. Les réponses du clergé furent dictées par la raison & le droit des gens. On décida que la guerre étoit légitime; qu'il falloit observer la pragmatique, & ne plus envoyer d'argent à Rome. On accorda même un subside sur les biens ecclésiastiques, pour soutenir l'honneur de la couronne contre le pontife romain.

Assemblée du clergé.

Jules n'en devint pas moins fier ni moins opiniâtre. Il attendit avec courage l'armée françoise, assiégea lui-même la Mirandole, visitant les tranchées, s'exposant au feu du canon; il entra par la breche dans cette place. Tandis qu'il soutient sa réputation de guerrier, le roi de France & l'empereur le font citer à un concile général convoqué à Pise. Il en convoque un de son côté à Rome; il jette l'interdit sur Pise, sur Florence, & excommunie tous les adhérens du concile qu'on lui oppose; il traite avec l'empereur, avec Ferdinand le Catholique, avec les Vénitiens, avec l'An-

Intrépidité de Jules II.

gleterre; il anime les Suisses, il leur persuade d'envahir le Milanès. Le vieux pape donne le mouvement à toute l'Europe, & sans s'étonner de rien, presse vivement la guerre.

1512. Gaston de Foix tué à la bataille de Ravenne.

Gaston de Foix, duc de Nemours, jeune prince aussi sage que vaillant, commandoit l'armée françoise. Il s'immortalisa par des exploits qui ne produisirent aucun fruit solide. La bataille de Ravenne qu'il gagna sur les Espagnols, fut même un malheur, puisqu'elle lui coûta la vie. Louis XII s'exprima sur cet événement en prince plein d'humanité. *Je voudrois*, dit-il, *n'avoir plus un pouce de terre en Italie, & pouvoir à ce prix faire revivre mon neveu Gaston de Foix, & tous les braves hommes qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de remporter jamais de telles victoires!*

On évacue le Milanès.

Cependant les Suisses, outrés de l'affront qu'ils avoient reçu, venoient fondre sur le Milanès. Maximilien trahit la France, qu'il avoit souvent trompée. Il fallut abandonner les places qu'on tenoit alors, & bientôt évacuer entiérement le pays. C'est en vain que l'intrépide Bayard, surnommé le *chevalier sans peur & sans reproches*,

& plusieurs autres héros François, firent des prodiges de vaillance. Les généraux ne s'accordoient point; le roi épargnoit l'argent; il étoit trop éloigné pour prendre de bonnes mesures; les confédérés avoient des forces supérieures. Une entreprise mal concertée échoue tôt ou tard, malgré les premiers succès.

Le principal inconvénient de ces guerres étrangeres, & ce qui les rendra plus funestes de jour en jour, c'est qu'on ne pouvoit y réussir sans épuiser les finances, au risque même de n'en retirer aucun fruit solide. Le maréchal de Trivulce, Milanois, consulté par Louis XII sur les moyens de faire heureusement la guerre, lui avoit répondu qu'il falloit essentiellement trois choses, la premiere *de l'argent*, la seconde *de l'argent*, & la troisieme *de l'argent*. Ce bon roi, qui craignoit de fouler ses peuples, devoit donc être pacifique par systême; mais il se laissa entraîner par les conjonctures. On peut aisément prévoir combien ses successeurs, n'ayant pas les mêmes vertus, feront de tort à la France pour satisfaire tantôt de vaines animosités, tantôt le desir presque

L'argent absorbé par la guerre.

toujours injuste des conquêtes.

La Navarre usurpée par Ferdinand.

Ferdinand, après tant d'usurpations, voulut encore enlever le royaume de Navarre à Jean d'Albret, parent & allié du roi de France. Une bulle, vraie ou supposée, de Jules II, qui excommunioit & déposoit Jean d'Albret, comme adhérent au concile de Pise, servit de prétexte à ce nouveau brigandage. Pour obtenir du secours des Anglois, Ferdinand les flatta frauduleusement d'une invasion en Guienne. La Navarre, conquise par ses armes & ses intrigues, est toujours restée depuis à l'Espagne. M. de Voltaire dit qu'on l'appelloit en Espagne *le sage*, *le prudent*; en Italie *le pieux*; en France & à Londres *le perfide*. Ses actions décident assez du titre qu'il méritoit le plus.

Fin de Jules II.

On ne trouve point cette bulle par laquelle il se prétendit en droit d'usurper les états de son voisin. Mais Jules II étoit d'un caractere à renouveller les entreprises des Grégoire II & des Innocent III. Non-seulement il avoit jeté un interdit sur le royaume & anathématisé la pragmatique, mais il sollicitoit le roi d'Angleterre Henri VIII à tourner toutes ses forces con-

tre la France, lui promettant le titre de roi *très-chrétien.* Enfin il se fit céder Parme, Plaisance & Reggio par l'empereur, avec cette clause seulement, *sauf les droits de l'Empire.* L'Europe fut délivrée, en 1613, de ce pape audacieux, *homme né avec de grands talens*, dit Daniel, *pour le gouvernement de tout autre état que de celui de l'église.* Le cardinal de Médicis lui succéda sous le nom de Léon X, n'ayant encore que trente-sept ans.

Les François, devenus les alliés des Vénitiens, & commandés par Louis de la Trémoille, rentrent dans le Milanès, & en font une nouvelle conquête aussi rapide & aussi infructueuse que les précédentes. Les Suisses, sans artillerie, sans cavalerie, attaquent la Tremoille à Novare, combattent avec une valeur prodigieuse, remportent la victoire. Milan est repris; Gênes se révolte, comme elle avoit toujours fait en pareilles circonstances. Machiavel, cité par Hénault, observe que Louis XII fit cinq fautes capitales en Italie. « Il ruina » les foibles, il augmenta la puissance » d'un puissant, il y introduisit un

1513. Nouveau revers en Italie.

„ étranger trop puissant, il n'y vint „ point demeurer, & il n'y envoya „ point de colonies. „ Le politique Machiavel suppose, peut-être trop légérement, que des colonies pussent s'établir en si peu d'années, & dans des conjonctures si orageuses.

Les François battus à Guinegate.

Tous ces revers, en affoiblissant le royaume, augmenterent l'audace des ennemis. Henri VIII, roi d'Angleterre, qui s'étoit ligué avec le pape, fit une irruption en Picardie, ayant avec lui l'empereur Maximilien, dont il payoit les troupes, à qui même il donnoit un écu par jour pour sa table : tant le besoin ou l'avarice dégradoit cet empereur. Les François furent mis en déroute à Guinegate. C'est ce qu'on appelle *la journée des éperons*, parce qu'on y fit peu d'usage des armes.

Bayard prisonnier.

Bayard, ne pouvant plus résister au nombre, attaque brusquement un gendarme de l'armée ennemie, le force à se rendre, & se rend aussi-tôt à lui. Quelques jours après il demanda sa liberté. *Et votre rançon*, dit le gendarme ? *Et la vôtre*, répondit Bayard ? *car je vous ai fait mon prisonnier.* Henri VIII & l'empereur dé-

ciderent la dispute en faveur du héros François.

La bataille de Guinegate fit perdre Térouane & Tournai. Mais le plus grand danger étoit en Bourgogne. Les Suisses assiégeoient Dijon; la terreur se répandoit déjà jusques dans Paris. Dijon ne fut sauvé que par l'adresse de Louis de la Tremoille, gouverneur de Bourgogne, qui vint à bout d'engager les Suisses à lever le siege, en leur promettant tout ce qu'ils voulurent, & plus qu'on ne pouvoit leur accorder. Ils se disoient avec fierté les protecteurs du duc de Milan & du saint siege : ils exigerent, outre quatre cents mille écus de leurs anciennes pensions, que le roi renonçât au Milanès, fît dissoudre le concile de Pise, & s'en rapportât au jugement des jurisconsultes sur une partie de la Bourgogne, que l'empereur revendiquoit pour Charles d'Autriche. En recevant la loi, on se délivra du plus grand péril. Le roi, charmé de cet événement, affecta de se plaindre du gouverneur, & refusa de ratifier le traité. Les Suisses étoient partis, l'hiver approchoit;

Les Suisses en Bourgogne.

La Trémoille sauve Dijon.

on avoit le tems de se précautionner contre une autre invasion.

1514.
Mort de la reine.

Sur ces entrefaites mourut la reine Anne de Bretagne. Par un scrupule aussi naturel à son sexe qu'à sa piété, elle avoit souvent inquiété le roi au sujet de la guerre avec le pape ; &, selon quelques auteurs, ses représentations importunes avoient nui aux affaires d'Italie. L'espérance d'avoir un fils, & la nécessité d'affoiblir une ligue trop formidable, déterminerent Louis à un nouveau mariage. Il obtint la sœur de Henri VIII, promise au prince d'Espagne ; mais au lieu de recevoir une dot, il lui en coûta un million d'écus. Le roi d'Angleterre, indigné contre Ferdinand le Catholique, son beau-pere, qui l'avoit souvent trahi comme les autres, se vengea par cette alliance. Une ligue offensive & défensive avec l'Anglois mettoit Louis XII en état de réparer ses malheurs. Il s'étoit raccommodé avec le pape, en renonçant au concile de Pise, transféré à Lyon. Il faisoit de grands préparatifs de guerre, lorsqu'une maladie violente l'emporta dans sa cinquante-quatrieme année. Sa passion pour la jeune reine abrégea ses

Traité avec l'Angleterre

1515.
Mort du roi.

jours. *Le bon roi*, dit l'historien de Bayard, *à cause de sa femme, avoit changé de tout sa maniere de vivre; car où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dinât à midi; où il souloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit.* On voit combien les usages de ce tems étoient différens des nôtres.

Louis XII mérita & reçut de la nation le plus beau titre que les rois puissent porter, le nom de *pere du peuple*. Il diminua les impôts de plus de moitié; jamais il n'exigea de nouveaux subsides pour les dépenses de la guerre. S'il employa une ressource dangereuse & jusqu'alors peu connue (*), la vénalité des charges, il ne

Le peuple heureux sous Louis XII.

(*) Une ordonnance de S. Louis en 1256 porte: *que ceux qui tiendront nos prévôtés, vigueries, vicomtés, baillies ou autres offices, ne les puissent à autres vendre sans notre congé; & se plusieurs achetent ensemble les offices dessus nommées ou aucunes d'icelles, nous voulons que l'un des acheteurs fasse l'office pour les autres.* On permettoit donc quelquefois alors la vente des offices; ce qui annonçoit de loin la vénalité au profit du roi.

l'étendoit point aux offices de judicature, les moins susceptibles de vénalité. Les dignités de la robe ne se donnoient alors qu'au mérite. C'étoit l'usage que les parlemens présentassent trois sujets pour une place vacante, & que le roi en nommât un. Choisis entre les plus célebres avocats, ils avoient en quelque sorte acquis le droit de juger, en se distinguant par leurs lumieres & leurs vertus.

Charges données au mérite.

Distribution admirable des récompenses.

En tout genre, les récompenses alloient chercher le mérite, qu'il est honteux de réduire à les solliciter. Le roi avoit deux listes exactes, l'une des graces qui étoient à sa disposition, l'autre des personnes les plus recommandables dans chaque province. Vaquoit-il un poste, un bénéfice? c'étoit pour le plus digne; & voilà peut-être le meilleur secret d'assurer le bonheur d'une monarchie.

Economie.

On a reproché à Louis XII une économie quelquefois mal entendue. Il eût mieux fait sans doute d'augmenter les pensions des Suisses & d'envoyer plus d'argent en Italie; mais la crainte de fouler ses sujets le justifie glorieusement d'un pareil reproche. Avec treize millions de revenu, qui en va-

loient environ cinquante d'aujourd'hui, il soutint la majesté du trône, & fournit à tout. Il disoit que *la justice d'un prince l'oblige à ne rien devoir, plutôt que sa grandeur à beaucoup donner.* Ce n'est pas le compte des courtisans. Aussi osa-t-on le jouer sur le théatre. *J'aime mieux*, dit-il à ce sujet, *voir les courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses.* Quoiqu'il aimât tendrement son successeur, il gémissoit de son penchant à la prodigalité. *Hélas! nous travaillons en vain*, disoit-il, *ce gros garçon gâtera tout.*

Justice presque sans frais.

L'état n'étoit point endetté, l'abondance régnoit dans les provinces, la justice se rendoit promptement & presque sans frais. On payoit quarante fois moins d'*épices* que maintenant. Les parlemens de Normandie & de Provence furent établis sous ce regne, & le grand-conseil commença ses fonctions.

Suivre la loi, malgré des ordres contraires.

Par l'édit de 1499, il est ordonné *qu'on suive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi, que l'importunité pourroit arracher du monarque.* Maxime admirable qui, en assurant la

tranquillité publique, ne peut qu'affermir l'autorité souveraine.

Le laboureur protégé.

Les laboureurs furent mis à couvert des violences du soldat. On fit un exemple sur quelques gendarmes, & les autres resterent dans le devoir. Si Louis XII ne fut ni un grand héros, ni un grand politique, selon la remarque de M. de Voltaire, « il » eut donc la gloire plus précieuse » d'être un bon roi; & sa mémoire » sera toujours en bénédiction à la » postérité. »

Amour des lettres.

En un mot, il avoit pris Trajan pour son modele, & il faisoit son étude des *Offices* de Cicéron. Il aima les lettres, l'histoire en particulier, comme tout prince devroit les aimer, soit pour sa propre instruction, soit pour celle de ses peuples.

Réforme des religieux.

Parmi les réformes qu'il avoit à cœur, celle des religieux n'étoit pas la moins nécessaire. Pour en assurer l'exécution, il obtint au cardinal d'Amboise la qualité de légat *a latere*. Ce ministre, ainsi revêtu de toute la puissance, tant spirituelle que politique, ne put vaincre les difficultés morales qui s'opposoient à son zele. Les jacobins de Paris soutinrent deux

aſſauts à main armée contre les commiſſaires; & les cordeliers, ſans uſer de voies de fait, ſe montrerent également indociles (1500). Sous une apparence de réforme, les anciens abus ſe perpétuerent encore long-tems.

FRANÇOIS PREMIER.

FRANÇOIS, comte d'Angoulême, étoit arriere-petit-fils de ce duc d'Orléans, aſſaſſiné par le duc de Bourgogne. La couronne lui appartenoit en qualité de premier prince du ſang; ſon eſprit, ſes talens, ſon courage, ſa grandeur d'ame, le rendoient digne de la porter. Il eut des défauts qui lui attirerent de grands malheurs, un rival heureux & politique, dont les ſuccès obſcurcirent ſa gloire; mais il ne laiſſa pas de briller juſques dans l'infortune; & les événemens mémorables de ſon regne ſont une époque d'autant plus intéreſſante, qu'ils produiſirent une révolution dans l'eſprit humain.

1515. Idée de ce regne.

Un roi de vingt-un ans, plein de feu & de confiance, avide de réputa-

Guerre d'Italie.

tion, né avec le génie de la guerre, ayant l'extérieur & les ſentimens d'un héros, devoit naturellement ſe livrer au deſir de vaincre & de conquérir. Louis XII avoit fait les préparatifs d'une nouvelle expédition dans le Milanès. François I réſolut d'en profiter.

Vénalité des charges de judicature.

Les conſeils du chancelier du Prat lui fournirent encore une reſſource pour amaſſer de l'argent; reſſource qu'on croiroit inventée par un traitant Italien, plutôt que par le chef de la juſtice: ce fut de vendre les charges de judicature. On en créa pluſieurs dans le parlement de Paris & dans les autres, & la plus importante des fonctions devint malheureuſement vénale (*). Cet abus, joint à une augmentation d'impôts, préſageoit un regne moins équitable que celui de Louis XII.

(*) Cette vénalité des charges s'établit, comme l'obſerve M. Hénault, « par le fait „ plutôt que par le droit; car nous ne „ connoiſſons point de loi à ce ſujet de „ ce tems-là; & même long-tems depuis „ François I, on faiſoit encore ſerment „ au parlement de n'avoir pas acheté ſon „ office. „ Tant le nouvel uſage étoit contraire aux principes de la magiſtrature!

Bataille de Marignan.

Après avoir signé des traités de paix avec Henri VIII, les Vénitiens, & Charles d'Autriche, que nous verrons bientôt menacer la France, le jeune roi passa les Alpes, & pénétra dans le Milanès. Les Suisses, qui vendoient leur sang, & qui n'en étoient pas moins fiers, excités par le cardinal de Sion, vinrent, au nombre d'environ trente-six mille combattans, l'attaquer tout-à-coup, quoiqu'il négociât avec eux. Ils perdirent la fameuse bataille de Marignan. La victoire fut disputée deux jours. François, armé chevalier par le célebre Bayard, se fit admirer parmi une foule de héros. Il passa la nuit sur un affût de canon, à cinquante pas d'un bataillon ennemi. Le duc de Bourbon, connétable, acquit une gloire immortelle, qu'il souilla dans la suite par sa révolte. Jamais les Suisses ne se montrerent si acharnés au combat. Leurs longues piques formoient un rempart presqu'inaccessible aux efforts de la gendarmerie.

Les Suisses abandonnent le Milanès.

Malgré cette défaite, qui leur avoit coûté plus de dix mille hommes, ils offrirent au duc de Milan, Maximilien Sforce, de le défendre jusqu'à

l'extrêmité, s'il payoit leur solde. L'impuissance où il étoit de le faire, leur ayant fourni un prétexte pour se retirer, le Milanès subit en très-peu de tems la loi du vainqueur.

1516. Négociations avec Léon X.

Un combat de géans [c'est le nom que donnoit à la journée de Marignan le vieux maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles (*)] avoit mérité à François I la réputation du plus vaillant prince de l'Europe. Léon X, aussi ambitieux, mais plus souple & plus ami de la paix que son fier prédécesseur, desira un accommodement; il eut une entrevue à Bologne avec le roi; il le gagna par des apparences trompeuses de cordialité, & feignit d'approuver son dessein de conquérir Naples. Un des grands objets de la politique romaine étoit d'anéantir la pragmatique-sanction. On convint de la supprimer; on chercha des tempéramens.

(*) Une maitresse du roi fit disgracier ce seigneur Italien. Il en tomba dangereusement malade. François I se repentit, & l'envoya visiter de sa part. *Il n'est plus tems*, dit Trivulce, *son dédain & mon dépit ont déjà fait leur opération; je suis mort.*

Les intérèts des deux cours furent ménagés avec art dans le concordat, par lequel la nomination aux évèchés & aux abbayes étoit accordée au roi, qui devoit présenter au pape les sujets nommés; les réserves & les expectatives, abolies d'une part; & de l'autre, la supériorité du concile général sur le pape, passée sous silence. Ce traité, l'unique moyen peut-être de rétablir la bonne intelligence avec la cour de Rome, essuya en France les plus vives oppositions. La plupart étoient indignés de voir les décrets des conciles de Bâle & de Constance anéantis, les élections canoniques supprimées de nouveau, & les annates rendues à la cour de Rome; car on étoit convenu de ce point sans l'insérer dans le concordat, & il a toujours subsisté depuis. Le clergé, le parlement, l'université, s'éleverent de concert contre une loi si opposée aux maximes françoises Le roi parla en maitre absolu; on obéit, & le concordat fut enregistré en 1518, après plusieurs jussions. Si la politique pouvoit disputer au pape l'argent du royaume, on étoit certainement moins fondé à disputer au roi la nomination des

Concordat de François I & de ce pape.

grands bénéfices. Lorsque les rois de la premiere race en disposerent, ce ne fut jamais avec l'obligation de faire passer à Rome cette espece de tribut; mais les papes n'étoient alors que chefs de l'église.

Alliance avec les Suisses.

Les Suisses traiterent aussi avec François I, & s'obligerent à ne servir aucun état contre le royaume. Ce fut un traité de paix perpétuelle. Ils vendirent cher leur alliance; ils n'avoient que trop prouvé combien leur inimitié étoit à craindre.

Charles-Quint.

Cependant Charles d'Autriche commençoit à exciter la jalousie du roi, plus âgé que lui de six ans. Il devoit succéder à ses deux grands-peres, Ferdinand le Catholique & l'empereur Maximilien. Dans la jeunesse, avec un esprit solide, cultivé par l'éducation, il se livroit déjà aux affaires, & se rendoit capable des plus grandes choses. Ferdinand mourut en 1516.

Mort de Ferdinand.

Nous observons ici qu'un historien d'Espagne le loue, malgré ses parjures & ses perfidies, d'avoir su mieux que tous les autres princes allier la loi de Dieu avec la raison d'état. C'est ainsi que les préjugés des nations démentent quelquefois la vérité de l'histoire.

Le jeune Charles, déjà possesseur des Pays-Bas, devint par cette mort roi d'Espagne, de Naples & de Sicile.

Et de Maximilien.

Maximilien, beaucoup moins puissant, qui avoit eu l'ambition d'être pape, qui n'avoit cessé d'entreprendre sans avoir les moyens d'exécuter, finit aussi sa laborieuse carriere en 1519, & lui laissa l'Autriche, avec l'espérance de se faire élire empereur. François brigua cette dignité; il employa l'intrigue & l'argent pour s'assurer les suffrages. Le pape le favorisoit en apparence, & travailloit sous main à faire exclure les deux concurrens, dont il redoutoit également le pouvoir en Italie.

Charles parvient à l'empire.

Les électeurs, craignant de donner un maître à l'Allemagne, avoient peine à se décider pour l'un ou pour l'autre. Mais il falloit un empereur qui pût réprimer les Turcs. Charles-Quint fut préféré, parce que l'éloignement de ses états, quoique plus vastes, faisoit moins d'ombrage à la liberté germanique. On ne prévit point assez que l'empire deviendroit héréditaire dans sa maison, & qu'elle pourroit aspirer à une sorte de monarchie universelle.

Inimitié du roi & de l'empereur.

Avant l'élection, les deux rivaux avoient affecté de paroître cordialement unis. François I disoit que la concurrence de Charles ne l'offensoit point; qu'ils faisoient la cour à une même maîtresse; que le plus heureux l'emporteroit, & qu'il faudroit bien que l'autre s'en consolât.

Ce généreux sentiment céda néanmoins ou au chagrin ou à la politique. Le premier soin du monarque fut de s'attacher le roi d'Angleterre, & de s'en faire un allié contre l'empereur. Il y réussit d'abord en flattant le cardinal Wolsey, tout-puissant dans cette cour, & qui même lui fit rendre Tournai. Il eut avec Henri VIII une entrevue près de Calais, où l'on étala de part & d'autre toute la magnificence possible. Cette entrevue, appellée *le champ de drap d'or*, parce que François avoit une tente de drap d'or, ne produisit que des fêtes & d'inutiles dépenses. Charles-Quint sut en prévenir les effets. A peine les deux rois s'étoient séparés, qu'il passa lui-même en Angleterre. Il vint à bout de gagner Wolsey, ministre ambitieux & avide, qui, se vendant toujours au plus offrant, oublia les largesses

1520. Entrevue de François I & de Henri VIII.

Wolsey gagné par Charles-Quint.

gesses du roi, dès qu'il espéra d'être mieux payé par l'empereur. Ce cardinal gouvernoit Henri, & enleva bientôt à la France un allié nécessaire.

D'un autre côté, Léon X, moins occupé des devoirs de pere commun que de ses plaisirs & des intérêts temporels de son siege, loin d'inspirer la concorde à ces deux princes, jetoit des semences de division, & vouloit qu'ils s'affoiblissent mutuellement par la guerre. D'abord il promit à Charles-Quint l'investiture du royaume de Naples, malgré l'ancienne loi des papes, que jamais roi de Naples ne pourroit être empereur. Ensuite, par un traité secret, il promit à François I de refuser cette investiture, & le laissa maître d'attaquer Naples, sous des conditions qui tendoient à l'agrandissement de l'état ecclésiastique. Quelque tems après il se déclara pour l'empereur, dont les offres étoient plus avantageuses. Le roi commença sans doute à se repentir d'avoir fait le concordat. Politique frauduleuse de Léon X.

Les François profitent de l'éloignement de Charles-Quint pour reprendre la Navarre, & la perdent presqu'aussi-tôt. La guerre s'allume à 1521. Suites malheureuses de la guerre.

toutes les extrêmités du royaume; les Impériaux prennent Mouzon; Bayard fait lever le siege de Mézieres, & le roi écrit de remercier Dieu qui s'est *montré bon François*. Mais le Milanès est encore enlevé à la France; le pape & l'empereur y rétablissent la maison de Sforce. Cette révolution paroissoit inévitable. Lautrec, gouverneur du pays, s'étoit attiré la haine du peuple & de la noblesse par des excès de sévérité & de hauteur; le roi n'envoyoit point d'argent, & dissipoit en vaines dépenses les revenus de l'état. Autant Louis XII avoit ménagé ses sujets, & veillé à l'administration des finances, autant négligeoit-il cette partie essentielle du gouvernement. Avec une pareille conduite, pouvoit-il se soutenir dans une conquête exposée à tant d'orages?

Cause de la perte du Milanès.

Mort de Léon X.

On prétend que Léon X mourut de joie en apprenant nos malheurs. Les fautes de ce pontife voluptueux n'ont pu ternir la gloire qu'il a méritée, en faisant fleurir par sa protection les sciences & les beaux-arts. Son successeur fut Adrien VI, précepteur de Charles-Quint, à qui l'on reprochera éternellement d'avoir dédaigné les

lettres, après s'être élevé par leur moyen à la plus haute fortune.

Lautrec, abandonné des Suisses faute d'argent, voyant les affaires désespérées en Italie, revint à la cour. François I lui reprocha la perte du Milanès. Il répondit avec fermeté que le roi en étoit lui-même la cause; que la gendarmerie avoit servi dix-huit mois sans toucher un sou de l'épargne; que les Suisses, dont on connoissoit le génie, n'avoient point été payés; que le gouvernement enfin devoit s'imputer leur défection & tous les malheurs de la guerre. Le roi, qui avoit donné ordre à Semblançai, surintendant des finances, d'envoyer quatre cents mille écus à ce général, le fit aussi-tôt arrêter.

1523. Fautes du gouvernement.

Semblançai protesta en vain que madame d'Angoulême, mere du monarque, s'étoit saisie de cet argent. On choisit des commissaires pour le juger. Son procès traîna en longueur; mais enfin il fut condamné à être pendu, & la sentence exécutée à Montfaucon. Quelques surintendans avoient subi autrefois le même sort. Celui-ci étoit un respectable vieillard, peut-être victime innocente de l'avi-

Procès du surintendant Semblançai.

dité de madame d'Angoulême, & de la jalousie du chancelier du Prat, qui le haïssoit mortellement. L'innocent est toujours foible contre de tels ennemis.

1524. Confiance du roi.

Le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois étoient ligués contre la France. "Tous „ les princes conspirent contre moi, „ dit le monarque à un Espagnol; „ mais j'ai de quoi leur répondre à „ tous. Je m'embarrasse peu de l'em„ pereur, parce qu'il n'a point d'ar„ gent; & du roi d'Angleterre, parce „ que ma frontiere de Picardie est „ bien fortifiée; & des Flamands, „ parce que ce sont de mauvaises „ troupes. Pour l'Italie, je m'en „ charge moi-même; j'irai à Milan, „ je le prendrai, & je ne laisserai pas „ à mes ennemis un pouce de terre „ de ce qu'ils m'ont enlevé. „ Cette extrême confiance venoit du courage, & ne supposoit pas beaucoup de sagesse.

Révolte du connétable de Bourbon.

Une confédération si formidable fut réellement moins funeste que la révolte du connétable de Bourbon.

Ce prince avoit eu la principale gloire de la journée de Marignan. Les plus grands services sont quelquefois des sujets de haine ou de défiance. Loin de le récompenser comme il méritoit, on saisit toutes les occasions de le mortifier. Pour comble de malheur, la mere du roi devint amoureuse de lui; elle fit des propositions de mariage, & essuya un refus. Une femme vindicative, toute-puissante à la cour, ne pouvoit guere modérer son ressentiment. Le chancelier du Prat servit sa vengeance. On disputa au connétable tous les biens de la maison de Bourbon, sous prétexte qu'il ne descendoit pas des ainés en ligne directe: ce procès, fondé sur la chicane, fut jugé à son désavantage. Les sollicitations de madame d'Angoulême arracherent un arrêt du parlement pour mettre les biens du connétable en séquestre. C'étoit réduire au désespoir l'homme qu'il importoit le plus de ménager. Il traita aussi-tôt avec l'empereur.

Le roi, en ayant eu avis, pouvoit s'assurer de sa personne; mais par une franchise outrée, dont il fut souvent la dupe, il se fia au connétable, Il se refugie auprès de l'empereur.

qui lui donnoit de belles paroles, & qui saisit la premiere occasion de s'enfuir. Guichardin raconte qu'un seigneur Espagnol ne voulut point prêter son palais pour loger cet illustre transfuge. *Je ne puis rien refuser à votre majesté*, dit-il à Charles-Quint; *mais je lui déclare que si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai dès qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de la perfidie, & par conséquent indigne d'être jamais habitée par des gens d'honneur.*

Le roi se défend par-tout.

Tant d'ennemis ligués contre François I n'ébranloient point son courage. Il avoit employé, pour se procurer des ressources, tous les moyens que la dissipation des finances rendoit nécessaires, jusqu'à enlever une grille d'argent massif d'environ sept mille marcs, dont la dévotion prodigue de Louis XI avoit orné le tombeau de S. Martin. Il vouloit passer en Italie; mais craignant que la révolte du connétable ne causât quelque soulevement dans le royaume, il se contenta d'y envoyer l'amiral de Bonnivet, qui n'ayant guere que le mérite d'un courtisan, échoua par-tout. Heureusement les ennemis

ne réussirent guere mieux en Picardie, en Flandre & du côté de l'Espagne. Ils avoient cependant pénétré jusqu'à onze lieues de Paris. Les François se défendirent chez eux, & furent battus au-delà des Alpes.

Bonnivet battu en Italie.

Bonnivet, trop inférieur par le nombre aux confédérés, & par le génie au marquis de Pescaire, à Jean de Médicis & au connétable, leurs généraux, abandonné des Suisses, attaqué dans sa retraite de Biagrassa, ou de Rébec, blessé dès la premiere charge, perdit toute espérance de vaincre. Le chevalier Bayard reçoit aussi une blessure mortelle. On le met au pied d'un arbre, il se confesse à un gentilhomme de sa suite, faute de prêtre. Le duc de Bourbon arrive, lui témoigne son estime & sa compassion. *Ce n'est pas moi qui suis à plaindre*, lui dit Bayard, *je meurs en homme de bien. Mais j'ai pitié de vous, qui combattez contre votre roi, votre patrie & vos sermens.* Ainsi mourut ce grand homme, aussi habile que vaillant capitaine, digne de commander les armées, & qui cependant ne commanda jamais en chef, parce

Mort de Bayard.

qu'il étoit trop peu courtisan pour unir la gloire & la fortune.

Siege de Marseille.

Charles-Quint, après l'avantage qu'il avoit eu en Italie, voulut tenter une irruption en France. Le connétable en avoit inspiré le dessein; l'empereur & Henri VIII étoient convenus par un nouveau traité, qu'après la conquête, il posséderoit la Provence, avec le titre de roi, à condition d'en faire hommage au monarque Anglois, comme au véritable roi de France. Son avis étoit de pénétrer jusques dans le cœur du royaume; mais on s'attacha au siege de Marseille. Les efforts du connétable & de Pescaire ne purent emporter cette place. Ils décamperent très-mécontens l'un de l'autre, la fierté de l'Italien ayant plusieurs fois humilié le François rebelle. Celui-ci avoit assuré que trois coups de canons épouvanteroient les Marseillois, au point qu'ils viendroient la corde au cou apporter les clefs de la ville. Un boulet de canon tua un jour quelques personnes dans la tente même de Pescaire. Le connétable accourut au bruit de cet accident, & demanda ce que c'étoit. *Ce sont*, répondit Pescaire, *les con-*

fuls de Marseille qui nous apportent les clefs de la ville.

Si François I eût écouté les conseils des meilleurs têtes de la cour, il auroit évité le malheur qui l'attendoit en Italie. Bonnivet le détermina, selon Brantôme, à y retourner, principalement pour voir une belle Milanoise dont il lui vantoit les charmes. Quel qu'en fût le motif, l'imprudence l'entraîna au-delà des monts, & lui fit commettre des fautes irréparables. Toujours dirigé par Bonnivet, dont les avis étoient toujours pernicieux, il assiege Pavie, contre le sentiment des vieux capitaines, & il affoiblit son armée pour faire une diversion du côté de Naples. Tandis que Pavie lui résiste vigoureusement, Bourbon rassemble des troupes en Allemagne ; & comme Charles-Quint avec toute sa puissance n'avoit pas d'argent & ne pouvoit exiger de nouvelles impositions, ce général engage ses propres joyaux pour avoir une petite armée. Il amene douze mille hommes. Les ennemis présentent la bataille.

François I repasse en Italie.

Son imprudence.

Une fausse honte empêcha le roi de lever le siege, & Bonnivet le con-

1525. Bataille de Pavie.

firma dans la résolution de combattre. Cette funeste bataille ressemble à celle de Poitiers & d'Azincourt. Le roi, après avoir tué de sa main sept ou huit hommes, fut sauvé de la fureur du soldat par Pompéran, le seul officier François qui eût suivi le connétable. Il se rendit prisonnier au comte de Lannoi, vice-roi de Naples. Bonivet se fit tuer de désespoir. Le duc de Bourbon qui le regardoit comme son ennemi personnel, dit en le voyant mort : *Ah malheureux! tu es cause de la ruine de la France & de la mienne.* François I accueillit avec bonté ce prince victorieux ; mais il dut se reprocher vivement de s'être fait un tel ennemi. Il écrivit à la duchesse d'Angoulême sa mere, régente du royaume : *Madame, tout est perdu, hormis l'honneur* ; lettre digne d'un héros vaincu. Selon Guichardin, les Impériaux ne perdirent que sept cents hommes, & les François en perdirent huit à neuf mille, sans compter les prisonniers. Selon la relation envoyée à Charles-Quint, il resta sur le champ de bataille vingt-cinq mille hommes de l'armée françoise, & les Impériaux n'en avoient

Le roi prisonnier.

perdu que cinq cents. Guichardin est évidemment plus croyable.

Fausse modestie de Charles-Quint.

L'empereur, en apprenant cette nouvelle, affecta une modération moins réelle qu'imposante. Il ne voulut point permettre qu'on fît des réjouissances publiques ; il dit qu'une victoire remportée sur des chrétiens ne devoit exciter que la douleur. Ce voile de modestie couvroit mal l'orgueil & l'ambition de Charles-Quint. L'évêque d'Osma, son confesseur, eut beau lui représenter la gloire qu'il pouvoit acquérir, en traitant avec le roi à des conditions supportables : il en proposa de si dures, que l'honneur ne permettoit pas de les accepter.

Ses propositions odieuses.

Il vouloit que François lui restituât la Bourgogne, comme un bien usurpé sur sa maison ; qu'il cédât la Provence & le Dauphiné au duc de Bourbon, pour les posséder à titre de royaume ; qu'il renonçât à toutes ses prétentions sur l'Italie, & qu'il satisfît le roi d'Angleterre par rapport aux provinces de France, dont il prétendoit recouvrer la possession. La réponse du roi fut conforme à sa grandeur d'ame. Il pro-

Réponse du roi.

testa qu'il finiroit plutôt ses jours en prison, que de démembrer ses états; ajoutant que s'il étoit assez lâche pour le faire, ses sujets n'auroient pas la foiblesse d'y consentir. Charles-Quint, avec ses ambitieuses prétentions, auroit dû fondre sur la France, & engager Henri VIII à y porter le fer & le feu. Mais au lieu de profiter de la victoire, il resta tranquille à Madrid; il cessa même d'avoir pour Henri & pour Wolsey les mêmes égards qu'auparavant; il blessa leur vanité dans des minuties, & les détacha entiérement des ses intérêts.

Fautes de l'empereur.

Cependant l'ennui de la prison & les dangers de la France avoient rendu François I moins inflexible. Il vouloit enfin, à quelque condition que ce fût, se retirer des mains de son ennemi, persuadé qu'il pourroit en conscience & en honneur ne pas tenir des promesses arrachées par la violence. L'empereur, qui demandoit à être mis en possession de la Bourgogne avant la délivrance du roi, se relâcha sur ce point qu'on n'avoit garde d'accorder. Par le traité conclu à Madrid, François cédoit la Bour-

1526. Traité de Madrid.

gogne & ſes droits de ſuzeraineté ſur l'Artois, la Flandre, &c. Il s'engageoit à revenir dans ſa priſon, en cas que la Bourgogne ne fût pas reſtituée dans ſix ſemaines. Ses deux fils ainés devoient ſervir d'otages, ou le dauphin avec un nombre des premieres têtes du royaume. En un mot, l'empereur s'aſſuroit tous les avantages qu'il pouvoit tirer des conjonctures. Ils ſe prodiguerent mutuellement des marques d'amitié, dont la fauſſeté éclata bientôt. Au même inſtant que l'illuſtre priſonnier rentra ſur les terres de France, ſes deux fils furent livrés aux Eſpagnols. La régente, par un courage d'eſprit extraordinaire, aima mieux les expoſer l'un & l'autre, que de donner en otage avec le dauphin, des hommes qui étoient la reſſource de l'état. Elle gouvernoit avec prudence, elle négocioit de toutes parts, & diſſipoit la ligue en diviſant les ennemis.

Le roi ſort de priſon.

Avant de ſigner le traité, François avoit pris la précaution inutile de faire une proteſtation ſecrete. Il ne tarda guere à montrer publiquement ſes intentions. Sommé d'exécuter ſa promeſſe, il répondit que

Le traité ne s'exécute point.

cette affaire intéressoit tout le royaume; qu'il ne pouvoit la finir que de concert avec les états généraux, & sur-tout avec les états de Bourgogne. Les Bourguignons lui représenterent qu'il n'avoit pas droit d'aliéner le domaine de la couronne; que le serment de son sacre le lioit à cet égard; qu'en pareil cas les sujets n'étoient point tenus à l'obéissance; que si le roi persistoit dans sa résolution, ils en appelleroient au jugement des états généraux de la monarchie; & qu'ils périroient plutôt que de passer sous une domination étrangere. L'ambassadeur de Charles-Quint, voyant qu'on le jouoit, insista sur la parole que le roi avoit donnée de retourner en Espagne. Mais François éluda cette demande, en se plaignant des injustices & des violences de l'empereur; il offrit néanmoins deux millions d'or, au lieu du duché de Bourgogne, pour la rançon de ses enfans.

Ligue contre Charles.

Il venoit déjà de faire une ligue avec Clément VII, avec le roi d'Angleterre & les Vénitiens, pour rendre la liberté à l'Italie, & pour rétablir François Sforce dans le Milanès. Ainsi tout change selon les événemens;

celui qui avoit dépouillé Sforce, devient tout-à-coup son défenseur.

Par une fatalité singuliere, le pape fut la victime de cette ligue. Bourbon à qui l'empereur avoit promis l'investiture du duché de Milan, en achevoit la conquête. L'argent lui manquoit pour payer ses troupes, qui se mutinoient sans cesse, qui même pillerent ses équipages. Il les conduisit à Rome, il les flatta de l'espérance d'un riche butin. Transportés de joie, les soldats jurerent de le suivre, *quelque part qu'il voulût aller, fût-ce à tous les diables.* En donnant l'assaut à cette ville, il reçut un coup mortel, & périt âgé de trente-huit ans, avec toute la gloire d'un héros & toute l'ignominie d'un rebelle. Rome fut inhumainement saccagée. Clément VII se trouva prisonnier de Charles-Quint, qui prit le deuil de cette victoire, mais qui demanda néanmoins quatre cents mille ducats pour rendre la liberté au pontife.

1527. Rome saccagée par les Impériaux.

Cependant, les négociations au sujet du traité de Madrid étant inutiles, François I & Henri VIII déclarent solemnellement la guerre à l'empereur. Celui-ci accuse le roi de

1529. La guerre recommence en Italie.

France de lui avoir manqué de parole, & déclare qu'*il le lui soutiendroit seul à seul.* Son rival, dans un écrit signé de sa main, répond qu'*il en a menti par la gorge*, & le somme d'*assurer le camp* pour un combat singulier. On s'en tint à ces défis mutuels, indignes de la majesté de deux grands princes. Mais la guerre se fit en Italie avec un nouvel acharnement. Lautrec assiégea Naples, qui se défendit plus de trois mois. La peste se mit dans l'armée, & enleva le général. André Doria, dont les galeres avoient abattu celles de l'empereur, trahit la France, parce qu'on payoit d'ingratitude ses sevices. Naples fut délivrée. Le Milanès ne fut point conquis. Ces malheureuses guerres d'Italie, entreprises par l'ambition des rois, ne servoient qu'à désoler le royaume.

Défis des deux monarques.

La paix se fit enfin à Cambrai. Les plénipotentiaires furent deux femmes, la duchesse d'Angoulême pour François I; pour Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, cette même Marguerite que Charles VIII avoit dû épouser, & qu'il renvoya en Flandre,

Traité de Cambrai.

L'empereur se désista de ses poursuites sur la Bourgogne, en se réservant de soutenir ses prétentions par les voies de justice; le roi renonça à toute souveraineté sur la Flandre & sur l'Artois, & promit deux millions d'écus d'or pour la rançon de ses enfans. Les finances étoient épuisées, autant par les plaisirs que par la guerre. Henri VIII fournit de l'argent.

Divorce de Henri VIII.

Le divorce qu'il vouloit faire avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, pour épouser Anne Boleyn, fille d'un simple gentilhomme, étoit un motif de s'unir plus étroitement à François I. Il avoit besoin de son secours contre Charles-Quint, & on lui faisoit espérer les suffrages de l'université en faveur de ce divorce. La Sorbonne décida en effet que son mariage étoit nul, malgré une dispense de Jules II, parce que, suivant le Lévitique, un homme ne peut épouser la veuve de son frere; ce qui est pourtant ordonné en certains cas par d'autres loix mosaïques. Catherine avoit été mariée d'abord à Arthur, frere ainé de Henri, mort peu de mois après; & le mariage

n'ayant pas été consommé (on le supposoit du moins), le pape avoit permis à Henri d'épouser la veuve. Ils vivoient ensemble depuis vingt ans. Les enfans nés de leur union sembloient la mettre hors d'atteinte ; mais rien ne pouvoit modérer les passions du roi d'Angleterre. Résolu au divorce, il tenta tous les moyens d'y faire consentir Clément VII. Déjà la bulle qu'il sollicitoit étoit arrivée à Londres. Charles-Quint rompit toutes ses mesures. Le légat eut ordre de brûler cette bulle, & l'affaire fut évoquée à Rome. Les délais & les difficultés du pape irriterent les desirs du prince amoureux. Il épousa Anne Boleyn.

1534. Schisme d'Angleterre.

Clément, prêt à lancer les foudres, lui fixa un terme pour répondre, & pour déclarer sa derniere résolution. Henri VIII, qui avoit écrit contre Luther, qui se glorifioit du titre de défenseur de l'église, craignoit fort de rompre avec Rome. On lui faisoit espérer un jugement favorable : il se détermine à le subir ; mais son courier n'arrivant point au jour marqué, on se hâte de fulminer l'excommunication. Deux jours après

arrive une réponse qui pouvoit calmer le pontife. Le coup étoit porté; le mal fut sans remede. Henri se sépara pour toujours de l'église romaine, & s'établit chef de la religion en Angleterre.

Cette précipitation de Clément VII étoit d'autant plus imprudente, que l'hérésie de Luther avoit déjà enlevé au saint siege une partie de l'Europe. Il importe d'ébaucher ici le tableau d'une révolution qui embrasse tant d'objets intéressans, & qui a des rapports essentiels avec notre histoire. Léon X, en 1517, ayant besoin d'argent, soit pour la guerre qu'il méditoit contre les Turcs, soit pour la construction de la magnifique église de saint Pierre, eut recours à un expédient dont on avoit souvent abusé. Il fit prêcher des indulgences. Les dominicains furent chargés de cette commission en Allemagne, en dépit des augustins, qui la regardoient comme un privilege de leur ordre. La maniere dont on distribua les graces spirituelles, ressembloit trop à une vente publique. Il y eut des bureaux d'indulgences jusques dans les cabarets. L'avarice des collecteurs

Naissance du luthéranisme.

Vente d'indulgences.

ne dissimuloit point ses basses manœuvres ; le pape lui-même étoit soupçonné de détourner à son profit une partie des aumônes. Cet abus n'auroit peut-être excité que des murmures, si les augustins ne s'étoient pas cru offensés.

Luther.

Un d'eux, homme ardent, audacieux, éloquent, théologien altier & indomtable, Luther, entreprit de venger son ordre. Il invectiva contre les dominicains, n'épargna pas les désordres de la cour de Rome & du clergé, attaqua sur-tout le trafic scandaleux des indulgences. Les premiers éclats de la guerre théologique en amenent toujours de plus grands, lorsqu'un enthousiaste trouve des sectateurs zélés, & de puissans adversaires. Luther avoit commencé par les abus ; il passa bientôt jusqu'aux dogmes. Le libre arbitre, la justification, les indulgences, le purgatoire, les sacremens, l'autorité du pape & de l'église, &c. exercerent sa témérité. Des discussions hardies le conduisirent à des assertions hérétiques, & les conjonctures étoient favorables pour les répandre.

Progrès des nouvelles opinions.

Son parti grossissoit de jour en

jour. Comme la superstition, jointe au déréglement des mœurs, avoit introduit dans l'église beaucoup de désordres palpables, qui faisoient depuis long-tems demander une réforme, il étoit aisé de confondre avec la religion catholique ces abus mêmes, encore défendus par de superstitieux apologistes. D'ailleurs, l'appat séduisant de la liberté attiroit les peuples; on flattoit l'amour-propre, en soumettant à l'examen les dogmes reçus; l'imprimerie avoit multiplié les exemplaires de l'Ecriture, & l'on se prévaloit contre l'église de plusieurs textes dont elle pouvoit seule fixer le sens. Quoique Luther rejetât la confession, l'abstinence, les vœux monastiques, il étaloit des idées de perfection & de rigorisme toujours capables de donner du poids aux nouveautés. Enfin, les princes trouvoient un grand avantage à s'emparer des biens ecclésiastiques, & à ne plus enrichir Rome aux dépens de leurs états.

Plusieurs états se séparent du saint siege.

Léon X auroit put étouffer les semences de schisme en gagnant Luther. Il le méprisa, & l'excommunia en 1520. Ce fougueux théologien, soutenu par Frédéric duc de Saxe, de-

vint alors l'ennemi irréconciliable de la papauté. La Saxe, la Hesse, Brunswick, le Danemark, la Suede, secouerent le joug. Zuingle ajouta aux erreurs de Luther, & entraîna la plus grande partie de la Suisse. Peu de temps après, Geneve embrassa les nouvelles opinions. Un moine fut l'auteur de ce prodigieux changement.

C'étoit le fruit du fanatisme.

Quand on voit la grossiéreté de ses injures contre Léon X, qu'il appelloit le *petit papelin, le petit ânon de pape*; quand on réfléchit à la maniere absurde dont il abolit les messes privées, assurant que le diable lui étoit apparu, & lui avoit prouvé que ces messes étoient une idolatrie; il n'est pas possible d'attribuer la naissance du protestantisme aux progrès de la littérature. Il semble plutôt que c'est le fruit de la barbarie & du fanatisme. Malheureusement on avoit fourni matiere aux fougueuses déclamations de Luther, & ses excès même font assez sentir le tort que la superstition & l'ignorance avoient fait à la vérité.

Charles-Quint ne peut réprimer les protestans.

Charles-Quint voulut d'abord réprimer les luthériens, & profiter de ces troubles pour asservir les princes

d'Allemagne; mais la diete de Spire, en 1529, rendit inutilement un décret en faveur de l'ancienne religion. Les réformés protesterent contre ce décret, & prirent de là le nom de protestans. Ils se liguerent à Smalkalde contre l'empereur qui vouloit les perdre. Craignant alors qu'ils ne s'unissent aux Turcs, dont les armes menaçoient l'empire, il leur accorda la liberté de conscience en 1531; il défit Soliman II avec leurs secours. Ces troubles favorisoient la politique de François I.

Conduite du roi à leur égard.

Par un contraste bizarre, François faisoit ou laissoit brûler les hérétiques de son royaume, & se liguoit avec les hérétiques d'Allemagne. Le schisme de Henri VIII lui donnant occasion de se plaindre de Clément VII, il témoigna un jour au nonce qu'on pourroit bien suivre en France l'exemple de l'Angleterre. *Franchement, sire*, répondit le nonce, *vous en seriez marri le premier. Une nouvelle religion mise parmi un peuple ne demande après que le changement du prince.* Si cette maxime ne s'est pas toujours vérifiée, du moins éprouva-t-on bientôt tout ce qu'un change-

ment de religion peut produire de cabales & de fureurs.

1535. Nouvelle brouillerie par rapport au Milanès.

Quoique par les traités de Madrid & de Cambrai, le roi eût renoncé au duché de Milan, il prétendoit toujours faire revivre ses droits quand il en trouveroit le moyen. François Sforce lui fournit un sujet de guerre, en faisant couper la tête à Merveille, ministre secret du monarque, dont les domestiques avoient tué un gentilhomme Italien qui les insultoit. Il commit cette violence pour dissiper les soupçons de Charles-Quint. François, résolu de l'en punir, demande le passage au duc de Savoie; celui-ci le refuse; on lui enleve presque tous ses états. Sforce venoit de mourir. Le roi, n'ayant cédé le Milanès qu'en sa faveur, ne balança plus à déclarer hautement ses desseins. Il demanda l'investiture pour Henri duc d'Orléans, son second fils. L'empereur promit d'abord, biaisa ensuite, traîna l'affaire en longueur, & offrit enfin d'accorder l'investiture au duc d'Angoulême, le dernier des fils de France. Il prétendoit que l'Italie seroit en danger, si le Milanès appartenoit au duc d'Orléans, qui, du chef

chef de Catherine de Médicis sa femme, avoit des prétentions sur d'autres états (*).

Fier de son expédition d'Afrique, où il venoit de battre le célebre Barberousse, général de Soliman, il affectoit une hauteur injurieuse à l'égard de François I. Il déclama contre lui dans la salle du consistoire ; il porta l'insulte jusqu'à dire que, si ses capitaines & ses soldats ressembloient à ceux du roi, il iroit la corde au cou lui demander miséricorde. Il employa l'artifice pour rendre odieux cet ennemi qu'il se flattoit d'accabler. Toute l'Allemagne fut remplie de manifestes, où le roi étoit accusé d'avoir traité avec Barberousse contre l'Empire. L'Italie retentit de prédictions qui promettoient le royaume de

Orgueil de Charles-Quint.

Il veut conquérir la France.

(*) Clément VII, qui avoit établi son neveu Alexandre de Médicis souverain de Florence, avoit encore eu le bonheur de marier sa nièce Catherine avec le duc d'Orléans, sous promesse de lui donner Reggio, Modene, Pise, Livourne, Parme, Plaisance, &c. & d'unir ses armes à celles du roi pour mettre Catherine en possession du duché d'Urbain.

France à l'empereur. Il se le promettoit lui-même ; & avant de partir pour cette conquête, il dit à Paul Jove son historien, de faire provision de papier & d'encre ; qu'il alloit lui tailler bien de la besogne. Le vertige de la prospérité lui fermoit les yeux sur les vicissitudes de la fortune. Prêt à entrer en Provence, dont la perfidie du marquis de Saluces lui ouvroit les portes, il demanda à un gentilhomme François, combien il y avoit de journées jusqu'à Paris. *De journées*, répondit le François ? *Si vous entendez par ce mot des batailles, je vous assure qu'il y en aura pour le moins une douzaine, à moins que les agresseurs ne soient battus dès la premiere.*

Mot remarquable d'un François.

1536. Invasion en France sans succès.

Le maréchal de Montmorenci, dirigé par les ordres du roi, sauva la Provence. Il avoit fait ravager tout le pays, ne laissant que les vignes & les arbres, dont les fruits pouvoient causer des maladies aux Impériaux. Retranché dans un camp près d'Avignon, il ne devoit point hasarder de bataille douteuse. Rien n'étoit plus sage que ces mesures. La belle armée de Charles-Quint fut

bientôt ruinée par la disette & les maladies. Il se présenta devant Marseille & devant Arles, sans pouvoir en former le siege. Enfin il repassa les Alpes, vivement harcelé par les paysans Provençaux, qui lui tuerent beaucoup de monde. Les Impériaux ne réussirent pas mieux en Picardie. Ils leverent le siege de Péronne, après plusieurs assauts soutenus avec une valeur admirable.

Le dauphin empoisonné.

Dans le cours de ces heureux événemens, le dauphin mourut empoisonné. On arrêta son échanson Montécuculli, qui étoit Italien. Mis à la torture, il s'avoua coupable de ce crime, & les soupçons s'étendirent sur l'empereur même. Une haine violente peut inspirer de pareilles accusations, & les rend toujours suspectes. Charles insinua, non sans vraisemblance, que la duchesse d'Orléans, Catherine de Médicis, dont le génie dangereux ne se fera que trop connoître, offroit plus de matiere aux soupçons, puisque la qualité de dauphin passoit à son mari.

1537. Le parlement condamne l'empereur.

Il n'y avoit guere d'apparence que le souverain le plus puissant de l'Europe pût être cité à Paris comme

un vassal coupable de félonie. C'est ce qui arriva pourtant. Sous prétexte que l'empereur avoit violé le traité de Cambrai, que par conséquent la cession des droits de suzeraineté sur l'Artois & la Flandre devenoit nulle, le parlement, où se trouverent les princes & les pairs, déclara *Charles d'Autriche atteint notoirement de rebellion & de félonie*, & ses comtés de Flandre & d'Artois confisqués & réunis à la couronne. Cet acte d'autorité ressembloit trop aux dernieres bravades de Charles-Quint, qu'on tournoit en ridicule depuis son expédition de Provence. Que pouvoit produire un arrêt contre l'empereur ? Et la couronne n'étoit-elle point intéressée à effacer jusqu'aux moindres vestiges du gouvernement féodal ?

Alliance avec le Turc. Le roi fit une démarche plus utile, en se procurant un allié redoutable, tel que Soliman. Ces sortes d'alliances avoient jusqu'alors paru indignes du nom chrétien, malgré l'exemple qu'avoit donné Alexandre VI. François s'étoit plaint amérement lui-même des bruits semés en Allemagne, pour le rendre odieux comme ami du

Turc. Mais la politique l'emporta sur l'opinion. Chrétiens, mahométans, catholiques, hérétiques, devroient certainement être unis par les seuls liens de la nature. Le grand mal est de ne s'unir avec les uns que pour la ruine des autres. Si la religion ne peut désarmer les princes chrétiens, faut-il s'étonner que l'intérêt les rapproche des princes infideles? En conséquence du traité, Barberousse devoit attaquer Naples, tandis que l'armée françoise fondroit sur Milan. Le Turc tint parole; mais le roi arriva trop tard pour le seconder. L'Italie touchoit au moment d'une fatale révolution, si les deux puissances eussent agi de concert. Alors l'empereur se montra moins éloigné de la paix, & conclut avec le roi une treve de dix ans. Ils se virent à Aigues-mortes, s'y donnerent toutes les marques d'une réconciliation parfaite. L'essentiel étoit de la prouver par les effets; l'occasion s'en présenta bientôt.

1538. Treve de dix ans.

Les Gantois s'étant révoltés contre l'empereur, pour une taxe qu'ils prétendoient contraire à leurs privileges, offrirent au roi de se donner à lui,

1539. Le roi dupé par Charles-Quint.

& de le rendre maître des Pays-Bas. François refusa généreusement. Il fit plus; il accorda le passage en France à Charles-Quint, à condition d'obtenir l'investiture du Milanès; il le reçut avec les plus grands honneurs, sans demander même sa promesse par écrit. Une franchise mal entendue multiplia ses fautes. Il eut l'imprudence d'agir en ami avec un ennemi rusé, dont le caractere étoit si connu; il lui confia les secrets du roi d'Angleterre; il lui fournit les moyens de le brouiller, non-seulement avec l'Anglois, mais avec le Turc. L'empereur, à peine arrivé en Flandre, sommé de sa parole pour le Milanès, répond hardiment qu'il n'a rien promis. La colere du roi se décharge sur le connétable de Montmorenci, qui avoit été d'avis de se fier à la parole de l'empereur : le connétable est disgracié. Une promesse par écrit eût été vraisemblablement aussi peu solide; mais elle eût servi à constater la perfidie.

Bon mot du fou de la cour.

Un bon mot du fou de la cour, nommé Triboulet, mérite d'être rapporté. Il avoit écrit sur ses tablettes, que Charles Quint étoit plus fou que

Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'exposer à passer par le royaume. *Mais*, lui dit le roi, *si je le laisse passer sans lui rien faire, que diras-tu? Cela est bien aisé*, reprit Triboulet, *j'effacerai son nom, & j'y mettrai le vôtre.* Plusieurs pensoient secrétement comme ce bouffon, qui avoit seul le privilege de tout dire.

La comtesse d'Etampes, maîtresse du roi, lui avoit conseillé de tirer parti de la circonstance. *Voyez-vous, mon frere, cette belle dame*, dit-il à l'empereur? *elle est d'avis que je ne vous laisse point partir, que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid.* Charles répondit sans paroître ému : *Si l'avis est bon, il faut le suivre.* Mais le lendemain, devant la comtesse, il laissa tomber une bague très-précieuse; & comme elle s'empressoit de la lui rendre, après l'avoir ramassée : *Non, madame*, dit-il, *ce diamant est en trop belle main pour le reprendre; je vous prie de le garder pour l'amour de moi* (*). Char-

Adresse de l'empereur.

(*) Tel étoit le crédit de cette femme, que le chancelier Poyer fut sacrifié pour lui avoir déplu. Elle ne cessa de le pour-

les tendoit à son but; François ne pouvoit manquer aux loix de l'honneur : il auroit dû seulement se précautionner contre la fraude & la trahison.

1542. Nouvelle guerre.

Cette nouvelle brouillerie des deux princes annonçoit une nouvelle guerre. Le roi, furieux de se voir indignement joué, reçut encore un autre affront. Deux ambassadeurs qu'il envoyoit à Venise & à la Porte, furent assassinés en chemin par l'ordre du marquis de Guasto, gouverneur du Milanès. C'étoit une raison plus que suffisante de rompre la treve. Tout fut bientôt en combustion. Cinq armées françoises sembloient devoir écraser l'ennemi. Le duc d'Orléans fit des conquêtes en Flandre, & les abandonna pour voler à l'autre extrêmité du royaume, où il espéroit de partager avec le dauphin Henri la

---

suivre, jusqu'à ce qu'enfin on lui fit son procès. Un arrêt de 1545 le dégrada de sa dignité, & le condamna à cent mille livres d'amende. Il étoit coupable de plusieurs malversations; mais s'il ne s'étoit pas attiré la haine de la comtesse d'Etampes, il auroit sans doute bravé toute autre poursuite.

gloire d'une bataille. Son espérance fut cruellement trompée. Le dauphin échoua au siege de Perpignan; le comte d'Enguien ne réussit pas mieux à celui de Nice.

1543. Les François & les Turcs à Toulon.

Les galeres du roi, jointes à celles de Barberousse, (car les maneges de Charles-Quint n'avoient pu empêcher une nouvelle alliance avec le Turc) revinrent à Toulon après ce siege inutile. C'étoit un spectacle étrange pour l'Europe, que de voir des chrétiens & des musulmans réunis en corps d'armée; c'étoit aussi pour l'empereur une belle matiere d'invectives. Le roi se justifia par un manifeste, & allégua l'exemple d'Abraham, de David, & des Machabées. Toutes ses raisons furent moins fortes que l'autorité de Charles-Quint, qui vint à bout de le faire déclarer ennemi de l'Empire & du nom chrétien, par la diete de Spire.

1544. Bataille de Cérizoles. Montluc.

Cependant la bataille de Cérizoles en Italie confondit ce redoutable ennemi de la France. Le comte d'Enguien commandoit l'armée, sans avoir la permission de hasarder une bataille. Jugeant qu'elle étoit nécessaire, il dépêche à la cour le brave Montluc,

pauvre gentilhomme Gascon, alors officier subalterne, mais déjà connu par ses talens militaires, qui l'éleverent à la plus haute fortune. Le roi daigne le faire assister au conseil. On y propose l'affaire; le comte de Saint-Paul s'éleve contre le projet du comte d'Enguien: Montluc l'emporte par ses raisons & par la vivacité de son esprit. Saint-Paul, au sortir du conseil, dit à ce guerrier: *Fou, enragé que tu es! tu vas être cause du plus grand bien ou du plus grand mal qui puisse arriver au roi.* -- *Monsieur*, répondit-il, *soyez en repos, & assurez-vous que la premiere nouvelle que vous recevrez, c'est que nous les aurons fricassés, & en mangerons si nous voulons.* En effet, les ennemis laisserent sur le champ de bataille dix à douze mille morts; on assure que les François n'en perdirent que deux cents. Le comte d'Enguien essaya cependant deux fois, selon Montaigne, de se donner de l'épée dans la gorge, désespérant de la fortune du combat qui tournoit mal de son côté.

Henri VIII ligué avec l'empereur.

Il est affreux pour le genre humain, que les querelles des princes fassent couler des fleuves de sang,

qui souvent ne servent qu'à illustrer un petit nombre de guerriers. Cette grande victoire ne produisit aucun avantage, parce qu'on rappella une partie de l'armée, nécessaire pour la défense du royaume. Henri VIII, irrité contre le roi, sur-tout à cause des confidences qu'il avoit faites indiscrétement à l'empereur, s'étoit ligué avec ce dernier, malgré leurs ressentimens mutuels. La politique faisoit oublier à Charles-Quint, & sa tante répudiée, & l'église persécutée en Angleterre. Henri assiégea & prit Boulogne; l'empereur pénétra jusqu'à Soissons. On négocia de nouveau avec lui. Craignant de ne remporter de son entreprise que les fruits de celle de Provence, il consentit à la paix, signa le traité à Crépi en Laonois, & promit au duc d'Orléans, second fils du roi, les Pays-Bas ou le Milanès avec sa fille. La mort de ce jeune prince le déchargea d'une obligation qu'il eût peut-être violée sans scrupule. Henri VIII ne fit la paix qu'en 1546. Boulogne qu'il conserva devoit être rendue à la France dans huit ans, pour huit cents mille écus d'or.

Paix de Crépi.

Progrès de l'héréſie en France.

Les diſputes de religion excitoient déjà en France une fermentation dangereuſe. L'amour de la nouveauté, ſi vif parmi les François ; le goût des lettres, qui aiguillonne la hardieſſe de l'eſprit, les raiſons ſpécieuſes dont quelques habiles proteſtans couvroient leurs faux ſyſtèmes ; la protection que leur accordoit Marguerite, reine de Navarre & ſœur du roi, princeſſe d'un génie diſtingué ; les feux même où l'on jetoit les hérétiques, contribuerent aux progrès rapides de l'héréſie. L'horrible exécution de Mérindol & de Cabrieres ne ſervit qu'à échauffer cet eſprit de ſecte, qui aime à ſe roidir contre la rigueur. Cabrieres, petite ville du Comtat, & Mérindol, gros bourg de Provence, conſervoient les erreurs des anciens Vaudois, peu différentes de celles des proteſtans. Luther y avoit envoyé des miniſtres, & ces Vaudois ne diſſimuloient plus leurs opinions. Le parlement de Provence rendit contr'eux un arrêt barbare, qui condamnoit au feu les peres de famille de Mérindol, confiſquoit tous les biens des habitans, ordonnoit de raſer toutes les maiſons, de déraciner tous les arbres des vergers, &

1545. Horrible exécution en Provence.

même ceux des forêts voisines. L'exécution en fut suspendue quelques années. On auroit dû en abolir la mémoire ; mais le premier président d'Oppede ayant peint ces hérétiques comme des séditieux, le cardinal de Tournon, grand zélateur, engagea le monarque à ordonner l'exécution de l'arrêt. Ni l'un ni l'autre, sans doute, ne prévoyoient les atrocités qu'Oppede & l'avocat général Guérin alloient commettre. Unis au baron de la Garde qui ramenoit des troupes d'Italie, ils se jeterent sur ces malheureux. Trois mille personnes, sans distinction d'âge ni de sexe, furent massacrées pour l'honneur de la foi chrétienne ; Mérindol, Cabrieres, vingt-deux bourgs ou villages furent mis en cendres. Quel moyen d'honorer la religion ! Le roi en eut horreur ; mais on ne punit cette barbarie que sous le regne suivant, par le supplice de Guérin, accusé de plusieurs autres crimes. Oppede, plus accrédité à la cour, ne parut point criminel.

Calvinisme : ce qui le rendoit séduisant.

Nous verrons bientôt le calvinisme s'enraciner dans le royaume, & y enfanter la guerre civile. Calvin,

ecclésiastique de Noyon, avoit déjà fait bien des prosélytes, quand il se vit contraint de s'expatrier, quoique son livre de l'*institution* fût dédié au roi. Il devint le chef de la religion à Geneve; il régla le dogme & le culte. Sa doctrine, différente en quelques points de celle de Luther, étoit encore plus incompatible avec la foi & les usages de l'église, sur-tout par rapport à la présence réelle, & au culte extérieur qu'il dépouilla presque de toute cérémonie. Cette simplicité de culte, sans pratiques de dévotion, étoit séduisante pour les gens d'esprit, avantageuse en apparence pour le peuple, commode pour les tiedes, très-propre néanmoins à enflammer l'enthousiasme des fervens, que des idées mystiques de perfection ravissoient en extase; enfin d'autant plus analogue à l'esprit républicain déjà répandu par-tout, qu'elle bannissoit toute hiérarchie, & laissoit aux *anciens* le gouvernement des églises. Les réformés de France, de Suisse, de Hollande & d'Angleterre, suivirent le système de Calvin préférablement au luthéranisme Observons en général que les dogmes des protestans

ſur la prédeſtination & la juſtification devoient inſpirer le fanatiſme, indépendamment de leur animoſité contre l'égliſe romaine, & que leurs fréquentes variations ſur pluſieurs points eſſentiels, ſont une preuve du peu de ſolidité de leurs principes.

Henri VIII ne jouit pas long-tems de la paix qu'il venoit de conclure avec François. Il mourut tranquille, après avoir régné en tyran. De ſix femmes qu'il épouſa, deux furent répudiées; deux autres, Anne Boleyn elle-même, décapitées. Le zele qu'il avoit d'abord montré contre Luther, devint fureur & contre les hérétiques & contre les catholiques. Il employa également les ſupplices pour ſoutenir ſon ſchiſme, & pour étouffer les nouvelles opinions. Un prince qui ſe piquoit tant de catholicité, ne ſe fût jamais ſéparé de Rome, ſi le pape avoit eu la prudence de conſulter les intérêts de l'égliſe, plutôt que le reſſentiment de Charles-Quint.

1547. Mort de Henri VIII.

Le roi de France lui ſurvécut peu de mois. Son libertinage l'avoit expoſé à cette maladie honteuſe, apportée d'Amérique par les Eſpagnols. Il en mourut, âgé de 52 ans. Selon

Mort du roi.

le président Hénault, *il ne lui manqua, pour être le premier prince de son tems, que d'être heureux*; on pourroit ajouter, *& d'être sage.* Sa témérité, sa négligence, son goût pour la dépense & les plaisirs ne contribuerent pas moins à ses malheurs, que l'habileté & la finesse de son rival. Dans ses dernieres années, mûri par l'expérience, délivré de l'amour, il s'appliqua plus sérieusement aux affaires. Ses grandes qualités, soit du cœur, soit de l'esprit, parurent vraiment solides, dès que l'ivresse des passions fut dissipée. Mais il est des fautes qui ne se réparent jamais bien.

Effets de la guerre. Des guerres continuelles avec de puissans ennemis entraînent tous les genres de malheurs. Les désordres de l'état, la misere des peuples, l'épuisement des finances, les expédiens pernicieux, les maneges politiques, en sont une suite nécessaire. Si François I, au lieu de l'ambition des conquêtes & de la gloire des armes, avoit eu la passion de bien gouverner son royaume assez vaste par soi-même, ses talens, ses vertus, auroient fait sans doute le bonheur de

la nation : il ne fit que perpétuer ses maux.

Impôts ; puissance du roi.

Sous ce regne, les tailles augmenterent de plus de neuf millions, & les états généraux ne furent point assemblés. C'est une preuve frappante du progrès de l'autorité royale. Au contraire, Henri VIII & Charles-Quint, malgré leur despotisme, avoient peine à obtenir des subsides. Quels avantages une telle autorité ne donnoit-elle pas au roi de France ! mais aussi que d'abus dans l'administration, puisque ses coffres étoient toujours vides !

Fraude du chancelier du Prat.

Le chancelier du Prat, depuis cardinal, ministre intéressé & peu jaloux du bien public, introduisit de grands abus par la vénalité des charges, & attira de grands périls par l'injuste procès du connétable de Bourbon. Il avoit si peu de droiture, qu'il fit affoiblir la valeur intrinseque des écus qu'on devoit payer à l'Espagne, pour la délivrance des deux princes enfans du roi. Les Espagnols s'apperçurent de la fraude ; on en essuya l'affront ; il fallut leur envoyer quarante mille écus d'indemnité, sur douze cents mille qu'on avoit payés comptant.

La politique devenue artificieuse & difficile.

Les finesses, les détours, les protestations secretes contre les traités, les promesses sans bonne foi, les injustices colorées avec art, étoient depuis Louis XI une sorte de science ajoutée au fléau de la guerre pour la désolation de l'Europe. On chercha par-tout des alliances contre des princes aussi redoutables qu'ambitieux. La France s'unit avec le célebre Gustave Vasa, roi de Suede; premier exemple de confédération avec les souverains du nord. Le système politique devoit s'étendre, dès qu'une puissance menaçoit d'accabler les autres; mais combien de millions d'hommes devoient être massacrés, avant que la politique se tournât à l'intérêt commun des princes & des peuples, au soin d'entretenir la paix!

Infanterie.

L'art de la guerre n'étoit plus le même que sous le gouvernement féodal. On sentoit mieux la nécessité de l'infanterie. Depuis Louis XI, elle avoit été presque toute entiere composée de Suisses & d'Allemands, les derniers, connus sous le nom de *Lansquenets* ou de *Bandes noires*. François I établit une nouvelle infanterie, divisée en sept légions de six

mille hommes, sur le modele des anciennes légions romaines. Elles étoient divisées chacune en six compagnies, sous un capitaine, deux lieutenans & deux enseignes. Cette milice ne subsista point. On revint au systême des bandes, qui n'étoient que de cinq à six cents hommes.

Union de la Bretagne à la couronne.

L'union de la Bretagne à la couronne, en 1532, fut un grand ouvrage de politique. Les Bretons demanderent eux-mêmes cette union, nécessaire à la tranquillité du royaume. Ils ne renoncerent pas sans beaucoup de peine au desir d'avoir leur prince chez eux. Mais en se rendant au vœu de la cour, ils se garantirent des guerres qui auroient pu naître dans la suite au sujet de cette province.

Renaissance des lettres.

Rien ne fait tant d'honneur à François I, que le titre de restaurateur des lettres. Si elles fleurirent avec plus d'éclat en Italie par les soins de Léon X & des Médicis, elles furent cultivées en France avec assez de succès pour annoncer les prodiges qu'elles devoient un jour y faire éclorre. Arioste, Guichardin, Machiavel, Sadolet, &c. sembloient rendre à l'Ita-

lie le ſiecle d'Auguſte. La France n'eut guere que des ſavans, & c'étoit beaucoup après tant de ſiecles barbares. On vit des hommes de qualité, le cardinal du Bellai, Guillaume & Martin de Langei ſes freres, devenir auſſi reſpectables par leurs ſciences que par leurs places. Budé, du Chaſtel, Laſcaris, (un de ces ſavans échappés des ruines de Conſtantinople, auxquels on a fauſſement attribué la gloire d'avoir éclairé l'Europe) ouvrirent les ſources de la bonne littérature. Mais Eraſme, par la beauté de ſon génie & l'étendue prodigieuſe de ſon ſavoir, donnoit en quelque ſorte le ton aux gens de lettres.

Eraſme contre les docteurs.

Cet illuſtre Hollandois, eſtimé à la cour de Rome, que Paul III vouloit faire cardinal, & que l'on a peint comme un partiſan de l'héréſie, avoit fait en France une partie de ſes études. Sa critique fine & hardie s'exerça ſur les docteurs, toujours attachés en général à leur ancien pédantiſme, toujours armés de cenſures contre ce qui heurtoit leurs opinions. Il les couvrit de ridicules. Leur caractere ombrageux, l'eſprit de chicane & de

hauteur enraciné dans les écoles, & & les plates rapsodies qu'elles publioient souvent comme des oracles, ne contribuerent que trop au progrès du protestantisme; dont les principaux chefs joignoient l'érudition, la littérature, à leurs systêmes théologiques.

Théologiens trop ombrageux.

On voyoit l'hérésie par-tout, on ne vouloit entendre raison sur aucun point. L'évêque de Mâcon ayant dit dans l'oraison funebre du roi, qu'il y avoit lieu d'espérer que son ame étoit allée tout droit au ciel, la faculté de théologie s'imagina que ces paroles donnoient atteinte à la foi du purgatoire : elle envoya faire des remontrances. Un plaisant de la cour trouva moyen d'arrêter la députation. Après avoir retenu à dîner les docteurs : « J'ai bien connu le feu roi „ mon maître, leur dit-il; il ne s'ar- » rêtoit guere en un lieu, lors même „ qu'il y étoit bien. Supposé donc „ qu'il soit allé en purgatoire, je „ crois qu'il n'y aura fait que passer. „ Ils comprirent que les rieurs seroient contr'eux, & ils abandonnerent la partie.

Usage de l'église de Lyon condamné par la Sorbonne.

Sous le regne suivant, la Sorbonne,

après avoir censuré un cathéchisme de l'évêque d'Oleron, & un bréviaire de l'évêque d'Orléans, (tant elle ménageoit peu l'épiscopat même) condamna par un décret l'ancien usage des comtes de Lyon, de ne point se mettre à genoux à l'élévation de l'hostie; parce que les sectaires en tiroient un argument contre le dogme de l'église. Un arrêt du conseil, sous Henri II, ordonna que la délibération doctorale seroit rayée & annullée. Les comtes de Lyon n'ont abandonné leur usage que sous Louis XIV.

Opposition violente de l'université au concordat

L'opposition violente de l'université au concordat, fut une suite de cette roideur, avec laquelle on traitoit généralement toutes les affaires ecclésiastiques. Elle fit afficher des placards, elle défendit à ses libraires d'imprimer la loi du prince. Le concordat maintenoit cependant les grands privileges que le concile de Basle donne aux gradués. Ils avoient droit au tiers des bénéfices; droit qui devoit produire des abus, lorsque les grades ne feroient pas une preuve du mérite & de la doctrine. Depuis le concordat, les décimes ont

pu se lever sur le clergé sans l'agrément du pape. C'est ce qu'on appelle *don gratuit*. La méthode que l'on suit pour le payer, les assemblées & les emprunts, le rendent plus onéreux à l'église que ne le seroient des taxes ordinaires.

François I fonda le college royal, principalement pour les langues savantes; car le goût de l'érudition dominoit. Il fonda aussi l'imprimerie royale, & enrichit des meilleurs livres sa bibliotheque, où ils étoient rares avant lui. Il ordonna que les actes publics seroient écrits en françois, les arrêts en particulier, & fonda cette ordonnance sur ce qu'il naissoit souvent des difficultés pour l'intelligence des mots latins. Quelle étrange coutume, d'écrire en langue étrangere, ou plutôt en barbarismes inexplicables, ce que tout le monde auroit dû entendre!

Fondations savantes.

Ordonnance pour écrire les actes en françois.

On raconte qu'un seigneur fit sentir au roi l'absurdité de cet abus, en lui rendant compte d'un grand procès qu'il venoit de perdre. « J'étois » venu en poste, dit-il, pour assister au jugement; à peine suis-je » arrivé, que votre parlement m'a

Anecdote singuliere.

» débotté. » Comment *débotté*, reprit le roi? « Oui, sire, m'a débotté; » car voici les termes de l'arrêt : *Dicta curia debotavit & debotat dictum actorem.* » L'ordonnance parut la même année, 1539.

Beaux-arts.

Les beaux-arts marchent à la suite des lettres. L'architecture déploya sa magnificence. Fontainebleau & plusieurs autres édifices sont des monumens de François I. Il commença le palais du Louvre.

Mœurs.

Les femmes, appelées à la cour, adoucirent insensiblement la rudesse de mœurs naturelle à une nation guerriere; mais les intrigues de cour en devinrent plus vives & plus dangereuses. Du reste, le luxe avoit encore des bornes si étroites, faute d'industrie, que les plus grands seigneurs menoient leurs femmes en croupe à la campagne. Tout ce qu'on étaloit de magnifique, même dans les cérémonies d'éclat, étoit peu de chose en comparaison des objets qui nous frappent sans cesse les yeux.

Les cheveux courts & la barbe longue.

La mode de porter les cheveux courts & la barbe longue, fut introduite par une aventure singuliere. Le roi, en 1521, assiégeant une maison avec des boules de neige, divertisse-

ment

ment peu convenable, fut blessé à la tête, d'un tison que le capitaine de Lorges jeta pour se défendre. Il en perdit les cheveux. De là vint cette nouvelle mode, qui ne changea que sous Louis XIII.

HENRI II.

HENRI II, fils de François I, monta sur le trône à l'âge de vingt-neuf ans. Il avoit toutes les qualités d'un guerrier, plutôt que celles d'un roi; beaucoup d'adresse & de courage, trop de penchant à se laisser gouverner, & une passion aveugle pour Diane de Poitiers sa maîtresse, qu'il fit duchesse de Valentinois; femme intrigante, spirituelle, assez habile pour subjuguer, malgré son âge de quarante-sept ans, un jeune roi sous le nom de qui elle régna en souveraine. Le connétable de Montmorenci fut rappellé à la cour, & plusieurs des princpaux officiers de François I furent disgraciés.

1547, &c.

Caractere du roi.

La duchesse de Valentinois.

On travailloit en Angleterre à marier Edouard VI avec Marie Stuart reine d'Ecosse. L'union de ces deux

Marie Stuart mariée au dauphin.

royaumes eût été funeſte à la France, qui avoit toujours profité de leurs diviſions. Henri II prévint le danger, & fit épouſer cette princeſſe au dauphin.

1551. Guerre contre Charles-Quint.

Les Anglois avoient été forcés à rendre Boulogne pour quatre cents mille écus. Une violente ſédition en Guienne, au ſujet des rigueurs de la gabelle, s'étoit calmée aiſément ; une guerre d'Italie, par rapport aux duchés de Parme & de Plaiſance, donnés par Paul III à Louis Farneſe ſon fils, & que Jules III vouloit enlever à Ottavio Farneſe, protégé par Henri, cette guerre, dis-je, n'avoit rien produit de conſidérable. Tous les efforts de la France devoient ſe tourner contre Charles-Quint. Son deſpotiſme révoltoit l'Allemagne. Il tenoit priſonniers le duc de Saxe & le landgrave de Heſſe, qu'il avoit vaincus à la bataille de Muhlberg. Le fameux réglement ou *interim* de 1548, par lequel il prétendoit aſſoupir les diſputes de religion juſqu'au jugement du concile général, étant favorable en quelques points aux luthériens (*), excitoit l'indignation

(*) Il permettoit le mariage des prêtres & la communion ſous les deux eſpeces.

des catholiques. Dans ces conjonctures, Henri II se ligue avec les princes protestans d'Allemagne, pour défendre la liberté germanique.

Il passe en Lorraine; il s'empare rapidement de Metz, Toul & Verdun. Mais ses alliés font la paix avec l'empereur, qui avoit fui d'Inspruck devant eux, & qui accorde une entiere liberté de conscience. Ce contre-tems arrête les progrès de Henri. Il rentre malgré lui dans le royaume, bien résolu de conserver sa conquête. Les peuples l'avoient achetée en quelque sorte, par un impôt de vingt-cinq livres sur chaque clocher, & par un autre sur l'argenterie des églises; impôts dont la duchesse de Valentinois détourna, disoit-on, une grande partie à son profit.

Conquête des trois évêchés.

Impôts.

Charles-Quint, tranquille du côté de l'Allemagne, vint assiéger Metz avec la plus formidable armée qu'il eût jamais mise en campagne. Cette grande ville étoit mal fortifiée. François de Lorraine, duc de Guise, se chargea de la défendre (*). Une noble

1553.

Metz défendu par le duc de Guise.

(*) Claude, duc de Guise, son pere, second fils de René, duc de Lorraine,

émulation y attira presque toute la haute noblesse du royaume. La prudence, l'activité & le courage du duc triompherent des forces de l'empereur, qui abandonna son entreprise après soixante-cinq jours de siege. Il se vengea sur Térouane, ville forte des Pays-Bas. Elle fut prise d'assaut, & rasée de fond en comble; il n'en est resté depuis que le nom. Hesdin subit le même sort. C'est sur des ruines & dans des fleuves de sang que les princes ambitieux établissent leur grandeur. Leur histoire offre par-tout des sujets de larmes. L'année suivante, Henri II ravagea le Brabant, le Hainaut, le Cambresis, remporta une victoire sur l'empereur, & en tira peu d'avantage. On se battoit en Italie comme en Flandre. Les François y perdirent la bataille de Marciano; mais ils se firent admirer à Sienne, où le brave Montluc, (dont nous avons les commentaires, que Henri IV appelloit la *Bible des soldats*) soutint un siege de dix mois.

Villes rasées; batailles.

étoit venu s'établir en France, après avoir voulu faire exclure son aîné Antoine de la succession paternelle.

Enfin le système de l'Europe changea tout-à coup, par un de ces événemens qui sont au-dessus de la prévoyance humaine. Charles-Quint, après avoir agité si violemment les nations, voulut vivre en solitaire. Soit dégoût, soit chagrin, ou sentiment de piété, il abandonna ses états à Philippe II son fils, que Marie, reine d'Angleterre, venoit d'épouser malgré les Anglois. Ce prince âgé de vingt-huit ans, ambitieux, hypocrite & cruel, se trouva en possession de l'Espagne, des royaumes de Naples & de Sicile, du Milanès, des Pays-Bas & de la Franche-Comté. Son pere souhaitoit d'y joindre l'empire; mais Ferdinand, frere de l'empereur, déjà élu roi des Romains, n'eut garde, quelqu'instance qu'on lui en fit, de renoncer à ce titre en faveur de son neveu. Ainsi la maison d'Autriche fut divisée en deux branches. Il est vraisemblable que Charles-Quint, dans le monastere où il vécut deux ans, réduit à lui-même, sans autorité & sans affaires, se repentit, comme le bruit en courut, de s'être volontairement dépouillé. Les douceurs de la solitude ne sont pas faites pour les ambitieux. On peut

1555. Retraite de Charles-Quint dans un couvent.

juger de l'activité de ce prince par ses voyages continuels, neuf en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, quatre en France, dix au Pays-Bas, deux en Angleterre & deux en Afrique.

Philippe II, roi d'Espagne.

Philippe, du fond de son cabinet, donna le branle à l'Europe. Les trésors immenses qu'il tira du Mexique & du Pérou, découverts sous le regne de son pere, le mirent en état de tout oser. L'Amérique, noyée dans le sang de ses peuples, alloit, pour ainsi dire, se venger de la cruelle avarice des Européens, en leur fournissant les moyens de s'entre-détruire. Sans faire ici des réflexions déplacées sur la conquête du nouveau monde, observons seulement que les conquérans, sous prétexte d'y planter la foi, y firent abhorrer le nom chrétien par leurs barbaries. Tous les excès des passions peuvent se comprendre; mais que l'évangile serve de voile à l'inhumanité, c'est une chose presqu'incroyable. Il est vrai que ces premiers conquérans étoient la plupart des bandits, la lie de leur nation.

1557. Guerre d'Italie, excitée par Paul IV.

A l'exemple des papes de la maison de Médicis, qui avoient établi leurs parens ducs de Toscane, & de Paul III,

qui avoit donné Parme & Plaiſance à ſon fils Farneſe, Paul IV, Caraffa, voulant mettre une principauté dans ſa maiſon, propoſa au roi la conquête de Naples, pour la partager avec lui. En vain le connétable de Montmorenci repréſenta les dangers de l'entrepriſe. Le cardinal de Lorraine & le duc de Guiſe ſon frere, l'un & l'autre par des vues d'ambition, inſpirerent au monarque des eſpérances trompeuſes, dont il ſe laiſſa éblouir. En voulant conquérir un royaume, il penſa perdre le ſien. Le duc de Guiſe, chargé du commandement de l'armée, ne trouva point en Italie les ſecours que le pape avoit promis, & ſoutint mal ſa brillante réputation.

Bataille de Saint-Quentin.

Tandis qu'il faiſoit une guerre malheureuſe dans ce pays, écueil de la nation françoiſe, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, l'un des plus grands généraux de ſon ſiecle, aſſiégea Saint-Quentin pour le roi d'Eſpagne. Le vieux connétable commandoit une armée en Picardie. Il voulut ſecourir la place, que défendoit courageuſement l'amiral de Coligni ſon neveu. Il s'opiniâtra, contre l'avis du maréchal de Saint-André, à faire marcher

toutes ses troupes, au risque d'être attaqué par une armée fort supérieure. Le duc de Savoie profita de l'occasion, & mit en déroute les François. Cette bataille de Saint-Quentin peut se comparer à celles qui avoient rendu les Anglois maîtres de la moitié du royaume. Le duc d'Enguien & une foule de seigneurs y furent tués; un plus grand nombre, le connétable entr'autres, resterent prisonniers. Quelques jours après, Philippe II se rendit au camp. Le duc de Savoie voulant lui baiser la main, il la retira : *C'est à moi*, dit-il, *à baiser les vôtres qui m'ont procuré une si belle victoire.* Ce monarque n'étoit point guerrier, & ne pouvoit mieux faire que de s'attacher de grands capitaines.

Suites de cette bataille.

La terreur se répandit par toute la France. Si le roi d'Espagne eût marché droit à Paris, il pouvoit s'en emparer. Mais soit que les expéditions hardies ne convinssent point à son caractere, soit que la prudence lui fit craindre les ressources d'une nation puissante & belliqueuse, il se contenta de prendre Saint-Quentin, le Catelet, Ham & Noyon. Les chanoines de Saint-Quentin se retirerent, quoi-

qu'on leur laissât la jouissance de leurs bénéfices. *Nous ne voulons pas*, dirent-ils ; *demeurer dans une ville où il ne nous seroit pas permis de prier Dieu publiquement pour la prospérité de la France.*

Cependant la noblesse accouroit de tous côtés pour la défense du royaume ; les principales villes s'empressoient à fournir de l'argent. Le roi connut bien alors, selon la remarque de Mézerai, la vérité de ce que son pere lui avoit dit en mourant : " *que* „ *les François étoient le meilleur peu-* „ *ple du monde*, & qu'il y avoit tout „ ensemble de la dureté & de la mau- „ vaise politique de les tourmenter „ par des impôts extraordinaires, „ puisqu'ils se saignoient si libérale- „ ment pour les besoins de l'état. „

Les François signalent leur zele.

Il étoit de la bonne politique, comme François I l'avoit aussi recommandé, de ne pas trop élever les princes de la maison de Lorraine, si considérables par leur naissance & leur mérite. Mais on pensa plus aux besoins présens qu'aux inconvéniens à venir. Le duc de Guise fut promptement rappellé d'Italie, & Henri II lui confia toute son autorité, avec le titre de

Le duc de Guise lieutenant général du royaume.

lieutenant général du royaume.

1558. Il prend Calais. Le duc n'eut pas plus tôt rassemblé des troupes, qu'il forma une entreprise décisive, dont l'impossibilité apparente facilita le succès. La reine d'Angleterre Marie, épouse du roi d'Espagne, ayant déclaré la guerre à la France, il résolut d'assiéger Calais, & de rendre à la couronne une place qu'on regrettoit depuis plus de deux cents ans. La garnison étoit peu nombreuse pendant l'hiver. C'est le tems qu'il prit pour l'attaquer. Après avoir trompé les ennemis par des marches feintes, tout-à-coup il paroît devant cette ville regardée comme imprenable. En huit jours, au mois de janvier, il force Calais, qui avoit coûté onze mois de siege à Edouard III. Guines fut aussi emportée d'assaut. La prise de Thionville mit le comble à la gloire du général. On le célébroit par-tout comme le sauveur de la patrie. Ses vertus aimables lui gagnoient les cœurs, tandis que ses armes faisoient trembler ses ennemis. Défaite de Gravelines. La défaite du maréchal de Termes, battu par le comte d'Egmond à Gravelines, donna un nouveau relief au prince Lorrain.

Plus il acquéroit de réputation & de crédit, plus les envieux s'efforçoient de le ruiner à la cour. La duchesse de Valentinois, toujours maîtresse de l'esprit & du cœur de Henri II, mécontente du cardinal de Lorraine, se tournoit du côté des Montmorencis, rivaux des Guises. Le connétable fut employé à négocier la paix avec le roi d'Espagne, dont il étoit encore prisonnier. Ce monarque venoit de perdre sa femme. Elisabeth, fille de Henri VIII & d'Anne Boleyn, commençoit à régner en Angleterre, & refusoit de l'épouser. L'un & l'autre traiterent séparément avec la France à Catau-Cambresis. Elisabeth ne pouvant céder Calais sans choquer toute sa nation, le laissa au roi pour huit ans, au bout desquels ils s'engageoit à la rendre, où à payer cinq cents mille écus si la restitution ne se faisoit pas au terme fixé, pourvu qu'Elisabeth n'entreprit rien contre la France & contre l'Ecosse. On prévoyoit bien sans doute que Calais demeureroit à la France, à moins qu'on ne l'enlevât par force. Mais cette habile princesse avoit besoin de la paix pour s'affermir sur le trône. Philippe II fit son traité

Paix avec l'Angleterre

Traité avec Philippe.

d'une maniere infiniment plus glorieuse. Le duc de Savoie fut rétabli dans ses états, excepté Turin, Pignerol, &c. La France rendit un très-grand nombre de places. Metz, Toul & Verdun lui resterent, malgré l'empereur Ferdinand, dont les intérêts touchoient peu le roi d'Espagne.

1559. Henri II est tué dans un tournois.

Ce dernier, par le traité de Catau-Cambresis, devoit épouser une fille de Henri II. Les fêtes du mariage se changerent bientôt en deuil. L'usage des tournois, si commun du tems de la chevalerie, subsistoit encore, quoique défendu par différens papes. Le roi excelloit dans ces dangereux exercices. Après avoir rompu plusieurs lances avec succès, il voulut jouter de nouveau avec le comte de Montgommeri, & fut blessé à l'œil d'un éclat de lance, dont il mourut, âgé de quarante-un ans. Les tournois avoient souvent produit des malheurs. Un envoyé de la Porte, assistant sous Charles VII à ce spectacle militaire, dit en homme sage : *Si c'est tout de bon, ce n'est pas assez ; si c'est un jeu, c'est trop.* Mais une noblesse guerriere aimoit à braver le péril, même en s'amusant.

La reine Catherine de Médicis ne pardonna jamais à Montgommeri la mort de son époux. Elle le fit condamner à mort en 1574, sous un autre prétexte. L'arrêt déclara roturiers ses enfans. *S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en relever*, dit-il au moment de l'exécution, *je consens à l'arrêt.*

Sort de Montgommeri.

Les combats singuliers étoient encore si autorisés, que Henri, au commencement de son regne, fut spectateur d'un duel où la Chateigneraie, son favori, fut blessé à mort par Chabot, baron de Jarnac. Celui-ci, après sa victoire, se mit à genoux, remercia Dieu, & se frappant la poitrine, s'écria : *Domine, non sum dignus.* Les deux champions avoient juré, selon l'ancienne coutume, *qu'ils n'avoient sur eux ni sur les armes aucuns charmes ou incantations pour gréver leur ennemi, parce qu'ils ne vouloient s'aider qu'en Dieu, en leur droit, & en la force de leurs corps & de leurs armes.* Touché de la mort de son favori, le roi fit serment de ne plus permettre ces sortes de combats, & les défendit par une ordonnance. Il

Fameux duel.

s'en trouve cependant encore quelques exemples tragiques.

Rigueurs contre les protestans. On faisoit brûler sans miséricorde les protestans. Quelques membres du parlement furent arrêtés pour avoir été d'avis qu'on modérât la rigueur des ordonnances. Leur esprit de douceur, que le P. Daniel taxe de *compassion hors de saison*, auroit produit de meilleurs effets que les supplices. Plus les religionnaires étoient tourmentés, plus leur haine contre l'église les attachoit à l'erreur. Ils se comparoient aux premiers chrétiens, persécutés par les empereurs païens. On avoit de quoi les confondre en leur opposant l'exemple de leur apôtre Calvin, qui, en 1553, fit brûler à Geneve le fameux Michel Servet, accusé de ne pas croire la trinité : on pouvoit même assurer que, pour devenir persécuteurs, il ne leur manquoit que d'être les plus forts.

Progrès de l'hérésie. Mais il n'en est pas moins vrai que leur nombre & leur opiniâtreté augmentoient chaque jour au milieu de ces terribles exécutions. La cour, la la ville, les provinces, tous les ordres de citoyens étoient infectés des erreurs courantes. D'Andelot, frere de l'amiral de Coligni, interrogé par le

roi même sur ses sentimens, ne craignit point de blasphémer contre la messe. Une fermentation violente annonçoit les orages qui éclaterent bientôt. L'Angleterre venoit de renoncer pour toujours à la catholicité. Marie avoit employé pour la rétablir, tous les genres de barbaries. Elisabeth se déclara protestante, & n'eut pas de peine à fixer la foi du parlement & du gros de la nation. Elle fut reconnue pour chef de la religion anglicane; titre qu'elle soutint constamment comme une des prérogatives de la couronne.

Henri II veut faire punir la duchesse de Ferrare comme hérétique.

Renée de France, fille de Louis XII, duchesse de Ferrare, goûtoit la doctrine de Calvin. Sa cour étoit l'asyle des sectaires. Le poëte Marot, poursuivi comme tel sous François I, s'y refugia & devint secretaire de la princesse. Henri II envoya au duc de Ferrare un docteur, dont l'instruction, signée de sa main, porte que « si la » duchesse persiste opiniâtrément dans » l'erreur, on ait à la séparer de toute » conversation; qu'on lui ôte même » ses enfans, & généralement tous » domestiques qui seroient extrême» ment suspects d'hérésie; qu'on leur » fasse ensuite leur procès; qu'à l'é-

» gard de la princesse ; le roi s'en
„ rapporte à la prudence de son mari,
» pour faire procéder contr'elle com-
„ me il le jugera à propos, en évitant
„ néanmoins ce qui pourroit causer
» trop de scandale. „ Par les ordonnances du roi, il étoit enjoint aux juges de faire arrêter, comme coupables d'hérésie, tous ceux qui les solliciteroient en faveur des hérétiques. Ainsi les sentimens d'humanité devenoient un crime contre la religion.

Ordonnances atroces.

Vertu du maréchal de Brissac.

A côté de ces mœurs atroces, nous voyons avec joie un bel exemple de vertu. Le maréchal de Brissac, qui commandoit en Piémont depuis dix ans, fut obligé de réformer ses troupes après le traité de Catau-Cambresis. *Où trouverons-nous du pain?* s'écrient les soldats d'un ton séditieux. *Chez moi, autant qu'il y en aura*, leur répond le général. Les marchands du pays avoient fait, sur sa parole, de grandes avances pour l'armée. Il leur donne ce qu'il a, les mene à la cour, sollicite en vain le paiement; alors il propose à sa femme de différer le mariage de sa fille, & de donner aux marchands la somme qui devoit servir

de dot. La maréchale y consentit. On livre la dot, on y joint de l'argent emprunté; la moitié de la dette est acquittée de cette maniere, & Brissac donne des cautions pour le reste.

En 1558, il y eut une assemblée d'états tenue au parlement, afin d'obtenir des subsides extraordinaires. La magistrature y prit séance & forma un quatrieme ordre, qui précédoit celui du peuple. C'est la premiere fois qu'elle étoit entrée aux états; elle n'y a jamais reparu depuis. On consentit à un emprunt de trois millions.

La magistrature aux états.

Fin du tome second.



TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce ſecond volume.

LOUIS X,

Surnommé HUTIN, *page 56.*

PHILIPPE V,

Surnommé LE LONG, *page 64.*

CHARLES IV,

Surnommé LE BEL, *page* 70.

PHILIPPE VI,

Dit DE VALOIS, *page* 74.

CHARLES V,

Surnommé LE SAGE, *page* 128.

CHARLES VII, *page* 217.

 1461.

S iv

Fin de la table du tome II.



